BnF Gallica

La république des Hébreux. [...] Enrichi de figures, pour faciliter l'intelligence des matières. Tome premier [- [...]

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

BnF Gallica

> . La république des Hébreux. [...] Enrichi de figures, pour faciliter l'intelligence des matières. Tome premier [- troisième]. Tome 2. 1705.

1/ Les contenus accessibles sur le site Gallica sont pour la plupart des reproductions numériques d'oeuvres tombées dans le domaine public provenant des collections de la BnF. Leur réutilisation s'inscrit dans le cadre de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 :
- La réutilisation non commerciale de ces contenus ou dans le cadre d'une publication académique ou scientifique est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur et notamment du maintien de la mention de source des contenus telle que précisée ci-après : « Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France » ou « Source gallica.bnf.fr / BnF ».
- La réutilisation commerciale de ces contenus est payante et fait l'objet d'une licence. Est entendue par réutilisation commerciale la revente de contenus sous forme de produits élaborés ou de fourniture de service ou toute autre réutilisation des contenus générant directement des revenus : publication vendue (à l'exception des ouvrages académiques ou scientifiques), une exposition, une production audiovisuelle, un service ou un produit payant, un support à vocation promotionnelle etc.

CLIQUER ICI POUR ACCÉDER AUX TARIFS ET À LA LICENCE

2/ Les contenus de Gallica sont la propriété de la BnF au sens de l'article L.2112-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

3/ Quelques contenus sont soumis à un régime de réutilisation particulier. Il s'agit :

- des reproductions de documents protégés par un droit d'auteur appartenant à un tiers. Ces documents ne peuvent être réutilisés, sauf dans le cadre de la copie privée, sans l'autorisation préalable du titulaire des droits.
- des reproductions de documents conservés dans les bibliothèques ou autres institutions partenaires. Ceux-ci sont signalés par la mention Source gallica.BnF.fr / Bibliothèque municipale de ... (ou autre partenaire). L'utilisateur est invité à s'informer auprès de ces bibliothèques de leurs conditions de réutilisation.

4/ Gallica constitue une base de données, dont la BnF est le producteur, protégée au sens des articles L341-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle.

5/ Les présentes conditions d'utilisation des contenus de Gallica sont régies par la loi française. En cas de réutilisation prévue dans un autre pays, il appartient à chaque utilisateur de vérifier la conformité de son projet avec le droit de ce pays.

6/ L'utilisateur s'engage à respecter les présentes conditions d'utilisation ainsi que la législation en vigueur, notamment en matière de propriété intellectuelle. En cas de non respect de ces dispositions, il est notamment passible d'une amende prévue par la loi du 17 juillet 1978.

7/ Pour obtenir un document de Gallica en haute définition, contacter
utilisation.commerciale@bnf.fr.

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

1216.

T.

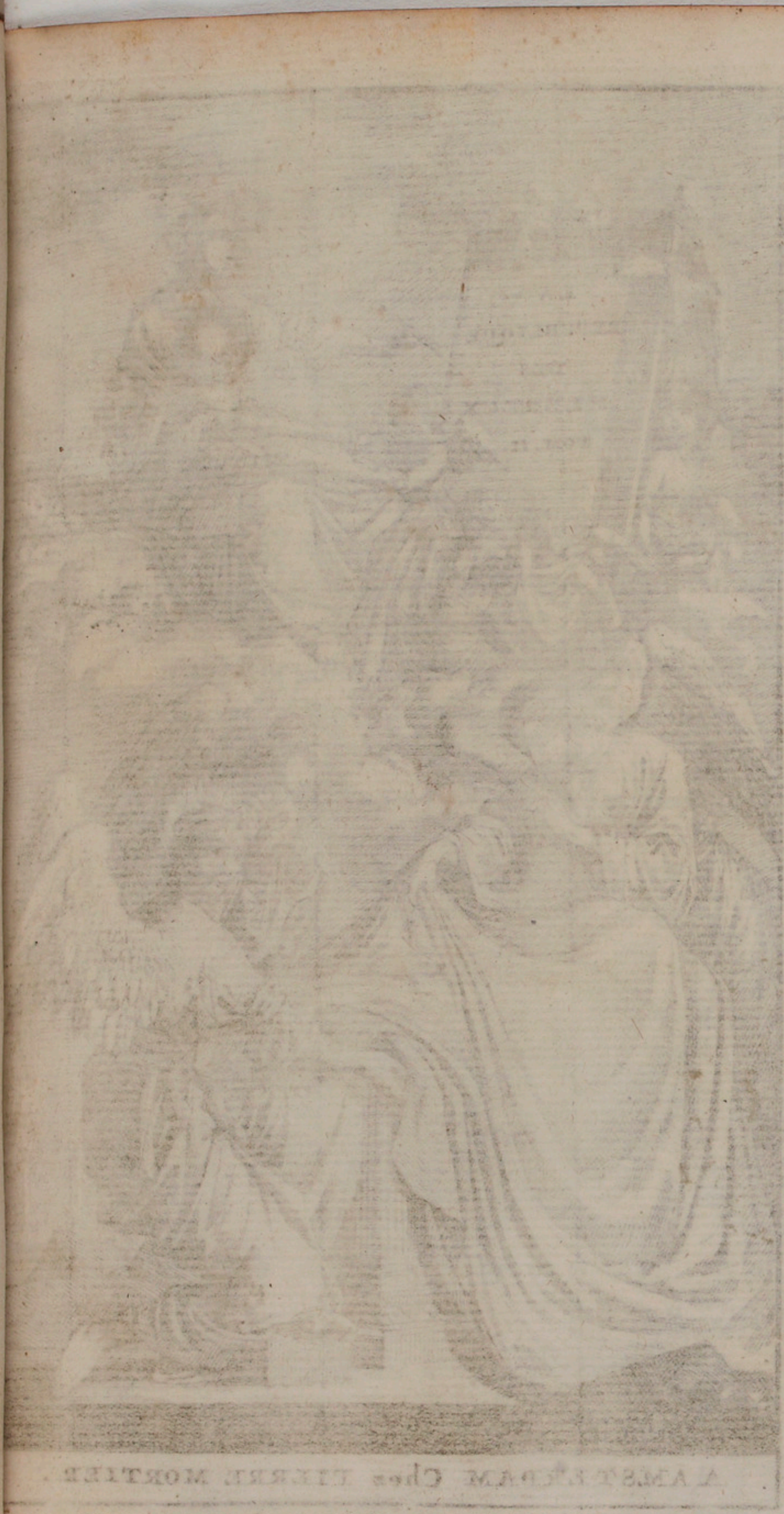

A AMSTERDAM Chez PIERRE MORTIER.

LA REPUBLIQUE DES HEBREUX.

Où il eſt traité de la Structure du Tabernacle, de la fabrique des Vaiſſeaux ſacrez, & de l'ordre que les Iſraëlites obſervoient dans leurs campemens, & dans leurs décampemens. Matiéres qui n'avoient point encore été expliquées, ou dont on n'avoit parlé que légérement.

Enrichie de FIGURES, *pour en faciliter l'intelligence.*

TOME SECOND.

guyon de sardière

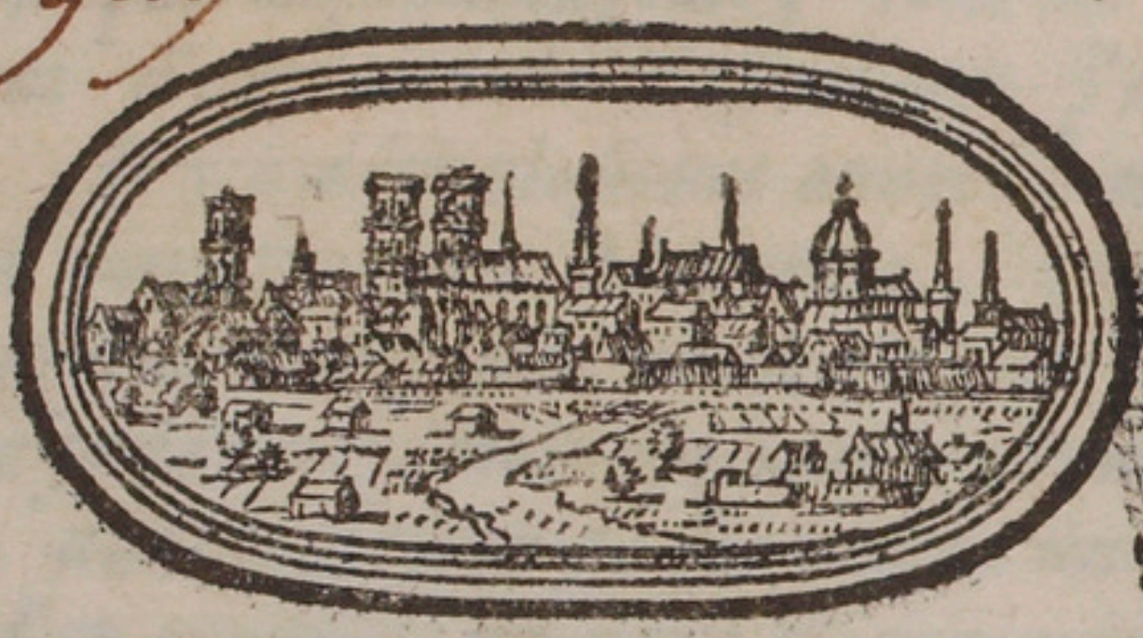

A AMSTERDAM,

Chez PIERRE MORTIER, Libraire ſur le Vygendam, à la Ville de Paris.

M. DCCV.

8° T. 1730 2

LA
BIBLIOTHÈQUE
DES
TROIS EUX

PREFACE
du Continuateur de la
REPUBLIQUE
DES
HEBREUX.

JE donne ici aux Lecteurs la Continuation du Livre de Cunéus *de la République des Hébreux, dont je fis paroître la Traduction en Flamand, il y a quelque tems. Cét Ouvrage a eû le bonheur de plaire, comme il paroît par le débit qui en a été fait. Je le fis paſſer avant cette Continuation, pour ſonder le goût du Public; comme le jugement, qu'on en a fait, n'eſt pas deſavantageux, rien ne m'empêche maintenant d'exécuter le deſſein que j'avois formé dez lors. Il y a déjà pluſieurs années, que mon Pére, (qui nonobſtant la Médecine, qu'il exerçoit, avoit eû toûjours un grand penchant pour l'étude de la Philologie Judaïque) s'étoit appliqué a ramaſſer des matériaux, dans le deſſein de les mettre un jour en œuvre, & d'en compoſer un corps d'Antiquitez Hébraïques. Mais la mort l'empêcha d'exécuter le projet qu'il avoit formé. Pluſieurs circonſtances fâcheuſes, qu'il n'eſt pas fort important que le Public ſache, ont retardé juſqu'à préſent la publication de ſes Ecrits. Aprez en avoir raſſemblé les piéces diſperſées, je remarquai que ſon but principal avoit été de traiter de*

la ſtructure du Tabernacle, de la fabrique des Vaiſſeaux ſacrez, de l'ordre que les Iſraëlites obſervoient dans leurs campemens, & dans leurs décampemens, de la Sacrificature Moſaïque, & des Sacrifices de l'ancienne Loi, & cela pour ſuppléer au ſilence de Cunéus, *qui ne traite pas de ces matiéres, ou qui n'en parlent que légérement. Je me propoſai d'abord d'exécuter le projet de mon Pére, & de publier les Remarques qu'il avoit faites là-deſſus. J'ai eû ſoin de les ranger dans le meilleur ordre qu'il m'a été poſſible de choiſir, & d'en remplir tous les vuides. Je n'ai pas fait ſcrupule de me ſervir des ſecours qu'on peut tirer de l'Architecture, lorſqu'il m'a paru qu'ils pouvoient éclaircir les difficultez qu'on rencontre dans Moyſe, touchant la ſtructure du Tabernacle, & la fabrique des Vaiſſeaux ſacrez, & répandre des lumiéres ſur les Ecrits de ce divin Légiſlateur. J'ai pris ſoin encore d'orner ce Livre des Figures les plus exactes que j'ai pû recouvrer. Pour cét effet, & de peur de mépriſe, ſans m'arrêter à celles qu'on a déjà vûes, j'ai fait deſſigner ſous mes yeux & conformément à mes idées, toutes les figures de mon Livre, & enſuite je les ai fait graver ſur le cuivre par un de mes Amis, habile & intelligent en ces ſortes d'ouvrages. Je n'oſerois me flatter avec tout cela qu'il n'y ait point de défaut, & peut-être même qu'à l'avenir j'en pourrai remarquer moi-même quelques-uns; cependant je ne crois pas me tromper en diſant, qu'elles ne cédent en rien à celles qui ont déjà paru ſur ces matiéres, & pour parler franchement je les crois beaucoup meilleures. Je puis dire encore, que j'ai toûjours eu en veuë de ne ſuivre & de n'imiter perſonne qu'aprez un mûr examen, c'eſt pourquoi je ne fais pas difficulté*

de relever les fautes des autres. Souvent on s'écarte du droit chemin pour ſuivre aveuglément les gens. Cependant quelques précautions que j'aye priſes là-deſſus, je n'ai pû empêcher qu'il ne ſe gliſſât une mépriſe dans les Figures de ce Livre. J'avois donné ordre de placer les Colomnes & les Tables, qui, au dire des Rabbins, ſervoient à écorcher les victimes dans le Veſtibule du Tabernacle, au côté Septentrional, & il eſt arrivé que par négligence & ſur la foi d'une méchante Figure, on les a placées au côté Méridional, c'eſt à quoi il faut prendre garde. Combien ne voit-on pas de fautes dans les Figures, qu'on a faites concernant les Antiquitez Hébraïques? combien les voit-on s'éloigner de la deſcription que Moyſe nous en donne dans ſes Ecrits? On ſe copie aveuglément les uns les autres. Quelques-uns pour eviter de plus grands inconvéniens, ſuivent ſans examen les traces de ceux qui les ont précédez: les autres s'appüient entiérement ſur l'autorité des Rabbins: il eſt certain néanmoins que ces Docteurs ne ſont pas exacts. J'en appelle à témoin ceux qui ont pris la peine d'examiner avec ſoin les Ecrits Rabbiniques. La meilleure choſe que les hommes de cette Nation aïent faite, en matiére de deſſein, c'eſt, ſans contredit, le grand Temple de Salomon, que Jacob Juda Leon *a conſtruit. Encore pourroit-on dire ſans témérité, que bien que cét ouvrage ſoit fait ſelon les vûes des Rabbins, il n'eſt pas une production de ſon eſprit ſeulement, & que plus d'un Chrêtien y a mis la main. L'Auteur de ce Livre, le ſavant* Adam Boreel, *& autres perſonnes doctes nous en pourroient rendre témoignage, s'ils étoient en vie. Je me ſouviens d'avoir vû un jour une deſcription du Tabernacle, où l'on remarquoit tout autour de ſon Veſtibule douze Chariots chargez avec leur attellage entier, & traînez châcun*

par deux chevaux bien attellez, à la place des Bœufs, qui auroient dû y être. Qui vit jamais une plus grande bêtise ? On lit dans les Livres de Moyse, que les 12. *Princes des Tribus firent présent de six chariots & de douze bœufs à l'usage des Lévites, & l'on recueille de diverses circonstances, que ces chariots furent distribuez aux Lévites, pour porter les planches, les colomnes, les bazes, & tout l'attirail du Tabernacle; & puis quand on vient à tomber sur une Figure, telle que celle dont je viens de parler, la pensée, qui se présente la premiére à l'esprit, c'est que ces faiseurs de Figures n'ont jamais lû la Bible. Je veux qu'il y ait eû plus de six chariots à l'usage du Tabernacle, comme la chose est assez probable, pourquoi en met-on précisement douze? Pourquoi les met-on dans un si bel ordre rangez à l'entour du Tabernacle? Mais il est bien aisé de voir qu'on n'y a pas regardé de si prez: autrement on n'auroit pas représenté les Chariots chargez des piéces du Tabernacle, pendant qu'on laissoit voir d'un autre côté le Tabernacle tout dressé. La raison de cela, c'est qu'on travaille à l'avanture, sans dessein, sans méditation, en sorte que la plûpart du tems, on ne sait à quel usage peuvent avoir servi des utenciles, telles que sont celles qu'on représente. Aussi se garde-t'on bien de donner l'explication de ces Figures, on n'y trouveroit pas de quoi se satisfaire. On raconte qu'un certain Peintre, qui n'étoit rien moins que l'*Appelles *de son Art, s'occupoit la plûpart du tems à peindre des poules, & autres oiseaux domestiques, tant bien, que mal, & que lors qu'il exposoit ses Tableaux en vûe, il avoit toûjours le soin de poster un garçon auprés de ses portraits, pour empêcher les poules du voisinage d'en aprocher, de peur qu'on ne découvrît par là les dé-*

défauts de ſa peinture. Il ſemble auſſi que ces Meſſieurs aient peur qu'on n'examine les leurs. Je ſai bien qu'on me dira, que le plus ſouvent Moyſe ne détermine preſque rien, & qu'ainſi il faut deviner. Je le veux, mais au moins dans ces occaſions il faut avoir recours aux proportions, aux régles de l'Architecture & du deſſein, & il arrive ſouvent que par ce moïen on vient à bout de trouver ce qu'on cherche. D'ailleurs, ſi Moyſe n'enſeigne pas directement les choſes, il le fait ſouvent par conſequence, & cela vaut autant que s'il les diſoit en propres termes. Qu'il ſoit permis à chacun de faire comme il lui plaira, mais il eſt certain qu'on ne ſauroit bien croire la facilité, qu'on trouve quelquefois, à expliquer des choſes obſcures & difficiles, & à trouver la vérité de ce qu'on cherche. Par exemple, Moyſe ne dit rien de la ſtructure des Colomnes qui étoient placées à l'entrée du Tabernacle, ni de leur hauteur, ni de leur largeur, ni de quelle figure elles étoient, & cependant on peut en rendre raiſon d'une maniére fort probable. Premiérement il nous aprend que la hauteur & la largeur du Tabernacle étoient de dix coudées: delà je conclus que les Colomnes en queſtion avoient 10. *coudées de haut. Donnons à ces Colomnes une baze & un chapiteau ſuivant les vûes de l'Ecriture, & qu'on nous permette enſuite de prendre, ſuivant les proportions des meilleurs Ordres d'Architecture,* 8. *coudées pour le fut de la Colomne, un peu moins d'une coudée pour la baze, & un peu plus d'une coudée pour le chapiteau; nous aurons non ſeulement les dix coudées, mais encore les Colomnes entiéres avec leurs proportions ſelon l'Ordre Corinthien. Car, ſelon les régles de cét Ordre, on prend pour la colomne toute nuë* 8. *diamétres &* $\frac{1}{3}$, *pour la baze ſimplement un*

demi diamétre, & un diamétre entier avec un ſixiéme pour la hauteur du chapiteau. J'avoüe qu'on trouve dans l'Antiquité de trés beaux Monumens où cette proportion n'eſt pas exactement obſervée, mais ce que j'avance s'accorde trés-bien avec cét ancien Monument de Rome, qu'on apelloit autrefois le Frontiſpice de Neron, *& où l'on remarque, que les Colomnes dans leur hauteur ſont au diamétre, comme dix eſt à un. De plus on conclut aſſez évidemment, que les Pilaſtres, qui étoient à l'entrée du Tabernacle, avoient une coudée de Diamétre, parce que les proportions, qu'on obſervoit dans l'Ordre Corinthien, le demandent ainſi; mais par ce moïen on découvre encore la diſtance d'un Pilaſtre à l'autre, qu'il auroit été ſans cela impoſſible de déterminer. En effet, Moyſe nous aprend en premier lieu, qu'à l'entrée du Tabernacle il y avoit cinq Pilaſtres : l'ordre veut qu'on en place un à chaque extrémité, & les trois autres entre ces deux là à égale diſtance, qui joints enſemble faiſoient une maniére de Portail, fort en uſage parmi les Grecs dans la conſtruction de leurs Temples, au raport de* Vitruve. *Cette deſcription de l'entrée du Tabernacle m'a paru la plus nette & la plus vraiſemblable, par la raiſon qu'on ne trouve rien dans l'Ecriture qui y ſoit contraire, & que par ce moïen on donne à l'entrée du Tabernacle un eſpace raiſonnable : ce qui ne ſe rencontre pas dans les deſcriptions ordinaires, comme il paroîtra par l'examen que nous en ferons. Si nous ſuppoſons avec Moyſe, que le Tabernacle avoit* 10. *coudées de large; trois pilaſtres d'une coudée de diamétre font ſur la largeur une diminution de* 3. *coudées, & par conſequent il doit reſter* 3. *coudées &* $\frac{1}{2}$ *d'eſpace entre chacun des Pilaſtres, eſpace raiſonnable, & qui fait*

que

que je préfére cette hypothéſe à celles qui ont paru ſur cette matiére. En effet, les autres, dans les deſcriptions qu'ils ont fait de l'entrée du Tabernacle, ont diſtribué leurs Pilaſtres de maniére qu'il ne leur reſte qu'une coudée & un quart pour l'eſpace d'un pilaſtre à l'autre, quelque peu de diamétre qu'ils donnent à leurs pilaſtres; or il eſt conſtant qu'une ouverture ſemblable eſt trop étroite. Car il ne faut qu'avoir lû Moïſe pour ſavoir, qu'avant qu'on aportât les Vaſes ſacrez dans le Tabernacle, il falut qu'il fût tout dreſſé. Or il y avoit des Vaiſſeaux ſacrez plus larges que cela, comme, par exemple, l'Arche de l'Alliance, qui avoit une coudée & demie de large, & laquelle les Lévites portoient encore ſur leurs épaules, envelopée dans je ne ſai combien de groſſes couvertures: Le moïen de la faire paſſer par une ouverture d'une coudée & un quart; ſur tout ſi l'on s'en tient à ce que diſent les Juifs, que les Lévites portoient l'Arche ſur leurs épaules dans le Tabernacle, & faiſoient paſſer le plus grand côté le premier. Ce qui fait voir que les perſonnes, dont je parle, ſe ſont trompées dans la diviſion des eſpaces, & que j'ai eû raiſon de rejetter leurs hypothéſes. Pour moi, je crois avoir trouvé dans la mienne un eſpace aſſez juſte & aſſez raiſonnable, comme il paroîtra dans la deſcription que j'en fais. Raiſonner ſur ces ſortes de matiéres, de la maniére qu'on raiſonne dans ce Livre, eſt bien plus naturel que de ſuivre les explications des Rabins, qui dez que quelque choſe les embaraſſe, ont recours au miracle; parce qu'il ne faut pas multiplier les miracles ſans néceſſité. J'ajoûte à tout cela, que j'ai donné aux Colomnes du Veſtibule, & à celles du Tabernacle une figure quarrée, plûtôt qu'une figure ronde, par la raiſon que les Colomnes

de cette Figure ſont plus commodes à tranſporter & à charger ſur des chariots, & qu'elles s'arrangent mieux avec les planches, que les Colomnes rondes n'auroient pû faire. D'un autre côté, les Colomnes quarrées ſont plus propres à tendre des voiles & des tapiſſeries que les rondes: au fond, Moïſe ne diſant rien de tout cela, il nous doit être permis de former là-deſſus nos conjectures. De-là vient que ce que nos Verſions nomment des Colomnes, ou des Piliers, je le nomme des Pilaſtres, qui en ſtile d'Architecture ſignifient des Colomnes quarrées, & je ne crois pas qu'il y ait du mal à cela. On peut prouver, au reſte, par un trez beau & trez ancien Monument de l'Ordre Ionique, tiré des bains de l'Empereur Diocletien, *que les Romains ſe ſervoient anciennement de ces ſortes de Colomnes quarrées dans leurs Arcs de Triomphe. Il me ſeroit aiſé de prouver auſſi, ſi c'en étoit ici le lieu, que ſi les Savans ſe donnoient la peine de conſulter des gens habiles dans l'Architecture, ou dans le Deſſein, & qu'avec le ſecours de ces perſonnes ils examinaſſent de nouveau ce qui concerne l'Architecture dont il eſt parlé dans la Bible, on verroit bien-tôt cette matiére éclaircie, plus qu'elle ne l'a été, & les fauſſes deſcriptions diſparoître devant celles qu'ils pourroient faire, comme les ténébres diſparoiſſent à l'aproche de la lumiére. Car je ne doute pas qu'on ne découvrît avec cét examen bien des défauts dans les deſcriptions ordinaires qui concernent cette matiére. Les Eſprits pénétrans & éclairez trouveront toûjours à s'exercer là deſſus. Quelques Savans ſe ſont autrefois donné la peine de travailler ſur cette partie de la Bible. Mais ceux qui les ont ſuivis, contens de ce qui avoit déjà été fait, en ſont demeurez là, & n'ont pas daigné paſſer outre.*

Les

Les bornes de cette Préface ne me permettent pas de m'étendre ſur ce qui concerne l'Architecture : mais cependant je ne ſaurois m'empêcher de remarquer avant que de finir, que l'Architecture du Tabernacle Moſaïque ſe trouve entiérement conforme à celle qu'obſervoient les Grecs dans la conſtruction de quelques-uns de leurs Temples, comme on le recueille de quelques anciens Monumens. Le frontiſpice & le derriére de ces Temples étoient apüiez chacun ſur dix Colomnes de l'Ordre Ionique, & les côtez ſur 20. il en étoit de même que dans le Tabernacle. Ne ſemble-t'il pas que ces Grecs aïent pris pour modéle le Temple portatif du Peuple d'Iſraël ? Cela paroît d'autant plus probable que parmi les Grecs les Temples ainſi faits, au raport des anciens Auteurs, étoient dédiez principalement à Jupiter, comme à la Divinité de l'air, ou du Ciel. Ces Temples étoient tous ouverts par le haut, comme le Veſtibule du Tabernacle, c'eſt pourquoi ils les apelloient en leur langue, des Temples découverts, *où* ſous le Ciel, *comme il me ſeroit aiſé de le faire voir. Je pourois auſſi avec un peu d'aplication & de travail démontrer, autant que ces ſortes de choſes peuvent être démontrées, qu'on trouve dans la ſtructure du Tabernacle, une idée générale de tous les ſept différens Ordres d'Architecture, dont les Grecs ſe ſont ſervis depuis dans la ſtructure de leurs Temples. Mais, peut-être, que nous aurons occaſion de traiter un jour cette matiére, en parlant de l'Architecture du Temple de Salomon, & en donnant la deſcription de ce ſuperbe Edifice. Car, pour le dire en paſſant, j'ai deſſein, ſi Dieu me donne vie & ſanté, de parler à fond dans un Ouvrage particulier, de ce magnifique Bâtiment, qui, en ce genre, eſt une des merveilles du*

Mon-

Monde. Là j'aurai occaſion de prouver, contre le ſentiment commun, que tous les Ordres d'Architecture connus ont une autre origine, que celle qu'on leur attribue, & que les meilleures régles de l'Architecture des Grecs & des Romains, ſi célébres en cét Art, doivent leur naiſſance à la conſtruction que Moyſe fit faire du Tabernacle par l'ordre de Dieu même & ſuivant le plan qu'il lui en avoit donné. J'eſpére auſſi que dans l'exécution de ce plan, je trouverai occaſion d'éclaircir pluſieurs choſes du Temple d'Ezéchiel, qui ſont obſcures & difficiles, en comparant ces deux Temples l'un avec l'autre; &, peut-être, que ſous les auſpices & avec le ſecours de cét Homme que le Prophéte vit dans le Temple, comme celui qui en étoit le Maître & le grand Architecte, ce que je dirai pourra ſervir à l'explication de la vérité. Car, à dire les choſes comme elles ſont, plus je vais en avant, & plus je me perſuade que ce qu'on avance touchant le peu de rapport que le Temple de Salomon, & celui qu'Ezéchiel vit dans ſes Revélations, ont enſemble, eſt une fable, qui a ſon fondement dans la négligence qu'on a coutume de faire paroître pour ces ſortes de matiéres.

Pour revenir maintenant au Livre que je publie aujourd'hui, dont ces digreſſions m'avoient écarté, & afin de reprendre le fil de mon diſcours, je dis qu'on ne doit pas trouver étrange que j'aie tâché de ſupléer à ce qui manquoit dans l'ouvrage de mon Pére. S'il vivoit il en ſeroit lui même bien aiſe, & ne ſeroit pas fâché d'être ſurpaſſé par ſes enfans. Entre les choſes pour leſquelles il avoit du penchant, on peut dire que la Critique de la Bible & les Langues faiſoient ſes plus grandes délices, c'eſt pourquoi il s'attachoit principalement à ceux qui excelloient dans cette étude. Du tems que le Rabbin

Ja-

PREFACE.

Jacob Juda Leon *travailloit, dans la ville de* Middelbourg *où il faiſoit ſon ſéjour, à ce Temple dont j'ai parlé, mon Pére alloit tous les jours, avec quelques autres Savans, le voir travailler, examinant ſon Ouvrage avec attention, & s'exerçant avec ſes amis ſur le travail de ce Juif; qui tranſporta enſuite ſon Ouvrage à Amſterdam, où les Curieux l'alloient voir, & depuis quelque tems, aprez avoir fait un Tabernacle de la même maniére il paſſa en Angleterre. Voilà ce que j'avois à dire pour le préſent. Si le Public juge qu'il puiſſe retirer quelque fruit du travail de mon Pére & de mes ſoins, j'en aurai une véritable ſatisfaction, Il ne me reſte plus rien qu'à aſſûrer mes Lecteurs que je ſuis*

Leur trés-humble & trés-
obéïſſant ſerviteur

G. GOERÉE.

AVIS AU RELIEUR.

Pour le Tome II.

Le Tabernacle intérieur avec ſes meubles ſacrez, . . 40
Cherubins & leur diverſe figure. . . . 64
Le Tabernacle avec ſon veſtibule, &c . . . 83
L'Arche de l'Alliance dans le S. des Saints, . . 112
L'Autel d'or des Parfums, ... 204
Chandelier d'Or, ... 217
Chandelier vû dans une Viſion de Zacharie, . . . 230
Table d'or des Pains de Propoſition, . . . 232
Table des Pains de Propoſition ſelon le ſentiment des Juifs, ... 241
L'Autel d'airain des Holocauſtes, ... 257
Cuve d'airain, ... 298
Le Tabernacle dreſſé dans le Deſert, ... 328
Le dehors du Tabernacle, ... 330
Les Dudaims, ... 340
Arbre Généalogique des Sacrificateurs, &c. . . 344
Armoiries des Etendarts des XII. Tribus . . 348
Campement des XII. Tribus, &c. . . . 352
Camp des Iſraëlites ſelon le ſentiment des Juifs, . 354
Marche de l'Armée d'Iſraël ſous les quatre grandes Bannié-res, ... 380

On Vend Chez le dit P. MORTIER.

HISTOIRE de la Bible. C'eſt un excellent Ouvrage de Tailles Douces curieuſes, par leſquelles toutes les Hiſtoires ſont exactement repréſentées, & ſi bien exécutées, qu'on n'a jamais veu de pareilles Tailles Douces de la Bible; car on y remarque par tout avec combien d'art on a exprimé les diverſes maniéres de Clair, & d'obſcur; la lumiére du Soleil, la nuit, le point du jour, les Nuages, les différentes clartez de la Lune, les Flambeaux, & les tempêtes, &c. avec toutes les particularitez les plus remarquables de l'Hiſtoire. L'Ouvrage contient cinq-cens diférentes Figures, & cinq Cartes Géographiques trés belles pour l'intelligence de l'Hiſtoire Sainte; trois Tables, fol. 2 vol.

Hiſtoire de la Bible par Baſnage avec figures. 4.

Hiſtoire de la Sainte Ecriture en Forme de Catechiſme 8.

LA REPUB-

LA REPUBLIQUE DES HEBREUX.

SOUS LA LOI CEREMONIELLE.

LIVRE I.

CHAPITRE I.

Que Dieu ſeul eſt l'objet du culte & de l'adoration. Le premier homme relevé de ſa chûte. Semences oposées l'une à l'autre. Dieu prend ſon Egliſe dans l'une de ces deux Semences. Conſervation & propagation de la promeſſe ſous les Patriarches. L'Egliſe eſt rétablie par la Vocation d'Abraham. Prophétie de Jacob touchant ſes Fils. Sortie du Peuple d'Iſraël, & publication de la Loi ſur la Montagne de Sinaï. En quel tems Dieu ordonna la conſtruction du Tabernacle.

DIeu qui, avant qu'aucune choſe exiſtât, étoit uniquement occupé de la contemplation de ſes propres vertus & de ſes attributs, également heureux & parfait, aprés

avoir créé le Ciel & la Terre, & établi ce bel ordre & cette heureuſe harmonie, qu'on voit regner dans l'Univers, vit qu'il manquoit encore à ſon Ouvrage le Chef-d'œuvre de la Création, je veux dire une créature douée de raiſon & d'intelligence, qui fût capable de reconnoître ſon immenſité, de le loüer, & de le ſervir. Il créa donc l'homme au ſixiéme jour, & le mit dans le monde pour s'occuper à la contemplation de ſes œuvres, & pour les admirer. Il le forma juſte & innocent, en ſorte que l'homme faiſant réfléxion ſur ſa droiture & ſur ſa ſainteté, & conſidérant ſon être particulier, ſe trouvoit obligé de reconnoître qu'il devoit ſon exiſtence à un Etre infiniment parfait, qui l'avoit ainſi créé ſans qu'il y eût rien contribué du ſien. Penſée qui ne pouvoit manquer de produire cét effet ſur l'homme, ſavoir, l'animer à rendre à Dieu un ſervice ſpirituel & raiſonnable, & à le regarder comme l'objet de ſon adoration; car c'eſt en cela que conſiſte la droiture & la bonté de la créature. Mais qu'arriva-t'il ? L'homme ne fut pas plûtôt ſorti des mains de ſon Créateur, & n'eut pas plûtôt reçû le commandement qu'il lui fit, de lui être obéïſſant, qu'il tomba dans ſa diſgrace, laquelle il s'attira par ſa déſobéïſſance, & il perdit la domination que Dieu lui avoit donnée ſur toutes les autres Créatures. Depuis ce tems-là la corruption s'étant emparée de l'Homme, il ne lui fut plus poſſible de tirer rien de ſon fond qui ne fût corrompu; la malediction prit la place de la recompenſe qu'il avoit droit d'eſperer, s'il eût per-

perſévéré dans le bien, & toute la Terre fut maudite à ſon occaſion. En effet, la juſtice de Dieu exige de lui, qu'il ait en haine le tranſgreſſeur de ſes Loix, & elle ne lui permet pas d'avoir aucune communion avec le pécheur.

L'homme étant donc tombé, le voilà devenu le jouet de ſes propres convoitiſes, le voilà éloigné de Dieu, hors duquel il n'y a point de véritable repos. Sa propre conſcience, qui lui mettoit devant les yeux le droit que Dieu avoit d'exiger de lui une obéïſſance parfaite, lui reprochoit ſon crime à tous momens. De lui même il ne pouvoit jamais ſortir de cét état. Mais Dieu, qui eſt riche en miſericorde, voulut, par un effet de ſon bon plaiſir, la faire éclater, à la gloire de ſon grand nom, ſans pourtant choquer ſa juſtice, & fournir à l'homme pécheur un moïen de ſe relever de ſa chûte & de rentrer en grace avec lui. C'eſt de cette ſource que vint la promeſſe que Dieu fit à *Adam* d'une ſemence bénie, qui dévoit briſer la tête de celui qui par ſa ſéduction s'étoit aquis l'empire de la mort. Pour peu qu'on faſſe d'attention à la maniére, dont Dieu traita l'homme aprés ſa chûte, telle qu'elle eſt raportée au Ch. 3. de la Gen. on y remarquera pluſieurs choſes de conſéquence, qui concernent la foi, & l'une & l'autre Alliance. On y trouve d'un côté le premier fondement de l'eſpérance d'un rétabliſſement, laquelle fut donnée à Adam, & de l'autre une ébauche de tous les myſtéres qui nous ont été revélez. Dieu fit voir d'une maniére éclatante, dés le commencement, qu'il étoit

indépendant dans ſa conduite, qu'il pouvoit éli-re & rejetter ſelon ſon bon plaiſir, ſe faire une Egliſe, & choiſir à ſa volonté les membres de cette Egliſe. En effet, il déclara qu'il mettroit inimitié entre la ſemence du Serpent, c'eſt-à-dire le Diable & les reprouvez, qui ſont ſa ſemence, comme il eſt dit dans l'Evangile ſelon St. Jean Chap. 8. verſ. 44. & entre la ſemence de la femme, ſavoir, *Eve*, la Mére des vivans, c'eſt-à-dire des Croïans, dont Jeſus-Chriſt eſt le Chef. De cette maniére il y a eu deux Semences dans le monde, dont Dieu en a choiſi une pour être ſon Egliſe, ſon Peuple, & ſon héritage. Mais comme il voïoit que la Semence du Serpent ſeroit toûjours ennemie de l'autre, & toûjours opoſée à l'Egliſe, il promit que *la Semence de la Femme*, le Meſſie, *briſeroit* un jour *la tête du Serpent*, qui eſt le Pére des impies. Il eſt certain que pour opérer ce grand ouvrage il faloit quelque choſe de plus qu'un homme, car l'homme étoit déja devenu ennemi de Dieu par ſon péché, & par le péché il étoit réduit ſous la puiſſance de la mort, il faloit donc que celui qui devoit ôter à la mort cette puiſſance, fût le Maître de la vie & de la mort, qu'il fût Dieu; & en même tems qu'il fût homme, pour détruire par ſa mort celui qui avoit l'empire de la mort.

Ce Vainqueur, ce Deſtructeur de la Mort, c'eſt Jeſus-Chriſt qui eſt mort pour delivrer les fidéles de la mort, Heb. 2. 14. C'eſt dans cette créance, & dans cette eſpérance que les fidéles de l'ancien Teſtament ont vecû juſqu'à la

Loi, & pendant tout ce tems-là Dieu fermoit, pour ainſi dire, les yeux ſur leurs péchez, qui n'étoient pas encore expiez. C'eſt ce qu'ils confeſſoient à Dieu tous les jours, par leurs offrandes & par leurs Sacrifices. Dans la ſuite Dieu exigea ſous la * Loi Cérémonielle une eſpéce d'obligation de ſon Peuple, par laquelle il reconnoiſſoit que ſa reconciliation avec Dieu n'étoit pas encore faite, & que la malédiction n'étoit pas encore abolie, ce qui étoit ſignifié par la cérémonie de l'impoſition des mains ſur la victime, par laquelle le pécheur la chargeoit de ſes péchés. Cependant bien loin que les Fidéles de ce tems-là fuſſent ſujets à la malédiction, ils étoient au contraire ſauvez en vertu de leur foi au Pleige à venir, & de l'eſpérance qu'ils avoient en celui que Dieu avoit établi pour briſer un jour la tête du Serpent. Cette promeſſe a été l'objet de la foi des premiers hommes, & s'eſt conſervée de génération en génération dans les Familles des Patriarches, qui compoſoient la véritable Egliſe. Premiérement depuis Adam juſqu'au déluge, où l'Egliſe ſe trouva réduite à ce peu de perſonnes qui entrérent dans l'Arche, le reſte du genre humain aïant été raclé de deſſus la face de la Terre par le déluge. Avant cette terrible purification, il s'étoit fait déja une ſéparation actuelle entre les Fidéles & les Infidéles, entre les Enfans de Dieu, & les Fils des hommes, ou les Caïnites, qui avoient corrompu le véritable culte de Dieu.

* *Col.* 2. 14. † *Heb.* 11. 40.

Il paroît clairement que la foi en la promesse de Dieu fut conservée avec *Noé* dans l'Arche, par les Sacrifices qu'il fit, & par les Oracles qu'il prononça, où l'on remarque la distinction des deux Semences. Celle du Serpent dans la Famille de *Cham*, & l'Eglise dans celle de *Sem*, avec promesse à celle de *Japhet* d'y entrer, lorsque l'accomplissement des tems seroit venu. Ce que ce Patriarche prédit en termes exprez au lit de la mort, *Japhet*, dit-il, *logera dans les Tabernacles de Sem.* En effet, il est certain que les enfans de *Japhet* furent les premiers apellez à la profession du Christianisme. La Famille de *Sem* fut donc faite la dépositaire de la promesse: Mais celles de *Cham* & de *Japhet* s'éloignérent insensiblement de Dieu, & mépriserent les leçons de Noé, les convertissant en fables, qui dégénérerent enfin en une Idolatrie grossiére. Dieu les laissa cheminer en leurs voïes, à quoi la dispersion, & la confusion des langues, qui arriva à l'occasion de la construction de la Tour de *Babel* ne contribua pas peu, faisant une espéce de cloison de séparation qui éloigna de la promesse les décendans de *Cham* & de *Japhet*: parce *qu'ils changérent la gloire de Dieu incorruptible, en la ressemblance de l'homme corruptible, & des oiseaux, & des bêtes à quatre pieds & des reptiles.* Il est tout-à-fait difficile à l'homme de rendre à Dieu le culte, qui lui est dû, dans sa pureté, car à peine s'étoit il écou-

lé

* *Gen.* 9. 25. † *Rom.* 1. 23.

lé 2000. ans depuis la création du monde, & 300. depuis la diſperſion des Nations, que la Famille * de *Sem* elle même commença à ſe corrompre, & tomba dans l'idolatrie. L'Egliſe étoit preſque à deux doigts de ſa perte, & la promeſſe couroit grand riſque, quand Dieu apella *Abraham* d'Ur des Chaldéens, & du milieu de l'Idolatrie: lui renouvella la promeſſe, & fit alliance avec lui, *Chemine devant ma face*, lui dit-il, *& ſois juſte, & je ſerai ton bouclier, & ta recompenſe.* Abraham crut, & il lui fut imputé à juſtice, en ſorte qu'il devint le *Pére des Croïans*, & qu'en vertu de la promeſſe que Dieu lui fit, il fut établi le *Pére de pluſieurs Nations.* C'eſt ce que ſignifioit le changement de ſon premier nom d'*Abram*, en celui d'*Abraham.* Outre cela, il reçût le ſigne de la Circonciſion, par le moïen duquel ſa ſemence fut diſtinguée des Nations incirconciſes. Tout ce que Dieu fit en faveur d'*Abraham* étoit miraculeux, auſſi ce St. homme conçût-il dés lors des eſpérances tout-à-fait nobles. Entre les choſes qui ſervirent à confirmer ſa foi, il eut l'avantage de voir le jour du Meſſie, & il s'en réjoüit par avance, comme il eſt dit au Ch.8. de St. Jean verſ. 56. La conduite de Dieu à ſon égard, lors qu'aprés lui avoir demandé ſon Fils *Iſaac*, pour lui être offert en holocauſte, il le lui redonna enſuite par un effet de ſa bonté, ne contribua pas peu à la confirmation de ſa foi. C'étoit ſur Iſaac que toutes les promeſſes étoient fondées, & que l'eſpérance d'une nombreuſe poſté-

* *Joſ.* 24. 2.

rité étoit apuïée. Cependant, Abraham aima mieux croire que Dieu reſſuſciteroit ſon fils, que de manquer à ſon devoir. D'*Iſaac* nâquit *Jacob* qui eut le privilége de luter avec Dieu, & qui reçut la bénédiction de ſon Pére à la place de ſon frere *Eſaü*; ce que Dieu aprouva, car il voulut bien l'animer de ſon eſprit, comme il parut dans la bénédiction que ce Patriarche donna à ſes enfans, laquelle renferme une prédiction admirable de tout ce qui leur devoit arriver. Dans cette Prophétie Jacob déclara que la promeſſe & le Sceptre en même tems apartiendroient à Juda, & que le Sceptre ne ſe ſeroit pas plûtôt départi de cette Tribu, que le *Schilo*, c'eſt-à-dire le *Pacificateur* viendroit. Jacob conſerva la promeſſe & les eſpérances pendant tout le tems qu'il vecût, & il mourut en Egypte, où il s'étoit retiré avec 70. perſonnes, qui compoſoient ſa Famille. Ses enfans aprés lui tranſmirent la promeſſe dans leurs Tribus, pendant le tems qu'ils furent en Egypte. Ils y multipliérent ſi fort, que leur nombre donna de la jalouſie aux Egyptiens, qui réſolurent de les oprimer, & de les réduire entiérement en ſervitude. Mais Dieu aïant compaſſion du triſte état de ſon Peuple, ſauva *Moïſe* des eaux auſquelles il avoit été expoſé. Par un effet de la providence il fut élevé dans le Palais même de Pharaon en toute la ſcience des Egyptiens, aprés quoi Dieu ſe ſervit de ſon miniſtére & de celui de ſon frere *Aaron* pour retirer ſon Peuple d'Egypte, lui faire paſſer la Mer Rouge, & le conduire en Sinaï, la Montagne de l'Eternel. Ce

fut-

fut-là que finit le tems de la promeſſe, pour faire place à l'Economie legale, ſous laquelle le Peuple d'Iſraël fut mis en garde.

Moïſe étant monté ſur cette Montagne, par l'ordre de Dieu, y reçut de ſes mains le Décalogue écrit ſur des Tables de pierre, au milieu des éclairs, des tonnerres, de l'obſcurité des nuées, du tremblement de terre, au grand étonnement du Peuple & de Moïſe lui-même. C'eſt ici que commence l'ancien Teſtament, en vertu duquel le peuple fut mis en poſſeſſion de la Terre de Canaan, que Dieu avoit promiſe à *Abraham* pour ſa poſtérité, & qui devoit être un type de l'héritage du monde, je veux dire, du Nouveau Teſtament: & c'étoit dans ce Païs que le Meſſie devoit prendre naiſſance.

Quoique les biens, dont les Iſraëlites furent mis en poſſeſſion, ne fuſſent que figuratifs, cependant la conſécration du V. T. ne ſe fit pas ſans effuſion de ſang, Exod. 24. Heb. 9. Ce Teſtament étoit lui-même la figure d'un meilleur, à l'aproche duquel celui-ci devoit diſparoître. Outre les Tables de pierre que Dieu donna à Moïſe, il lui ordonna de lui conſtruire un Tabernacle, ou Temple portatif, & lui ſpécifia les uſtenciles, & les autres choſes qu'il vouloit qui ſerviſſent à la Religion; le tout ſuivant le modéle qu'il lui en avoit montré ſur la Montagne: afin que tout fût conforme au deſſein de Dieu, qui deſtinoit cét Edifice à être une figure des choſes céleſtes, Hebr. 9. Il ne faut pas s'imaginer que ces ombres n'euſſent été données au commence-

ment aux Iſraëlites, que pour leur être un témoignage de la protection divine. Mais aprez l'adoration du Veau d'or, par laquelle l'Alliance fût violée, il ſemble que Dieu ait pris plaiſir à charger ce Peuple de loix dures & difficiles à obſerver, de-là vient qu'elles ſont apellées au Ch. 10. des Act. *un joug inſuportable.* Mais tout ceci eſt proprement du reſſort de la Théologie, & mon deſſein eſt uniquement de parler dans ce Livre du Temple, de ſes uſtenciles, & des autres choſes que Dieu inſtitua pour ſervir au culte qu'il voulut que les Iſraëlites lui rendiſſent : & dans celui qui ſuit nous parlerons des Sacrifices.

CHAPITRE II.

Des lieux deſtinez au culte divin. Qu'il étoit permis avant la conſtruction du Tabernacle de ſervir Dieu où l'on vouloit. Que Jéruſalem répondoit aux trois divers Camps du Peuple d'Iſraël. De ceux qui ont ſacrifié hors du Tabernacle. Cérémonie qu'on obſervoit à la reception d'un Etranger qui ſe faiſoit Juif. Prophétie touchant la conſtruction du Temple. Prophétie de Jacob concernant Benjamin. Pourquoi les Juifs n'avoient qu'un Temple. De ceux qui étoient obligez de monter à Jéruſalem aux trois Fêtes ſolemnelles, avec la ſolution de quelques difficultez, qu'on peut faire là-deſſus.

APrés que Dieu eut retiré ſon Peuple de l'eſclavage d'Egypte, & l'eut conduit dans les de-

deſerts de l'Arabie juſqu'à la Montagne de Sinaï, où il prononça ſa Loi : il lui donna pluſieurs ordonnances touchant la Religion, & les lieux qu'il vouloit, qui fuſſent à l'avenir affectez & conſacrez au culte divin. Car il étoit permis auparavant à chacun de prier & de ſacrifier dans les lieux qui étoient le plus à ſa bienſéance. Mais aprez la publication de la Loi, Dieu fit des loix particulieres, qui non ſeulement régloient la nature & la maniére du culte, mais auſſi ſpecifioient les Lieux dans leſquels ſeuls il vouloit qu'on lui rendît le ſervice qui lui étoit dû. Il donna à Moïſe un modéle, ſuivant lequel il commanda qu'on lui fît un Tabernacle, ou un Temple portatif (dont nous parlerons dans le Chapitre ſuivant) pour ſervir à l'état ambulant dans lequel le Peuple ſe trouvoit alors dans le deſert. Il ordonna auſſi expreſſément qu'il n'y eût à l'avenir que les Sacrificateurs qui euſſent la permiſſion de ſacrifier ; il voulut que les Sacrifices ſe fiſſent à l'entrée du Tabernacle du côté de l'Orient, où il enjoignit qu'on dreſſât un Autel pour ſervir aux holocauſtes, avec tous les inſtrumens néceſſaires. La Religion fut déſormais attachée au Tabernacle, ſoit qu'il fût fixe & arrêté en quelque lieu, ou non. Témoin ce qui eſt dit au Chap. 17. du Lev. verſ. 3. *Quiconque de la Maiſon d'Iſraël aura égorgé un bœuf, ou un agneau, ou une chevre dans le Camp, ou bien hors du Camp, & ne l'aura point aporté à l'entrée du Tabernacle d'aſſignation, le voulant offrir en offrande à l'Eternel devant le Pavillon de l'Eternel ; cela ſera reputé*

puté à effuſion de ſang à cét homme-là : il a répandu du ſang : c'eſt pourquoi cét homme ſera retranché du milieu de ſon Peuple. Les Etrangers mêmes, qui ſe trouvoient parmi le Peuple d'Iſraël, n'étoient pas diſpenſez de cette rigoureuſe Loi, comme on le peut voir au vſ. 8. du même Chapitre. Il y a pluſieurs choſes à remarquer touchant l'étenduë du Camp, & les diverſes eſpéces d'Etrangers, qui habitoient avec les Iſraëlites. Il n'y a qu'à conſidérer l'ordre, ſuivant lequel le Peuple d'Iſraël étoit rangé à l'entour du Tabernacle, pour comprendre qu'il y avoit trois Camps différens : le *petit Camp*, ou le *Camp de l'Eternel*, qui comprenoit le Tabernacle & le Veſtibule dans ſon enceinte, & c'eſt-là qu'il étoit ordonné de ſacrifier. Le ſecond étoit le *Camp des Lévites*, qui étoit tout autour du Veſtibule du Tabernacle, il étoit défendu de ſacrifier dans ce Camp, mais la Loi ordonnoit d'amener juſques-là les victimes, & de les remettre entre les mains des Sacrificateurs & des Lévites qui ſervoient au Tabernacle, leſquels les venoient recevoir à l'entrée du Veſtibule, du côté de l'Orient, vis-à-vis de l'Autel des Holocauſtes, où Moïſe & Aaron avoient dreſſé leurs Tentes. Le troiſiéme étoit le *grand Camp*, ou le *Camp du Peuple d'Iſraël*, qui étoit éloigné du Tabernacle de la longueur du chemin d'un Sabbat, c'eſt-à-dire de 2000. pas. Les choſes changérent, à la verité, de face aprés la conſtruction du Temple de Jéruſalem, cependant on y trouve conſtamment gardée la même proportion. Le Sanctuaire & le Saint des Saints répondoient

doient au Camp de l'Eternel, le reſte des Apartemens qui étoient dans l'enceinte du Temple répondoit au Camp des Lévites, & la Ville de Jéruſalem, qui étoit le Siége du culte divin, & la Ville Capitale de la République repréſentoit le Camp des Iſraëlites; dans lequel il étoit expreſſément défendu de faire aucun ſacrifice. Il y a des gens qui trouvent trop ſévére la Loi qui ordonne, que tout homme qui fera un ſacrifice hors du lieu deſtiné à cét uſage, ſera regardé comme un homicide, & comme tel, condamné à mort. Mais la raiſon de cette ſévérité eſt exprimée au Ch. 17. du Lev. vſ. 11. *L'ame*, eſt-il dit dans ce paſſage, *eſt dans le ſang, pourtant je vous ai ordonné qu'il ſoit mis ſur l'autel pour faire propitiation pour vos ames, car c'eſt le ſang qui fera propitiation pour l'ame.* Suivant cela, il étoit juſte qu'on fît un cas particulier du ſang de la victime, & qu'on prît garde à ne le pas prodiguer, & à ne le répandre point ailleurs que ſur l'Autel, ſur lequel il faloit qu'il fût mis pour faire la propitiation. Mais quel ſens donner à ces paroles; *il ſera retranché du milieu de ſon Peuple?* Les Interprétes, tant Juifs que Chrêtiens, entendent diverſement ces paroles. Les uns prétendent que cela ſignifie qu'un tel homme ne ſera plus regardé comme un Iſraëlite, mais comme un Païen. Les autres croïent que cette Loi ordonne qu'il ſera puni de mort, & qu'il ſera conſidéré comme un meurtrier. Il ſemble que les enfans d'Iſraël qui demeuroient au deçà du Jordain donnoient ce ſens aux paroles de Moïſe, puiſqu'ils prirent les armes

pour

pour faire la guerre aux Tribus de *Ruben* & de *Gad* & à la demi Tribu de *Manassé*, sur ce qu'elles avoient bâti un Autel prés du rivage du Jordain, ce que les autres Tribus regardoient comme une infraction de la Loi, dans la pensée où elles étoient que cét Autel avoit été élevé pour y faire des Sacrifices, ainsi qu'on le peut voir au long dans le Chap. 22. de Josué. Quelques Juifs croïent que Dieu menace dans ces paroles, d'une mort prématurée, ceux qui commettoient ce crime. Mais ce sentiment est refuté au Ch. 3. du Traité intitulé *Maccoth*. Car ils prétendent que tout homme qui sacrifie autre part que sur l'Autel, sera batu, selon la Loi du Deut. Chap. 25. vers. 2. 3. c'est-à-dire, qu'il recevra 40. coups. Suivant cela plusieurs saints hommes auroient mérité cette punition. Car ils ont sacrifié eux-mêmes, quoiqu'ils n'eussent pas droit de le faire, & même ils ont sacrifié hors du Tabernacle & sur plusieurs Autels. Tels sont *Manoé* Pére de *Samson*, Jug. 13. 19. le Prophéte *Samuel* en Mispa, 1 Sam. 7. 9. & en Bethlehem, 1 Sam. 16. 2. *David* sacrifia aussi dans la plaine d'Arauna, dans le Païs des Jébusiens. 2. Sam. 24. 18. Le Prophéte *Elie* sur le Mont Carmel, 1. Rois 18. & plusieurs autres, qu'il n'est pas nécessaire de nommer. Mais il y a aparence, que ces saints hommes faisoient ces actions extraordinaires par l'ordre de Dieu, & suivant l'inspiration du St. Esprit, qui les animoit. C'est dequoi il n'y a pas lieu de douter, puisque Dieu a aprouvé les sacrifices qu'ils lui ont offert. Il paroît que Dieu

agréa

agréa l'action de *Manoé* puiſqu'il l'honorâ de l'aparition d'un Ange. Il eſt dit au Chap. 6. vſ. 9. du 1. Liv. de Sam. que ſon ſacrifice plut à l'Eternel. Dieu lui-même envoïa le feu du Ciel, qui conſuma l'holocauſte d'*Elie*, à la gloire de ſon grand nom, & à la honte des faux Dieux. Car aprez que ce Saint Prophéte eut adreſſé ſa priere à Dieu en ces termes, *Répons moi, ô Eternel, repons moi, afin que ce Peuple reconnoiſſe que tu es l'Eternel, que tu es Dieu*, à l'inſtant Dieu fit décendre le feu du Ciel qui conſuma la victime, le bois, la pierre, & toute l'eau qui étoit ſur l'Autel. Alors le Peuple épouvanté *tomba ſur ſa face*, & s'écria tout tremblant de la peur que ce ſpectacle lui avoit cauſé, *C'eſt l'Eternel qui eſt Dieu, C'eſt l'Eternel qui eſt Dieu.* Ce que *David* fit, il le fit auſſi par l'ordre de Dieu. En effet, Dieu a toûjours fait paroître qu'il étoit le Maître des Loix, & qu'il avoit le droit de donner diſpenſe lorſqu'il le juge à propos. Quand il lui plaît d'ordonner une choſe défendue par la Loi, ce ſeroit faire un crime que de lui déſobeïr, & celui qui par ordre de Dieu fait une choſe que la Loi condamne, eſt auſſi loüable que celui qui obſerve la Loi, puiſqu'ils ont tous deux le même but, ſavoir, d'obéïr à Dieu & de travailler à ſa gloire. Mais ceux qui avoient la hardieſſe d'enfraindre les Loix ſans avoir diſpenſe divine, ſoit qu'ils le fiſſent par ignorance, ou par malice, ils étoient toûjours punis; témoin *Saül*, qui offrit l'holocauſte en *Guilgal*, même ſans prier Dieu, comme il eſt dit au Chap. 13. vſ. 11. du 1. Liv. de Sam. Témoin

moin encore *Ofias*, dont l'hiſtoire eſt racontée au Ch. 26. des Chron. Liv. 2. Je penſe, que par la permiſſion de ſacrifier hors du Tabernacle, que Dieu a donnée quelquefois, il a voulu faire connoître que le Tabernacle ne devoit pas toûjours durer, & que l'Arche de l'Alliance, qui étoit un ſigne extérieur de ſa préſence, & la ſeule choſe qui ſanctifioit le Tabernacle, en devoit être un jour ôtée, & demeureroit longtems dans le lieu que Dieu avoit deſtiné pour en faire ſa Maiſon & ſa demeure au Païs de Canaan. Auſſi la providence de Dieu a-t'elle permis qu'elle ſoit ſortie du Tabernacle; par exemple aprez la mort d'*Eli*, les Philiſtins la prirent, & enfin aprez que le Temple de Jéruſalem fut bâti, Salomon la fit transferer dans le Saint des Saints. Voi. 2. Chron. 5. vſ. 4. 5. &c. Cette Loi qui défendoit de ſacrifier hors du Tabernacle, ou hors du Temple, a été exactement obſervée juſqu'à la derniére deſtruction de Jéruſalem, où finit la République Judaïque. Aprez quoi la Prophétie du Ch. 3. vſ. 4. d'*Oſée*, touchant ce malheureux Peuple, a été pleinement accomplie, car ils ſont, comme le Prophéte l'avoit prédit, *ſans Temple*, *ſans Sacrifice*, *ſans Ephod*, *& ſans Statue*, c'eſt-à-dire que, ſans être tombez dans l'idolatrie, ils croupiſſent dans les tenébres d'une craſſe ignorance: dignes de compaſſion, juſqu'à ce qu'il plaiſe à Dieu d'avoir pitié de leur état déplorable. Le ſavant *Outram* raporte une choſe qui vient aſſez naturellement à mon ſujet. Avant la conſtruction du Tabernacle,

cle, dit-il, il étoit indifférent, en quel lieu l'on ſacrifiât, de-là vient que l'Ecriture parle ſi ſouvent des *Barnoth*, c'eſt-à-dire des *Hauts-lieux*, qui étoient des Chapelles, où les particuliers faiſoient leurs ſacrifices avant que le Tabernacle fût dreſſé; ce qui fut défendu expreſſément dans la ſuite; on apelloit ces Chapelles *Hauts-lieux*, à cauſe qu'on les bâtiſſoit ſur des Collines. Pendant que le Tabernacle, où l'Arche de l'Alliance étoit gardée, ſubſiſta, & qu'elle fut parmi le Peuple d'Iſraël, il ne fut pas permis de ſacrifier ailleurs. Ce qui a fait dire aux Juifs, *Que pendant tout le tems que le Peuple demeura dans le deſert, il y avoit une Loi qui défendoit de ſacrifier ſur les Hauts-lieux. Mais que cette Loi ceſſa pour un tems lors qu'il fut arrivé en Guilgal, où le Tabernacle n'avoit point de demeure fixe, & où le Peuple étoit diſperſé çà & là. Mais qu'aprez que le Tabernacle eut été placé en Silo, la même Loi, qu'on étoit obligé de garder dans le deſert, fut renouvellée. Car l'Arche de l'Alliance étoit fixe dans cét endroit. De-là vient que Silo eſt ſouvent apellé dans l'Ecriture la Maiſon de Dieu. L'Arche de l'Alliance aïant été portée en Nob & en Gabaon, où elle n'étoit point fixe, il fut permis de nouveau de ſacrifier ſur les hauteurs: témoin Samuel qui y ſacrifia. Ce qui depuis ne fut jamais permis aux Iſraëlites aprés la conſtruction du Temple de Jéruſalem, à cauſe que ce Temple devint la demeure arrêtée de l'Arche de l'Alliance.* Grotius ſuit en cela le ſentiment des Juifs, car voici com-

* *Jud.* 18. 31. 1. *Sam.* 1. 14. † 1. *Sam.* 9. 13.

ment il explique le vſ. 8. du Chap. 12. du Deut. *Vous ne ferez pas comme nous faiſons aujourd'hui ici, un chacun ſelon que bon lui ſemble.* C'eſt-à-dire, *Vous ne ſacrifierés pas où bon vous ſemblera, mais dans un lieu ſeul. Ce lieu fut premiérement Silo, enſuite le Temple de Jéruſalem. Dans les autres tems cette Loi ceſſa, à cauſe que le Tabernacle n'eut point de demeure fixe. Car tantôt il fut en Guilgal, tantôt en Nob, tantôt en Gabaon, tantôt dans la maiſon d'Obededom.* A quoi ſe raporte ce qui eſt dit dans Samuel, *En ce tems-là il n'y avoit point de lieu fixe pour les ſacrifices, à cauſe des voïages continuels.*

Il paroît par le vſ. 8. du Chap. 17. des Nomb. que cette obligation touchant le lieu deſtiné au Service Divin, regardoit auſſi bien les Etrangers, qui habitoient parmi les Iſraëlites, que les Iſraëlites eux-mêmes, qui étoient les décendans de Jacob. Il y avoit trois ſortes d'Etrangers. Les uns qui étoient Païens, ſoit qu'ils fuſſent étrangers, ſoit qu'ils fuſſent reſtez dans la Terre de Canaan, étoient apellez *Nochrim*, étrangers. Les autres qui étoient auſſi étrangers, mais qui obſervoient les ſept Préceptes de Noé, leſquels conſiſtoient à ne point idolatrer; à éviter les conjonctions inceſtueuſes; à ne point tuer; à ne point manger de la chair avec ſon ſang &c. étoient nommez, au raport de Maimonides, *Tesbib*, c'eſt-à-dire, habitans de la porte. Il étoit permis de vendre à ces gens-là les bêtes mortes d'elles-mêmes, & ils pouvoient les manger, ſelon ce qui eſt dit au vſ. 21. du Chap. 14. du Deuter.

Les

Les Hébreux pouvoient auſſi leur prêter leur argent à uſure, ſuivant la Loi du Ch. 23. du Deut. vſ. 20. *Tu prêteras bien à uſure à l'Etranger, mais tu ne donneras point à uſure à ton Frére.* Ceux du troiſiéme ordre étoient étrangers de naiſſance, mais ils étoient convertis au Judaïſme, & incorporez au peuple de Dieu, aprez avoir été ſuffiſamment inſtruits de la Religion & des Loix des Hébreux. On obſervoit quelques cérémonies à la reception de ces nouveaux Juifs. Car, quoiqu'ils fuſſent intérieurement convaincus de la ſainteté de la Religion des Hébreux, & de la pureté des cérémonies, & qu'ils demandaſſent à être reçus dans l'Egliſe par le moïen de la Circonciſion, cependant on leur diſoit juſqu'à trois fois, qu'on ne vouloit point d'eux. Mais s'ils ne ſe rebutoient point, & qu'ils revinſſent une quatriéme fois avec un déſir ſincére d'être admis dans la communion du Peuple de Dieu, alors on les circonciſoit en préſence de deux ou de trois témoins, & puis on les baptiſoit en les plongeant dans l'eau, afin de les laver de l'impureté du Paganiſme. Enfin, il faloit qu'ils ſe reconciliaſſent avec Dieu en offrant en holocauſte un Agneau, ou une paire de tourterelles, ou une paire de pigeonneaux. C'eſt ainſi qu'on recevoit ceux que les Grecs apellent *Proſelytes*, & les Juifs, *les Etrangers de la juſtice.* Pour les Femmes, la cérémonie étoit la même, à la circonciſion prés. Il faloit que les Juifs du tems de nôtre Seigneur Jeſus-Chriſt ſe fuſſent bien relâchez de la rigueur qu'ils avoient autrefois à l'égard des Proſelytes, puis que bien loin de ſe faire

prier pour les recevoir, le Seigneur leur reproche au contraire qu'ils alloient eux-mêmes au devant des gens, pour les ſolliciter, *Vous parcourez*, dit-il aux Scribes & aux Phariſiens, *la Mer & la Terre afin de faire un Proſelyte*, Matth. 23. 15.

En vertu de cette reception dans l'Egliſe ils avoient part à tous les priviléges de la Nation, ils mangeoient la Pâque avec les Juifs, & de la même maniére qu'eux, comme il eſt clair par le Ch. 9. vſ. 14. du Liv. des Nomb. *Quand quelque Etranger habitera parmi vous, & célébrera la Pâque à l'Eternel, il la fera ſelon l'ordonnance de la Pâque, & ſelon qu'il la faut faire. Il y aura une même ordonnance au Païs, tant pour l'Etranger que pour celui qui eſt né au Païs.* Ces prérogatives ne s'étendoient pourtant qu'aux choſes de la Religion, car du reſte il y avoit bien de la différence entre les Juifs naturels & les Proſelytes. Il ne leur étoit pas permis de poſſeder un pouce de terre dans le païs de Canaan. Le bénéfice de la ſeptiéme année n'étoit point pour eux, s'ils ſe trouvoient eſclaves, ils n'étoient point mis en liberté. C'eſt ce qui paroît aſſez clairement par l'opoſition qui eſt faite dans la Loi du Ch. 25. du Levit. vſ. 40. 41. entre les Iſraëlites naturels, que la Loi, apelle *Fréres*, & les Etrangers qui ſe vendoient. Ils n'étoient auſſi jamais exemts de payer leurs dettes; Tu pourras exiger de l'Etranger, dit la Loi au Chap. 15. du Deut. vſ. 3. *Mais quant à ce que tu auras à faire avec ton Frére, tu lui en donneras relâche.* On ne les élevoit point aux grands emplois, à moins qu'ils ne fuſſent ou *Idumæens*, ou *Egyptiens*; car

pour

pour l'Iduméen, remarque la Loi, *il eſt ton Frére*, & pour ce qui eſt de l'Egyptien, *tu as été étranger dans ſon Païs*. Deut. 23. vſ. 6. Mais il étoit défendu de recevoir les *Ammonites* & les *Moabites* en la congrégation de l'Eternel, même juſqu'à la dixiéme génération. Voilà quels étoient les *Proſelytes de la juſtice*. Il faut obſerver en paſſant, qu'il eſt parlé dans la Loi, des Etrangers auſquels il eſt défendu de s'aprocher du Sanctuaire, mais qu'il n'y a là rien qui leur ſoit particulier, puiſque les Hébreux eux-mêmes, qui n'étoient ni Sacrificateurs, ni Lévites, n'avoient pas à cét égard plus de privilége que les Etrangers.

Moïſe prédit aux Iſraëlites au Ch. 12. du Deut. qu'ils chercheront l'Eternel là où il ſera, & qu'ils iront au lieu que l'Eternel aura choiſi d'entre toutes les Tribus pour y mettre ſon nom, afin de lui offrir leurs holocauſtes &c. Ce qui leur donnoit aſſez à entendre qu'ils n'étoient pas deſtinez à porter toûjours leurs offrandes devant le Tabernacle, mais que Dieu leur partageroit enfin la Terre de Canaan, & qu'il marqueroit dans la part de l'une des Tribus, un lieu dans lequel le culte divin ſeroit fixé: ce que Dieu accomplit en choiſiſſant pour ſa demeure *Jéruſalem*, qui étoit du reſſort de la Tribu de Benjamin. Il ſemble que Dieu voulût faire connoître cette particularité à Abraham, lorſqu'il ſacrifia un Belier, par ordre de Dieu en la place de ſon Fils ſur la Montagne de Morija. Environ 900. ans aprez *David* prédit que dans ce lieu-là on bâtiroit une Maiſon à l'Eternel. Ce que Jacob avoit auſſi déclaré ſur

la fin de ſa vie dans la Prophétie qu'il adreſſa à Benjamin en ces termes : * *Benjamin eſt un loup qui déchirera ; le matin il dévorera la proïe, & le ſoir il partagera le butin.* Le Paraphraſte Chaldaïque explique cét Oracle de cette maniére : Que la préſence de la Majeſté Divine ſe fera ſentir dans le partage de la Tribu de Benjamin, & que le Temple ſera dans ſon Territoire. Que les Sacrificateurs y ſacrifieront ſoir & matin, & que le ſoir ils partageront entr'eux ce qui reſtera des victimes. Or il eſt certain que la Montagne de Morija, ſur laquelle Salomon bâtit le Temple, étoit dans la Ville de Jéruſalem, & que cette fameuſe Ville étoit ſituée dans le département de la Tribu de Benjamin, mais de maniére pourtant qu'une partie de la Ville & du Temple étoit, à ce que diſent les Juifs, dans le Territoire de Juda, & le reſte, particuliérement l'Autel des Holocauſtes, dans celui de Benjamin. C'eſt ſur cét Autel que le feu dévoroit tous les jours & conſumoit la chair des victimes, comme le loup affamé met en piéces la brebis. On peut voir la confirmation de cette Prophétie dans la priére que Salomon fit à Dieu lorſqu'il lui conſacra le Temple, & dans le miracle que Dieu opéra à cette occaſion, faiſant décendre le feu du Ciel ſur les Holocauſtes afin de les conſumer, comme il eſt raconté fort au long aux Chap. 8. & 9. du 1. Liv. des Rois. Ce fut dans cette circonſtance que Dieu promit à Salomon de ſanctifier la Maiſon qu'il lui avoit bâtie, qu'il feroit en ſorte que ſon nom y ſeroit

çé-

* *Gen.* 49. 27.

célébré à jamais, ſans qu'il en détournât ſes yeux, pourvû que les Iſraëlites lui fuſſent fidéles.

Les Rabins, qui veulent trouver des raiſons à tout, ont cherché celles que Moïſe, qui particulariſe d'ailleurs des choſes de moindre importance, peut avoir euës de faire un myſtére du lieu dans lequel le Temple devoit un jour être bâti. Ils diſent que ce Légiſlateur a paſſé ſous ſilence cette particularité, de peur que les Païens venant à la ſavoir, ne fortifiaſſent la place deſtinée pour le Temple, & n'y miſſent bonne garniſon. En ſecond lieu, de crainte que les Peuples qui en étoient les maîtres, & qui n'étoient pas fort bien intentionnez pour les Iſraëlites, ne miſſent le terrain hors d'état d'y pouvoir bâtir. Enfin, de peur que les Tribus ne vouluſſent toutes avoir cette place dans leur partage, & qu'il n'y eût des différens entr'elles ſur cét article; ce qui eſt aſſez vraiſemblable. Il y a même de ſavans Rabins qui prétendent que pour cette derniére raiſon, l'ordre de bâtir le Temple ne vint que lorſque l'autorité ſe trouva à ſon plus haut point, & qu'elle fut aſſez grande pour tenir en bride les mutins & les ſéditieux.

Quoique la République des Hébreux fût déja bien étroitement unie par le moïen des Loix, de la monnoïe, des meſures & des poids, qui étoient les mêmes dans toute l'étendue du Païs, & plus encore par l'unité de Religion: cependant il y avoit encore une choſe qui contribuoit merveilleuſement à cimenter l'union & la concorde, je

veux dire l'obligation que Dieu avoit imposée aux Hébreux de monter trois fois tous les ans au Temple, qu'il avoit établi pour être le centre de la Religion. *Trois fois l'an*, dit le Legislateur au Ch. 16. du Deut. vs. 16. *tout mâle d'entre vous se présentera devant l'Eternel ton Dieu, au lieu qu'il aura choisi, savoir en la Fête solemnelle des pains sans levain, en la Fête solemnelle des semaines, & en la Fête solemnelle des Tabernacles: & nul ne se présentera devant la face de l'Eternel à vuide &c.* La même chose est encore expressément ordonnée aux Hébreux au Liv. de l'Exod. Ch. 23. vs. 17. & Ch. 34. vs. 23. Il ne faut pas laisser passer cette Loi, sans y faire quelques réflexions. Premiérement, il s'ensuit de ces paroles que les Femmes n'étoient point comprises dans le nombre des personnes qui devoient aller à Jérusalem pour assister aux trois grandes Fêtes, savoir, celles de Pâque, de la Pentecôte, & des Tabernacles, car la Loi ne parle que des mâles. Cependant je crois qu'il leur étoit permis d'y aller, supposé que le soin du ménage le pût permettre, quoique d'ailleurs elles n'y fussent pas obligées. On trouve même dans l'Ecriture qu'il y en a qui l'ont fait, comme * *Anne*, Mére de Samuel, † *Marie*, Mére de nôtre Seigneur & quelques autres Femmes pieuses. Il y a des Savans qui prétendent que les jeunes hommes, au dessous de l'âge de 20. ans étoient dispensez de cette obligation, aussi bien que de la capitation du demi sicle, parce qu'on ne les mettoit pas avant

* 1. *Sam.* 1. † *Luc.* 2. 41.

avant l'âge de 20. ans au nombre des hommes faits. Il eſt vrai que les Evangeliſtes raportent que Jeſus-Chriſt monta à Jéruſalem avec Joſeph & Marie en pareille occaſion. Mais cela ne fait rien contre le ſentiment que je viens de raporter. Car s'il alla à Jéruſalem, ce ne fut point en vertu de la Loi, qui n'ordonne, ni ne défend rien là-deſſus, & laiſſe les parens à cét égard en liberté de faire ce qu'ils veulent, mais ce fut comme un enfant que ſa Mére méne avec elle, cela étoit permis. Les Juifs d'aujourd'hui ſe ſervent encore de cette permiſſion, car ils font aporter leurs enfans à la mammelle dans les Synagogues les jours des grandes Fêtes, & leur apliquent le Livre de la Loi ſur la bouche; croïant que cela leur ſuffit, afin qu'ils aïent aſſiſté à la Fête: & s'il arrive qu'il y en ait quelqu'un, qu'on n'ait pû aporter, parce qu'il étoit malade, on a ſoin de l'y amener à la premiére occaſion. Il eût été bien dangereux & pour les particuliers & pour la République, de laiſſer ainſi les Villes & le plat païs, dégarnis d'hommes, & par conſéquent ſans défenſe, d'abandonner les femmes & les enfans à la merci des Peuples voiſins aſſez remuans & mal intentionnez, ſi Dieu n'y eût mis ordre. Mais il n'y avoit rien à craindre, l'Eternel des Armées leur avoit promis au Ch. 34. de l'Exod. vſ. 24. que lors qu'ils monteroient pour comparoître trois fois l'an devant lui, perſonne ne convoiteroit leur Païs. Mais, dira-t'on, Moïſe ne ſupoſe t'il pas au Ch. 16. du Deuter. que les femmes, les enfans, & toutes les Familles, étoient obligées

d'aller à Jérusalem aux jours des grandes Fêtes, lors qu'il recommande aux Israëlites de *se réjoüir en la présence de l'Eternel, eux, leurs Fils, leurs Filles, leurs Serviteurs, leurs Servantes* &c. *dans le lieu que l'Eternel aura choisi pour y établir son nom?* De maniére que le Païs de Canaan seroit, à ce conte, demeuré pendant ce tems-là dépourveu de monde & desert: D'ailleurs, il est certain que la Ville de Jérusalem n'auroit pas été capable de contenir cette prodigieuse multitude. C'est ce qui me porte à croire, que cette Loi n'étoit faite que pour le tems que les Israëlites passérent dans le desert, où ils étoient campez autour du Tabernacle à portée, de s'y rendre sans peine: & pour ceux qui habitoient dans Jérusalem, ou aux environs, aprés que le Temple fut bâti. Que cette Loi d'ailleurs ne regarde proprement que les hommes, qui pouvoient cependant amener avec eux leurs femmes & leurs enfans, lorsque leurs affaires le leur permettoient. Je serois même tenté de croire que ceux qui demeuroient aux extrémitez du païs, & qui avoient les ennemis dans leur voisinage, n'alloient pas tous à Jérusalem, mais qu'ils le faisoient, peut-être, par tour, & que la moitié demeuroit pour garder le Païs, pendant que l'autre moitié s'aquittoit de ce devoir cérémoniel. En effet, il n'y a pas d'aparence que les Israëlites négligeassent l'amour paternel, la défense de leurs femmes, de leurs enfans & de leurs possessions, pour observer une cérémonie, qui tôt ou tard devoit être enfin abolie. Dieu leur avoit promis, à la vérité, qu'il veilleroit pen-

pendant ce tems-là à la garde de leur Païs, & qu'il empêcheroit que leurs ennemis ne s'en emparaſſent. Mais comme ce n'étoit qu'à condition que de leur côté ils s'aquitteroient de leur devoir, & que bien ſouvent ils le négligeoient, auſſi étoient-ils ſouvent inquiettez par les courſes de leurs Voiſins. Car Dieu ne leur promit de leur être favorable, qu'autant qu'ils lui ſeroient fidéles, comme on le peut voir au Chap. 11. du Deut. vſ. 26. Il eſt vrai que David domta les Philiſtins, qu'il réduiſit la plûpart des ennemis du Peuple de Dieu à lui être tributaires, & que par ſes grands exploits il fit ſi bien qu'il laiſſa le Roïaume tranquile & floriſſant à ſon Fils Salomon; avec tout cela, jamais le Peuple d'Iſraël ne fut ſi paiſible poſſeſſeur de la Terre de Canaan, qu'il n'eût quelque révolution à craindre de la part de ſes ennemis. Aprés le Régne paiſible de Salomon la mesintelligence ſe gliſſa parmi les Iſraëlites, les guerres civiles s'allumérent, & le ſchiſme des dix Tribus, qui ſuivirent Jéroboam, frapa un coup terrible, dont l'Egliſe & la République reçurent une violente ſecouſſe. Tout cela mit de grands obſtacles à l'obſervation de la Loi, qui obligeoit les Iſraëlites d'aller toutes les grandes Fêtes faire leurs dévotions à Jéruſalem. A bien conſidérer les choſes, il y a dequoi admirer la providence de Dieu à l'égard de ſon Egliſe. On ne peut pas douter que la Loi qui ordonnoit de ſe rendre à Jéruſalem les jours des Fêtes ſolemnelles, n'eût égard principalement aux Tribus de Juda & de Benjamin; auſſi voit-on que Dieu,

dans

dans le partage de la Terre de Canaan, les avoit placées tout autour de Jérusalem & qu'il avoit mis le siége de la Religion au milieu d'elles, afin qu'elles pussent vaquer à ce devoir avec moins de péril, au lieu que les autres Tribus étoient dispersées vers les extrémitez du Païs: & que Dieu empêcha qu'à l'exemple des autres, ces deux Tribus ne se revoltassent contre la Couronne & contre la Religion, pendant qu'il permit la rebellion du reste des Tribus, & la corruption de la Religion parmi elles.

J'ajoûterai à ce que j'ai déja dit, que suivant le sentiment des anciens Juifs, les malades, les infirmes, & ceux qui se trouvoient indisposez étoient dispensez de l'observation de ces trois Fêtes. Ils prétendent aussi que ceux qui se trouvoient considérablement éloignez de Jérusalem, pouvoient s'exemter d'y aller à la Fête de la Pentecôte & à celle des Tabernacles, mais qu'il n'en étoit pas de même de celle de Pâque, à cause qu'on y célébroit la mémoire de la sortie miraculeuse d'Egypte, merveille qui tenoit au cœur à tout le Peuple. Ce dernier sentiment est apuïé d'une maniére assez claire par l'Histoire de l'Evangile: **Or son Pére & sa Mére*, dit St. Luc parlant de Jesus-Christ, *alloient tous les ans à Jérusalem à la Fête de Pâque*. Ce qui supose manifestement qu'ils n'en faisoient pas de même aux deux autres Fêtes, peut-être à cause de l'éloignement, car ils demeuroient environ à seize lieuës de Jérusalem. Autrement il y a aparence que

* *Evang. Luc.* 2. 41.

que St. Luc auroit dit que le Pére & la Mére de Jesus-Christ alloient trois fois l'an à Jérusalem. Il n'est pas nécessaire que nous parlions des Députez que les Communautez y envoïoient pour assister en leur nom aux cérémonies, puisque *Cunéus* en a traité suffisamment, & s'il y a quelque chose à ajouter à ce qu'il en a dit, nous le ferons lorsque nous parlerons des sacrifices.

CHAPITRE III.

Que le Tabernacle a été construit pour conserver l'unité de la Religion parmi les Israëlites. Pourquoi il devoit entrer tant de différens matériaux, & tant de diverses étoffes dans la composition de ce Lieu Saint, & pourquoi Moïse en donne une description plus longue, que celle qu'il a faite de la création du Ciel & de la Terre. Du don gratuit qu'il exigea du Peuple pour le Tabernacle. De l'or, de l'argent, du cuivre, & des autres choses qui devoient servir à la construction de ce Temple portatif.

DIeu aïant dessein de fonder une Eglise & une République particuliére parmi les Israëlites, il voulut, que dez qu'ils seroient échapez des mains des Egyptiens, qui les poursuivoient, & qu'ils seroient arrivés dans le desert, ils construisissent un Tabernacle qui étoit une espéce de Temple portatif, pour servir à l'état ambulant,

dans

dans lequel les Iſraëlites ſe trouvoient au deſert: afin que ce Peuple ne fît qu'un corps & qu'une ſociété, qui vînt chanter d'un commun accord dans ce Temple les loüanges de celui qui les avoit arrachez à main armée & à bras étendu des chaines des Egyptiens qui avoient juré leur perte. Dieu voulut auſſi donner aux Iſraëlites, par le moïen de ce Tabernacle, une figure de ce Temple fixe & magnifique qu'on éleveroit à ſon honneur, aprés qu'il les auroit rendus paiſibles poſſeſſeurs de la Terre de Canaan. Il leur commanda de contribuer volontairement pour la conſtruction de ce Saint Lieu, & de fournir tout ce qui ſeroit néceſſaire, ſoit de ce que la Terre produit, ſoit des mineraux, ſoit du bétail. Ce qui ſignifioit qu'un jour Dieu aſſembleroit ſon Egliſe compoſée de toutes Nations, Peuples, & Langues, & que tous ſeroient comme autant de pierres vives, que Dieu emploieroit, pour conſtruire ſon domicile ſpirituel. Les uns, à la vérité, plus précieux, les autres moins, mais tous également agréables à Dieu, & ſervans tous également à ſes veues. C'eſt pour cela auſſi que l'Ecriture remarque, que les dons qui ſervent à la conſtruction de ce Tabernacle ſpirituel ſont différens: *Car le Seigneur*, dit l'Auteur du Liv. des Prov. Ch. 2. vſ. 6. *donne la ſapience, & de ſa bouche procéde la connoiſſance.* C'eſt lui qui accorde la ſageſſe aux ſages, & la connoiſſance à ceux qui ſont intelligens, comme le reconnoit Daniel au Ch. 2. de ſes Revélations vſ. 21. Voilà ce qui fait la différence des dons, comme St. Paul l'a remarqué. On

peut

peut recueillir auſſi de cette hiſtoire, que nous ſommes tous obligez de contribuer, chacun ſelon ſa portée, à l'édification du Tabernacle de Jeſus-Chriſt, qui eſt ſon Egliſe.

C'eſt une choſe aſſez remarquable, que Moïſe emploïe beaucoup plus de tems à faire la deſcription du Tabernacle, & qu'il particulariſe davantage les choſes dans cét endroit, qu'il ne fait lorsqu'il s'agit de raconter l'hiſtoire de la création du Ciel & de la Terre. Ce qui ſignifie que l'Univers entier n'eſt deſtiné que pour ſervir à l'Egliſe, dont le Tabernacle étoit non ſeulement le domicile, mais encore un ſigne viſible. C'eſt pour cela auſſi que Dieu voulut qu'il entrât dans la conſtruction de ce Lieu ſaint, de tout ce qui ſe tire de la Terre. Voïons maintenant quelles ſont en particulier les choſes dont il ordonna que le Tabernacle fût compoſé, ſuivant la deſcription que Moïſe en fait au Chap. 25. de l'Exode, où commence la 19. * *Paraſche* des Juifs.

Dieu commande à ce Prophéte au verſ. 2. du Ch. 25. de lever une *offrande* ſur le Peuple pour la conſtruction du Tabernacle, mais une offrande volontaire. Les anciens Latins ont rendu le mot de l'Original, que nous avons traduit *offrande*, par celui de *prémices*, à cauſe que c'étoit effe-

* *Une* Paraſche *eſt une diviſion de la Bible, dont les Juifs ſe ſervent dans les Synagogues pour la lecture de la Loi. Ils l'ont diviſée en pluſieurs Chapitres, qu'ils apellent* Paraſches. *Tous les Sabbats ils en liſent une.*

effectivement le premier don que les Iſraëlites faiſoient pour la conſtruction du Tabernacle. Quoique le Paraphraſte Chaldaïque ait expliqué le mot de l'Original par celui de *ſéparation*, à cauſe que les Iſraëlites ſéparoient chacun une certaine portion de leur bien pour ſervir à ce ſaint uſage, je crois pourtant qu'il ſeroit mieux de le traduire *levée*, comme ont fait les Interprétes Flamands, à cauſe qu'on levoit ce qu'on offroit à l'Eternel, pour le lui préſenter. Ainſi on dit encore aujourd'hui une *levée* de deniers, *lever* la taille, *lever* un impôt &c.

L'or, l'argent & l'airain étoient les ſeuls Métaux requis pour l'uſage du Tabernacle, comme on le peut voir au vſ. 3. du Ch. 25. de l'Exode. Des 7. différens Métaux qu'on tire de la terre, ces trois ſont les plus excellens, & les plus ſolides, & qui s'allient le plus facilement enſemble. Leur alliage ne les gâte point, comme celui qu'on fait des quatre autres. L'or même & l'argent, qui ſont les deux plus excellens, s'allient aiſément & naturellement avec l'airain. Les Iſraëlites aportérent une ſi grande quantité de ces Métaux, auſſi bien que des autres choſes néceſſaires, que Moïſe fut obligé de faire crier à ſon de trompe dans le Camp, qu'on n'aportât plus rien, & qu'il y avoit des richeſſes plus qu'il n'en faloit. Voi. le Ch. 36.

Outre les Metaux, Moïſe demanda encore du bleu céleſte, de la pourpre, de l'écarlate, du fin lin, du poil de chevre, des peaux de mouton teintes en rouge, & des peaux de daim, du bois de Sittim, de l'huile pour les luminaires, des

des odeurs aromatiques pour l'onction, des drogues pour le parfum, des pierres d'onix, & des pierres à enchaſſer dans l'Ephod & dans le Pectoral.

Au lieu de bleu céleſte l'ancien Interprête Flamand a traduit de la *ſoïe jaune*, peut-être à cauſe du mot Latin *Hyacinthus*, parce que la pierre qui porte ce nom, tire vers le jaune. Mais il y a des pierres de Hyacinthe, qui tiennent du rouge, & d'autres du bleu, que pour cela on apelle *Hyacinthe* qui tient du Saphir. Quoiqu'il en ſoit, les plus Savans Interprétes, tant Juifs, que Chrêtiens, prétendent qu'il s'agit ici d'une couleur bleue, ou du bleu céleſte, comme nôtre fleur de Hiacinthe, qui a cette derniére couleur. Ils ajoûtent à cela que le terme de l'Original, ſignifie auſſi dans la Langue Sainte une eſpéce de laine teinte avec le ſang d'un ver ou d'un petit poiſſon, qu'ils nomment *Halazon*, dont la couleur eſt bleue tirant ſur le vert. Enſorte qu'on pourroit bien rendre le terme de l'Original *laine bleue*; ou *fil bleu*.

La pourpre, dont il eſt ici parlé, eſt, ſelon toutes les aparences, une couleur, qu'on faiſoit avec le ſang de quelque eſpéce de poiſſon à écaille, nommé *Argaman*, qu'on pêchoit ſur les côtes de la Paleſtine, à cauſe de quoi la couleur elle même porte ce nom. Quelques Etymologiſtes prétendent que ce mot vient de *Regem*, qui ſignifie *Prince*, au ſentiment de la plûpart des Juifs. C'eſt pourquoi ils veulent qu'on traduiſe *couleur de Prince*, & qu'elle ſoit ainſi nommée parce

qu'elle étoit la couleur favorite des Rois, des Princes & des Courtisans. Tel étoit l'habit que *Beltsazar* promit à celui qui lui interpréteroit ce qu'une main miraculeuse avoit écrit sur la muraille. Dan. 5. 7. 16. Le mauvais Riche étoit vestu de pourpre. Luc. 16. 19. Tel étoit encore le manteau que les Juifs mirent sur les épaules de nôtre Seigneur, pour se moquer de sa Roïauté. Jean. 19. 5. *Valverdius* remarque que les Cabalistes ont trouvé dans le terme de l'Original *Argaman*, qui vient de *Ragam*, les quatre premiéres lettres des noms des 4. Anges, *Raphaël*, *Gabriël*, *Michaël*, & *Nuziël*, qu'ils prétendent être les noms des 4. Animaux de la Vision d'Ezéchiel.

Il y a des Interprétes qui traduisent, *des vers de double cramoisi*, ce que nos Versions apellent écarlate. En effet, le terme de l'Original signifie un ver, témoin ce que dit David au Ps. 22. *Je suis un ver & non pas un homme.* De plus, il signifie un ver de couleur rouge, *Quand vos péchez*, dit Esaïe, *seroient rouges comme double cramoisi.* Le mot *schani*, qui se trouve dans Esaïe, signifie tout seul ce qu'il signifie dans Moïse joint avec *Tolognath*. *Double cramoisi*, cela veut dire, du cramoisi deux fois teint, une fois en laine, & une autre fois aprez que la laine a été mise en œuvre. Ces vers, au reste, avec lesquels on teint en cramoisi, sont ceux que nous apellons *Cochenilles*, lesquels on trouve dans les graines de l'arbre, que les Arboristes apellent *Ilex minor Coccigera*. Bellonius dit qu'on trouve de ces sortes d'arbres aux environs du Lac de Tiberiade, en Galatie, dans la Pisi-

Pifidie, dans la Cilicie & autres païs de l'Afie & de l'Afrique, comme *Pline* le remarque.

Il y a divers ſentimens ſur le terme de l'Original que nous avons traduit *fin lin*. Les Latins l'apellent *Biſſus*. Il y en a qui prétendent que c'eſt de la ſoïe, d'autres que c'eſt de la toile de Coton fort fine, & d'autres que c'eſt une ſorte de lin extrémement fin & fort blanc; *Aben Ezra* eſt du nombre de ces derniers, car il dit que c'eſt une eſpéce de lin trés fin, fort précieux, & aſſez commun en Egypte, qu'on a beaucoup de peine à teindre en couleur. Il y a des Auteurs Juifs qui font difficulté de croire que ce fût une eſpéce de toile, à cauſe qu'ils s'imaginent que cela eſt contraire à la Loi du Ch. 22. du Deut. vſ. 11. qui défend de porter des habits tiſſus de laine & de lin mêlés enſemble; car, diſent-ils, ſi cela étoit défendu pour les habits communs, à plus forte raiſon le ſera-t'il pour les étoffes du Tabernacle: mais ils ont tort. Car cette Loi n'étoit que pour les Séculiers, & non pas pour les Sacrificateurs, ni pour le Tabernacle, comme on le peut voir par ce qui eſt dit de l'habit des Sacrificateurs au Ch. 39. de l'Exode vſ. 29. Outre cela, cette Loi défend ſeulement de filer ou de tordre du fil & de la laine enſemble, mais elle ne défend pas de faire la chaine de laine, & la trame de fil; & c'eſt, peut-être, ainſi qu'étoient faites les courtines du Tabernacle. De cette maniére elles pouvoient être plus tranſparentes, & plus propres à recevoir les diverſes figures, & les divers ornemens qui ſervoient à les embellir. Ajoûtez à ce-

la que *Joſephe* témoigne que les habits ſacerdotaux étoient tiſſus de laine & de lin. Il n'auroit pas été néceſſaire de s'étendre là-deſſus, n'étoit qu'il eſt ſouvent parlé de ce fin lin dans la conſtruction du Tabernacle. Je conclus donc avec pluſieurs ſavans Interprétes, que c'étoit une eſpéce de lin qui ſe recueille en Egypte. *Piſcator*, qui étoit de ce ſentiment, a traduit le terme de l'Original, *Lin d'Egypte*. Pauſanias raporte que le lin de ce Païs-là eſt fort beau, & qu'il eſt preſque auſſi précieux que l'or. Il croît de ce lin en Achaïe, & on en trouve en quantité dans la Paleſtine. On le tire du tronc d'une Plante, qui reſſemble au pavot. On le file, on le tord, & puis on en fait de la toile, qui eſt belle & tout-à-fait blanche, on dit même qu'elle réſiſte au feu, à cauſe de quoi *Pline* la compare à la pierre *Asbeſtes*. Une toile ſi précieuſe étoit digne de la magnificence du Tabernacle, où tout étoit riche.

Outre le fin lin, Moïſe ordonna qu'on aportât encore *du poil de chévre*: aparemment que c'étoit quelque poil ſemblable à celui dont nous faiſons nos Camelots, dont l'étoffe réſiſte à la pluïe, qui la perce difficilement. C'eſt de ce poil de chévre que les femmes pieuſes filérent des étoffes & des couvertures à l'uſage du Tabernacle, Exod. 35. vſ. 26.

Les peaux de mouton étoïent des peaux blanches teintes en rouge, & jointes enſemble en forme de Tapis: on s'en ſert encore en Eſpagne & en Afrique. Les Interprétes ne ſont point d'accord touchant la ſignification du terme de l'O-

l'Original, que nous avons rendu, *peaux de taiſſons*. Il ſemble que ceux qui traduiſent de cette maniére, n'aïent eû d'autre raiſon pour le faire, que la conformité du mot de l'Original *Tachaſch* avec le Latin *Taxus* qui ſignifie un *Blereau*, ou un *Taiſſon*, en vieux langage. Les 70. Interprétes tournent *peaux bleues*: Il y en a d'autres qui croyent qu'il faut traduire *peaux violettes*, & ceux-là ont pour eux *Joſephe*, qui prétend que toutes ces peaux étoient de la même eſpéce, & ne différoient que par la couleur. A quoi s'en tenir parmi tant de différentes opinions? Les Rabbins ont auſſi divers ſentimens là-deſſus. Rabbi *Salomon* prétend que c'étoient des peaux d'un certain animal dont l'eſpéce ne ſubſiſte plus, qui étoit plein de taches de différentes couleurs. A cauſe de quoi les Chaldéens l'apelloient *Saſgona*, c'eſt-à-dire, qui prend plaiſir à ſe voir dans ſes couleurs. Rabbi *David Kimchi* dit à peu prez la même choſe du *Tachas*, qu'*Onkelos* apelle auſſi *Saſgona*, à cauſe de la diverſité de ſes couleurs. *Aben Ezra* n'eſt pas de ce ſentiment, il prétend que les *Techaſchim* étoient des peaux de bêtes graſſes, comme de taureaux ou de bœufs gras: Qu'ainſi les peaux dont il eſt parlé dans le Texte, ſont des peaux de taureaux ſauvages. Puiſqu'on voit que les Juifs eux-mêmes ne s'accordent pas entr'eux touchant la ſignification des termes de leur Langue, on doit conclure qu'à cét égard tout n'eſt pas encore bien éclairci. Ceux qui voudront s'exercer ſur ces matiéres trouveront de la beſogne de reſte. Qu'on ne me

diſe pas que c'eſt un travail ennuïeux & inutile. J'avouë qu'il n'eſt pas des plus divertiſſans; mais il ne laiſſe pas d'être d'une grande utilité. Car une nouvelle découverte ſur un mot de l'Original, donne quelquefois des lumiéres à des paſſages, qu'on avoit toutes les peines du monde à expliquer avant cela. Ce qui devroit aprendre à ceux qui traitent avec fierté les perſonnes qui s'apliquent à ces ſortes d'études, à ne point mépriſer des gens qui leur ſont plus néceſſaires qu'ils ne penſent, & qu'ils ne mépriſent peut-être qu'à cauſe qu'ils n'ont pas l'eſprit de connoître combien ils ſont redevables à leurs recherches. Ceci ſoit dit en paſſant, & ſe l'aplique qui voudra. Pour revenir à nôtre ſujet, je dis que ceux qui croïent que le terme de l'Original ſignifie des peaux de blereau, ont la probabilité de leur côté. Ces ſortes de peaux étoient en effet fort propres à conſerver les autres couvertures du Tabernacle, car c'étoit à quoi elles étoient deſtinées. Exod. 26. vſ. 14. Elles réſiſtent fort bien à la ſéchereſſe & à l'humidité, au chaud & au froid. Auſſi le blereau eſt-il une eſpéce d'amphibie, comme les Naturaliſtes l'ont remarqué.

Il n'y a pas grande aparence que le *bois de Sittim* fût une eſpéce particuliére de Cédre, puiſque le Cédre a un autre nom dans l'Ecriture. Il pourroit ſe faire que ce fût une eſpéce de bois qui croiſſoit aux environs de la Montagne de Sinaï, dans le deſert de *Sittim*, au Païs des Moabites. Peut-être que le deſert porte le nom du bois, ou le bois celui du deſert, il n'importe.

Rab-

Rabbi *Aben Ezra* eſt de ce ſentiment, il ajoûte que ce bois étoit beau, & poli, & qu'il duroit long-tems, ce qu'il faloit préciſement afin qu'il fût propre pour le Tabernacle, dont on défaiſoit toutes les piéces, les colomnes, les barres, les étançons pour les mettre ſur des chariots de bagage, qui ſervoient à les tranſporter, toutes les fois qu'on décampoit. Les Juifs racontent à ce propos une fable qui eſt tout-à-fait ridicule. Ils diſent que les Hébreux avoient aporté tout ce bois d'Egypte. Quelle aparence! Savoient-ils, lorſqu'ils ſortirent d'Egypte, qu'il leur faudroit conſtruire un Tabernacle? Dieu n'en avoit encore rien dit à Moïſe. Des gens qui partirent ſi précipitamment qu'ils n'eurent pas le tems de laiſſer lever leur pâte, ne devoient guére ſonger à traîner aprez eux un embarras de bois, qui n'étoit pas encore poli. Car il faloit que ces arbres fuſſent grands puiſque les aix & les barres qu'on en tiroit pour ſervir au Tabernacle avoient 10. coudées de long, & une coudée & demie de large. Exod. 26. vſ. 6. C'eſt donc une rêverie que tout cela, auſſi bien que ce qu'ils diſent de la graine de ces arbres, que le Patriarche Jacob aporta en Egypte, prévoïant que ſes décendans pourroient en avoir un jour affaire. Mais en voilà aſſez ſur les matiéres qui entroient dans la conſtruction du Tabernacle.

CHAPITRE IV.

Description du Tabernacle, de la hauteur, de la largeur, de la longueur & de la grosseur des aix qui servoient à en affermir les côtés. Leur nombre, & la maniére dont ils s'ajustoient sur leurs pieds. Usage & nombre des barres. Des Colomnes du Tabernacle. Des Chapiteaux, des crochets qui servoient à tendre les tapisseries.

DIeu parlant à Moïse pour lui ordonner de construire le Tabernacle, commence de cette maniére, *Vous me ferés un Sanctuaire & j'habiterai au milieu de vous.* Exod. 25. 8. Les Rabins disent que la Loi qui ordonne la construction du Tabernacle, quoiqu'elle soit le 21. des préceptes affirmatifs, n'a pourtant pas été donnée en veue du Tabernacle, mais du Temple, dont ce Tabernacle n'étoit qu'un modéle & une ébauche grossiére. C'est pourquoi ils mettent cette Loi au rang des trois Loix capitales, qui regardoient le tems de la possession paisible de la Terre de Canaan. Les deux autres sont la destruction des Amalekites, & l'élection d'un Roi. Ensorte qu'ils ne regardent le Tabernacle, qui fut construit dans le desert, que comme un *interim* en attendant mieux. Au reste, il n'y a qu'à lire le vs. 9. du Ch. 25. de l'Exode, pour voir que Moïse fit bâtir le Tabernacle, suivant le modéle que Dieu lui-même lui avoit donné sur la Mon-

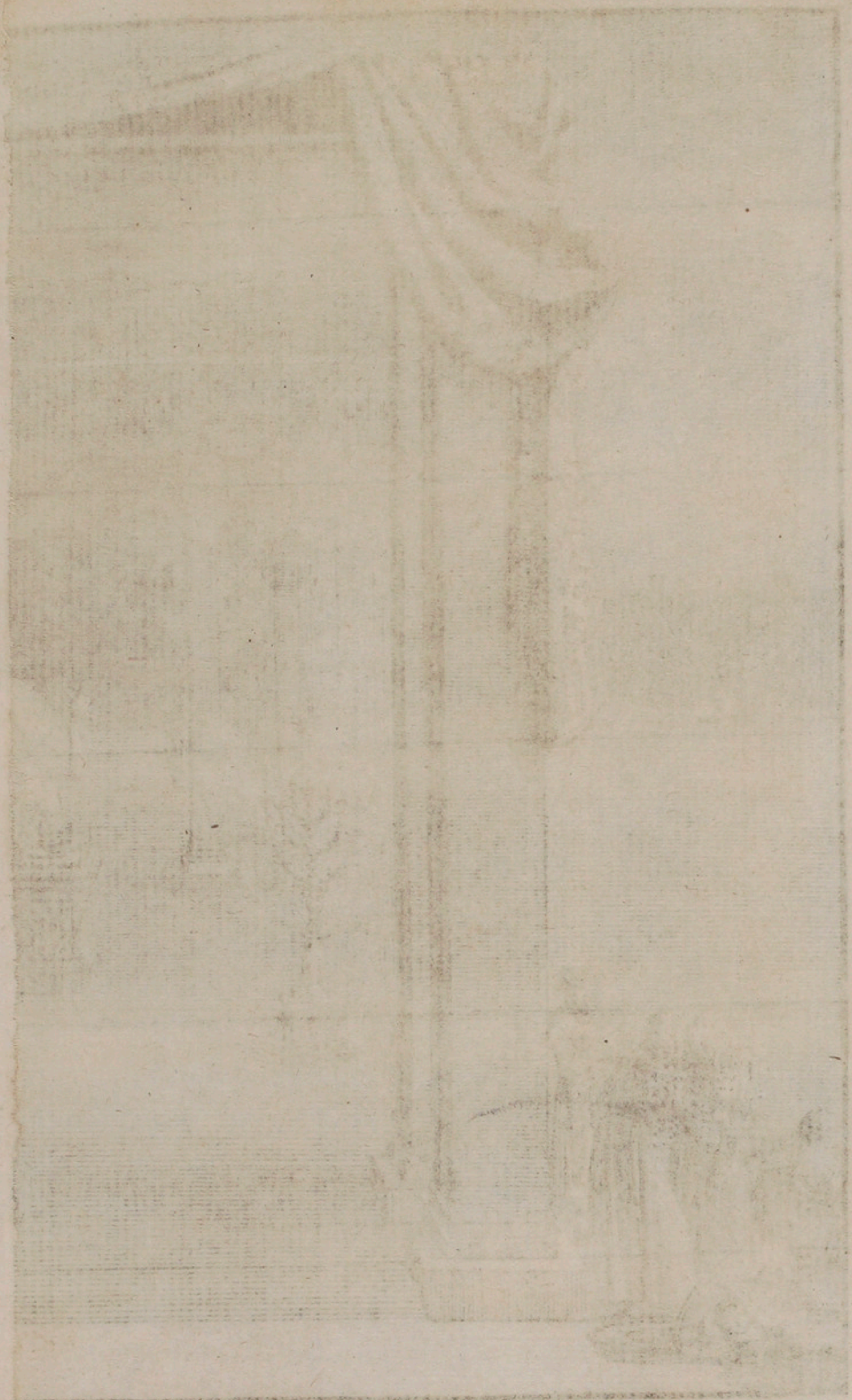

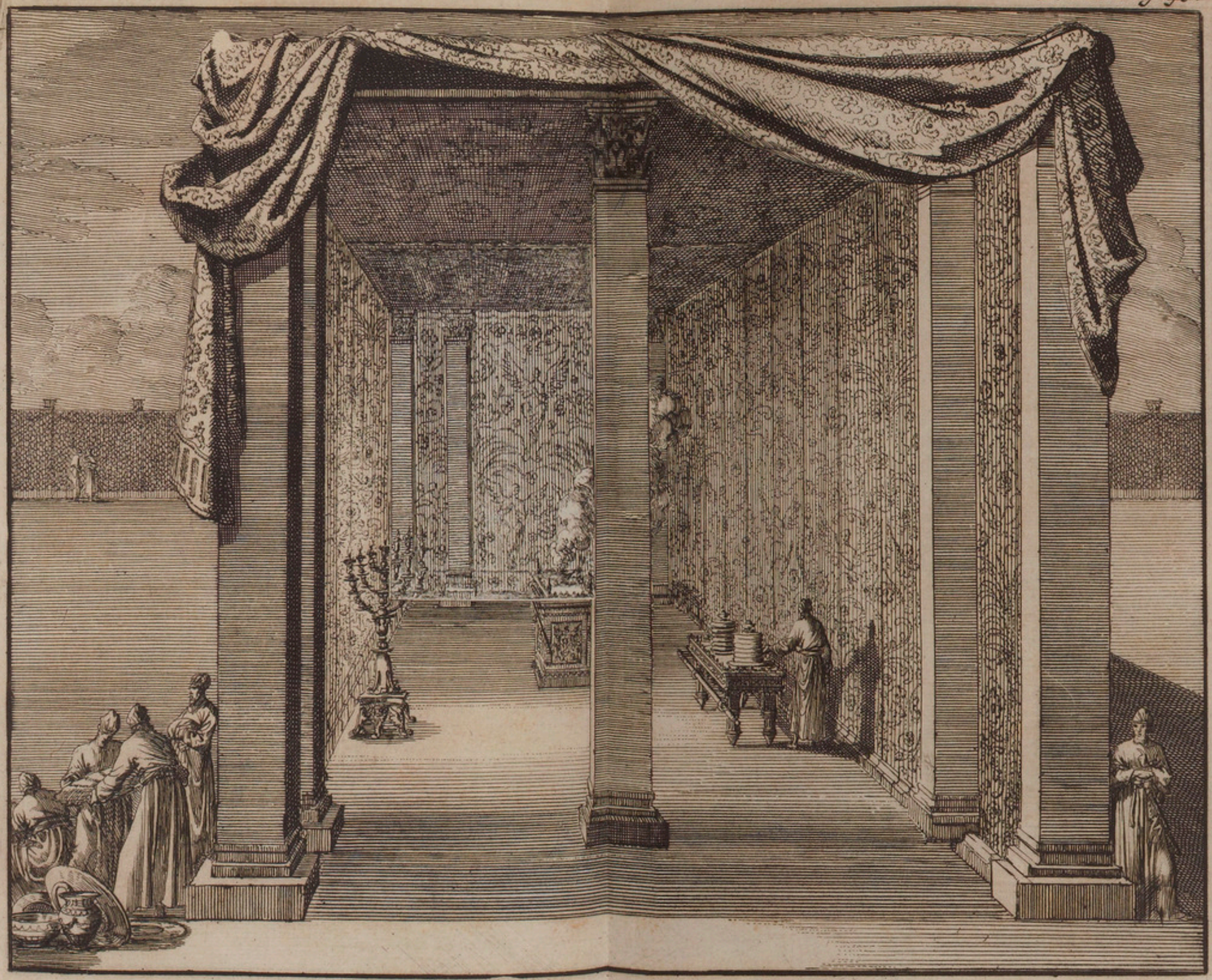

Le Tabernacle intérieur avec ſes meubles Sacrez.

Montagne de Sinaï. *Ils me feront un Sanctuaire*, dit ce grand Dieu, *selon le patron que je te vais montrer.* Ce qui eſt repeté au verſ. 40. *Regarde donc, & fais ſelon le patron qui t'eſt montré en la Montagne.* Dans ce paſſage le terme de *Tabnith*, qui vient de *Banah*, ſignifie un *modéle*, un *deſſein*, une délinéation. C'eſt ainſi qu'*Aben Ezra* veut qu'on le traduiſe. C'eſt auſſi le ſens que lui donne St. Paul au Ch. 8. de l'Epit. aux Hebr. & St. Luc au Ch. 7. des Act. vſ. 44. Ce fut ſur ce modéle que Salomon bâtit ſon Temple, l'aïant reçu des mains de David ſon Pére. 1. Chron. 28. vſ. 12. &c. Aparemment que Dieu fit voir ce modéle à Moïſe dans une viſion: il le lui montra au haut de la Montagne, & non pas dans la plaine, pour donner à connoître que les choſes que le Tabernacle figuroit, étoient toutes céleſtes: Ce que St. Paul ſemble inſinuer au Ch. 8. de l'Epit. aux Hebr. vſ. 5.

Paſſons maintenant à la deſcription du Tabernacle. Dieu commanda à Moïſe de faire pour cela Exod. 20. 15. *des aix de bois de Sittim, qui ſe tinſſent debout.* C'étoient de grandes planches, qu'on tiroit de ces grands arbres qui croiſſoient dans le deſert de Sittim. Il y a des Interprétes qui prétendent qu'au lieu *d'aix*, ou de *planches debout*, on doit traduire *des arbres droits ou debout*, Il y en a d'autres qui veulent que ce fuſſent effectivement des aix, ou des planches qui ſervoient à fortifier le Tabernacle & à le tenir ferme. C'eſt auſſi de cette maniére qu'il faut entendre les paroles ſuivantes verſ. 26. *La longueur d'un aix ſe-*

ra de 10. *coudées, & ſa largeur d'une coudée & demie.* Moïſe ne parle point de l'épaiſſeur de ces aix, Joſéphe eſtime cependant qu'ils étoient épais de quatre doits. Rabbi Salomon n'eſt pas de ſon ſentiment, car il prétend qu'ils avoient une coudée d'épaiſſeur: mais quelle aparence! En ce cas l'Ecriture les auroit plûtôt apellez de groſſes poutres, que des aix, ou des planches. *Arias Montanus* ne détermine point l'épaiſſeur de ces planches, il croit ſeulement qu'elles étoient plus épaiſſes, que *Joſephe* ne dit. Il tâche de prouver ſon opinion par la conſidération de toute la largeur du Tabernacle. Nous examinerons tout cela en ſon lieu, en attendant je penſe que le ſentiment de *Joſephe* eſt le meilleur & le plus aparent, & cela fondé ſur pluſieurs raiſons priſes de l'Architecture. Il eſt certain auſſi qu'avec quatre doits d'épaiſſeur ces planches étoient aſſés fortes pour produire l'effet auquel elles étoient deſtinées.

Il y avoit auſſi des tenons qui ſervoient à tenir ces planches en état. Le vſ. 17. du Ch. 26. de l'Exode a donné beaucoup de peine aux Interprétes, & ce n'eſt pas ſans raiſon, car il eſt difcile de lui donner un ſens qui convienne aux régles de l'Architecture. Nos Interprétes ont traduit: *Il y aura deux tenons en chaque aix, en façon d'échelons l'un aprez l'autre: & tu feras ainſi de tous les aix des Pavillons.* L'ancien Traducteur Flamand a mieux rencontré, à mon avis, en traduiſant *deux chevilles*, au lieu de *deux tenons.* Mais l'ancien Interpréte Latin a rendu ainſi ce paſſa-

paſſage: *On fera deux enchaſſures aux côtez des planches, afin qu'elles ſe tiennent les unes les autres.* Cette interprétation a eû ſes partiſans & a fait croire à quelques-uns que les planches du Tabernacle s'emboittoient les unes dans les autres par les côtez, mais c'eſt ſans raiſon. Il eſt bien vrai qu'il y a de vieilles Bibles qui ſemblent confirmer cette explication, mais les plans qu'on a faits du Tabernacle, quelques méchans qu'ils ſoient, lui ſont tous contraires, comme nous le verrons plus au long dans la ſuite. En ſuivant ce ſentiment, il eſt clair qu'il faut retrancher de la largeur de chaque planche la valeur des emboittemens, ce qui rétreciroit tout le Tabernacle, de maniére qu'il ſeroit impoſſible qu'il pût avoir la meſure marquée par Moïſe: A moins qu'on ne voulût dire que l'Ecriture ne parle que de la largeur de chaque aix en particulier, ſans les conſidérer tels qu'ils étoient, lors qu'on les avoit emboittez les uns dans les autres, ce qui n'a aucune aparence. Ajoûtez à cela, qu'il n'eſt point parlé *de côtez* dans le Texte, & que le contraire eſt inſinué aſſez clairement au verſ. 19. Car ces chevilles (*Jadoth*) y ſont placées au deſſous des planches, comme il paroît par les ſoûbaſſemens d'argent qui étoient joints aux planches du Tabernacle par le moïen de ces chevilles. Les Interprétes nous aprennent que le terme *Jad* ſignifie une main, mais que lorſqu'il eſt mis dans le pluriel au féminin *Jadoth*, comme dans ce paſſage, il ſe prend improprement pour les gonds d'une porte. Ces chevilles ne s'ajuſtoient donc

pas

pas aux côtés des aix, mais au dessous. Il faloit qu'ils fussent vis-à-vis l'un de l'autre, & également éloignez.

Pour ce qui est du nombre des planches, il y en avoit 20. à chacun des côtez, qui étoient, l'un au Septentrion & l'autre au Midi, vers. 18. A l'Occident il n'y en avoit que six, car le Tabernacle avoit la figure d'un quarré long, avec deux planches pour les angles. On voit par le dénombrement de ces piéces qui composoient chacun des côtez les plus longs, qu'elles revenoient toutes ensemble à la longueur de trente coudées, car il y en avoit 20; & chacune d'elles avoit une coudée & demie de large. Chaque coudée faisoit un pied & demi, suivant la mesure de la coudée dont il est parlé dans l'Ecriture, lequel est de 24. pouces. Mais il y a une difficulté touchant les planches des coins, à laquelle il faut répondre. On peut remarquer ici que les meilleurs Auteurs Juifs prétendent que cette mesure de la coudée à un pied & demi, c'est-à-dire 6. paumes, n'étoit que pour la construction du Tabernacle & du Temple de Jérusalem; mais que la coudée qui mesuroit les Autels & les Vaisseaux sacrez n'étoit que de cinq paumes, mesure de la coudée commune, c'est-à-dire de 20. pouces; c'est-là le sentiment de *Moïse*, de *Cotzi*, de *Kimchi*, & de plusieurs autres.

On peut remarquer par le vs. 19. que les aix avec leurs chevilles étoient apuïés par des soubassemens qui les tenoient en état; les côtez qui avoient 20. aix avoient 40. soûbassemens d'argent,

gent, deux pour chaque aix. Moïſe ne dit rien de la maniére dont étoient faits ces ſoûbaſſemens. Il y a des Auteurs qui ont traité de la conſtruction du Tabernacle, qui veulent que c'étoient des eſpéces de piédeſtaux fort bas, qui avoient de longues pointes au deſſous, qui entroient bien avant dans la terre, pour tenir le bâtiment ferme: & c'eſt ainſi qu'on les voit repréſentez dans quelques vieilles Bibles. Mais il ſeroit difficile de prouver ce ſentiment par le Texte même, ou par les circonſtances. Il y a plus d'aparence que c'étoient des pieds ou des baſes plates au deſſous, qui, à cauſe de leur peſanteur & de leur figure, étoient aſſez propres à ſervir à l'uſage auquel elles étoient deſtinées. Car le terme de l'Original ne ſignifie autre choſe qu'un apui ferme, ou une baſe. On peut recueillir du vſ. 27. du Chap. 38. de l'Exode que les deux ſoûbaſſemens de chaque planche peſoient 374. marcs d'argent & 8. onces. Il y avoit des trous dans les ſoûbaſſemens dans leſquels les planches s'enchaſſoient avec leurs chevilles. Au reſte, on ne ſauroit déterminer ſi les ſoûbaſſemens doivent être contez, ou non dans la hauteur de 10. coudées, que Moïſe attribue aux planches du Tabernacle. Quelques Auteurs prétendent que les chevilles entroient ſi avant dans les ſoûbaſſemens qu'elles avoient avec leur pied 10. coudées de hauteur, ce qui eſt aſſez croïable, puiſqu'il eſt clair que de cette maniére les planches étoient beaucoup plus affermies.

Nous avons déja veu que l'Ecriture Sainte donne

ne conſtamment une coudée & demie de largeur aux aix du Tabernacle ; mais lorſqu'elle parle du nombre des aix qui étoient au fond du Tabernacle, elle dit qu'il y en avoit ſix avec deux aix aux angles. En ſupoſant que ces aix du coin avoient une coudée de large, il s'enſuit que toute la largeur du Tabernacle étoit de 11. coudées. Cela s'accorde aſſez avec ce que dit *Joſephe*, cependant il ſe contredit lui-même, en diſant que la largeur du Tabernacle étoit égale à ſa hauteur, ſavoir qu'elle avoit 10. coudées. En ſorte qu'elle n'étoit que le tiers de la longueur, & de cette maniére les aix du coin auroient eu 16. pouces de largeur, ou bien une demie coudée & quatre pouces qui auroient débordé, ces quatre pouces pris pour l'épaiſſeur des aix du coin, & afin qu'il reſte 10. coudées entiéres de largeur pour le corps du Tabernacle : d'où l'on peut conclure certainement que les aix n'avoient que quatre doits d'épaiſſeur. Au reſte, on ne doit point ſe faire de la peine de donner aux aix des angles une autre meſure qu'aux autres aix, puiſque cela eſt aſſez conforme aux proportions du Tabernacle, & que d'ailleurs il paroît que l'Ecriture diſtingue expreſſément ces aix-là d'avec les autres, pour inſinuer qu'ils étoient différens, autrement, Moïſe auroit dit ſans détour & ſans diſtinction, qu'il faloit 8. aix pour le fond du Tabernacle, comme il fait au vſ. 30. du Ch. 36. de l'Exode. Il y a bien plus de difficulté à déterminer la maniére dont ces aix, qui étoient aux angles, s'ajuſtoient avec les côtez. Voici ce que Moïſe dit là-deſſus, ſuivant nôtre Verſion,

au

au vſ. 24. du Ch. 26. de l'Exode. Ces deux aix *ſeront jumeaux par le bas, & ſeront joints & unis par le haut avec un anneau: ainſi ſera-t'il de ces deux aix qui ſeront aux deux encoignures.* Comparez ce verſ. avec le 29. du Chap. 36. de l'Exode. Il faut entendre par ces *aix jumeaux*, que les aix des angles avec leur meſure de quatre doits fermoient préciſément les aix des côtez; car le terme de l'Original ſignifie quelque choſe qui ſe joint étroitement avec une autre. Au haut & au bas de ces aix des angles, il y avoit un anneau enchaſſé dans un trou, fait dans les aix, par lequel on paſſoit les barres qui attachoient les côtez avec le fond. Les Interprétes diſent que le terme *tabang*, d'où vient *tabagnah*, qui ſignifie un anneau, veut dire être fiché, attaché. Au reſte, ce n'eſt pas ſans raiſon qu'on donne deux pieds aux aix des coins, qui n'avoient que 16. doits de largeur; il faloit que ces aix du coin fuſſent plus fermes que les autres, à cauſe qu'ils ſoûtenoient tout l'édifice.

Afin que tous ces aix fuſſent bien unis & qu'ils ne ſortiſſent pas plus en dehors l'un que l'autre. Dieu commande à Moïſe au vſ. 26. du Chap. 26. de l'Exode, *De faire cinq barres de bois de Sittim pour les aix d'un des côtez du Tabernacle, pareillement cinq barres pour les aix de l'autre côté du Tabernacle, auſſi cinq barres pour les aix du côté du Tabernacle, vers le fond, du côté de l'Occident.* Voi. Chap. 36. vſ. 32. Ce que les Interprétes traduiſent *barres*, ſignifie proprement une choſe qui paſſe dans une autre, comme qui diroit un *verrouil.* Quelques Interprétes Latins tra-

traduiſent *tranſtilla*, des ſoliveaux. Il faloit effectivement que ce fuſſent des eſpéces de poutres qui étant paſſées dans les anneaux ſervoient à tenir les aix droits, fermes & égaux. Si les anneaux étoient ronds, il faloit auſſi que ces barres, ou poutres fuſſent rondes en dehors; & plattes du côté qui regardoit les aix. De cette maniére elles étoient plus propres à tenir l'édifice ferme & en état. Cependant il eſt impoſſible d'établir avec certitude qu'elles fuſſent rondes, le Texte ne détermine rien là-deſſus; peut-être étoient-elles taillées à angles droits. Auſſi cela revient à peu prez à la même choſe. Moïſe ne parle point auſſi de l'épaiſſeur de ces barres, mais, s'il étoit permis de faire des conjectures là-deſſus, je dirois qu'il faloit qu'elles euſſent 4. doits d'épaiſſeur; car en ce cas elles ſeront proportionnées à celle des aix. Il ne dit rien non plus de leur longueur, mais il eſt aſſez croïable qu'elles n'étoient pas tout d'une piéce, ni de la longueur du Tabernacle, il y a plus d'aparence qu'elles étoient de pluſieurs piéces, pour la commodité de charger & de décharger tout cét embarras dans les différens Campemens. C'eſt pourquoi je croirois volontiers qu'elles avoient chacune 10. coudées de long, & qu'elles étoient ainſi proportionnées à la hauteur des aix. De cette maniére on pouvoit les tranſporter auſſi commodément que les aix du Tabernacle, & les mettre ſur les chariots de bagage. Cela poſé, puiſque l'Ecriture dit qu'il y avoit à chaque côté du Tabernacle cinq rangs de barres ou de poutres, il faut

qu'il

qu'il y ait eu 15. barres de chaque côté, chacune de 10. coudées de longueur ; ainſi les deux côtez avoient 30. barres, & il n'en faloit que cinq pour le fond, tellement qu'il y avoit en tout 35. barres. *Joſephe* prétend qu'elles n'avoient que cinq coudées de long, mais je ne ſai d'où il a tiré cette particularité : c'eſt pourquoi je m'en tiendrai aux 10. coudées, puiſque de cette maniére, ces barres ſeront proportionnées à la longueur des aix. Ainſi, une de ces barres dreſſée atteignoit le ſeptiéme aix à ſa moitié, la ſeconde atteignoit la moitié du 14. & ainſi du reſte. Il y a aparence qu'au bout elles ſe joignoient enſemble avec quelque eſpéce de liens. L'Ecriture ne dit rien de l'ordre dans lequel ces barres étoient placées, ni de la maniére dont elles affermiſſoient les planches du Tabernacle. Qu'il me ſoit permis de donner ici mes conjectures, puiſqu'il eſt libre de le faire, l'Ecriture ne déterminant rien ſur cela. Le ſentiment commun eſt que la hauteur des aix étoit diviſée en cinq par le moïen des barres. Il y en avoit une au haut, une au bas & une au milieu, & les deux autres entre la barre du milieu & celle des extrémitez. Il y en a d'autres qui croïent qu'il n'y avoit que quatre barres de chaque côté : deux en haut, & deux en bas ; & que celle du milieu paſſoit au travers des aix & les perçoit, ce qu'ils recueillent du vſ. 28. du Ch. 26. de l'Exode. *Et la barre du milieu ſera au milieu des aix, courant de bout en bout.* Voi. Exod. 36. vſ. 33. Il y en a d'autres qui prétendent que cette barre du milieu étoit placée en de-

dans du Tabernacle, pour soûtenir l'effort que les autres quatre faisoient de dehors en dedans. Mais, à dire la verité, je panche beaucoup plus vers le sentiment de ceux qui croïent qu'il n'y avoit point de barre en dedans, mais qu'elles étoient toutes cinq au côté extérieur rangées dans l'ordre que j'ai dit, l'une au dessus de l'autre, à distances égales. Il y a de même plusieurs raisons qui me portent à croire que la barre du milieu ne passoit point tout au travers des aix. L'ancien Interprête Latin donne à entendre que toutes les barres passoient au travers des aix; mais le Texte Hébreu est directement contraire à cette opinion. Il ne fait mention que de la barre du milieu, encore celle-là ne passoit-elle pas par le milieu de l'épaisseur des aix comme *Arias Montanus*, *de Lyra*, & autres le croïent, mais par le moïen des anneaux d'or, dans lesquels on la passoit, elle tenoit les aix en état par le milieu. En effet, si les aix avoient été d'une épaisseur assez grande, afin que les barres les eussent traversées par le milieu, ç'auroient été des piéces de bois que les Lévites n'auroient pas pu remuer, puisqu'elles avoient 10. coudées de long, une coudée & demie de large, & qu'elles étoient épaisses à proportion. Il faloit donc que les choses fussent autrement disposées, puisqu'en moins de 40. ans les Lévites furent obligez de défaire environ 28. fois le Tabernacle, & de le remettre sur pied autant de fois. Mais supposé que ces aix n'eussent que 4. doits d'épaisseur, comme je l'ai montré probablement ci-dessus, il est constant qu'ils étoient

trop

trop minces afin qu'on y pût faire un trou dans lequel les barres n'euſſent que trois doits d'épaiſſeur, il auroit falu à tout le moins qu'ils en euſſent eû quatre doits & demi, afin qu'on y eut pû faire des trous capables de contenir ces barres. D'ailleurs à quoi bon la dorure de ces barres, ſi elles étoient faites pour être enchaſſées dans le corps des aix du Tabernacle? D'où je conclus, que dans le vſ. 28. du Chap. 26. que j'ai déja cité, il faut entendre ces paroles *au milieu des aix*, non pas du milieu par raport à l'épaiſſeur des aix, mais par raport à leur hauteur. A conſidérer les choſes d'une ſimple veue on pourroit penſer que les barres & les aix du Tabernacle étoient ſeulement dorez, mais les circonſtances du Texte, la maniére dont l'Ecriture parle de l'Autel des parfums & de la Table d'or, & la quantité de ce métal qui fut emploïé pour le Tabernacle, ſuivant ce qui eſt dit au vſ. 24. du Ch. 38. de l'Exode, me déterminent à croire que tout cela étoit revêtu de lames d'or. Peut-être même que ces lames étoient ouvragées, & qu'on y avoit gravé des feuillages, des fleurs, des pommes de grenade, & autres ornemens ſemblables. Une choſe eſt certaine, c'eſt que ceux qui dans la deſcription du Tabernacle repréſentent ces piéces comme étant de bois ſimple & uni, ſans autre ornement, ſe trompent groſſiérement. Il n'y a point d'aparence, cela ne répond nullement à l'idée de magnificence, que nous donne un bâtiment dont Dieu lui-même s'eſt mêlé, & dont il a donné le modéle.

Aprez que Dieu eut ordonné à * Moïse de faire le Voile, il lui commanda aussi de construire des Piliers, des Colomnes ou des Pilastres qui servissent à tendre ce Voile, qui séparoit le Tabernacle en deux apartemens, ou, comme Dieu dit à Moïse, à faire la séparation entre le Sanctuaire, & le Saint des Saints. Ces Colomnes, qui étoient au nombre de quatre, étoient aussi, selon l'Ecriture, de bois de Sittim, & couvertes d'or, avec des bases d'argent. Ces bases étoient pour la matiére semblables à celles des aix du Tabernacle, & la forme dont elles étoient faites ne cédoit en rien à la Simétrie des meilleurs Ordres d'Architecture, qui sont venus dans la suite. Il étoit assez ordinaire qu'on fit des bazes de marbre blanc pour soûtenir des Colomnes de Porphire, de Granite ou de marbre, ou bien des bazes & des Chapiteaux de métal, comme les bazes dont je parle présentement. Il n'est rien dit de la hauteur des Colomnes, peut-être, à cause qu'elle est facile à recueillir de celle des aix; car puisque le Voile qui étoit pendu aux Colomnes, servoit de cloison dans l'endroit où il étoit, tout de même que les aix, sans doute que les Colomnes étoient de la hauteur des aix. Pour ce qui est de la forme de ces Colomnes, il est libre de faire des conjectures là-dessus, puisque Moïse n'en dit rien; je croirois donc qu'elles étoient plûtôt quarrées, que rondes, de la maniére dont sont faits les Pilastres, comme les Architectes les nomment, & que l'on plaçoit ancien-

* *Exod.* 26. 31. & 36. 35.

ciennement dans les grandes Chambres, dans les Sales, dans les Galeries, aux Murailles, aux Portails, & aux Frontiſpices. On les mettoit auſſi aux Alcoves dans leſquelles on avoit des lits de Camp. Ces Colomnes étoient fort propres à tenir le voile tendu au devant du Saint des Saints. Il ne faut pas oublier auſſi, que, ſupoſé qu'elles fuſſent quarrées, elles étoient plus aiſées à tranſporter conjointement avec les autres piéces du Tabernacle, qui étoient plattes. Ajoûtez à cela que les poteaux du Temple d'Ezéchiel, qui répondent aux Colomnes du Tabernacle, ſont quarrez, Ezech. 41. 21. Quoique Moïſe ne diſe rien de l'arrangement de ces Colomnes, cependant il eſt aſſez probable que de chaque côté il y en avoit une, qui touchoit la muraille, ou la cloiſon, & que les autres étoient placées à égales diſtances, faiſant avec elles une ligne droite: Enſorte que leurs centres étoient éloignez l'un de l'autre de trois coudées. 3. fois 3. font 9. ajoûtez à ces neuf coudées une demi-coudée pour la moitié de la circonférence de chacune des Colomnes qui tourchoient la cloiſon, vous aurez une coudée pour le diametre des Colomnes, & pour la diſtance d'une Colomne à l'autre 2. coudées, 3. diſtances à 2. coudées par diſtance, font 6. coudées, ajoûtez à ces ſix coudées, les 4. diametres des 4. Colomnes, à une coudée par diametre, le produit de tout ſera 10. coudées. Il eſt aiſé de voir, que, pourveu qu'on donne aux gens la liberté de raiſonner ſur l'ordre de la conſtruction du Tabernacle, il ne ſera pas impoſſi-

ble de trouver les proportions de cét Edifice ſacré. Si on vouloit s'arrêter à tout, il y auroit beaucoup d'autres queſtions à agiter. On pourroit, par exemple, demander ſi l'ouverture des Colomnes du milieu étoit celle par laquelle on entroit dans le Lieu Saint? Si lors que le Souverain Sacrificateur entroit dans le Saint des Saints, il n'ouvroit que cette partie du Voile, & ſi elle étoit détachée du reſte? On pourroit encore rechercher, ſi les proportions de l'Architecture ne demandent pas, que la partie qui donnoit entrée dans le Saint des Saints, fût plus large que les autres? Toutes choſes problématiques & ſur leſquelles il ſeroit aiſé de s'arrêter, quoiqu'en diſent les Ecrivains qui ignorent les régles de l'Architecture. Il eſt permis à tout le monde d'exercer ſon eſprit ſur ces matiéres. Les Théologiens conviennent que toutes les conſéquences qu'on peut tirer clairement & diſtinctement des paroles de Moïſe, même dans les Articles qui concernent la foi, ſont auſſi indubitables, que les paroles expreſſes de Moïſe, pourquoi n'en ſera-t'il pas de même de ce qui concerne la conſtruction du Tabernacle? Si l'on peut prouver qu'une choſe ſuit naturellement d'une autre que Moïſe a dite, cette choſe doit paſſer pour vraie & conſtante.

Pour revenir aux Colomnes, l'Ecriture ne fait aucune mention de leurs Chapiteaux, il y a pourtant de l'aparence qu'elles en avoient, auſſi bien que celles qui étoient à l'entrée du Sanctuaire, qui étoient couvertes d'or & avoient des baſes d'airain, & des crochets d'or. Il eſt parlé auſſi

au

au verſ. 32. de ces crochets d'or, qui étoient pour l'uſage du Voile qui ſéparoit le Saint des Saints d'avec le Sanctuaire. Le terme de l'Original ne ſignifie pas ſeulement des crochets, des clous recourbez, mais auſſi des Chapiteaux de Colomnes; de-là vient qu'il y a des Auteurs qui croïent que crochets & Chapiteaux c'eſt la même choſe dans cét endroit. Mais ils ſe trompent: car l'Ecriture diſtingue formellement les crochets d'avec les Chapiteaux en parlant des Colomnes extérieures qui étoient à l'entrée du Tabernacle. C'eſt à ces crochets, & à ces Chapiteaux qu'étoit attaché ce Voile précieux ſi ouvragé, & ſi diverſifié par ſes couleurs, & c'eſt derriére ce Voile qu'étoit placée l'Arche de l'Alliance, Exod. 26. vſ. 33.

Quelques Auteurs ſe font imaginez que les Colomnes qui étoient à l'entrée du Tabernacle étoient conſtruites tout autrement que les autres, à cauſe qu'il eſt parlé de leurs *Chapiteaux* & de leurs *Filets* au Ch. 38. de l'Exode, & que la deſcription qui en eſt faite eſt un peu différente de celle des Colomnes qui étoient à l'entrée du Saint des Saints. Mais il faut remarquer que l'Ecrivain ſacré ne parle point des Chapiteaux des Colomnes du Saint des Saints, parce qu'étant ſemblables à ceux des autres, il n'étoit pas néceſſaire d'en faire un article exprés. Pour ce qui eſt des *Filets* ou bandes, ce n'étoient que les cols des Colomnes, qui étoient couverts d'or. Il y des Auteurs qui prétendent que chacune de ces Colomnes avoit deux bandes, ou deux ceintu-

res, pour les empêcher de ſe fendre, l'une qui les tenoit par le haut, & l'autre par le bas, cela pourroit être vrai, quoi qu'il ne ſoit guére ſelon les régles de l'Architecture, puiſque les Colomnes étoient faites de maniére, qu'elles s'enchaſſoient dans les baſes, par le moïen d'une cheville, & qu'on mettoit les Chapiteaux de la même maniére dans le creux du col de la Colomne. Je crois pourtant que par ces filets & ces bandes il eſt plus à propos d'entendre des ornemens qui embelliſſoient les bazes, & les Chapiteaux: mais le Texte ſacré laiſſe tout cela indécis. Il parle pourtant des crochets qui étoient attachez à ces Chapiteaux, & qui étoient deſtinez à tenir le Voile & les Tapiſſeries; le tout fait de maniére, qu'on pouvoit les ôter & les remettre en un tour de main: car c'étoit un Temple portatif, & qui n'étoit point fixe. Au lieu que les bazes des Colomnes du Saint des Saints étoient d'argent, celles de l'entrée du Sanctuaire n'étoient que d'airain, mais pour les Chapiteaux ils étoient d'or. Comme à cette entrée il y avoit cinq Colomnes, il y a de l'aparence que leur ſituation, & leur diſtance étoient différentes de celles des Colomnes du Saint des Saints, qui n'étoient qu'au nombre de quatre. C'eſt pourquoi certains Auteurs ont creu que ces Colomnes n'étoient point placées en ligne droite, qu'il y en avoit deux aux côtez, plus en dehors que les autres, & que les trois autres étoient plus enfoncées, & qu'ainſi elles faiſoient un Portail à l'entrée du Tabernacle. Il eſt fort vraiſemblable que les choſes étoient

ainſi,

ainſi, parce que 5. Colomnes d'une coudée de diametre, poſées en ligne droite ſur 10. coudées, laiſſeroient trop peu d'eſpace pour une entrée telle qu'il la faloit. Poſez donc ces deux Colomnes plus avancées que les autres, les 3. autres pouvoient être diſpoſées de maniére que celle du milieu partageoit l'eſpace par la moitié, & faiſoit deux entrées de 3. coudées & demie chacune; ajoûtez 3. coudées pour les 3. diametres des Colomnes, cela fait préciſément la largeur du Tabernacle, qui étoit de 10. coudées. Il faloit bien cette largeur pour l'entrée du Sanctuaire, où l'on étoit obligé de porter ſur les épaules les Vaſes ſacrez, & d'où on les retiroit enſuite. Je crois auſſi qu'il y avoit quelque proportion gardée entre la ſituation de ces Colomnes, & celle des 4. autres qui étoient à l'entrée du Saint des Saints. Il eſt, au reſte, libre à chacun de prendre le parti qu'il voudra; pour moi, il me ſuffit que le peu que j'en dis ſerve à donner des ouvertures pour débroüiller cette matiére.

	3 $\frac{1}{2}$
	3 $\frac{1}{2}$
	3
	10

Si j'avois donc maintenant à réduire les proportions de ces Colomnes à quelque Ordre d'Architecture connu, je croirois qu'elles ſont aſſez conformes à l'*Ordre Corinthien*. En effet, les Architectes ont accoutumé de donner huit meſures & demie de hauteur aux Colomnes de cét Ordre, ſans baze & ſans Chapiteau, meſures qu'ils apellent *modules*, de même nous trouvons dans ces Colomnes huit coudées & demie pour le corps

de la Colomne, ajoûtez à cela environ une coudée pour le Chapiteau, & une demie coudée pour la baze, cela fait 10. coudées de hauteur, qui eſt préciſément celle que Moïſe donne au Tabernacle, le tout ſuivant les régles du plus bel Ordre d'Architecture. Ce qui fait que je ne puis être du ſentiment de *Joſephe*, qui prétend que toutes ces proportions étoient ſuivant l'*Ordre Dorique*. Car ſuivant cét Ordre les Colomnes n'auroient dû avoir tout au plus que ſept meſures & demie de hauteur. Il y a grande aparence que *Joſephe* étoit meilleur Hiſtorien qu'Architecte. Voilà qui peut ſuffire pour l'explication de la conſtruction du Tabernacle. Il reſte à préſent que nous parlions des Voiles, des Couvertures, des Tapiſſeries, & des autres ornemens précieux de cét Edifice ſacré, & que nous traitions aprez cela des Vaiſſeaux qui étoient à l'uſage du Sanctuaire.

8½ / 1½ / 10

CHAPITRE V.

Des Courtines, des piéces de Tapiſſerie, des broderies, & des Couvertures qui ſervoient à couvrir le Tabernacle. Leur longueur, leur largeur, & la maniére dont elles étoient attachées les unes aux autres. Des Cherubins & de leur figure. De l'aparition des Anges. Le Tabernacle étoit diviſé en deux apartemens. La proportion qu'ils avoient avec le Temple. Des trois Voiles. Du Sanctuaire, &

& du Saint des Saints & de leurs Vaſes d'or. Remarques Théologiques ſur les Courtines & ſur le Voile intérieur.

APrés avoir parlé, dans le Chapitre précédent, de la conſtruction du Tabernacle, de ſes aix, de ſes Colomnes, & de tout ce qui apartient à la charpente de cét Edifice; il faut que, ſuivant l'ordre que nous nous ſommes propoſez, nous parlions à préſent des riches Tapiſſeries, & des belles Couvertures qui ſervoient à l'orner & à le défendre des injures de l'air, en nous tenant, le plus que nous pourrons, aux paroles de Moïſe.

Dieu lui commanda de faire pour le Tabernacle dix piéces de Tapiſſerie de fin lin retors, de bleu céleſte, de pourpre, d'écarlate, & des Cherubins. Elles avoient chacune 28. coudées de long & 4. de large, toutes de la même grandeur. Elles ſervoient à couvrir tout le haut & tous les côtez du Tabernacle, & il ne s'en faloit qu'une coudée qu'elles ne touchaſſent à terre. En effet, la largeur du Tabernacle étoit de 10. coudées, joignez à cela la hauteur des aix, c'eſt-à-dire dix coudées de chaque côté, cela fait en tout 30. coudées. De ſorte qu'il s'en faloit de chaque côté d'une coudée, & de quatre doits, que l'épaiſſeur des aix emportoient, que ces piéces de Tapiſſerie ne vinſſent juſqu'à terre: ce qui étoit, aparemment, ainſi proportionné, afin de laiſſer paroître les belles bazes d'argent. On pourroit, peut-être, conclure de-là, pour le dire en paſ-

paſſant, que ces baſes d'argent, avoient une coudée, ou un peu moins de hauteur. Mais cela n'auroit pas beaucoup ſervi, ſi les autres Couvertures avoient paſſé par deſſus.

Avant que de parler de la fabrique de ces Tapiſſeries, il faut que je diſe un mot des attaches qui les joignoient les unes aux autres. Voici donc ce que Dieu commande à Moïſe là-deſſus. * *Cinq rouleaux* (c'eſt ainſi que nôtre Verſion apelle ces piéces de Tapiſſerie) *ſeront accouplés l'un à l'autre, & cinq autres ſeront auſſi accouplez l'un à l'autre. Fai auſſi des lacets de pourpre ſur le bord d'un rouleau, à ſavoir au bord de celui qui eſt accouplé, & tu feras ainſi au bord du dernier rouleau en l'accouplement de l'autre. Tu feras donc cinquante lacets en un rouleau, & cinquante lacets au bord du rouleau qui eſt en l'accouplement de l'autre; les lacets ſeront à l'opoſite l'un de l'autre. Tu feras auſſi cinquante crochets d'or & accoupleras les rouleaux l'un à l'autre avec les crochets; ainſi ſera fait un Pavillon.* Il eſt aſſez aiſé de déterminer par ces paroles de Moïſe la maniére dont ces piéces de Tapiſſerie étoient jointes les unes aux autres. Il y en avoit 10; chacune de la longueur de 28. coudées, & larges de 4. coudées; il n'eſt pas difficile de conclure que mettant ces largeurs de cinq en cinq, il en reſultera deux Tapiſſeries, qui auront chacune 20. coudées de large & 28. de long. Il y a aparence que ces cinq largeurs étoient jointes les unes aux autres par le moïen d'une couture. Mais pour les deux grandes Tapiſſeries qui étoient compoſées de cinq piéces chacune,

* *Exod.* 26.

ne, le Texte ſacré dit qu'elles tenoient l'une à l'autre par le moïen des lacets & des crochets ; ces lacets de bleu céleſte, & ces crochets d'or étoient mis au bord des rouleaux, afin qu'on pût les plier & les déplier plus commodément. En effet, les agraffes ne ſont pas, à beaucoup prez, ſi embarraſſantes, que les cordons dont on fait un nœud, qu'on a quelquefois bien de la peine à démêler, ce qui emporte du tems, à moins qu'on ne faſſe comme Aléxandre, qui coupa le nœud Gordien qu'il ne pouvoit délier ; ce qu'on n'auroit oſé faire aux meubles du Tabernacle. Il ſemble que l'Ecriture Sainte inſinue cela, lorſqu'elle dit, *ainſi ce ſera un Pavillon*, c'eſt-à-dire, ce ſera une Tente, qu'on pourra plier commodément & promtement, & l'emporter de même, lors qu'on ſonnera la marche, & qu'il faudra changer de camp.

Il paroît, par ce que j'ai dit, que ces deux grandes Tapiſſeries, attachées enſemble avec leurs agraffes, en compoſoient une de 40. coudées de large, qui étant tendue ſur les aix du Tabernacle, couvroit toute la longueur de l'Orient à l'Occident. Pour voir que cette Tapiſſerie étoit juſtement ce qu'il faloit pour couvrir le Tabernacle, il n'y a qu'à ſe reſſouvenir qu'il avoit 30. coudées de long, & 10. de hauteur. La Tapiſſerie d'ailleurs avoit 40. coudées de large, voilà préciſément 30. coudées pour la longueur du Tabernacle, & 10. pour la hauteur du fond. On me dira, peut-être, que de cette maniére il faloit que la Tapiſſerie décendît plus bas de quatre doits ſur le derriére

du

du Tabernacle, que ſur les côtez, ce qui ſeroit une irrégularité. Mais, pour ôter toute la difficulté, il n'y a qu'à ſupoſer qu'on replioit tant ſoit peu la Tapiſſerie ſur le devant du Tabernacle, ce qui paroît plus beau & plus propre, que ſi elle avoit été tout-à-fait juſte. Le nombre des lacets, égal à celui des crochets, prouve aſſez clairement qu'ils ſe répondoient les uns aux autres. A préſent, pour ſavoir à quelle diſtance les agraffes étoient l'une de l'autre, il n'y a qu'à conſidérer qu'il y en avoit 50. pour une longueur de 28. coudées, & l'on trouvera qu'il falloit que les agraffes fuſſent préciſément à 13. doits de diſtance l'une de l'autre. Voilà ce qui concerne la meſure des Tapiſſeries, & la maniére de les joindre enſemble.

Il entroit dans la compoſition de ces Tapiſſeries du fin lin retors, du bleu céleſte, de l'écarlate, du cramoiſi. Nous avons parlé aſſez amplement de tout cela dans ce qui précéde. Il reſte maintenant que nous expliquions la maniére dont étoient faites les Tapiſſeries, qui étoient compoſées de toutes ces riches matiéres. L'Ecriture nous en donne une idée magnifique lorſqu'elle dit, *Tu les feras de l'ouvrage le plus exquis.* Il y a aparence, que puiſque le fin lin retors eſt nommé le premier, la chaine & l'ourdiſſeure en étoit, & que c'étoit-là le fonds, ſur lequel étoient relevez en broderie tous ces beaux ornemens, dont il eſt parlé, les Cherubins, le bleu céleſte, l'écarlate & le cramoiſi. Il n'eſt pas facile de déterminer quelles étoient les figures repréſen-

ſentées dans cét ouvrage, & les Auteurs varient fort là-deſſus. *Joſephe* croit que ſur ces Tapiſſeries étoient figurées toutes ſortes de fleurs, & d'autres ornemens qui embelliſſent la Terre, ce que nous apellons feſtons & feuillages entrelaſſez. Il ſemble même que St. Jérôme prétende que dans cette rencontre le terme de *Cherubins* ne ſignifie autre choſe qu'une eſpéce de peinture, qui en ſerpentant en différentes façons produit diverſes figures : à peu prez comme nous avons accoutumé de faire entre les feuillages, par le moïen de pluſieurs contours, ce qu'on apelle des Groteſques, & des Compartimens. Rabbi *Aben Ezra* tombe d'accord, qu'en général le terme de *Cherub* ſignifie toutes ſortes de repréſentations, mais il eſtime que celui de *Cherubim* dans la Loi de Moïſe ſignifie la repréſentation d'une figure humaine. Puiſque les Chérubins travaillés ſur ces Tapiſſeries en faiſoient un des plus beaux ornemens, il faut que je m'arrête un peu ſur cét article, pour voir ce que c'étoit. Les plus ſavans Rabins diſent que *Cherubim*, vient de *Cherabia*, qui ſignifie, *reſſemblant à un enfant, comme un jeune homme :* Inſinuant par-là qu'ils avoient la figure de jeunes gens, ce que Rabbi *Kimchi* apuïe, lorſqu'il dit que les Cherubins reſſembloient à de jeunes hommes. Pluſieurs Auteurs Juifs & Chrêtiens ſont de ce ſentiment. Il y en a d'autres cependant qui leur attribuent la figure d'un Veau, d'autres celle d'un Lion, & d'autres celle d'un Oiſeau. Mais l'opinion la plus commune eſt celle qui les repréſente comme de

jeu-

jeunes gens nuds, avec des bras, des pieds & des aîles. Cela eſt fondé ſur ce qui eſt dit au Ch. 3. de la Gen. de ce Chérubin qui empêchoit avec ſon épée ardente que nos premiers parens ne puſſent aprocher de l'Arbre de vie. En effet, il ſemble que la figure humaine étoit la plus propre & la plus commode qu'un Garde de cette nature pût avoir. D'ailleurs, les Anges nous ſont repréſentés preſque par tout dans l'Ecriture comme de jeunes gens. Pour ce qui eſt des Chérubins, elle leur donne un viſage, des pieds, des mains, des aîles, & elle dit qu'ils ſont devant le Trône de Dieu. Voi. Exod. 25. verſ. 20. 2 Chron. 3. 7. 14. 1. Rois. 6. 23. Ezech. 10. vſ. 7. 8. Toutes ces choſes ſupoſent une figure humaine. Le commun ſentiment des Juifs eſt que les Chérubins étoient des figures compoſées de la reſſemblance & des parties de quatre animaux différens: ſavoir, du Lion, du Veau, de l'Homme & de l'Aigle. Pour prouver ce qu'ils avancent, ils ſe ſervent de ce qui eſt dit au Chap. 5. d'Ezéchiel depuis le vſ. 5. juſqu'au 10. & au 14. vſ. du Ch. 10. du même Prophéte. Il y a encore quelques Auteurs qui prétendent que les Cherubins avoient la figure d'un Bœuf, fondez ſur Ezech. 1. vſ. 10. Comp. avec le Ch. 10. 14. Les Chérubins ſont décrits quelquefois avec quatre aîles & quelquefois avec ſix au Ch. 1. d'Ezéchiel ils n'en ont que quatre, la raiſon en eſt, peut-être, renfermée au vſ. 23. Suivant la maniére dont les Juifs ſe figurent qu'ils étoient un compoſé de quatre animaux, il faloit qu'ils euſ-

Cherubins et leur diverse Figure.

ſent 16. aîles, comme on le peut voir dans cette Figure, ſuivant le vſ. 6. du Ch. 1. d'Ezech. Au vſ. 7. du Ch. 4. de l'Apocal. chaque Animal a ſix aîles. Au deſſous des aîles ils avoient des mains d'homme: Ezech. 1. 8. & 10. 8. Ils avoient des pieds droits, & la plante des pieds comme celle d'un pied de Veau, brillante comme de l'airain poli: Ezech. 1. 7. Tout leur corps étoit parſemé d'yeux. Ezech. 10. 12. Apoc. 4. 7. Suivant tout cela il y a grande aparence qu'il y en avoit de différentes eſpéces. En effet, tantôt on leur donne 4. aîles, & tantôt ſix. Pour moi, je c ois que ceux qui étoient ſur l'Arche n'avoient ni 4. faces, ni des pieds de Veau, mais qu'ils étoient tous tels que l'on repréſente les Anges, à la reſerve qu'ils avoient 6. aîles, ou 4. pour le moins, comme nous le verrons dans la ſuite. Ainſi, ces Chérubins pouvoient être une repréſentation des Anges qu'on apelle *Chérubins*, Gen. 3. 24. Pſ. 18. 11. à cauſe qu'ils ſont comme les Chariots de l'Eternel, ſur leſquels il s'aſſied: Pſ. 68. verſ. 18. De-là vient qu'il y a des Auteurs qui prétendent que le terme *Cherub* ſignifie proprement un Chariot. Ce furent les Chérubins qui ſervirent le Fils de Dieu lorſqu'il publia la Loi ſur la Montagne de Sinaï, au milieu des Anges: Exod. 19. Act. 7. vſ. 53. Ce qui étoit repréſenté ſur l'Arche. On peut recueillir cela aſſez probablement de ce qui eſt obſervé au Ch. 25. de l'Exode vſ. 40. que *Moïſe fit faire toutes choſes ſelon le patron qui lui avoit été montré ſur la Montagne.* A cauſe de quoi il eſt dit au verſ. 18. du Pſ. 68. *C'eſt un Sinaï en*

ſainteté, ce qui ſignifie que le Seigneur étoit-là aſſis au milieu des Chérubins, comme il avoit été ſur la Montagne. Ces Anges étoient repréſentez ici avec des aîles, ſans doute parce qu'ils avoient été veus quelquefois en cét état, quoiqu'ils fuſſent aparus auſſi quelquefois ſimplement ſous la figure humaine, comme à Loth & à Abraham, Gen. 18. & 19. Ce qui montre qu'il n'étoit pas néceſſaire de les repréſenter toûjours avec des aîles. Ceux qui veulent que les Cherubins euſſent une figure humaine doutent, ſi on les repréſentoit tout nuds, ou avec des habits. D'un côté, il eſt défendu au verſ. 26. du Chap. 20. de l'Exode, de montrer ſa turpitude : & de peur qu'on ne vît celle du Souverain Sacrificateur, il n'auroit oſé monter à l'Autel par des degrez. D'ailleurs, il eſt certain que dans toutes les aparitions d'Anges on les a toûjours veus dans un équipage magnifique, portans de longues Robes blanches, & éclatantes : ce qui pourroit faire croire que les Chérubins n'étoient pas repréſentez nuds, mais avec des habits. Outre cela, il eſt conſtant qu'il y avoit quelque choſe de particulier dans tout l'apareil du Tabernacle. Et il eſt certain auſſi que Dieu eſt libre & indépendant, qu'il n'eſt ſoumis à aucune Loi, & que demeurant toûjours également ſaint, il peut diſpenſer des Loix qu'il a données, au moins des poſitives, de ſorte qu'il n'y a point de néceſſité qui l'empêche de commander qu'on repréſente des Chérubins tout nuds. Premiérement cela n'eſt pas plus contraire à la Loi, que de faire des Ima-

Images même, ce qui eſt défendu dans la Loi Morale, *Tu ne feras point d'Images*: cependant Dieu ordonne d'en faire pour le Tabernacle. En ſecond lieu, il faut remarquer que la nudité n'eſt en elle même ni ſale, ni deshonnête; principalement dans les Anges, qui ont perſévéré dans leur pureté & dans leur ſainteté. Il en étoit de même de l'homme pendant tout le tems qu'il conſerva ſon innocence, & qu'il fut revêtu de l'image de Dieu & ſans péché. Ce qui fait qu'on doit conſidérer les habits que les hommes portent pour cacher leur nudité, comme une marque d'infamie, qui leur reproche la perte de leur pureté, & de l'image de Dieu, dont ils ſeroient ornez, ſans le péché. Tellement que ce n'eſt que par accident qu'ils ſont devenus honnêtes, parce qu'ils ſervent de rempart contre les regards impurs & laſcifs. A cauſe de quoi la Loi, qui enjoint de cacher ſa nudité, eſt ſainte & utile, mais cependant elle n'eſt fondée que ſur la tranſgreſſion de l'homme. Or les Anges n'aïant point péché, il n'y a rien de deshonnête en eux, & par conſéquent il n'eſt nullement néceſſaire de leur donner des vétemens pour couvrir leur nudité. Qu'on ne m'objecte pas que dans leurs aparitions ils ſe ſont montrez avec des habits. Car ce n'a point été pour cacher leur turpitude, mais à cauſe de la malice invéterée des hommes, auſquels ils ſe faiſoient voir, & auſquels ils portoient les ordres de Dieu.

Supoſé donc que ces Chérubins fuſſent repréſentez tout nuds ſur les Tapiſſeries en forme de

jeunes garçons, il y avoit encore une chose qui pouvoit empêcher les Israëlites d'avoir de méchantes pensées, c'est qu'il y avoit trois couvertures qui les cachoient au dehors, & qui les déroboient aux yeux. Pour ceux qui étoient sur l'Arche dans le Saint des Saints, il n'y avoit que le grand Sacrificateur qui eût la permission de les voir, & les Sacrificateurs inférieurs ni les Lévites ne les voïoient jamais, à moins que ce fût par hazard, ou dans quelque cas de nécessité. D'ailleurs, il n'y avoit que les Sacrificateurs qui touchassent les tapisseries, ainsi le peuple ne voïoit du tout point ces figures. Il ne faut pas oublier que l'Ecriture ne dit rien des habits des Chérubins, ni lorsqu'elle parle des Tapisseries, ni lorsqu'elle fait mention des Chérubins qui étoient sur le Propitiatoire, ni lorsqu'elle parle de ceux qui étoient aux murailles du Temple de Salomon, mais il y a grande aparence qu'avec deux de leurs aîles ils couvroient leur corps, & principalement ces parties que la pudeur ne permet pas de nommer, comme on le recueille probablement du vers. 11. du Chap. 1. du Prophéte Ezéchiel. Tout cela afin de ne pas donner occasion aux Israëlites, qui n'étoient pas fort saints, d'avoir des pensées sales. C'est aussi pour cela, à mon avis, qu'il n'y avoit point de Chérubins sur le Voile extérieur qui regardoit sur le Vestibule, comme nous le verrons ci-dessous. Quoiqu'il en soit, je crois qu'il est permis à chacun de penser ce qu'il voudra là-dessus; mais pour moi, j'estime que ces Chérubins étoient des représentations de jeu-

jeunes hommes nuds, avec des aîles, des bras, des pieds & des mains. Enſorte que ce n'étoit pas de ſimples buſtes avec des aîles, comme les Peintres les repréſentent fauſſement, & comme quelques planches de nos Bibles le portent.

Ces Chérubins, tels que je viens de les décrire, étoient ouvragez artiſtement par des perſonnes habiles, ſur ce fonds de fin lin retors. Mais il n'y a pas d'aparence qu'ils fuſſent faits au mêtier, ou qu'on les eût peints ſur ce fin lin, car en ce cas ils n'auroient pas pû être également beaux des deux côtez. Mais je crois qu'ils étoient travaillez avec l'éguille, & brodez avec des ſoies de toutes ſortes de couleurs, & cela également des deux côtez, comme il eſt certain qu'on le peut faire fort proprement. Ouvrage qui pourroit bien avoir été commis à ces Femmes pieuſes & adroites, qui filérent de leur main tout ce qui étoit néceſſaire à relever la beauté du Tabernacle; Exod. 35. verſ. 25.

Outre cette Tapiſſerie, Dieu ordonna à Moïſe de faire fabriquer des piéces d'étoffe de poil de chévre, pour ſervir de Tente à couvrir le Tabernacle. Cette Tente devoit étre compoſée d'onze piéces. Selon ce qui eſt dit au Ch. 26. de l'Exod. vſ. 7. 8. *Tu feras ces rouleaux au nombre d'onze. La longueur d'un rouleau ſera de 30. coudées, & la largeur de 4. les onze rouleaux auront une même meſure.* Moïſe ne dit point que ces piéces d'étoffe fuſſent teintes, ni ſi elles avoient leur propre couleur de poil de chévre. Pour

moi, je crois qu'elles avoient leur couleur naturelle. Elles avoient 30. coudées de long, c'eſt-à-dire, qu'elles étoient de 2. coudées plus longues que celles dont je viens de parler, qui étoient brodées, & qui ne tiroient que 28. coudées. Enſorte qu'elles décendoient plus bas que les autres, d'une coudée de chaque côté, & qu'il ne s'en faloit que de 4. doits qu'elles ne touchaſſent à terre. Voi. vſ. 13. &c. Il faut remarquer que cette Couverture de poil de chévre, n'eſt pas apellée un Tabernacle, comme la précedente, mais ſimplement une tenture, pour marquer qu'elle ne ſervoit qu'à conſerver la premiére, & à la défendre des injures du tems. Il faut auſſi obſerver qu'il y avoit dans cette ſeconde Couverture une piéce de plus que dans la premiére, car il eſt dit, qu'il faloit qu'il y eût 5. largeurs d'un côté & 6. de l'autre, jointes enſemble. Cette onziéme largeur étoit redoublée ſur le côté Oriental du Tabernacle, comme il paroît par le vſ. 9. du Chap. 26. de l'Exode, enſorte pourtant que la moitié de cette largeur flottoit ſur le devant & l'autre ſur le derriére, comme il eſt dit au vſ. 12. Toutes ces largeurs jointes enſemble faiſoient en tout 44. coudées. Au reſte, on croit communément, que cette étoffe de poil de chévre étoit faite, à peu prez, comme nos Camelots.

Outre ce que je viens de dire, il faloit encore cinquante lacets pour le bord des cinq piéces jointes enſemble, & cinquante autres pour le bord des ſix piéces avec cinquante crochets d'airain,

rain, afin d'attacher le tout enſemble: Exod. 26. verſ. 10. 11. Tellement qu'il y avoit préciſement autant d'agraffes qu'à la Tapiſſerie de deſſous, mais les unes étoient d'or, & les autres d'airain. Moïſe ne dit rien de la couleur des lacets, mais il y a de l'aparence qu'ils étoient de poil de chévre de la couleur de l'étoffe. Il ne reſte plus qu'à dire un mot du ſuperflu de la longueur des piéces d'étoffe jointes enſemble. Pour en être éclairci il n'y a qu'à lire le verſ. 13. *Une coudée de deça, une coudée de de-là, de ce qui ſera de ſurplus en la longueur des rouleaux du Tabernacle, flottera aux côtez du Pavillon çà & là pour le couvrir.*

Ce n'eſt pas encore tout; au-deſſus de cette Couverture de poil de chévre, il y en avoit une troiſiéme de peaux de mouton teintes en rouge, & couſues enſemble, qui étoit aparemment aſſez grande pour couvrir tout le Tabernacle, tant le derriére & les côtez, que le haut. Autrement elle n'auroit pas pu préſerver du mauvais tems la Couverture de poil de chévre. *Joſephe* dit qu'elle pendoit juſqu'à terre, & je crois qu'il a raiſon. Car de cette maniére elle étoit trés propre à ſervir de couverture, & de ſurtout, & c'eſt ſans doute auſſi pour cette raiſon que Moïſe l'apelle expreſſément *une Couverture pour le Tabernacle.*

Par deſſus cette Couverture, il y en avoit une quatriéme de peaux de blereau. Pour celle-ci, on croit communément, qu'elle ne décendoit pas juſqu'au bas du Tabernacle, mais qu'elle

couvroit seulement le ciel de cét Edifice, & pendoit un peu, afin de donner cours à l'eau, lorsqu'il pleuvoit. Les Interprétes estiment que c'est ainsi qu'il faut expliquer le terme de l'Original, que nous avons traduit *par dessus*; vers. 14. Mais *Fagius* & le Paraphraste Chaldaïque prétendent que cela signifie une Couverture générale, qui couvroit toutes les autres sans exception. Ils ajoûtent à cela que cette Couverture étoit de sa nature trés propre à servir de surtout, & pour deffendre les trois autres des injures de l'air. Voilà donc quelles étoient les Tapisseries & les Couvertures du Tabernacle. A quoi je n'ai rien à ajoûter, sinon qu'il y avoit encore à l'entrée * une Tapisserie, qui servoit de premier Voile, dont la fabrique étoit la même que celle du voile intérieur. Quoique l'Ecriture ne dise rien de la grandeur de ces deux Voiles, il n'est pas néanmoins difficile de s'en éclaircir. Car puisque le premier servoit à fermer le devant de l'entrée du Tabernacle, il faloit qu'il eût 10. coudées en quarré. On les attachoit aux quatre Pilastres, dont j'ai parlé cidessus, avec des crochets & des anneaux d'or. Ces Voiles étoient donc quarrez, à moins que le premier ne fût pas tout-à-fait si long que le second, dont je vai parler.

On trouve la description de ce Voile intérieur dans l'Exode au Chap. 26. vs. 31. 32. 33. & au Chap. 36. vers. 35. c'est celui que St. Paul apelle *le second Voile*, δεύτερον καταπέτασμα, au Ch. 9. de

* *Exod. 26. 36. comp. avec Exod. 36. 37.*

de l'Epit. aux Hebr. verſ. 3. par opoſition au premier Voile qui ſéparoit l'entrée du Tabernacle d'avec le Veſtibule qui étoit à l'entour. Le terme Hébreu *Parochet*, qui eſt le nom que les Iſraëlites ont donné à ce Voile, vient de *Perech* qui ſignifie *rigueur*, *ſévérité*, & peut-être qu'il a été ainſi nommé, à cauſe que dérobant aux Iſraëlites la veue du Saint des Saints, il faiſoit entendre que le Ciel ſeroit fermé tandis que la rigueur & la ſévérité de la Loi ſubſiſteroient. *Moiſe* ne marque pas de quelle maniére ce Voile étoit attaché en haut, mais *Joſephe* raporte que c'étoit avec des agraffes. Le premier des deux Voiles fermoit donc l'entrée du Tabernacle, & le ſecond le ſéparoit en deux Apartemens, dont celui de derriére étoit le *Saint des Saints*, & celui de devant étoit apellé ſimplement le *Sanctuaire*. Moïſe ne dit pas non plus quelle étoit la longueur de chacun de ces Apartemens, ni où le Voile intérieur qui les ſéparoit étoit placé. Nous avons remarqué ci-deſſus qu'on pouvoit, ſelon les proportions de l'Architecture, les faire égaux. En ce cas, ils auroient 15. coudées de long ſur 10. de large, ce qui eſt une proportion réguliére pour des Apartemens. Mais il y a des Auteurs qui prétendent qu'il faut ſe régler ici ſuivant les proportions du Temple de Salomon. Car, diſent-ils, le Temple de Jéruſalem étoit un Tabernacle fixe & arrêté, & le Tabernacle étoit un Temple portatif, qui étoit une figure de l'autre. Dans ce Temple le Saint des Saints occupoit le tiers de la longueur de cet-

te partie fermée, qu'on apelloit proprement le Temple. Or ce Temple proprement dit avoit 60. coudées de long, 20. de large, & 30. de haut. 2. Chron. 3. 3. 1. Rois. 6. 2. Salomon destina le tiers de la longueur, c'est-à-dire, 20. coudées, pour le Saint des Saints, 2. Chron. 3. 8. Suivant cette proportion, le Saint des Saints auroit dû occuper 10. coudées d'espace dans le Tabernacle, car la proportion de 10. à 30. est la même que celle de 20. à 60. Ainsi, le Saint des Saints, ou le second Tabernacle, comme St. Paul * l'apelle, auroit été quarré, aussi bien que la céleste Jérusalem dont parle St. Jean au Chap. 21. de l'Apoc. De même le Saint des Saints du Temple de Salomon étoit quarré, sur 20. coudées. Il est vrai que dans le Temple de Salomon la séparation du Saint des Saints d'avec le Sanctuaire se faisoit par le moïen d'une muraille d'or, nonobstant cela il y avoit un Voile précieux qui fermoit la porte de l'entrée du Sanctuaire dans le Saint des Saints: 2. Chron. 3. 14. Au reste, le voile du Temple n'étoit pas le même que celui du Tabernacle, mais un autre que Salomon fit faire, mettant le premier en seureté dans un réduit du Temple, comme nous le verrons ailleurs. C'est ce Voile, ou un semblable, qui se fendit en deux, à la passion de nôtre Seigneur Jesus-Christ; Matth. 27. 51. Tellement que ceux qui croïent que ce fut le premier Voile, celui qui étoit au devant du Sanctuaire, se trompent fort. Cela ne s'accorderoit nullement avec ce que le St. Esprit

nous

* *Heb. 9. 7.*

nous a voulu désigner par-là. Car le Voile qui cachoit le Saint des Saints signifioit que le Ciel n'étoit pas encore ouvert. Derriére ce Voile étoient placez dans le Saint des Saints, l'Arche de l'Alliance, les Chérubins qui étoient sur le Propitiatoire, le Vaisseau avec la Manne & la Verge d'Aaron, c'est-là tout ce qu'il contenoit, à la reserve, que les Juifs prétendent que le Coffret avec les Rats & les fondemens d'or, * que les Philistins renvoïérent aux Hébreux avec l'Arche, y étoient aussi. Personne, soit Seculier, soit Lévite, soit Sacrificateur, n'avoit la permission d'y entrer, sinon le grand Sacrificateur revêtu de ses habits blancs, au grand jour des propitiations: Lev. 16. vs. 2. 3. 4. Les Juifs disent, qu'à la place de la muraille d'or, qui étoit autrefois, il y avoit sous le second Temple deux Voiles entre le Saint des Saints & le Sanctuaire qui occupoient le même espace qu'auroit occupé la muraille. Voïez *Cunæus* sur ce sujet. Quelques-uns croïent à cause de cela que quand St. Paul parle du premier & du second Voile, il entend ces deux-là, mais, quoiqu'il en soit, & que les Juifs se trompent ou non, cela ne fait rien au fond de la chose, parce que l'Apôtre ne parle pas des Voiles du Temple, mais des Voiles du Tabernacle. Dans le Temple il n'y avoit point de Voile au devant du Sanctuaire, ni au devant du Vestibule, mais il y a aparence qu'il y avoit une porte, comme on le peut recueillir par ce que St. Luc raconte de Zacharie Ch. 1. à moins qu'on ne vou-

* 1. *Sam.* 6. 17.

voulût dire que le peuple étoit au de-là du Vestibule des Lévites, car en ce cas il lui étoit impossibile de rien voir, quand même le Sanctuaire auroit été tout ouvert. Pour revenir à mon sujet, je dis qu'on peut établir pour certain que la partie Orientale du Tabernacle avoit 20. coudées de long. Ainsi le Sanctuaire aura été comme une espéce de Sale, & le Saint des Saints comme un Cabinet derriére cette Sale, où Dieu habitoit d'une maniére toute particuliére & où il se faisoit voir entre les Chérubins.

Dans ce premier Apartement, que St. Paul apelle le premier Tabernacle au Ch. 9. de l'Epit. aux Hebr. étoient placez les Vases & les ornemens suivans, la Table des pains de proposition, l'Autel d'or des parfums & le Chandelier d'or. Il n'y avoit que le grand Sacrificateur & les moindres Sacrificateurs qui étoient en charge qui eussent droit d'y entrer, pour y faire brûler le parfum, y allumer les Lampes du Chandelier, & y arranger les pains de proposition, quand on les changeoit. Comme l'Apôtre apelle cét Apartement le premier Tabernacle, aussi nomme-t'il le Voile qui en fermoit l'entrée, *le premier Voile*, par opposition à cét autre Voile qui séparoit le Saint des Saints d'avec le Sanctuaire. Ce premier Voile étoit de la même fabrique que le second, à cela prez qu'il n'y avoit point de Chérubins, lesquels il n'étoit pas permis à tout le monde de voir. Ainsi il y a aparence qu'il n'y avoit d'autre broderie sur ce Voile, que de fleurs, & de feuillages sur un fond de fin lin retors. Exod. 26. v. 36.

Joſephe prétend que ce Voile ne décendoit pas juſqu'à terre, & qu'il ne couvroit que la moitié des pilaſtres. Il faut aſſûrément que ç'ait été afin que le Peuple pût découvrir une partie de ce qui s'y faiſoit, & que cependant il ne pût pas tout voir. Ainſi la principale partie du Service Divin étoit cachée au Peuple ſous la Loi Cérémonielle ; il vivoit dans l'eſpérance & dans l'attente, privé de la contemplation de tous les miſtéres. Mais il y a des Auteurs qui veulent que lors qu'on faiſoit le ſervice, on tiroit ce Voile. Joſephe eſt auſſi de ce ſentiment. Il parle de plus d'un rideau qu'on tendoit les jours ouvriers au devant de ce Voile, pour le garantir de la pluïe & du mauvais tems, enſorte que ce voile brodé, dont *Moiſe* fait la deſcription, ne paroiſſoit que les Sabbats, les jours de Fête, & dans les occaſions particuliéres. Il faut croire tout ceci ſur la foi de *Joſephe*, car *Moïſe* n'en dit rien : quoiqu'il en ſoit, il importe peu d'être éclairci là-deſſus. Il arrive bien ſouvent à *Joſephe* d'avancer des choſes qui ne ſe trouvent pas dans l'Ecriture, & même qui y ſont contraires. L'Auteur du Livre des Chron. ſemble nous inſinuer qu'il n'y avoit dans le Temple qu'un Voile, qui étoit au devant du Saint des Saints : *Joſephe* dit cependant qu'il y en avoit un auſſi au devant du Sanctuaire, & que c'étoit un Tapis Babylonien fait de ſoies de différentes couleurs, ſur lequel tout l'ordre du Ciel étoit repréſenté. Chaque couleur, à ce qu'il prétend, étoit énigmatique, & il ajoûte à cela que les jours de Sabbat & de Fêtes ſolemnelles on ouvroit ce

Voi-

voile, afin de laiſſer voir au peuple ce qui ſe paſſoit ſur l'Autel des parfums. *Philon* Juif eſt d'un ſentiment tout opoſé, & prétend qu'il n'étoit permis à aucun Laïque de voir l'Autel des Parfums, ni les encenſemens qui s'y faiſoient, & qu'il n'y avoit que les Sacrificateurs, & ceux qui leur aidoient, qui euſſent ce privilége. Ce ſentiment convient, ce me ſemble, trés bien avec ce que St. Luc raporte du Sacrificateur *Zacharie*, qui étoit du rang d'*Abia*, *Or il avint*, dit l'Evangeliſte au Chap. 1. *comme Zacharie exerçoit la Sacrificature devant le Seigneur à ſon tour, que ſelon la couture de la Sacrificature le ſort lui échut d'offrir le Parfum, entrant au Temple du Seigneur: & toute la multitude étoit dehors en priére, à l'heure qu'on offroit le Parfum. Or le peuple attendoit Zacharie, & s'étonnoit de ce qu'il tardoit tant au Temple.* D'où l'on peut conclure fort clairement que le Peuple n'avoit pas la permiſſion de voir ce qui ſe faiſoit en cette occaſion. Autrement qu'eſt ce qui l'auroit empêché de s'éclaircir touchant l'avanture de *Zacharie*, & la cauſe de ſon retardement? Il auroit pû arriver qu'ils n'auroient pas veu l'Ange qui aparut à ce Sacrificateur, mais à tout le moins l'auroient-ils veu lui-même: ils auroient peu apercevoir l'étonnement & la crainte que cette aparition lui cauſa, par ſes geſtes, par ſon embarras, par ſon air interdit & par ſes paroles. A moins qu'on ne diſe, que par ces mots, *Or le Peuple attendoit Zacharie*, il faut entendre qu'il l'attendoit dans un Veſtibule éloigné.

Avant que de finir ce Chapitre, il faut que je dise un mot de ce que signifioient toutes ces choses dont je viens de parler. Les différentes Couvertures, les Voiles, les Tapisseries figuroient d'une maniére assez claire les différens moïens que Dieu emploie pour protéger son Eglise, & pour la garantir des insultes de ses ennemis. Cette multitude de Chérubins, qui étoient représentez sur les Tapisseries, figuroient l'armée céleste des Saints Anges dont Dieu se sert, & qu'il a créez pour le bien des fidéles. C'est à cause de cela qu'ils étoient placez sur les Tapisseries & sur les Voiles tout à l'entour du Tabernacle, pour marquer qu'ils composent une espéce d'armée, qui se campe à l'entour de ceux qui craignent Dieu, afin de les défendre contre les attaques de leurs ennemis. Ps. 34. vs. 8. Esai. 5. vs. 14. 2. Rois 6. vs. 17. 19. 34. Dan. 10. vs. 13. 20. Zach. 1. vs. 12. Les quatre Couvertures du Tabernacle pouvoient être séparement des figures illustres: Premiérement elles peuvent signifier les quatre Apartemens du Temple qui fut construit dans la suite, le Saint des Saints, le Sanctuaire, & les deux Vestibules, celui des Israëlites & celui des Gentils; de plus, on peut les apliquer à toute l'Economie de l'Eglise du V. & du N. Testament. La premiére Couverture, qui étoit la plus précieuse, pouvoit figurer le Ciel, où Dieu habite au milieu des Chérubins. La seconde, qui étoit unie, & de poil de chévre avec des agraffes d'airain pouvoit représenter les Lévites, les Scribes & les Prophétes de l'ancien Testament, & les Apôtres

les

les Pasteurs & les Docteurs du nouveau, qui sont obligez par leur Charge d'empêcher l'Eglise de Dieu de tomber dans l'Idolatrie, & de défendre sa doctrine & son culte : en un mot, toute la Religion, qui est, à la verité, composée de plusieurs piéces, mais bien unies ensemble, & attachées par le lien de la charité & de la concorde, tous les fidéles n'étant qu'un cœur & qu'une ame, pour procurer le bien de la cause commune. La Couverture de peaux de mouton teintes en rouge, figuroit d'un autre côté, l'assemblage du corps des veritables fidéles du N. Testament, teints dans le sang précieux de Jesus-Christ qui est l'Agneau sans tâche, qui comme de bons & de fidéles Serviteurs contribuent de leur part, & concourent avec les Pasteurs de l'Eglise, par leur bonne & sainte vie, à avancer le Régne de Dieu, & qui, lors que l'occasion s'en présente, & qu'il est question d'accomplir en leur corps le reste des souffrances de Jesus-Christ, ne font pas difficulté de séeller de leur sang les véritez de l'Evangile. C'est à quoi les Apôtres font des allusions perpétuelles dans le N. Testament. Les peaux de blereaux, qui servoient de surtout au Tabernacle, pourroient signifier les Puissances, & les Rois fidéles, qui sont apellez les Nourrissiers de l'Eglise : en effet, ce sont eux qui la protégent & qui la défendent contre ses Ennemis ; ce sont eux qui la délivrent des insultes & de la tyrannie des méchans, de même que cette Couverture de peaux servoit à garantir le Tabernacle des injures de l'air & de la violence des vens. Ce sont

eux

eux encore qui tiennent la main à ce que le culte de Dieu ſe pratique ſaintement & purement, & qu'un chacun le ſerve en paix & en tranquillité. L'Egliſe du V. Teſtament a eu pluſieurs Princes, comme ceux dont je viens de parler, & pour celle du N. Teſtament, elle a eu de même ſes Rois & ſes Princes qui l'ont protégée, & qui l'ont fait fleurir, en conſéquence des Prophéties, qui avoient prédit, qu'elle auroit des Rois qui adoreroient le Meſſie, & qui ſeroient les défenſeurs de ſon Egliſe, comme on les peut voir, Eſai. 49. verſ. 7. 23. Chap. 60. verſ. 16. Pſ. 72. vſ. 10. 11.

Le Veſtibule des Gentils, qu'on a veu dans la ſuite dans le Temple, ſignifioit l'éloignement où ils ſe trouvoient par raport à la vraie Religion & aux Alliances, éloignement qui devoit ceſſer aprez la rupture de la paroi entremoïenne, qui leur donneroit libre entrée dans l'Egliſe.

Je n'ai pas réſolu de groſſir mon Livre par quantité de remarques Théologiques, c'eſt pourquoi je n'en dirai pas davantage. Si cela étoit de mon ſujet, je pourrois faire pluſieurs conſidérations ſemblables ſur les autres parties du Tabernacle, & en particulier le Voile de ce Lieu Saint nous en fourniroit beaucoup. Il n'y a point de Chrêtien, ni de Théologien qui puiſſe nier que le Saint des Saints ne fût un type du Ciel, dans lequel Jeſus-Chriſt eſt entré, nous fraïant un chemin nouveau & vivant par le voile déchiré de ſa propre chair. De même donc qu'il n'étoit permis à au-

cun homme soit Lévite, soit Sacrificateur de pénétrer jusques dans le Saint des Saints, qui étoit derriére le Voile; de même il n'y avoit ni Juif, ni Grec, ni Serf, ni Franc qui pût s'aprocher du Trône de la grace, Hebr. 9.8. Car le chemin n'en étoit pas encore ouvert, il étoit fermé par la Loi jusqu'à ce que le corps de Jesus-Christ eût été déchiré; ce qui est arrivé dans l'accomplissement des tems, auquel le Voile du Temple a aussi été déchiré. Mais laissons cette matiére, pour passer à la considération du Vestibule du Tabernacle.

CHAPITRE VI.

Du Vestibule qui étoit à l'entour du Tabernacle. Fabrique, & usage des Courtines. Description des Pilastres du Tabernacle avec leurs bases & leurs chapitaux. Espace que comprenoit le Vestibule. Difficultez touchant les Pilastres suivant la description de Moïse. Des quatre côtez du Vestibule. Des pieux d'airain & des cordages qui servoient à affermir la cloison du Tabernacle. Pourquoi le Saint des Saints étoit du côté de l'Occident. Ridicules pensées des Juifs là-dessus. Aplication mystérieuse du Tabernacle à Jesus-Christ, & à l'Eglise du N. Testament, avec quelques particularitez que l'Auteur avoit oubliées.

MOïse fait la description du Vestibule qui étoit à l'entour du Tabernacle, & de l'espa-

ce

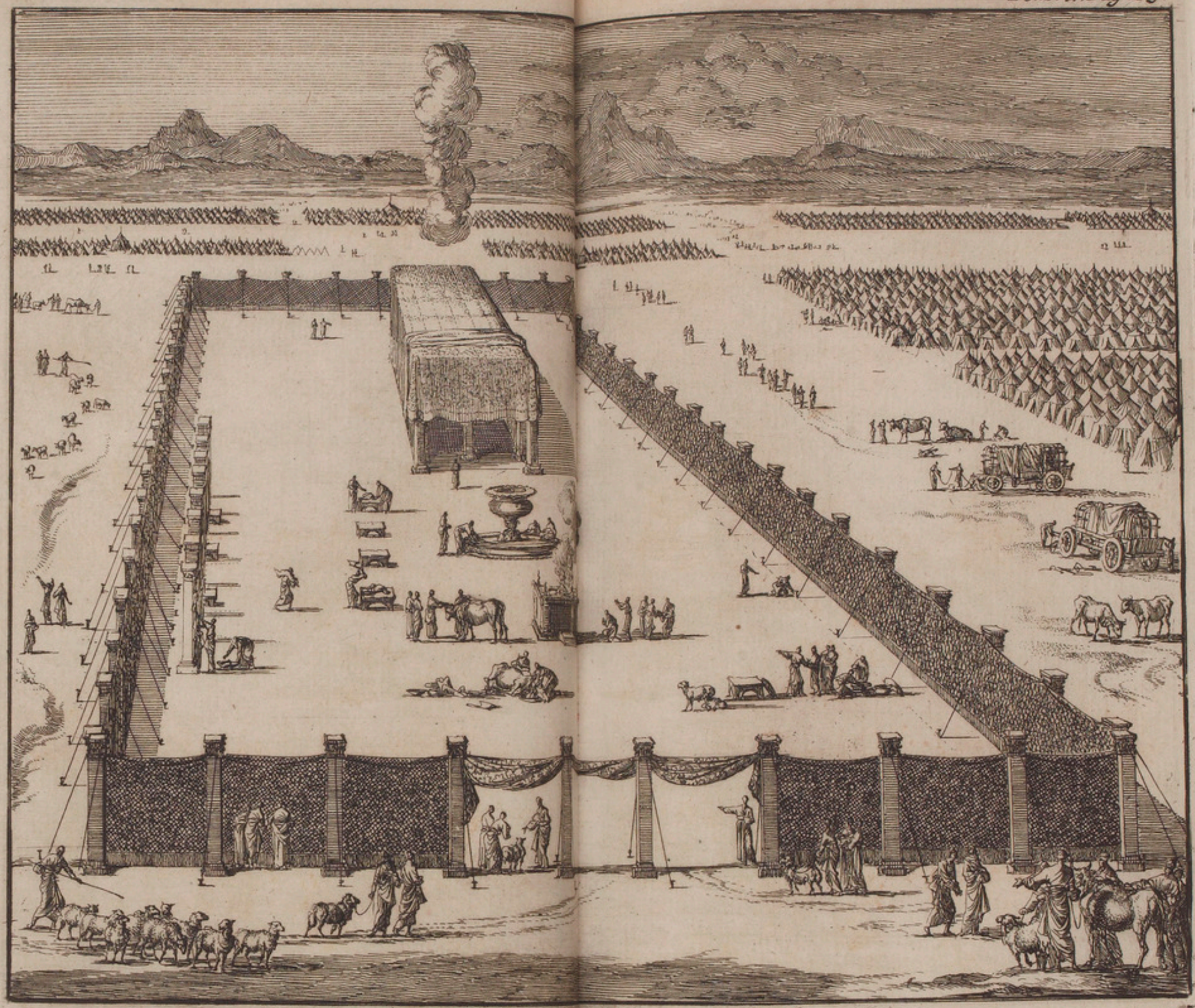

Le Tabernacle avec son Vestibule, sa Structure, & son usage.

ce qu'il occupoit, depuis le vſ. 9. du Ch. 27. de l'Exod. juſqu'au 20. & au Chap. 38. vſ. 9. & ſuiv. Il parle auſſi de pluſieurs choſes, qui concernent ce Veſtibule, de ſes pilaſtres, de ſes courtines, &c. nous allons examiner tout cela l'un aprez l'autre.

Tu feras, dit Dieu à Moïſe, *le Parvis du Pavillon, au côté qui regarde droit vers le Midi; les courtines du Pavillon ſeront de fin lin retors; la longueur de l'un des côtez ſera de cent coudées.* Il n'eſt pas difficile de comprendre, que par ce Veſtibule il faut entendre une place à découvert, qui devoit ſervir de Cour dans laquelle il faloit entrer avant qu'on pût arriver aux Apartemens intérieurs de cét Edifice ſacré, à peu prez ſelon l'ordre que nous voïons qu'on obſerve dans la conſtruction des Palais & des Maiſons Roïales. Tel étoit le Parvis du Palais du Roi *Aſſuerus*, dont il eſt parlé au Ch. 6. vſ. 4. du Liv. d'*Eſther*: telle faloit auſſi que fût l'entrée du Tabernacle, le Palais du Roi des Rois, modéle du Temple dans lequel ce Roi de gloire devoit entrer un jour. Il faloit bien que ce Veſtibule fût à découvert, puiſque l'Autel des Holocauſtes étoit dans ſon enceinte, qu'il y avoit continuellement du feu ſur cét Autel, & qu'on y faiſoit conſumer les bêtes qu'on avoit ſacrifiées, ce qui ne ſauroit ſubſiſter ſous un même toit à moins que de tout gâter. Il faut remarquer qu'il n'y avoit qu'un ſeul Veſtibule, qui régnoit tout autour du Tabernacle. Les Sacrificateurs & les Lévites y entroient, pour s'y aquitter chacun de ſon office, & on y avoit pla-

cé l'Autel des Holocauſtes, la Cuve, & tous les inſtrumens qui pouvoient ſervir à immoler, à écorcher, à hâcher, & à laver les animaux qu'on offroit pour le ſacrifice. Il ſemble auſſi qu'en certain tems Iſraël, ou quelques Députez en ſon nom, parce que le Lieu n'étoit pas aſſez grand pour contenir tout le Peuple, venoit dans cét endroit pour offrir à Dieu ſes priéres, & ſes offrandes. Cependant, la choſe n'eſt pas tout-à-fait certaine. Il n'eſt fait mention dans la deſcription du Tabernacle que d'un veſtibule. Mais d'où vient donc, dira-t'on, que le Roi Prophéte parle dans ſes Pſaumes des Parvis du Tabernacle au pluriel: Par exemple, au Pſ. 65. au 84. au 96. & ailleurs. *Calvin* conclut de là que le Tabernacle avoit deux Veſtibules; un pour le Peuple & un pour les Lévites, mais il ne prouve pas ce qu'il avance, & il me ſemble qu'il vaut mieux s'en tenir à la narration de *Moiſe*, & dire que le Tabernacle dans le deſert n'avoit qu'un Veſtibule: mais on pourroit dire auſſi, que lorſque le Peuple fut entré dans la Terre de Canaan, & que le Tabernacle eut été planté en *Silo*, on eut des raiſons de faire un ſecond Veſtibule. A quoi les Juifs ajoûtent que lorſque le Tabernacle fut placé en *Silo*, on ne ſe ſervit plus de courtines pour fermer l'enceinte du Tabernacle, mais de bonnes murailles de pierre. Mais ſi cela ne ſuffit pas, ne peut-on pas dire fort raiſonnablement que Dieu qui avoit un commerce ſi particulier avec *David*, & qui lui avoit révélé des choſes bien plus éloignées, lui revéla auſſi l'ordre que *Salomon* ſon Fils ob-

obſerveroit dans la conſtruction du Temple de Jéruſalem, avec le nombre des Veſtibules qui y ſeroient, & que *David* fait alluſion à ces Veſtibules? En effet, ce fut lui qui donna à ſon Fils *Salomon*, avant que de mourir, le plan du Temple, qu'il tenoit de Dieu lui-même, où tout étoit circonſtancié, & où il y avoit non ſeulement un Veſtibule pour les Iſraëlites, ſéparé de celui des Prêtres, mais même un troiſiéme pour les Gentils, ce qui n'étoit pas le Tabernacle. Enfin, s'il ſe trouve quelqu'un à qui cette ſolution n'agrée pas, il ne pourra pas au moins diſconvenir que ce ne ſoit le ſtyle des Hébreux, de prendre le pluriel pour le ſingulier, lorſqu'il s'agit de marquer la valeur d'une choſe, & d'en faire l'éloge.

Pour ce qui eſt des courtines qui regnoient tout à l'entour de l'enceinte du Tabernacle, il faut remarquer que l'Ecriture les apelle d'un nom tout différent de celui qu'elle emploïe lorſqu'elle parle des Voiles. Le terme dont *Moïſe* ſe ſert ſignifie proprement *un filet*, *une fronde*, *une grille*, l'Interpréte Chaldaïque emploïe auſſi un terme qui veut dire la même choſe, *un filet*, *un crible*, *une grille tranſparente*. Ce qui fait voir que c'étoient des courtines à jour, qu'elles avoient de petits trous comme les filets, & que c'étoient des eſpéces de treillis. C'eſt à cauſe de cela que *Salomon Jarchi*, *Oleaſter*, *Junius*, & quelques autres traduiſent en cét endroit *Tapiſſeries a treillis*. Aparemment qu'elles étoient faites en forme de chaſſis, au travers duquel on pouvoit voir ce qui ſe faiſoit dans le Veſtibule. Quoiqu'il y ait des

Interprétes, qui insistant sur le terme de *fronde*, prétendent que ces Tapisseries étoient ainsi ouvragées à mailles sur le mêtier, ils disent au fond la même chose que les autres. *Kimchi* traduit ce terme par celui de *figures de la campagne*, c'est-à-dire des herbes, des branches, des feuillages & des fleurs. Tout cela peut être vrai, sans qu'il fût nécessaire que l'étoffe fût d'une autre espéce, que celle que nous venons de dire, ni qu'il fût besoin de couleurs étrangeres: Tout de même que nous voïons de belles dentelles faites sur du treillis: en effet, supposant l'étoffe fabriquée en façon de filet & transparente, il étoit fort facile d'y faire tel ouvrage qu'on vouloit. Ces courtines étant donc percées à jour, les Gentils eux-mêmes, & les autres personnes soüillées, auxquelles il n'étoit pas permis d'entrer dans le Vestibule, pouvoient contempler de loin les Cérémonies qui se pratiquoient dans le culte Mosaïque.

Telles étoient les courtines qui étoient à l'entour des quatre côtez du Vestibule. Les côtez qui alloient depuis l'Orient, jusqu'à l'Occident avoient 100. coudées de long, c'est-à-dire, qu'ils avoient 70. coudées de longueur plus que le Tabernacle. L'Ecriture ne dit point que ces courtines fussent composées de plusieurs piéces, ni qu'elles ne le fussent que d'une, tellement que cela demeure indécis. Il y a des Savans qui prétendent, qu'à la reserve de la courtine qui étoit à l'entrée du Vestibule, tout le reste n'étoit composé que d'une seule piéce, qui

en

en faisoit tout le tour. Si cela est, * les *Gersonites*, dont l'emploi consistoit à tendre & à détendre cette courtine, qui selon cela ne faisoit qu'une piéce de 300. coudées, étoient passablement embarrassez. Mais il faut remarquer qu'au Chap. 27. de l'Exode il n'est pas seulement parlé d'une courtine, mais *des courtines* au pluriel. C'est ce qui a fait croire à quelques Auteurs qu'il y avoit 20. courtines pour chacun des côtez longs du Vestibule, chacune de la longueur de 50. coudées, c'est-à-dire une courtine pour chaque espace compris entre deux Pilastres, ou Colomnes; or les Pilastres sur ces côtez longs étoient au nombre de 20. Exod. 27. vs. 10. Mais il me semble que le vs. 18. du Ch. 38. de l'Exode insinue assez clairement que chacune de ces courtines avoit 20. coudées de long & 5. de haut; & qu'ainsi il n'y avoit qu'une courtine de 5. en 5. Pilastres. En effet, c'est la longueur & la hauteur que *Moïse* donne dans ce passage à la Tapisserie de la porte du Vestibule, qui est la même que celle des courtines du même Vestibule.

Sur chacun des longs côtez, savoir au Midi & au Nord, il y avoit 20. Pilastres, comme il paroît par le vs. 10. & 11. du Chap. 27. de l'Exode. Or 20. Colomnes en ligne droite & à égale distance l'une de l'autre sur une longueur de 100. coudées, doivent avoir 5. coudées de distance. De plus, *Il y aura*, dit l'Ecriture, *vint piliers avec leurs vint soubassemens d'airain.* Quelques-uns s'imaginent, mais sans fondement, que ces

* *Nomb. 4. 24. &c.*

Colomnes étoient d'airain. Il y a plus d'aparence qu'elles étoient de bois de *Sittim*, auſſi bien que celles du Tabernacle. Quelle peine n'auroient pas donné à remuer ces maſſes lourdes & peſantes? Les bazes d'airain étoient déja ſuffiſamment embarraſſantes, tant s'en faut qu'il fût beſoin que les Colomnes fuſſent de la même matiére. Cependant *Joſephe*, & l'ancien Interpréte Latin, ou peut-être St. *Jérôme*, l'entendent de cette maniére, ſavoir, que les Colomnes étoient d'airain auſſi bien que les baſes. Mais ils ſe trompent, comme on le peut probablement recueillir du vſ. 31. du Chap. 38. de l'Exode. On lit dans cét endroit un calcul du poids de l'airain, qu'on avoit emploïé au Tabernacle. Là il n'eſt parlé que des bazes du Tabernacle, & des bazes des Colomnes du Veſtibule. Quelle aparence qu'on eût oublié dans ce calcul cette quantité de lourdes maſſes, qui en auroient fait le principal article? D'ailleurs, il n'y a qu'à faire refléxion ſur le poids de tout l'airain qu'on aporta pour ſervir au Tabernacle, & comparer enſuite la quantité de l'airain qu'il falut pour les bazes des Colomnes, avec l'argent qui entra auſſi dans les bazes, & on trouvera qu'il ne reſtoit, les bazes faites, que 500. livres, & 2400. ſicles pour l'Autel des Holocauſtes, & pour les autres uſtenſiles, tellement qu'il auroit été impoſſible qu'il y eût eû aſſez d'airain de reſte pour faire tous les Pilaſtres du Veſtibule.

Pour ce qui eſt des bazes de ces Colomnes, que quelques Auteurs apellent mal à propos

pié-

piédeſtaux, il y a aparence qu'elles étoient quarrées, auſſi bien que les Colomnes ou Pilaſtres, & qu'elles s'emboîtoient avec les Colomnes par le moïen d'une cheville. Pour ce qui eſt des crochets & des bandes d'argent, ils ſervoient à tenir le haut de la Colomne à l'endroit où elle ſe joint avec le chapiteau, de peur qu'elle ne ſe fendît. Il y auroit quelque aparence que ce que nous avons traduit *crochets*, n'eſt autre choſe que les chapiteaux avec leurs feuillages. D'autres prétendent que ce terme ne ſignifie ici ni crochets, ni chapiteaux, quoiqu'il ſoit certain qu'il y avoit des chapiteaux à ces Colomnes, voi. Exod. 38. 28. mais ſeulement un clou recourbé en forme de crochet. Les Juifs diſent que ces cloux avoient la figure d'un (1) & ſervoient à pendre les courtines. *Joſephe* eſtime que ces bazes d'airain avoient de longues pointes au deſſous, qui enfonçoient bien avant dans la terre, afin de tenir ferme, mais il affirme cela de ſon autorité privée, & ſans néceſſité, car enfin il n'étoit nullement beſoin de chevilles à des bazes qui peſoient chacune un quintal, ou environ, elles étoient aſſés fermes d'elles-mêmes, pour ſoûtenir des Colomnes de bois, qui d'ailleurs étoient affermies avec des cordages, comme nous le verrons ci-aprez. *Moïſe* ne parle point de la hauteur de ces Colomnes, c'eſt pourquoi c'eſt à qui devinera le mieux. *Arias Montanus* prétend qu'elles avoient 9. ou 10. coudées de haut; d'autres diſent qu'elles étoient un peu moins hautes. Pour moi, je ſerois porté à croire, que puiſque ces Colomnes ne ſervoient

voient qu'à tendre les courtines du Vestibule, elles pouvoient être de la hauteur de celles, qui avoient 5. coudées, c'est-à-dire 7. pieds & demi. L'ordre de l'Architecture veut que cela soit ainsi, c'est-à-dire que la Colomne avec sa base soit de la hauteur de la courtine: mais pour le chapiteau d'argent, il faloit qu'il passât par dessus la courtine, afin qu'il fût vû, régle qu'on observe en pareil cas. De cette maniére la clôture du Vestibule n'avoit préciſément que la moitié de la hauteur du Tabernacle, & ainsi elle n'empêchoit pas qu'on ne pût voir le Tabernacle, en quelque endroit du Camp qu'on fût. Voilà pour ce qui concerne les côtés du Nord & du Midi, qui avoient en tout 200. coudées de courtine, & 40. Pilastres. Voïons un peu la largeur, c'est-à-dire, l'Orient & l'Occident.

La largeur du Parvis, dit Moïse, *sera de 50. coudées de courtines du côté de l'Occident, lesquelles auront* 10. *piliers, avec leurs dix soubassemens.* De sorte que le Vestibule faisoit un quarré long, dont le petit côté n'avoit que la moitié de la longueur du grand. Les Colomnes, & les courtines étoient aussi à proportion, & de la même maniére qu'aux grands côtez, à la reserve qu'au côté Oriental, où étoit la porte, il y avoit 30. aunes de courtine de la même fabrique qu'aux autres endroits, & 20. aunes de Tapisserie pour la

200. p. cot. lon.	
50. p. le derrier.	
30. p. le devant.	
20. p. la porte.	
300. coudées.	

la porte, ce qui faiſoit en tout 300. coudées.

A l'égard du nombre des Colomnes, il y a quelque difficulté ſuivant les différentes maniéres de les arranger. En effet, il faut remarquer, que ſi l'on poſe les 20. Colomnes ſur chacun des grands côtez, & 10. autres Colomnes ſur le devant, & autant ſur le derriére, ſans conter celles qui font les coins, la largeur du Veſtibule ſera plus grande que Moïſe ne dit. Ce qui a fait qu'il y a eu des Auteurs qui ont prétendu, qu'à chaque angle il y avoit deux Colomnes fort prez l'une de l'autre, dont l'une apartenoit à la rangée du côté long, & l'autre à la rangée du côté large, & qu'il ne faloit conter ces deux-là que pour une, à cauſe de leur proximité. Car ils ont bien vû, que ſi toutes les Colomnes étoient ſupoſées également diſtantes l'une de l'autre, ſans qu'il y en eût deux à chaque angle, il ſe trouveroit douze Colomnes pour chacun des petits côtez, ſavoir le côté Oriental & le côté Occidental. D'ailleurs, ils ont aperçû qu'il n'y auroit pas aſſez de courtine pour fermer ces eſpaces, & qu'il en manqueroit 5. coudées de chaque côté. La même difficulté ſubſiſte pour les grands côtez, qui ſe trouveroient dans cette ſupoſition de 22. Colomnes chacun, & dont la courtine par conſéquent ſeroit trop courte. *Arias Montanus*, pour éviter cette difficulté, tombe dans une autre, il conte deux fois les Colomnes des angles, & prétend qu'elles apartiennent auſſi bien à la longueur qu'à la largeur. Il eſt vrai qu'il retranche par-là le trop grand nombre de Colomnes,

lomnes, mais par malheur il y en a, ſuivant ſon calcul, moins que Moïſe ne dit; ce qui fait que, ſelon ſon ſentiment, la largeur n'eſt pas préciſément la moitié de la longueur, & il faut que cela ſoit. Que faire donc dans cét embarras? D'un & d'autre côté il y a de la difficulté. Dire auſſi, comme font les Juifs, que dans ce qui concerne la conſtruction du Tabernacle, il y a des choſes qu'il faut entendre autrement que les paroles du Texte ne portent; c'eſt parler un peu trop crûment. Tout bien conté je crois qu'il faut en revenir au premier ſentiment que j'ai poſé, ſavoir, qu'aux angles il y avoit deux Pilaſtres qui ſe touchoient: je ne vois point qu'on puiſſe autrement ſe tirer d'affaire.

Par le nombre des Colomnes il paroît que le devant du Veſtibule étoit égal & parallele au derriére, mais les courtines de l'un & de l'autre côté n'étoient pas ſemblables. La différence venoit de l'entrée, qui avoit une Courtine particuliére, de 20. coudées de long. Il n'eſt pas néceſſaire que je faſſe la deſcription de cette Courtine, ni de l'entrée, il n'y a qu'à lire les vſ. 13. 14. 15. 16. du Ch. 27. de l'Exode, qui en parlent aſſez au long. *La largeur du Parvis du côté de l'Orient aura 50. coudées. A l'un des côtez il y aura 15. coudées de Courtines, avec leurs trois piliers & leurs trois ſoubaſſemens: Et à l'autre côté 15. coudées de Courtines, avec leurs trois piliers & leurs trois ſoubaſſemens. Il y aura auſſi une Tapiſſerie pour la porte du Parvis de 20. coudées, faite de pourpre, d'écarlate, de cramoiſi, & de fin lin retors, ou-*

vrage

vrage de broderie, à quatre piliers & quatre soubassemens. On peut conclure de là que l'entrée du Vestibule étoit au milieu du côté Oriental; qu'elle occupoit un espace de 20. coudées, qu'elle étoit soûtenue par quatre Colomnes, & que les complemens de ce qui restoit de la largeur de côté & d'autre, étoit 15. coudées de Courtine de chaque côté, avec trois Colomnes aussi de chaque côté. Ensorte qu'il n'y avoit que 10. Colomnes de front, qui prises ensemble faisoient la largeur de 50. coudées. Les paroles du Texte sacré nous aprennent aussi que la Courtine qui étoit sur l'entrée du Vestibule, étoit d'une fabrique différente du reste des Courtines du Vestibule. Car ce que Moïse en dit donne à connoître que le fonds étoit le même, savoir de fin lin, mais que du reste elle étoit brodée & travaillée à l'aiguille trés artistement, & diversifiée de diverses couleurs. Il n'est pas dit quelle espéce d'ouvrage c'étoit. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'il n'y avoit point de Chérubins, lesquels on ne voïoit que sur les Tapisseries intérieures & reculées, & non pas sur celles qui étoient expoſées à la veue de tout le monde. *Josephe* dit qu'on y voïoit représentées toutes sortes de figures, à la reserve de celles des Animaux, ce qui est fort incertain. Cette Courtine qui étoit à l'entrée du Vestibule, étoit attachée aux Colomnes de maniére qu'on pouvoit l'ouvrir par les côtez, soit que par le moïen des cordons, & des anneaux attachez à une verge de fer on la tirât, comme on tire nos rideaux, soit

qu'on

qu'on l'ouvrît ſimplement par le côté, & qu'elle retombât d'abord d'elle même dés qu'on avoit paſſé. Les Juifs ſont ordinairement de la derniére opinion, mais la premiére me plaît davantage.

Ces Colomnes étoient de la même matiére que les précédentes, ſavoir de bois, avec des bazes d'airain & des chapiteaux d'argent. De ſorte que l'enceinte du Veſtibule étoit tout-à-fait réguliére par raport aux Colomnes; les Courtines étoient auſſi toutes réguliéres, à la reſerve de celle qui étoit à l'entrée, laquelle étoit d'une Tapiſſerie trés belle à voir. Ainſi, il y avoit dans le Tabernacle trois Voiles, celui qui étoit à l'entrée du Veſtibule, le ſecond à l'entrée du Sanctuaire, & le troiſiéme qui ſéparoit le Sanctuaire, d'avec le Saint des Saints.

Aprés avoir ainſi fait, à ce qu'il me ſemble, une deſcription aſſez exacte du Tabernacle, & de toutes ſes parties, il faut, pour ne rien oublier, que je diſe encore un mot des inſtrumens d'airain, & des pieux dont Moïſe parle au vſ. 19. du Ch. 27. de l'Exode. On ne peut pas douter que les principaux uſtenſiles, qui étoïent proprement à l'uſage du Tabernacle ne fuſſent d'or. Lorſque l'Ecriture parle de l'Autel des Parfums, des Plats, du Chandelier, elle ne fait aucune mention que ces uſtenſiles ni leurs apartenances fuſſent d'airain, il y a ſeulement quelques inſtrumens qui avoient des pieds d'argent. Pour ce qui eſt de l'airain, l'Ecriture n'en dit rien, ſinon lorſqu'elle fait la deſcription des Colomnes qui ſoûtenoient le voile du Sanctuaire, & de celles du Veſtibule, dont toutes

les

les baſes étoient d'airain. Cependant, ce n'eſt pas pour rien que Moïſe dit dans le verſ. que je viens de citer, qu'il faloit *que tous les inſtrumens à l'uſage du Tabernacle & tous ſes pieux, avec ceux du Parvis fuſſent d'airain.* Les Interprétes ſont fort embarraſſez à deviner ce que Moïſe veut dire. Voïons ſi nous pourrons en venir à bout. *Junius* entend par *ces inſtrumens*, tous ceux dont on avoit beſoin, lorſqu'il étoit queſtion de dreſſer le Tabernacle, ou de le défaire, comme qui diroit, des marteaux, des tenailles, des cloux, des péles, des béches, & tels autres inſtrumens. Mais il n'y a pas d'aparence que ce ſoit de ces ſortes d'inſtrumens, dont il s'agit ici, les paroles de l'Original inſinuent que ceux dont il eſt queſtion avoient un raport plus particulier avec le Tabernacle, que ceux dont parle *Junius*. Elles donnent à entendre que c'étoient des inſtrumens qui ſervoient au Service Divin. En effet, pourquoi Moïſe les joindroit-il avec les pieux & les chevilles du Tabernacle, qui avoient un raport ſi eſſentiel avec cét Edifice, s'il avoit en veuë des inſtrumens, qui ne fuſſent pas de l'eſſence du Tabernacle ? Il y a donc beaucoup plus d'aparence, à mon avis, que par ces *inſtrumens d'airain*, il faut entendre les uſtenſiles qui ſervoient à l'Autel des Holocauſtes, comme ſont les poelles, les entonnoirs, les coupes, les pincettes &c. Il ſemble auſſi que les encenſoirs étoient d'airain, Lev. 10. 1. & 16. 12. 13. nonobſtant que celui d'Aaron fût d'or, comme nous le dirons en ſon lieu. Quoique ces uſtenſiles fuſſent la plû-

part

part du tems dans le Veſtibule, on peut dire cependant qu'ils apartenoient au Tabernacle, puiſqu'ils ſervoient aux cérémonies, qui ſe pratiquoient dans le Sanctuaire.

Il faut que je diſe auſſi un mot des pieux, dont il eſt parlé au Chap. 27. de l'Exode que j'ai déja cité. Nos Interprétes ont traduit le terme de l'Original par celui de *pieux*, qui exprime aſſez bien la choſe. Il eſt parlé de ces pieux au vſ. 31. du Ch. 38. de l'Exode, où les pieux du Veſtibule & ceux du Tabernacle ſont confondus enſemble. Il eſt parlé auſſi dans le Livre des Nombres des cordages, ſans leſquels ces pieux ne pouvoient être d'aucun uſage. Ch. 3. 37. & Ch. 4. 32.

Ces pieux étoient donc des eſpéces de barres d'airain pointues, qu'on fichoit en terre vis-à-vis de chaque Colomne, afin d'y arrêter des cables, pour les tenir fermes, & pour affermir toute la cloiſon du Tabernacle contre la violence des vents. Il y a aparence que c'eſt-là le ſentiment de *Joſephe*, qui dit qu'il y avoit au bas de chaque Colomne un clou de cuivre, dont ce qui ſortoit hors de terre avoit une coudée de haut, & qu'on y arrêtoit des cables, qui paſſoient dans les anneaux des Colomnes, afin de tenir ferme. Puiſqu'il n'eſt point parlé de cables qui fuſſent attachez aux pieux du Tabernacle lui-même, je croirois volontiers qu'aux bords de la Couverture de peaux de blereau, qui étoit ſur toutes les autres, il y avoit des eſpéces de cordes, qui s'attachoient à ces barres d'airain, qui tenoient ferme cette Couverture, & empêchoient le

le vent de se glisser entredeux & de découvrir le Tabernacle. C'est-là l'usage qu'on tiroit des pieux; c'est à cela qu'Esaïe semble faire allusion au Ch. 54. de ses Revélations, lorsque parlant des avantages & des prérogatives de l'Eglise du N. Testament, il dit, *Elargi le lieu de ta Tente, & qu'on étende les Courtines de tes Pavillons, n'épargne rien, allonge les cordages, & fai tenir ferme tes pieux.*

Il n'est pas difficile à présent de savoir la proportion qu'avoit la place que le Vestibule occupoit, avec le Tabernacle. Suivant le vs. 18. du Ch. 27. de l'Exode, le Vestibule avoit 100. coudées de long, cinq coudées de haut, & cinquante de large, ainsi la maniére dont *Philon* Juif se sert pour diviser l'espace du Vestibule & du Tabernacle peut fort bien avoir lieu. Nous posons donc avec lui 50. coudées pour l'espace du Vestibule au côté Oriental, posez aprez cela le Tabernacle qui étoit de 30. coudées de long, il restera 20. coudées pour l'espace du derriére du Tabernacle: ainsi, voilà les 100. coudées de la longueur du Vestibule emploïées, 50. pour la place du devant du Tabernacle, 30. pour le Tabernacle lui même, & 20. pour le derriére du Tabernacle. Il faut se souvenir que le Vestibule avoit 50. coudées de large, & que le Tabernacle étoit au milieu de la largeur, ôtez 10. coudées pour la largeur du Tabernacle, reste 20. coudées de chaque côté pour l'espace qu'occupoit le Vestibule aux côtez du Tabernacle. Ainsi, l'espace des côtez & celui du derriére étoient égaux, de 20. coudées chacun. De maniére que la place du

Vestibule qui étoit au devant étoit quarrée, aiant 50. coudées de longueur & cinquante de largeur. C'est-là qu'on immoloit les victimes, c'est-là qu'étoit l'Autel des Holocaustes, ainsi, il faloit plus d'espace pour ce côté que pour les autres. Il y a aparence que la place de devant paroissoit plus longue que large, à cause des côtez, qui n'étant point séparez du devant, faisoient paroître la longueur plus grande qu'elle n'étoit.

Il n'y a qu'à faire refléxion sur le peu d'espace qu'occupoit le Vestibule, & sur l'usage auquel il servoit, pour comprendre qu'il faloit qu'il ne fût point permis au peuple d'y entrer en foule, & d'assister aux Sacrifices. Les Sacrificateurs en ce cas n'auroient pas pû se remuer. Mais la foule se tenoit hors des limites du Vestibule, & regardoit au travers des Courtines qui étoient percées à jour tout à l'entour, & par l'ouverture du rideau de la porte, qui pour cét effet étoit toûjours demi ouvert. Mais on croit qu'il étoit permis à tous ceux qui offroient des Sacrifices, d'assister à la cérémonie, afin d'être à portée d'imposer les mains sur la victime, lorsqu'elle seroit sur l'Autel, pour marque qu'il la chargeoit de ses péchez, & que le Peuple voïoit tout cela de dehors. Il y a des Auteurs qui sont d'un autre sentiment, & qui prétendent que chaque Israëlite qui avoit une victime à offrir, la menoit à l'entrée du Vestibule, où les Lévites la venoient recevoir, & qu'il s'arrêtoit-là, jusqu'à ce que la Cérémonie fût achevée. Au reste, il n'étoit pas permis de sacrifier hors de l'enceinte du Vestibu-

le,

le, & ceux à qui cela arrivoit, étoient mis par la Loi au même rang que les homicides. Mais ce n'eſt pas ici le lieu de parler des Sacrifices, nous le ferons, s'il plaît à Dieu, dans un Livre particulier.

Il reſte maintenant que nous diſions un mot de la ſituation du Tabernacle par raport aux quatre vents. Les Juifs cherchent la raiſon qui a porté Dieu à ordonner que le Saint des Saints fût ſitué à l'Occident, par raport à l'entrée du Tabernacle. Quelques-uns de leurs Auteurs prétendent que ç'a été afin d'avertir les Iſraëlites qu'ils ne devoient pas faire comme les Païens, qui adoroient le Soleil levant, & qui pour cela avoient accoutumé de ſe tourner du côté de l'Orient. Mais ce ſont des penſées plus ſubtiles que ſolides. Le Peuple d'Iſraël auroit eu une idée bien imparfaite du deſſein de Dieu, s'il avoit creu que le Tabernacle n'étoit fait que pour prévenir l'Idolatrie des Nations. Auſſi tout le fondement ſur lequel s'apuïent ceux qui embraſſent ce ſentiment, conſiſte à dire, que les Idolatres de ce tems-là conſtruiſoient des Temples, dans leſquels ils plaçoient des ſtatues conſacrées aux Etoiles, & adoroient l'armée des cieux, comme parle l'Ecriture. C'eſt pourquoi, diſent-ils, Dieu voulut avoir un Tabernacle qui lui fût conſacré; qu'il y eût des Autels dans ce Tabernacle, & qu'on y fît des Sacrifices, afin que par ce moïen il détournât le Peuple de l'Idolatrie. Dieu fit tout cela, diſent-ils encore, afin d'aller au devant du penchant que les Juifs avoient à l'Idolatrie, &

c'eſt pour cette raiſon qu'il voulut que les Tables de la Loi, qui défendoit expreſſément le culte des Images, fuſſent placées dans l'Arche: c'eſt pourquoi il ordonna qu'on y mît auſſi des Chérubins, pour aprendre au Peuple, que les Anges n'étoient point des Dieux. Je ne voudrois pas dire que tout cela fût faux, mais j'oſerois bien affirmer que ce n'a pas été là tout le deſſein de Dieu. Il y a d'autres Juifs qui prétendent que le Tabernacle étoit une figure & une repréſentation abrégée de toute la Nature. Le Saint des Saints, diſent-ils, repréſente le Ciel où les Anges habitent, le Sanctuaire, le Ciel viſible; le Veſtibule, la Terre; la Table des pains de propoſition, les 12. Signes céleſtes; le Chandelier avec ſes 7. branches, les 7. Planétes; La branche du milieu, le Soleil, qui communique ſa clarté aux autres Planétes; les quatre couleurs du Voile, les quatre Elémens, & ainſi du reſte. S'il eſt vrai que ces penſées, que les Juifs ont ſur le Tabernacle, ſoient anciennes, je ne m'étonne plus, que lors qu'ils ſe précipitérent dans l'Idolatrie, ils aïent fait du Tabernacle de Dieu, un Tabernacle de *Moloch*, & qu'ils aïent adoré le *Remphan*, c'eſt-à-dire, la Planéte que les Aſtronomes apellent *Saturne*, comme on le peut voir au vſ. 26. du Chap. 5. d'Amos, & au Ch. 7. des Actes vſ. 43. Il eſt ſûr que les alluſions que l'Ecriture fait perpétuellement au Tabernacle nous en donnent une idée plus relevée. C'étoit d'un côté un Lieu Saint, que Dieu lui-même avoit choiſi pour être le centre de l'unité de ſon Peu-

Peuple : c'étoit dans ce Temple qu'il vouloit habiter, & faire ſentir ſa préſence ; c'étoit dans ce lieu qu'il vouloit être ſervi, tant que dureroit l'Economie légale. Il eſt bien vrai, qu'à proprement parler, on ne peut pas dire que Dieu ſoit dans un lieu plûtôt que dans un autre ; *il n'habite point dans des Tabernacles faits de main*, comme parle l'Ecriture, Act. 17. vſ. 24. 25. Mais on peut dire en un ſens figuré, que Dieu habite dans les endroits où il lui plaît de déploïer ſa puiſſance ; & c'eſt de cette maniére qu'il habitoit dans le Tabernacle ; qui étoit d'un autre côté une figure de * l'incarnation future du Fils de Dieu, & de ſon aparition en chair, parmi les hommes, & en même tems de ſon habitation dans le cœur des fidéles, qu'il érige en autant de Tabernacles dans leſquels il fait ſa demeure. C'eſt pour cela, que le Tabernacle terreſtre & figuratif a ſubſiſté parmi le peuple d'Iſraël, juſqu'à ce que le véritable Tabernacle de Dieu, par le moïen duquel Iſraël devoit être ſanctifié, ait été *manifeſté en chair* : mais ce dernier n'a pas plûtôt paru, pour être le Sanctuaire du Peuple de Dieu, Eſai. 8. v. 14. Le Tabernacle de Dieu n'eſt pas plûtôt décendu du Ciel en Terre, pour habiter avec les hommes, que l'autre, qui n'étoit qu'une figure de celui-ci, a ceſſé pour toûjours avec tout ſon apareil extérieur. Il faudroit être bien peu verſé dans la lecture de l'Ecriture Sainte pour ignorer que Jeſus-Chriſt manifeſté en chair, eſt ce Tabernacle, dans lequel il eſt aparu, avec toute la majeſté & la puiſ-

* *Jean* 1. 14.

puissance de Dieu, comme le Redemteur des hommes: que c'est par son moïen que nous avons communion avec Dieu, & qu'il habite au milieu de nous, comme il habitoit autrefois au milieu des Israëlites par le moïen du Tabernacle: à cause de quoi St. Jean parlant de Jesus-Christ dit que la Parole *a été faite chair, & qu'elle a dressé son Tabernacle au milieu de nous*, car c'est ce que porte le terme de l'Original, que nous avons traduit *a habité entre nous*, Jean. 1. 14. En effet, de même qu'on remarquoit dans le Tabernacle un Edifice visible, & Dieu habitant par sa puissance dans cét Edifice, de même on voit en Jesus-Christ une nature humaine, dans laquelle la *plénitude de la Divinité habite corporellement*, comme parle St. Paul au vs. 9. du Ch. 2. de l'Epit. aux Col. De même aussi que dans les marches du Peuple d'Israël on abatoit le Tabernacle, & qu'aprez cela on le redressoit, ainsi, Jesus-Christ étant mort, son corps a été abatu, à la verité, mais il a été relevé & rétabli par sa resurrection. Jean 2. vers. 19. De-là vient que le Sauveur lui-même, parlant de son corps, disoit aux Juifs, *abbatez ce Temple-ci & en trois jours je le releverai*. Le Tabernacle représentoit aussi l'Eglise, c'est-à-dire les Fidéles, dans lesquels Dieu habite; que dis-je? chaque Fidéle en particulier est un Tabernacle; selon que St. Paul le donne à entendre au vs. 16. du Chap. 3. de la 1. Epit. aux Cor. Les corps des fidéles eux mêmes, sont apellez les vases de ce Tabernacle au vs. 4. du Ch. 4. de la 1. aux Thessal. Le Tabernacle n'eut point

de

de demeure fixe, ni assurée, tantôt il étoit dans un endroit, tantôt dans un autre, tantôt en *Silo*, tantôt dans le Camp des Israëlites, tantôt parmi les Philistins, tantôt à *Bethsemez*, tantôt dans la maison d'*Aminadab*, dans celle d'*Obed-Edom* & ailleurs, jusqu'à-ce qu'enfin elle fut établie dans le Temple de Jérusalem, où elle fut fixe : Ainsi l'Eglise de Dieu est errante dans le monde sous la conduite de Dieu, & passe successivement d'un lieu à un autre, sans avoir de demeure arrêtée, jusqu'à ce qu'il plaise à Dieu de la recueillir dans la Jérusalem céleste, où elle doit jouïr d'un parfait repos.

Je finirois ce Chapitre, sans que j'ai dessein de ramasser ici quelques particularitez touchant le Tabernacle, lesquelles je n'ai pas pû faire entrer dans le fil de mon discours. En premier lieu, une chose qui m'a toûjours embarrassé dans la description que Moïse fait du Tabernacle, c'est qu'il n'est parlé nulle part de son pavé; il n'est point dit qu'il y eût ni plancher, ni pierres, ni Tapisseries qui servissent à cét usage; ce qui fait, qu'il faut avouer qu'on posoit l'Arche de l'Alliance, & tous ces précieux Vases d'or à terre sans autre façon, ce qui paroît un peu singulier. Outre cela, il faut remarquer que les Israëlites ne furent pas longtems à construire le Tabernacle & tout son apareil, & qu'ils eurent bien-tôt achevé tout cét ouvrage. En effet, les Juifs ne content que 5. mois & 19. jours, depuis celui que Moïse décendit de la Montagne, jusqu'à ce que le Tabernacle fut dressé, & qu'on y mit la derniére

main ; c'eſt bien peu de tems, pour un ouvrage de cette conſéquence. Sans doute que tous les Iſraëlites mirent la main à l'œuvre, chacun ſelon ſa portée, ſous la conduite de *Bethſaléel* & d'*Aholiab*, qui étoient les Directeurs de ce Pavillon ſacré, & qu'ils contribuérent tous de leur travail, de même qu'ils avoient tous contribué de leur bien lorſqu'il fut queſtion de fournir les matériaux. Le Tabernacle aïant été une fois dreſſé, les choſes allérent autrement, il n'y eut plus que les Lévites auſquels il fut permis de toucher aux piéces de cét Edifice, ſoit pour les dreſſer, ſoit pour les défaire ; il fut défendu à tout autre de s'en mêler, ſous peine de la vie. Nomb. 3. 38. & 16.40. Il ſembloit que par cette défenſe Dieu voulut rejetter toutes les autres Tribus comme impures, les priver par ce moïen du Sacerdoce, & les bannir du Sanctuaire : à quoi il y a quelque aparence qu'*Ezéchiel* fait alluſion au Ch. 20. de ſes Révélations.

Les Juifs content plus de 20. miracles que Dieu a faits au milieu du Peuple d'Iſraël en faveur du Tabernacle, dont voici les principaux. Ils poſent pour le premier, la Manne qui tomboit tous les jours dans le Camp des Iſraëlites, & la double quantité qu'il en tomboit le jour qui précédoit le Sabbat. Le ſecond eſt la décente de Dieu du haut de ſon Ciel pour donner ſa Loi, ce qui ſe fit à la veue de tout le peuple, ſans que perſonne en mourût, mais pour celui-là il eſt antérieur au Tabernacle. Le troiſiéme, la préſence de Dieu dans la nuée qui repoſoit toûjours

ſur

ſur le Tabernacle. Le quatriéme c'eſt le don qu'il fit aux Iſraëlites des Tables de la Loi, & la bonté qu'il eut de remplacer par de ſecondes, les premiéres, qui avoient été rompues. Le cinquiéme c'eſt l'eau qui ſortit du rocher frappé. Le ſixiéme, les cailles qu'il fit pleuvoir. Le ſeptiéme conſiſte, ſelon eux, en ce que Dieu détourna de deſſus le peuple la malédiction de *Balaam*. Le huitiéme, la punition de *Coré*, *Dathan* & *Abiram*, que la terre engloutit, à cauſe qu'ils s'étoient ſoûlevez contre Moïſe. Le neuviéme, c'eſt la merveille que Dieu opéra en faiſant fleurir la verge d'Aaron, pour terminer le différend touchant la Sacrificature. Le dixiéme, la bonté qu'il témoigna en faiſant ceſſer les plaïes peſtilencielles qu'il avoit envoïées contre le Peuple, & cela à la priere de Moïſe. Le onziéme conſiſte en ce qu'il conſerva les habits des Iſraëlites pendant 40. ans, & qu'il empêcha qu'ils ne s'uſaſſent. Le douziéme, en ce qu'il préſerva dans le deſert les Iſraëlites de la fureur des bêtes féroces. Le treiziéme, en ce qu'il leur donna l'eau de jalouſie, qui mettoit un frein à l'impudicité de leurs femmes. Le quatorziéme, en ce qu'il voulut que Moïſe fût environné d'une lumiére & d'une ſplendeur toute divine. Ce ſont-là les principaux, les autres que les Juifs alléguent ne méritent pas d'être raportez.

Puiſque je viens de parler de la nuée, que les Juifs mettent au nombre des miracles, il faut qu'avant que de finir ce chapitre je diſe un mot de ſon uſage. La nuée de l'Eternel, laquelle repoſoit

ordinairement ſur le Saint des Saints étoit de pluſieurs uſages aux Iſraëlites. Car, outre qu'elle étoit un ſigne tout-à-fait ſenſible de la préſence de Dieu, elle ſervoit encore la nuit de flambeau; car elle éclairoit tout le camp des Iſraëlites. Exod. 40. 34. Elle ſervoit auſſi à les avertir de ſe tenir prêts à marcher. Car lorſqu'elle s'éloignoit du Tabernacle, les Tribus décampoient, on le défaiſoit, on le chargeoit ſur les chariots de bagage, & l'on marchoit en ordre. C'eſt par alluſion à cette nuée que le Prophéte Eſaïe, parlant de l'Egliſe du N. Teſtament, prononce ces belles paroles au Ch. 4. de ſes Révélations, *L'Eternel créera ſur tout le plan du mont de Sion, & ſur ſes aſſemblées, une nuée de jour avec une fumée, & une ſplendeur de feu flamboïant de nuit : car il y aura protection ſur toute la gloire.* Il paroît auſſi par l'Ecriture, qu'il y avoit une nuée ſemblable, mais plus petite, dans le Saint des Saints ſur le Propitiatoire de l'Arche, de deſſus laquelle Dieu parloit à Moïſe, lorſqu'il alloit le conſulter. Car il eſt clair par le vſ. 89. du Ch. 7. des Nomb. qu'il entendit une voix ſortant d'entre les Chérubins, qui s'adreſſoit à lui, comme nous en parlerons plus au long, lorſque nous ferons la deſcription de l'Arche de l'Alliance. Au reſte, il n'eſt pas étonnant que le Peuple n'entendît point ce que Dieu diſoit à Moïſe, car il dictoit à ſon Prophéte les ordres qu'il vouloit qu'il portât au Peuple; or ſi le peuple lui-même avoit entendu les paroles de Dieu, Moïſe n'auroit eu que faire de lui rien dire. Je n'oſerois déterminer ſi ce Légiſlateur avoit le

droit

droit d'entrer dans le Saint des Saints toutes les fois qu'il vouloit, mais il y a aparence que cela étoit. Ce qu'il y a de certain, c'eſt que dans la ſuite toutes les fois que les Rois, ou les Gouverneurs du Peuple de Dieu, avoient beſoin de conſulter l'Urim & le Thummim, ils le faiſoient à l'entrée du Saint des Saints, ſans y entrer, comme le ſavant *Cunæus* l'a trez-bien montré.

CHAPITRE VII.

De l'Arche de l'Alliance. Qu'il n'y avoit qu'une Arche en Iſraël. Sa deſcription. Ce qu'on y gardoit. Ce que Moïſe fit des morceaux des Tables de la Loi, aprez qu'il les eut briſées. La figure du Propitiatoire & ſon uſage. Situation des Chérubins ſur le Propitiatoire. De la demeure de Dieu entre les Chérubins. De l'aſperſion du ſang de la victime, qui ſe faiſoit ſur l'Arche dans le Saint des Saints.

APrez avoir traité dans les Chapitres précédens de la forme intérieure & extérieure du Tabernacle, la ſuite des matiéres demanderoit que nous parlaſſions de l'ordre qu'on obſervoit lorſqu'il étoit queſtion de le dreſſer, ou de le plier; cependant il faut auparavant que je diſe quelque choſe des meubles précieux & ſaints, qu'on y gardoit ſoigneuſement, & des Vaſes d'or qui ſervoient à l'uſage des Cérémonies.

Le meuble le plus précieux & le plus ſaint qui

qui fût dans le Tabernacle, & que les Juifs regardoient comme un gage sacré de la présence de Dieu dans le Saint des Saints, c'étoit l'Arche de l'Alliance; dont il faut que nous examinions, le plus nettement qu'il nous sera possible, l'usage & la figure. On en trouve la description au Ch. 25. de l'Exode, où Dieu déclare à Moïse la maniére dont il veut qu'elle soit faite, & au Ch. 37. de ce même Livre, où l'exécution de l'ordre de Dieu est racontée. Au Ch. 25. de l'Exode Dieu commande à Moïse de faire une Arche ou un Coffre de bois de Sittim, long de deux coudées & demie, large d'une coudée & demie, & de la même hauteur. Il faut remarquer avant toutes choses que le terme de l'Original signifie proprement une Arche, ou un Coffre, comme nos Interprétes l'ont traduit. On trouve ce mot dans le même sens en plusieurs endroits de l'Ecriture. C'est ainsi qu'elle apelle le Coffre mortuaire, ou le Cercueil de *Joseph*, Gen. 50. 26. & c'est encore le nom qu'elle donne au Coffre qui fut fait du tems de *Joas*. 2. Rois. 12. Cette Arche étoit du même bois qui avoit servi à la construction du Tabernacle. L'Ecriture remarque expressément que ce fut *Bethsaléel*, excellent Ouvrier, qui fit l'Arche, ce qui signifie aparemment qu'il y mit la main, au lieu que pour les autres ouvrages, il se contentoit d'y avoir l'œil & de les diriger. Exod. 36. 1. & 37. 1. Cela fait voir, pour le dire en passant, que l'Arche n'étoit pas un simple Coffre couvert d'or sans façon, comme quelques-uns se l'imaginent, mais qu'elle étoit enrichie

richie de beaux ornemens de gravûre & de ſculpture, autrement il n'auroit pas été néceſſaire que cét habile Ouvrier y eût mis la main. Il y a quelques Rabins qui eſtiment que dans le deſert il y avoit deux Arches, la premiére que Moïſe lui-même avoit faite, & ils ſe fondent, ſur le Ch. 10. du Deut. vſ. 1. 2. 3. & l'autre de la main de *Bethſaléel*, dont il eſt parlé au Ch. 37. de l'Exode. Mais ils ſe trompent groſſiérement. Cependant, voici ce que *Nachman* raporte touchant ces deux Arches: *Moiſe*, dit-il, *en portoit une, & les Lévites portoient l'autre : dans cette derniére, que Bethſaléel avoit faite, étoit le Livre de la Loi, & on l'apelloit l'Arche de l'Alliance du Seigneur, on la plaçoit au milieu des Etendarts du camp d'Iſraël* &c. Et un peu aprez, *il y avoit deux Arches, dont l'une, ſavoir, celle dans laquelle étoit le Livre de la Loi étoit portée avec eux lorſqu'ils alloient donner bataille.* Rabbi *Aben Ezra* eſt du même ſentiment, comme on peut le voir dans ſon explication du vſ. 1. du Ch. 10. du Deut. & il croit pouvoir prouver trés bien ce qu'il avance par le vſ. 4. du Ch. 3. du Livre de Joſué, où il eſt dit, *Il y aura entre vous & elle*, ſavoir l'Arche, *une diſtance d'environ deux mille coudées.* Il prétend, avec d'autres Juifs, que le terme de l'Original eſt au pluriel, & qu'il ſignifie, non pas *l'Arche*, mais *les Arches*, & qu'ainſi il faut traduire *entre vous & elles*. Mais il eſt bon de ſavoir que ce n'eſt pas une choſe extraordinaire à l'Ecriture de mettre le pluriel pour le ſingulier, ſur tout lorſqu'il s'agit de quelque choſe de grande

con-

conſéquence. Voi. Eſai. 54. 5. Oſée 12. vſ. 15. & Mal. 1. 6. Où l'on trouve au pluriel *hommes*, pour *homme*, & *Seigneurs* pour *Seigneur*. Il y a aparence que l'Arche eſt miſe auſſi au pluriel, pour marquer l'état que les Juifs en devoient faire, puiſqu'elle étoit un ſigne viſible de la protection & de la préſence de Dieu, voi. Joſ. 3. 11. & 24. De cette maniére il n'y a nulle néceſſité d'inventer deux Arches, comme font les Juifs. Il eſt bien vrai, qu'au vſ. 3. du Chap. 10. du Deut. Moïſe dit qu'il a fait une Arche, mais cela ne ſignifie nullement qu'il l'a faite lui même de ſes propres mains. Il a commandé à *Bethſaléel* de la faire, de la même maniére qu'il eſt dit de Salomon au Ch. 6. du 1. Liv. des Rois, qu'il bâtit le Temple dans Jéruſalem, pour marquer qu'il l'avoit fait bâtir par les Ouvriers qui travailloient ſous la conduite de l'Architecte. 1. Rois. 5. 18. Il eſt aſſez ordinaire de dire qu'un homme a fait une choſe, lorſqu'il a commandé qu'on la fit, & qu'il a fourni ce qui étoit néceſſaire à l'exécution, ou bien lorſqu'il en eſt l'inventeur, ou le directeur. Ce qui fait que je m'en tiens au ſentiment commun, laiſſant aux Juifs leur imagination des deux Arches.

Nous avons déja dit que l'Arche avoit deux coudées & demie de long, une coudée & demie de large, & autant de haut. Il faut ſe ſouvenir ici d'une choſe, que j'ai déja obſervée, & qui dans la ſuite viendra ſouvent à propos, ſavoir qu'il y a des coudées de différente grandeur. En effet, les Juifs tiennent pour certain que les coudées, dont

dont il eſt parlé, lorſqu'il s'agit de la conſtruction du Tabernacle, ſont de 6. paumes, & c'eſt-là la grande coudée: mais ils diſent d'un autre côté que les Vaſes ſacrez & les autres uſtenſiles du Tabernacle ſe doivent meſurer ſur la petite coudée qui eſt de 5. paumes, & qu'on apelle auſſi *la coudée commune*. C'eſt de cette derniére qu'il faut entendre ce que nous dirons touchant les proportions de l'Arche, de l'Autel d'or des Parfums, & des autres uſtenſiles du Tabernacle. Au reſte, *Joſephe* eſt contraire à ce ſentiment, car dans la deſcription qu'il fait de l'Arche de l'Alliance, il dit qu'elle avoit 5. pans de longueur. Or quatre doits font une paume, trois paumes font un pan, donc 5. pans font 15. paumes, c'eſt-à-dire deux coudées & demie de 6. paumes. Mais, ſuivant l'opinion des Juifs, deux coudées & demie de 5. paumes chacune, ne font que douze paumes & demie, ce qui fait une difficulté aſſez conſidérable. La queſtion eſt donc de ſavoir, s'il en faut plûtôt croire les Juifs, que *Joſephe*, pour moi, je ne balance point là-deſſus. Il eſt plus ſûr de s'en tenir aux Rabins, qui ſont fort exacts, au lieu que *Joſephe* ne l'eſt point du tout, lorſqu'il s'agit de meſures. Cependant, il y a des Ecrivains du premier ordre, qui croyent qu'il n'y avoit qu'une ſorte de coudée. Quoiqu'il en ſoit, il eſt certain que l'Arche avoit la figure d'un quarré long, & qu'elle avoit 5. paumes, ou peut-être, un pied & demi de longueur, plus que la largeur & la hauteur, qui étoient égales. Elle étoit de bois, & toute couverte d'or, non pas ſimplement dorée,

rée, mais revêtue de bonnes lames d'or, quoiqu'on n'en sache pas l'épaisseur. Dieu commanda aussi à Moïse de faire un Couronnement d'or à l'entour de l'Arche. vs. 11. Ce Couronnement n'étoit pas rond, mais quadrangulaire comme l'Arche. Il tomboit en partie sur les côtez de l'Arche, à peu prés comme une Cymaise, relevoit en partie au-dessus de l'Arche, & faisoit une espéce de bord. Ce qui d'un côté servoit d'ornement à l'Arche, & pouvoit d'un autre servir à emboîter le Propitiatoire dans l'entredeux de ce Couronnement. On doute si le Propitiatoire étoit fait de maniére, qu'étant enchassé dans l'entredeux de ce Couronnement, il y demeurât toûjours fixe, ou bien s'il étoit fait de telle sorte, qu'on pût l'ôter & le remettre quand on vouloit. Pour ce qui est des Chérubins, ils étoient toûjours fixes sur le Propitiatoire, le couvrant de leurs aîles, & dans une posture semblable à celle de gens qui regardent fixement, aïant le visage tourné vers l'Arche.

Moïse ne dit point quelle espéce d'ouvrage c'étoit que ce Couronnement; mais ce terme me porte à croire que c'étoit quelque sorte de gravure représentant des fleurs & des feuillages, comme la traduction de *Complute* semble l'insinuer. Il y a aparence qu'il y avoit un bord au-dessous des côtez de l'Arche, aussi bien qu'au-dessus, & que ce bord lui servoit de baze. En effet, je croirois volontiers qu'il y avoit quelque chose qui élevoit l'Arche au-dessus de Terre, il semble même que la bienséance demande qu'un

L'Arche de l'Alliance dans le S. des Saints.

qu'un meuble ſi ſaint & ſi précieux ne fût pas poſé immédiatement à terre. Cependant, comme ce n'eſt qu'une conjecture, je n'ai pas voulu ajoûter cette baze à la figure de l'Arche, dans la planche que j'en ai fait, de peur qu'on ne m'accuſât de trop d'attachement à mes conjectures, il ſuffit que j'aïe averti que cela pourroit bien être ainſi.

Outre ce que je viens de dire, on fit auſſi quatre anneaux d'or maſſif, qu'on attacha aux quatre angles de l'Arche. Ces anneaux ſervoient à recevoir des barres propres à tranſporter l'Arche. Ils étoient attachez avec des crampons, qui traverſoient l'épaiſſeur du bois de l'Arche, & qui étoient bien rivez au dedans. Il le faloit néceſſairement puiſque toute la peſanteur de l'Arche, lorſqu'on la portoit, tomboit ſur ces anneaux. Tous les Auteurs ne conviennent pas de l'endroit où ils étoient attachez à l'Arche. Il y a des gens qui trouvent des difficultez où il n'y en eut jamais. Voici comment nos Interprétes traduiſent le vſ. 12. où il eſt parlé de ces anneaux. *Tu leur fondras quatre anneaux d'or, que tu mettras à ſes quatre coins, ſavoir deux anneaux à l'un de ſes côtez, & deux autres à l'autre côté.* Quelques Ecrivains tournent le terme de l'Original, que nous avons rendu par celui de *coins*, des *pieds*, des *piedeſtaux*, des *marches* &c. D'où ils concluent que l'Arche étoit relevée au deſſus de la terre par des eſpéces de baſes. Peut-être que cela étoit ainſi, mais je doute qu'on puiſſe le prouver par le paſſage que je viens de citer. De

plus, il n'y a nulle aparence que les anneaux de l'Arche fuſſent attachez à ces baſes. En ce cas, elle auroit été trop élevée au-deſſus des anneaux & des barres, & par conſéquent en danger de verſer. Ce qui fait croire à la plûpart des meilleurs Auteurs, que ces anneaux étoient attachez au milieu de la hauteur de l'Arche, ou même un peu plus haut que le milieu, tirant vers les extrémitez. De cette maniére on pouvoit la porter ſans riſque. On n'a qu'à lire le vſ. 15. où il eſt dit, *que les barres ſeront dans les anneaux de l'Arche & n'en bougeront point*, pour voir, que ſupoſé que les anneaux euſſent été à la baſe de l'Arche, cela n'auroit pas fait un bel effet. D'ailleurs, l'Arche auroit donné beaucoup plus de peine à charger ſur les épaules de ceux qui la devoient porter, s'il eût falu aller prendre les barres juſqu'à terre. Au reſte, il y a aparence qu'il y avoit à l'entour des barres & des anneaux quelque ornement, qui empêchoit qu'ils ne ſortiſſent les uns des autres. Rabbi *Salomon Jarchi* ne rencontre pas mieux, lorſqu'il dit que les anneaux étoient mis aux angles des petits côtez du quarré long, dont l'Arche avoit la figure. Si on l'en croit, lorſqu'on portoit l'Arche le côté long faiſoit face. Ce qui a obligé quelques Auteurs à la repréſenter de cette maniére, alléguant pour toutes raiſons, que n'aïant qu'une coudée & demie de large, l'eſpace d'entre les deux barres n'auroit pas été aſſez grand, pour que deux Sacrificateurs euſſent pû s'y tenir. Cette raiſon eſt admirable! Ce Rabin ne devoit-il pas ſavoir que les porteurs ſe tiennent

nent aux côtés extérieurs des barres, & que de cette maniére, un eſpace d'une coudée & demie eſt plus que ſuffiſant pour contenir un bras & une épaule de chaque côté? S'il avoit vû comment on porte les morts en terre dans la Hollande, il auroit bien connu que ſa raiſon ne valoit rien. *Joſephe* aproche bien plus de la vérité, quand il dit qu'il y avoit de gros anneaux d'or attachez aux deux plus grands côtez de l'Arche. En effet, la raiſon demande que lors qu'une choſe eſt plus longue que large, la longueur en faſſe les côtez, & la largeur le devant & le derriére. Auſſi eſt-ce ainſi que nos Interprétes ont compris la choſe.

Les barres étoient de bois de Sittim auſſi bien que l'Arche, revêtues d'or, ſi cét or étoit uni, ou non, c'eſt ce qu'on ne ſauroit dire, le Texte ne s'explique pas là-deſſus, non plus que ſur la longueur des barres. Cependant, l'uſage auquel elles étoient deſtinées nous détermine à croire qu'il faloit qu'elles euſſent, pour le moins, une coudée de long de chaque côté plus que l'Arche. Suivant cela elles pouvoient avoir 5. coudées de longueur, ce qui fait une proportion fort convenable à l'uſage auquel on les emploïoit. Il y a auſſi de l'aparence, qu'elles étoient rondes, auſſi bien que leurs anneaux, & d'une épaiſſeur à pouvoir être empoignées commodément. Moïſe dit expreſſément au vſ. 14. du Ch. 25. de l'Exod. que ces barres ſervoient à porter l'Arche, ſans doute qu'on les appuïoit ſur les épaules. C'étoient les *Caathites* qui avoient cét em-

emploi, comme nous le verrons plus amplement, lorſque nous parlerons des différens offices des Prêtres & des Lévites. Nous avons dit ci-deſſus que ces barres demeuroient toûjours attachées aux anneaux d'or, ce qui donnoit à connoître aux Sacrificateurs, ſelon la remarque ingénieuſe d'*Arias Montanus*, qu'ils n'étoient jamais diſpenſez du ſoin de porter l'Arche. Ils le furent pourtant lorſque Salomon eut conſtruit ſon Temple, qui fut dans la ſuite une demeure fixe pour l'Arche, juſqu'au tems que Nabuchodonozor l'emporta avec lui, aprez la priſe de Jéruſalem.

Dans la deſcription que Moïſe fait de l'Arche, il parle du Témoignage avant que de parler du Propitiatoire. Car immédiatement aprez avoir fait la deſcription de l'Arche, de ſes anneaux, & de ſes barres, il ajoûte, *Puis tu mettras dans l'Arche le Témoignage que je te donnerai.* Aſſûrément Moïſe n'a pas fait cela ſans raiſon. Ce *Témoignage* n'eſt autre choſe que les Tables de pierre, ſur leſquelles étoient écrits les dix commandemens de la Loi: ſelon ce qui eſt dit au vſ. 9. du Ch. 8. du 1. Livre des Rois: *Il n'y avoit rien dedans l'Arche que les deux Tables de pierre, que Moïſe y avoit miſes en Horeb, quand l'Eternel traita Alliance avec les enfans d'Iſraël, lorſqu'ils ſortirent du Païs d'Egypte.* Comparez ces paroles avec celles du vſ. 10. du Chap. 5. du 2. Livre des Chron. Moïſe apelle ces Tables *le Témoignage*, à cauſe qu'étant placées dans l'Arche, elles étoient un témoignage perpétuel de la volonté de Dieu, & qu'elles mettoient continuellement devant les Iſraë-

Israëlites la promesse qu'ils avoient faite à Dieu de les observer. C'est par raport à cela que Moïse dit au vs. 18. du Ch. 31. de l'Exode. *Dieu donna à Moïse les deux Tables du Témoignage, Tables de pierre écrites du doit de Dieu.* Et c'est encore pour cette raison que l'Arche elle même est apellée, *l'Arche du Témoignage.* Exod. 30. 6. & que le Tabernacle tout entier est nommé, *le Tabernacle du Témoignage.* Nomb. 1. 50. 53. & Chap. 17. 7. Exod. 38. 21. C'étoit-là proprement le formulaire de l'Alliance, & de la promesse de Dieu.

On peut alléguer plusieurs raisons du commandement que Dieu donna de renfermer les Tables de la Loi dans l'Arche, & les rendit invisibles par ce moïen, dont la principale est celle-ci. C'est qu'il voulut prévenir l'abus qui en pourroit naître si elles eussent été expoſées en veue, les Israëlites se seroient plus attachez à en considérer l'extérieur & l'ouvrage, qu'à en pénétrer le sens. Il voulut donc à cause de cela que les Tables fussent cachées aux yeux de tout le monde. Quoiqu'elles fussent enfermées, elles étoient cependant toûjours un signe de la présence de Dieu, comme il parut par la punition éclatante des *Bethsemites*, qui eurent l'audace de regarder dans l'Arche: & par celle d'*Uza*, qui fut châtié, comme chacun sait, pour l'avoir seulement touchée. Il y a des Auteurs qui disent que la Loi étoit ainsi cachée, afin que les Israëlites ne regardassent pas attentivement à la fin de la Loi: à cause dequoi aussi Moïse mit un voile sur son visage. 2. Cor. 3. 13.

Quoique le paſſage du Ch. 8. du 1. Livre des Rois, que j'ai cité il n'y a qu'un moment, porte qu'il n'y avoit autre choſe dans l'Arche que les deux Tables de la Loi, des Théologiens cependant croyent qu'outre les Tables de pierre, il y avoit encore, la Verge d'Aaron, laquelle avoit fleuri, & l'Urne où étoit la Manne, toutes choſes, diſent-ils, qui étoient-là en témoignage. La Verge d'Aaron témoignoit que Dieu avoit choiſi la ſeule Tribu de Levi, pour l'emploïer au Service Divin. L'Urne avec la Manne, qui étoit dedans, étoit un témoignage de la bonté de Dieu, & du ſoin particulier qu'il avoit pris de nourrir le Peuple d'Iſraël du pain du Ciel, au milieu des deſerts affreux & arides, où il avoit erré pendant ſi long-tems. La Loi enfin rendoit témoignage de la volonté de Dieu, de-là vient qu'elle eſt apellée ailleurs *un Témoignage*. Mais nous parlerons de cela plus amplement dans la ſuite.

Perſonne n'ignore que Moïſe, outré de douleur & de colére de l'énorme tranſgreſſion du Peuple d'Iſraël, briſa les premiéres Tables de la Loi, & qu'il en fit dans la ſuite de nouvelles par ordre de Dieu ; or on demande ſi toutes ces Tables furent miſes dans l'Arche, auſſi bien les briſées, que les autres, ou bien ſi ce ne fut que les briſées toutes ſeules, ou enfin ſi celles qui étoient demeurées entiéres y furent miſes ſeules? Quelques-uns croïent que ce furent les premiéres : & ils ſe fondent ſur le commandement que Dieu fait à Moïſe au Chap. 25. de l'Exode : *Tu mettras dans l'Arche le Témoignage que je te donnerai.*

rai. Or, disent-ils, Dieu remit les premiéres entre les mains de Moïse, au lieu que Moïse fit lui-même les secondes : ce sont donc les premiéres que Moïse mit dans l'Arche. Mais d'autres croient que les unes & les autres y furent renfermées, aussi bien celles qui furent brisées, que celles qui étoient entiéres. *Voïez*, est-il dit dans le Talmud, *les Tables, avec les morceaux des Tables furent mis dans l'Arche.* Rabbi *Zacuth* & *Aben Ezra* sont aussi de ce sentiment. A quoi *Kimchi* ajoûte de son chef, qu'il y avoit deux Arches, dans l'une, dit-il, étoient les morceaux des premiéres Tables, & dans l'autre, les secondes toutes entiéres. Il est beaucoup plus aparent qu'il n'y eut que les derniéres Tables de la Loi que Moïse fit, & que Dieu lui-même grava, qui furent mises dans l'Arche. C'est une chose étrange, que les Juifs, qui crient continuellement, *la Loi & les Prophétes*, qui font profession d'y être inviolablement attachez, s'écartent cependant du sens clair & exprez des paroles de Moïse, d'une maniére si hardie. Peut-on, en effet, rien voir de plus exprez, que ce qu'il assûre sur le sujet des Tables de la Loi, au Ch. 10. du Deut.? *En ce tems-là l'Eternel me dit, taille toi deux Tables de pierre comme les premiéres, & monte vers moi en la Montagne, & puis tu feras une Arche de bois; Et j'écrirai sur ces Tables-là les paroles qui étoient sur les premiéres Tables, lesquelles tu as rompuës, & tu les mettras dans l'Arche.* N'est-il pas clair comme le jour, que Dieu commande à Moïse de mettre dans l'Arche les Tables qu'il avoit faites,

au lieu de celles qu'il avoit briſées? L'Ecriture ne dit pas un mot de ces derniéres, ni de ce qu'elles devinrent dans la ſuite. On pourroit conjecturer aſſez probablement, qu'elles ne furent pas laiſſées à l'abandon, & que Moïſe les enterra dans quelque lieu caché, de peur qu'elles ne fuſſent profanées. Qu'auroient fait, je vous prie, dans l'Arche de l'Alliance les piéces de ces Tables rompuës? De quel uſage auroient elles été? Elles ne pouvoient ſervir qu'à reprocher continuellement aux Iſraëlites leur chute honteuſe, leur rebellion contre Dieu, l'idolatrie effroïable qu'ils avoient commiſe en adorant le Veau d'or: toutes choſes qui n'étoient guere propres à les conſoler, ni à faire naître au dedans d'eux une ferme eſpérance que Dieu les protégeroit, & ſeroit leur Dieu & de leur Poſtérité, juſqu'à l'accompliſſement des tems, & juſqu'à la venue du Meſſie promis: uſage pourtant auquel l'Arche de l'Alliance étoit deſtinée. Il eſt donc certain que les Juifs ſe trompent ſur cét article; heureux s'ils ne ſe trompoient que là-deſſus, ou ſi les autres choſes ſur leſquelles ils s'égarent, n'étoient pas de plus grande conſéquence que celle-ci!

Mais revenons à l'Arche. Il ſemble qu'on peut conclure du vſ. 17. du Ch. 25. de l'Exode, que ſon Couvercle, que Moïſe apelle le *Propitiatoire*, étoit de pur or, & non pas de bois de Sittim revêtu d'or, comme l'Arche. De cette maniére il étoit plus propre à repréſenter la grandeur & la majeſté de Dieu, & en même tems la Divinité du

Fils,

Fils, qui ſeul couvre nos péchez & les expie. Le bois de l'Arche, pour le dire en paſſant, pouvoit figurer ſon humanité, & les lames d'or dont il étoit revêtu, ſa Divinité. Quoiqu'il en ſoit, Dieu chargea Moïſe, de lui faire *un Propitiatoire de pur or, dont la longueur fût de deux coudées & demie, & la largeur d'une coudée & demie.* Ainſi ſes extrémitez répondoient préciſément à celles de l'Arche, & le Propitiatoire couvroit juſtement le deſſus de l'Arche. D'où je conclus que le Couronnement, dont j'ai parlé, qui relevoit au-deſſus de l'Arche, étoit perpendiculaire à ſon côté extérieur. Les Interprétes nous aprennent que le terme de l'Original ſignifie proprement *une Couverture*, un *Couvercle*, un *Voile*, en un mot, quoique ce ſoit qui ſert à couvrir une choſe: mais qu'il veut dire *expiation*, *remiſſion*, dans un ſens figuré; ainſi, *couvrir les péchez*, dans le ſtyle de l'Ecriture ſignifie les pardonner. Lorſqu'il s'agit de la colére, il ſignifie auſſi, *apaiſer*. Ainſi on peut apeller le Propitiatoire, tantôt un *Couvercle*, parce qu'en effet il étoit fait pour couvrir l'Arche: tantôt un *Propitiatoire*, parce que Dieu ſe faiſoit voir deſſus ce Couvercle entre les Cherubins, parlant à Moïſe, aux grands Sacrificateurs & leur accordant le pardon du Peuple & la rémiſſion de ſes péchez. C'eſt aparemment ce qui a donné lieu aux 70. Interprétes d'emploïer deux termes qui renferment ces deux choſes, pour exprimer ce que nos Interprétes apellent *Propitiatoire*, ſavoir, Ἱλαστήριον ἐπίθεμα, qui ſignifient *le Couvercle Pro-*

pitiatoire. Tremellius a imité les Septante, mais la Verſion Angloiſe, auſſi bien que la nôtre, a mieux aimé ſe contenter du terme de *Propitiatoire* tout ſeul, à l'imitation de St. Paul, qui apelle ce Couvercle ſimplement Ἱλαστήριον.

Nous avons parlé ci-deſſus de la figure des Chérubins au ſujet des Tapiſſeries du Tabernacle, & nous avons dit qu'il y avoit grande aparence qu'ils reſſembloient à de jeunes hommes, à cela prez, qu'ils avoient des aîles. Je n'ai pas deſſein d'uſer de repétitions, ainſi je me contenterai d'examiner quelle étoit leur ſituation ſur le Propitiatoire. Voici ce que Dieu commande à Moïſe ſur cét article, Exod. 25. 18. & 19. *Tu feras deux Chérubins d'or, tu les feras d'ouvrage duit au marteau, tu les mettras aux deux bouts du Propitiatoire.* Il n'y a qu'à comparer ces paroles avec celles des vſ. 20. & 21. pour ſavoir dequoi il eſt queſtion. *Les Chérubins*, eſt-il dit dans ces paſſages, *étendront leurs aîles en haut, couvrans de leurs aïles le Propitiatoire, leurs faces ſeront vis-à-vis l'une de l'autre, & le regard des Chérubins ſera vers le Propitiatoire, & tu poſeras le Propitiatoire en haut ſur l'Arche, & dans l'Arche tu mettras le Témoignage que je te donnerai. Et je me trouverai là avec toi; & te parlerai de deſſus le Propitiatoire, & d'entre les Chérubins, qui ſeront ſur l'Arche, &c.* Ce paſſage ne laiſſe aucun doute, il détermine & la matiére dont les Chérubins étoient faits, & l'endroit où ils étoient placez, & leur attitude, & la ſituation de leurs aîles, en un mot, il n'omet rien. Mais il faut avoüer, que la deſcription

cription de Moïse ne s'accorde guére avec celle d'Ézéchiel. Elle renverse visiblement l'opinion des Juifs, & elle établit la nôtre.

Il n'y a point de doute que les Chérubins ne fussent d'or massif. Rabbi *Salomon* entend les paroles de l'Original de maniére qu'il prétend que tant le Propitiatoire, que les Chérubins, aient été faits d'une seule piéce d'or. C'est aussi le sentiment d'*Arias Montanus*, & de *Tremellius*, & peu s'en faut celui de la Paraphrase Chaldaïque. Mais rien n'empêche qu'on ne dise que les Chérubins ont été ajoûtez aux deux bouts du Propitiatoire si proprement, qu'à les voir on eût dit qu'eux & le Propitiatoire étoient faits d'une même piéce. Il n'y a qu'à refléchir sur la maniére dont les Orfevres travaillent l'or, pour se persuader qu'il est presque impossible d'élever sur les bords d'une plaque d'or, qui n'est pas des plus épaisses, deux figures d'or massif, comme étoient les Chérubins. D'autant plus qu'il n'étoit pas néceſſaire d'en venir là, puisqu'on pouvoit par le moïen de la soudure produire le même effet. A moins qu'on ne voulût dire que tant les Chérubins que le Propitiatoire avoient été fondus dans un moule fait exprez, à quoi je ne vois pas grande aparence. Moïse ne dit point quelle étoit l'attitude que ces Chérubins avoient sur le Propitiatoire, s'ils étoient debout, ou couchez, ou simplement à genoux ; il dit seulement qu'ils étoient posez aux extrémitez du Propitiatoire, leurs visages tournez du même côté, & regardans fixement le Propitiatoire. Je

con-

conclus de-là qu'il n'y avoit que deux Chérubins, l'un d'un côté, l'autre de l'autre: d'où l'on peut inférer encore qu'ils n'étoient pas posez sur la baze de l'Arche, mais qu'ils étoient tous entiers sur le Propitiatoire. En effet, puisque Moïse fait la description du Propitiatoire & des Chérubins avant que de parler du lieu que le Propitiatoire occupoit sur l'Arche, il s'ensuit, ce me semble, assez clairement, qu'ils ont été faits pour être mis sur le Propitiatoire, & non pas à côté de l'Arche. *Maimonides* prétend donner des raisons pour montrer que ce n'est pas sans cause, que Dieu ordonna à Moïse de mettre précisément deux Chérubins sur le Propitiatoire. Il dit en premier lieu, que c'étoit pour faire connoître aux Israëlites l'existence des Anges, laquelle renferme aussi par conséquence celle de Dieu. Ensuite, pour faire voir que c'est par le ministére des Anges que la Loi a été donnée & confirmée. Enfin, pour éviter que les Juifs ne tombassent dans l'Idolatrie. Peut-être, que s'il n'y eût eu qu'un Chérubin, ils auroient pû s'imaginer que c'étoit Dieu lui-même, & l'adorer dans cette statue, mais voïant qu'il y en avoit deux, & sachant que Dieu est un, cette pensée ne pouvoit pas leur monter dans l'esprit, tout ce qu'ils pouvoient conclure, c'est qu'il y avoit plusieurs Anges; il n'y avoit nul mal qu'ils le creussent.

Pour ce qui est de la posture en laquelle les Chérubins étoient sur le Propitiatoire, on pourroit conjecturer qu'ils étoient à genoux ur ses ex-

extrémitez, tenans ſes côtez avec leurs mains. Mais il y a dans cette ſupoſition une difficulté qui pourroit embaraſſer. Il paroît par le verſ. 21. que le Propitiatoire étoit poſé immédiatement ſur l'Arche, il faloit d'un autre côté, qu'il fût enchaſſé dans le Couronnement qui relevoit au deſſus des bords de l'Arche; il auroit donc falu que les Chérubins euſſent eû leurs mains dans cét enfoncement, que faiſoit le Couronnement, dont les bords étoient plus hauts que le Propitiatoire: ce qui fait une difficulté. Mais pour la lever, il n'y a qu'à ſupoſer, qu'il y avoit des anneaux d'or attachez aux bords du Propitiatoire, que les Chérubins empoignoient, tenans le Propitiatoire par ce moïen. Quoiqu'il en ſoit, cette poſture dans laquelle je les repréſente eſt tout-à-fait décente & ſignificative. Ils étoient à genoux, les yeux baiſſez pour marquer le reſpect qu'ils avoient pour la Majeſté ineffable de Dieu, qui vouloit bien ſe faire ſentir ſur le Propitiatoire. De-là vient que l'Arche de l'Alliance eſt apellée dans l'Ecriture le *Marchepied de Dieu*. A quoi David fait alluſion au vſ. 5. du Pſ. 99. Car aprez avoir dit que Dieu étoit *aſſis entre les Chérubins*, il ajoûte, *Proſternez vous devant le Marchepied de ſes pieds*. C'eſt une alluſion manifeſte au Propitiatoire & aux Chérubins. D'ailleurs, les Chérubins tenoient le Propitiatoire qui couvroit l'Arche, & le gardoient à veue, ſi j'oſe m'exprimer ainſi, pour empêcher qu'on ne s'ingerât à regarder dans l'Arche. La poſture dans laquelle ils étoient, les yeux tournez ſur le Propitiatoire,

étoit

étoit la même que celle d'un homme qui regarde attentivement une choſe, à deſſein de la connoître, & de ſavoir ce qu'elle renferme, ce qui a fourni à St. Pierre une alluſion tout-à-fait ingénieuſe. Pour revenir à mon ſujet, je dis que ces Chérubins étoient poſez ſur le Propitiatoire, & non pas à terre aux pieds de l'Arche, quoiqu'en diſent quelques Auteurs, qui veulent que ces Chérubins aïent été ſemblables à ces grands Chérubins, qui étoient dans le Temple de Salomon, & dont il eſt parlé 2. Chron. 58. & qui pour cette raiſon les repréſentent ainſi dans leurs Livres. D'autres croïent que ces Chérubins, étoient ſuſpendus en l'air, au deſſus du Propitiatoire: mais ce ſentiment eſt manifeſtement contraire au vſ. 7. du Ch. 37. de l'Exod. où Moïſe remarque expreſſément que les Chérubins étoient poſez ſur les deux bouts du Propitiatoire. *Joſephe* & la plûpart des Auteurs Juifs ſont en cela conformes à l'Ecriture. Pour ce qui eſt de la grandeur des Chérubins, l'Ecriture n'en parle pas. Les Juifs leur donnent 10. ou 11. paumes de hauteur, mais c'eſt trop peu. Voïons ſi en ſuivant les ouvertures que le Texte ſacré nous donne, nous ne devinerons pas plus juſte qu'eux. Moïſe dit que les Chérubins étoient ſituez ſur les deux bouts du Propitiatoire, étendans leurs aîles pour le couvrir. Il n'eſt pas difficile de comprendre qu'il faloit que ces aîles ainſi étendues ſe vinſſent joindre à leurs extrémitez, pour faire * ombre au Propitiatoire, & pour le couvrir entiérement. Supoſé donc que leurs aîles ſe joigniſſent & ſe ren-

* *Hebr. 9. 5.*

rencontraſſent, ce qui étoit néceſſaire, car autrement elles n'auroient pas pû couvrir le Propitiatoire, il s'enſuit qu'elles avoient une coudée & un quart de long; en effet, 1. & $\frac{1}{4}$ multipliez par 2. font préciſément 2. & $\frac{1}{2}$, ce qui eſt la longueur de l'Arche & du Propitiatoire. Exod. 25. 27. Or il faut ſe ſouvenir qu'un homme étendant ſes bras les a ordinairement auſſi grands que le reſte du corps depuis la tête juſqu'aux pieds: ſuivant cela il y a toutes les aparences, que les Chérubins avoient 2. coudées & $\frac{1}{2}$ de long. Avec cette proportion il ſe trouvera encore, que les Chérubins aïant le viſage tourné & panché vers le Propitiatoire, leurs yeux donneront préciſément ſur le centre du Propitiatoire par deſſous les aîles. Leurs yeux étoient donc abbaiſſez ſur le Propitiatoire. Pour leurs aîles, il y a aparence qu'elles n'étoient pas étendues en droite ligne ſur le Propitiatoire, mais qu'elles faiſoient une eſpéce d'arc au deſſus, ce que l'Ecriture ſemble inſinuer. Ceci peut auſſi ſervir de preuve, pour le dire en paſſant, à faire voir que les barres de l'Arche, dont nous avons parlé ci-deſſus, étoient attachées aux côtés longs de l'Arche, les Chérubins poſtez comme ils étoient, ne permettoient pas qu'on mît des barres aux côtez courts, & s'ils avoient été placés ſur les côtés longs, leurs aîles auroient été trop longues, & non pas aſſez larges.

J'ai poſé que les Chérubins avoient 2. coudées & $\frac{1}{2}$ de longueur, cela ne veut pas dire que dans la ſituation, où ils étoient ſur le Propitiatoire, ils fuſſent élevez de 2. coudées & $\frac{1}{2}$ au deſſus de l'Ar-

l'Arche, comme quelques Auteurs se l'imaginent. Ils donnent sur cette supposition 4. coudées de hauteur à l'Arche avec toutes ses apartenances; suivant cela il restoit encore dans le Saint des Saints 6. coudées de hauteur depuis les têtes des Chérubins jusqu'au Ciel du Tabernacle. Mais ce sentiment n'est pas soûtenable, aprez ce que nous avons observé jusqu'ici. Il y a des gens qui se font une difficulté, de ce que l'Arche est apellée au Ps. 99. 1. Chron. 28. 2. & peut-être ailleurs le *Marchepied du Seigneur*, & de ce que dans d'autres endroits, comme au Ps. 99. Esai. 37. 16. il est dit que l'Eternel habite entre les Chérubins. Mais il faut avoir grande envie de se former des difficultez, pour en faire de cette nature: Comme si dans ces sortes d'expressions figurées, on devoit prendre les choses à la lettre. Rien n'empêche donc qu'à certains égards le Propitiatoire ne puisse être apellé *le marchepied du Seigneur*, & qu'à d'autres égards, il soit nommé son *siége*, sa *demeure*. Mais supposé même que cela dût faire de la peine, il n'est pas dit que Dieu soit assis sur le Propitiatoire, mais qu'il est assis entre les Chérubins. A prendre donc à la lettre cette décente de Dieu sur l'Arche, on pourroit dire que les aîles des Chérubins sont son siége, & que le Propitiatoire est son marchepied. Et ce n'est pas sans fondement que j'avance cela, car lorsque l'Ecriture parle de l'Oracle que Moïse recevoit, au vs. 89. du Ch. 7. des Nomb. elle dit que la voix venoit *de dessus le Propitiatoire, d'entre les Chérubins*. Au reste, elle ne marque pas que l'Arche

eût

eût d'autre couvercle que le Propitiatoire lui-même, il faut donc qu'il servît à la couvrir. Car il n'y a pas d'aparence qu'elle fût sans couverture, de peur que quelqu'un mal avisé ne s'ingérât à regarder ce qu'il y avoit dedans, curiosité qui coûta cher aux *Bethsémites*. C'étoit un meuble sacré, pour lequel Dieu vouloit qu'on eût du respect, c'est pour cela qu'il en défendit la veue: & qu'il ne voulût pas même qu'il fût vû du Peuple dans les décampemens, c'est pourquoi il ordonna qu'en ces occasions on le couvrît exactement. En effet, il étoit bien juste qu'on eût du respect pour l'Arche, puisque c'étoit le Trône de Dieu, son siége & sa demeure, & c'étoit d'entre les Chérubins, qui étoient sur l'Arche, qu'il parloit à Moïse, aux Souverains Sacrificateurs, & aux Prophétes.

On trouve dans * l'Ecriture que Dieu parla autrefois à Moïse de trois endroits, premiérement *d'entre les Chérubins*, Exod. 25.22. en second lieu, du *Tabernacle d'assignation*; & en troisiéme lieu, à la porte du Tabernacle d'assignation du milieu d'une Colomne de nuée. *Alors*, dit l'Ecriture, *l'Eternel décendit en la Colomne de nuée, s'arrêta à la porte du Tabernacle, & parla &c.* Quelquefois Dieu parloit à Moïse seul, quelquefois à Moïse & à tout le Peuple, en sorte qu'un chacun l'entendoit. Lorsqu'il parloit au Peuple & à Moïse conjointement c'étoit du milieu de la Nuée, qui reposoit sur l'entrée du Tabernacle, & qui remplissoit & l'entrée du Tabernacle & le

* *Levit.* 1. 1.

Tabernacle même, en ſorte, que ni Moïſe, ni aucun du Peuple n'y pouvoit entrer, Exod. 40. vſ. 34. 35. Cette nuée étoit la même qui avoit accoûtumé de précéder l'armée d'Iſraël dans ſes marches. En ſecond lieu, Dieu parloit à Moïſe ſeul, & aprés Moïſe au grand Sacrificateur, de deſſus le Propitiatoire du milieu des Chérubins. Ce lieu eſt le même, que celui dont il eſt parlé au Ch. 1. du Levit. vſ. 1. ſous le nom de *Tabernacle d'aſſignation*. Ce ne ſont point deux endroits différens, comme le ſupoſent mal à propos quelques Auteurs, qui ſe donnent la gêne pour concilier ce paſſage du Lévitique avec le vſ. 22. du Chap. 25. de l'Exode. Les plus habiles Docteurs Juifs ne s'en mettent nullement en peine. En effet, il n'y a qu'à conſulter le vſ. 89. du Ch. 7. des Nomb. pour voir que ce n'eſt qu'un même lieu, & qu'une même maniére de conſulter l'Oracle Divin. Voici les paroles de l'Auteur ſacré : *Quand Moïſe, entroit au Tabernacle d'aſſignation, pour parler avec Dieu, il entendoit une voix, qui parloit à lui de deſſus le Propitiatoire qui étoit ſur l'Arche du Témoignage, ſavoir, d'entre les deux Chérubins.* Peut-on s'expliquer plus clairement? & peut-on s'empêcher aprez cela de convenir que ces deux expreſſions reviennent à la même choſe, & que c'étoit un ſeul & même Oracle? Rabbi *Salomon* dit, au ſujet de ces deux paſſages, une choſe que je trouve digne d'être raportée. *Quand deux paſſages de l'Ecriture ſemblent ſe contredire l'un l'autre, il en vient un troiſiéme qui compoſe le différent. Il y a un paſſage qui dit que*

Dieu

*Dieu parloit à Moïse du Tabernacle d'assignation, qui étoit au dehors du Voile, l'autre dit, je parlerai à toi de dessus * le Propitiatoire, ce qui semble contraire, mais voici un troisiéme passage qui ôte la difficulté, en disant, que Moïse entroit au Tabernacle d'assignation, & qu'étant-là il entendoit une voix, qui venoit de dessus le Propitiatoire & d'entre les Chérubins. La voix décendoit du Ciel sur le Propitiatoire, de-là elle passoit dans le Tabernacle. Aussi-tôt que Moïse entroit dans le Tabernacle il entendoit la voix du Seigneur, qui venoit de dessus le Propitiatoire, lequel étoit dans le Saint des Saints. Et quoique la voix fût extrémement forte, personne pourtant ne l'entendoit hors du Tabernacle.* Ces paroles de Rabbi *Salomon* démontent, pour le dire en passant, toutes les machines de ceux qui croïent que le grand Sacrificateur entroit plus d'une fois l'an dans le Saint des Saints : sentiment que *Cunéus* a trés doctement refuté. Quand même Moïse auroit eu le privilége d'entrer dans ce lieu toutes les fois qu'il avoit à consulter Dieu sur quelque chose, il ne s'ensuit pas de-là, que les grands Sacrificateurs aprés lui aïent eû ce droit. Moïse a eu des priviléges, que personne aprés lui n'a pû se vanter de posséder, comme a été entr'autres celui de parler à Dieu *face à face*. Mais il n'est pas sûr encore qu'il ait eû celui d'entrer, quand il vouloit, dans le Saint des Saints. Plusieurs grands hommes croïent qu'il n'y entroit pas toutes les fois qu'il consultoit Dieu, mais qu'il se tenoit dans le

* *Nom. 6. v. 9.*

Sanctuaire devant le ſecond Voile, derriére lequel étoit l'Arche, & que de-là Dieu lui répondoit d'entre les Chérubins. Il y a des Auteurs qui ont un ſentiment tout-à-fait ſingulier touchant la réponſe que l'Oracle donnoit, ils prétendent que c'étoit un Ange qui la prononçoit, ſe tenant ſur les aîles des Chérubins. Mais bien loin que ce ſentiment ſoit fondé dans l'Ecriture, il lui eſt abſolument contraire, car combien de paſſages y a-t'il dans la Bible, où il eſt dit que Dieu lui-même décendoit & parloit? Au vſ. 2. du Chap. 16. du Levit. il commande à Moïſe de dire à ſon frére Aaron, qu'il prît garde de n'entrer qu'une fois l'an dans le Saint des Saints, de peur qu'il ne mourût, parce que Dieu étoit dans la Nuée qui couvroit le Propitiatoire. De-là vient que toutes les fois que Dieu parloit à Moïſe, ce Prophéte mettoit ſa main ſur ſon viſage. Ce n'étoit donc pas un Ange, car les aparitions Angeliques ne ſont jamais mortelles aux gens de bien. Il eſt bien vrai que Dieu a parlé ſouvent par le moïen des Anges, mais il a auſſi parlé pluſieurs fois immédiatement lui-même. Comme dans le baptême que Jean Baptiſte adminiſtra à Jeſus-Chriſt, & dans la Transfiguration qui ſe fit ſur le Tabor; en effet, quel autre, que Dieu pouvoit prononcer ces paroles touchant Jeſus-Chriſt, * *Celui-ci eſt mon Fils bien aimé, dans lequel j'ai pris mon bon plaiſir?* † Eſaïe apelle du nom de *Jehova*, celui qui eſt aſſis entre les Chérubins, nom auguſte & glorieux qui n'eſt jamais donné qu'au Dieu vivant, &

* *Matth.* 3.17. † *Eſai.* 37.16.

& que Dieu lui-même déclare qu'il ne donnera pas à un autre. Ce grand Dieu habitoit donc d'une maniére toute particuliére entre les Chérubins & sur le Propitiatoire, sans pourtant qu'il fût obligé de quitter pour cela le séjour de sa gloire, ni qu'on puisse dire que son Etre infini ait été renfermé dans des limites, car, comme *Salomon* lui-même, ce fameux Roi d'Israël, qui fit bâtir le magnifique Temple de Jérusalem, le reconnoît, Dieu n'habite point proprement dans une Maison faite de main, & les cieux des cieux ne le sauroient contenir. Tout ce qui se faisoit devant l'Arche, se faisoit en la présence de l'Eternel, puisqu'il habitoit dans le Saint des Saints, voi. Jos. 18. vs. 6. Au reste, tout ce que je viens de dire, par raport à ces Oracles que Dieu rendoit, le Démon, singe perpétuel des actions de Dieu, l'a imité dans ses faux Oracles.

On peut conjecturer du vs. 9. du Ch. 5. du 2. Liv. des Chron. que l'Arche de l'Alliance étoit placée derriére le second Voile de maniére, que les extrémitez des barres, qui servoient à la porter, touchoient le Voile, lequel elles relevoient tant soit peu en dehors, pour marquer qu'elle étoit dans le Saint des Saints. De-là il s'ensuit, que lors que le grand Sacrificateur entroit dans le Saint des Saints le jour de la Fête solemnelle des Propitiations, il ne se tenoit pas du côté de l'Arche, qui étoit tourné vers le Voile, pour faire l'aspersion du sang de la victime, mais qu'il se tenoit ou aux côtez de l'Arche, ou derriére. Ce qui étoit trés propre à donner une idée de

l'Economie de ce tems-là, laquelle ne permettoit pas que l'on considérât les profondeurs de la volonté de Dieu, qui étoient encore cachées en partie, autrement que par les côtez, ou par derriére, car cela marque une imperfection. C'eſt pour la même raiſon que Moïſe déſirant de contempler la gloire de Dieu, ce grand Dieu lui déclare au Ch. 33. de l'Exode, que cela ne ſe peut, *Tu ne pourras pas voir ma face*, lui dit-il, *car l'homme ne me pourra voir & aprez cela vivre. Mais quand j'aurai retiré ma main, tu me verras par derriére, mais ma face ne ſe verra point.* Nous avons dit ci-deſſus que les barres de l'Arche avoient de chaque côté environ une coudée & demie plus qu'elle, elles occupoient donc un eſpace de cinq coudées & demie en longueur dans le Saint des Saints, celui qui reſtoit ſuffiſoit, comme l'on voit, afin que le Souverain Sacrificateur pût aller commodément d'un côté à l'autre pour faire l'aſperſion du ſang. Il y a une difficulté touchant cette aſperſion au vſ. 14. du Chap. 16. du Levit. qu'il faut que nous levions, puiſque l'occaſion s'en préſente, avant que de finir ce Chapitre. Moïſe commande dans cét endroit, qu'Aaron fera l'aſperſion du ſang de la victime avec ſon doit, au devant du Propitiatoire, du côté de l'Orient. Il ne pouvoit pas le faire de derriére l'Arche, il faloit donc qu'il paſſât par deſſus ſes barres, pour aller faire l'aſperſion ſur cét endroit, choſe à laquelle il n'y a point d'aparence. C'eſt ce qui a porté pluſieurs Auteurs à croire que cette aſperſion ne ſe faiſoit pas proprement & à la

la lettre ſur l'Arche, ni ſur le Voile, car avec le tems ce ſang les auroit défigurez & ſalis d'une étrange maniére, mais qu'elle ſe faiſoit du côté de l'Arche, ſans pourtant qu'elle la touchât. Nous parlerons de cela plus amplement dans le Traité des Sacrifices. Cette aſperſion, au reſte, n'étoit qu'une oblation du ſang de la victime, qu'on faiſoit à Dieu, en la place du ſang du pécheur, qui avoit mérité lui-même la mort.

Il ne me reſte plus rien à dire touchant l'Arche, ſinon qu'elle étoit un Sacrement, un ſigne de la préſence de Dieu. Dans quelque lieu qu'elle fût, Dieu ſe trouvoit-là auſſi, en vertu de la parole qu'il avoit donnée. * De-là vient que Moïſe parle ſi ſouvent de la préſence de Dieu, qui ſe faiſoit ſentir dans le Saint des Saints à cauſe de l'Arche; & qu'il dit que Dieu habite dans ce lieu, que de-là il parle à ſon Peuple. De-là vient encore, que lorſque l'Arche fut fixe dans le Temple de Salomon, il eſt parlé de ſa demeure arrêtée dans ce ſuperbe Edifice. Aprés cela il n'eſt pas étonnant que cette Arche ait été honorée de tîtres ſi magnifiques, qu'elle ait été apellée, † *la gloire d'Iſraël* & *ſa Majeſté*, & la *force* du Peuple de Dieu. Tout ce qui ſe faiſoit devant l'Arche, ſe faiſoit en la préſence de Dieu, ſuivant le ſtile de l'Ecriture, Deut. 14. 23. & 16. 6. A cauſe dequoi les Prophétes ont apellé pluſieurs fois la Ville de Jéruſalem, *Jehovah Schammah*, c'eſt-à-dire, *l'Eternel eſt ici*, ou *l'Eternel eſt-là*.

* *Exod.* 25. 22. 2. *Sam.* 7. 5. † *Pſ.* 78. 61.

Ce Chapitre n'eſt déja que trop long, ainſi je le finirai ici, pour paſſer dans les Chapitres ſuivans à l'examen des choſes qui étoient dans l'Arche, ou dans le Saint des Saints.

CHAPITRE VIII.

Moïſe a écrit le Livre de la Loi. Sentimens des Juifs touchant ce Livre. Supputations Cabaliſtiques ſur ce ſujet. Si Moïſe a écrit lui-même plus d'un Exemplaire de la Loi. Quel exemplaire on mit à côté de l'Arche. Qu'il étoit néceſſaire que les Juifs en euſſent pluſieurs Copies. De la lecture de la Loi, qui ſe faiſoit tous les jours, toutes les ſemaines, tous les ans. Si les Rois, & les Princes liſoient eux-mêmes la Loi en préſence du Peuple. Pourquoi l'Auteur de l'Epître aux Hébreux ne met point le Livre de la Loi dans le Catalogue des choſes qui étoient conſervées dans le Saint des Saints.

IL eſt clair par le Ch. 31. du Deut. que Moïſe écrivit les Loix des Hébreux dans un Livre qui devoit être mis à côté de l'Arche. La raiſon pour laquelle il devoit être gardé dans ce lieu, c'étoit afin qu'on ſût où le trouver, pour le lire devant le Peuple en certain tems, comme nous le dirons plus amplement dans la ſuite. Moïſe écrivit cette Loi en Langue Hébraïque, & ſe ſervit des anciens Caractéres Hébreux, qui ſont les Samaritains d'aujourd'hui. Quelques Auteurs Juifs eſti-

eſtiment qu'il ſe ſervit auſſi en écrivant, de Voïelles ou de Points, comme on les nomme, d'autres prétendent, que non. Ils ajoûtent à cela, qu'il l'écrivit auſſi ſans diſtinction de Chapitres & de Verſets, cependant, il y a aparence qu'il y avoit quelque diſtinction, & qu'il l'écrivit ſur des rouleaux, tels à peu prez que ſont ceux dont les Juifs ſe ſervent encore dans leurs Synagogues. Ils ont je ne ſai combien de ſuperſtitions touchant cette Loi écrite, & touchant la maniére de la copier, & ils n'oſeroient toucher un de ces Exemplaires ſans avoir auparavant lavé leurs mains, ſoit qu'elles ſoient ſales, ou non. Mais je n'ai pas réſolu de m'arrêter là-deſſus. Il eſt dit au vſ. 9. du Chap. que j'ai déja cité, *Moïſe écrivit cette Loi, & la donna aux Sacrificateurs.* On doute ſi la Loi, dont il eſt parlé dans cét endroit, eſt le Deutéronome, ou bien, ſi c'eſt tout le corps des cinq Livres de Moïſe. Les Juifs, & la plûpart des Chrêtiens, tiennent que c'eſt des cinq Livres de Moïſe dont il s'agit. Il eſt vrai que les uns diſent que c'étoit l'abrégé & la ſubſtance de la Loi, & les autres, que c'étoit toute la Loi. Quoiqu'il en ſoit, Dieu commande au vſ. 18. du Ch. 17. du Deuter. que le Roi aïe *un double* de cette Loi, afin qu'il l'ait continuellement devant ſes yeux, & qu'il aprenne à pratiquer, & à faire pratiquer aux autres, ce qu'elle contient, auſſi bien ce qui eſt préſcrit dans l'Exode, dans le Lévitique, &c. que ce qui eſt ordonné dans le Deutéronome: il s'agit donc des cinq Livres de la Loi. D'ailleurs, quelle aparence,

que Dieu eût commandé de ne mettre que ce Livre à côté de l'Arche puiſqu'à le conſidérer détaché des autres Livres c'eſt un Ouvrage imparfait? Cependant, Moïſe dit au Chap. 31. du Deut. verſ. 26. *Prenez ce Livre de la Loi, & le mettez à côté de l'Arche, afin qu'il ſoit pour témoin contre vous.* Ce qui convient beaucoup mieux à tous les cinq Livres de Moïſe pris enſemble, qu'au Deutéronome, qui n'en eſt qu'une partie.

Les Hébreux ont donné à cette Loi un nom en leur langue, lequel vient d'un verbe qui ſignifie *enſeigner, inſtruire.* En effet, c'eſt cette Loi qui les inſtruiſoit de tout ce qu'ils devoient faire, tant dans les choſes Politiques, que dans les Eccléſiaſtiques. Les Rabins Cabaliſtes trouvent dans le mot *Thorah*, qui eſt le nom de la Loi, le nombre de 611, ce qui ſignifie, ſelon eux, qu'il y a 611. Préceptes dans la Loi. Ajoûtez à ces 611. Préceptes les deux que les enfans d'Iſraël entendirent prononcer à Dieu lui-même ſur la Montagne de Sinaï, ſavoir, *Je ſuis l'Eternel ton Dieu*, & celui-ci, *Tu n'auras point d'autre Dieu devant ma face*, cela fera le nombre de 613, qui eſt celui des Préceptes contenus dans la Loi de Moïſe. Les Juifs ne s'arrêtent pas-là, ils diviſent ces Préceptes en affirmatifs & en négatifs, & ils trouvent qu'il y en a 248. des premiers, & 365. des derniers. Ils ont conté outre cela les lettres des 10. Commandemens, qui reviennent à leur conte de 613. à 7. lettres prez qui ſont ſurnumeraires, & qui ne les embarraſſent pas pourtant,

tant, parce qu'ils trouvent à les emploïer, pour signifier 7. Préceptes, qui ont été donnez dans la suite, soit par *Esdras*, soit par d'autres Prophétes. Voici ces sept Préceptes : le premier, celui de lire le Livre d'*Esther*, le jour de la Fête des *Purim*. Le second, la célébration de la Fête *Hamica* le 25. du mois *Casleu*. Le troisiéme, d'allumer des lampes le jour des Sabbats. Le quatriéme de célébrer les jeûnes, dont il est parlé Zach. 8. vs. 19. Le cinquiéme de lire l'*Hallejah*, lorsqu'il faudroit. Le sixiéme de se laver les mains avantque de prier Dieu & de manger. Pour le septiéme je ne m'en souviens pas à présent, aussi cela n'est il pas fort important. Ces 7. Préceptes ont été ajoûtés à la Loi, selon eux, en divers tems, pour de bonnes raisons.

A l'égard des Exemplaires de la Loi, comme il paroît qu'il y en a eû plusieurs parmi les Juifs, on demande si Moïse a laissé lui-même plus d'un Exemplaire Original. Quelques passages de l'Ecriture semblent marquer que non, d'autres insinuent le contraire, savoir qu'il y en avoit deux, un pour *Eleazar*, & l'autre pour *Josué*. Pour celui de ce dernier comme il n'est fondé que sur le vs. 8. du Chap. 1. de Jos. il est fort incertain. Il est bien vrai qu'il lui est commandé de ne pas négliger le Livre de la Loi, & de l'avoir nuit & jour devant ses yeux, mais *Josué* pouvoit faire tout cela sans avoir aucun Exemplaire de cette Loi écrit de la main de Moïse. Il pouvoit avoir fait écrire, ou avoir écrit lui-mê-

me une Copie de la Loi, ſelon l'ordre que Dieu donne au Ch. 17. du Deuter. vſ. 18. qu'auſſi-tôt qu'un Roi, ou un Gouverneur ſeroit entré en charge, il auroit ſoin de demander au Souverain Sacrificateur l'Exemplaire de la Loi, & de le copier. Cependant il y a de l'embarras à ſoûtenir qu'il n'y avoit qu'un Exemplaire Original de la Loi, ſavoir celui qui étoit deſtiné à être à côté de l'Arche. Car il auroit falu l'ôter de-là, pour le laiſſer copier aux Rois qui entroient en charge, & pendant tout ce tems le Saint des Saints auroit été privé de cét Exemplaire, qui, quoiqu'il en ſoit, devoit être toûjours à côté de l'Arche. Il y a donc aparence que les Sacrificateurs avoient entre les mains quelques Exemplaires Originaux, dont ils ſe ſervoient pour lire la Loi en préſence du Peuple, & qu'ils en gardoient quelqu'un dans le lieu où ils avoient accoutumé de faire la lecture, & que c'eſt de-là que le Roi tiroit cét Exemplaire, afin d'en faire une copie pour lui, ſelon le commandement de la Loi. Cét ordre que Moïſe donne au Roi, fait voir manifeſtement que le Prince ſe mêloit des affaires de la Religion, auſſi bien que de la Politique. Il y a pourtant des Théologiens qui ſoûtiennent fortement que les Souverains, quelque legitimes qu'ils ſoient, n'ont rien à voir aux affaires Eccléſiaſtiques, que ce n'eſt pas à eux à s'en mêler, qu'autant que les gens d'Egliſe eux-mêmes le veulent, mais que de droit ils ſont exclus du Gouvernement Eccléſiaſtique, & des jugemens qui concernent l'Egliſe. Il y en a d'autres auſſi qui préten-

tendent le contraire, & qui disent qu'il est bon que les Puissances séculieres y aïent certaines inspections nécessaires, & ceux-là, à mon avis, ne sont pas les moins sages.

Pour revenir aux Exemplaires Originaux de la Loi, il y en avoit 13, à ce que disent les Juifs. Un pour chaque Tribu, & le treisiéme qui devoit être mis dans le Saint des Saints, pour *Eléazar*. Mais c'est une Fable qui n'est apuïée sur aucun fondement. *Maimonides*, à ce que j'ai veu dans un vieux Livre, prétendoit avoir eu un de ces Originaux, mais je n'en crois rien.

Quoiqu'il en soit, Moïse donna le Livre de la Loi aux Sacrificateurs, & aux Anciens d'Israël, non seulement afin qu'ils le gardassent précieusement, mais aussi pour s'en servir à régler le Service Divin, & afin que tout se passât avec ordre dans la Maison de Dieu. Car les Sacrificateurs & les Anciens, tous en un mot, devoient y avoir l'œil, & le Roi lui-même, car ce n'est que pour cela qu'il lui est commandé d'avoir une Copie de la Loi. De la même maniére que *Moïse* donna sa Loi à l'Eglise, *Esdras* l'a lui redonna aussi aprez la Captivité de Babylone, y ajoûtant les Psaumes & plusieurs autres Livres Prophétiques, qui tous sont divinement inspirez. St. Jean l'Evangeliste acheva dans la suite des tems de fermer le Canon de l'Ecriture, avec défense d'y rien ajoûter, comme on le voit à la fin de l'Apocalypse. Au reste, il y a grande aparence qu'avant que la Loi de Moïse fût renfermée dans le Saint des Saints, la publication en fut faite,

&

& qu'elle fut lûe publiquement en préſence du Peuple.

Les Juifs avancent ſur ce ſujet une particularité, qu'ils ont priſe, je ne ſai où, ſavoir, que Moïſe lui-même a fait quatre fois publiquement la lecture de la Loi, à Aaron, aux Principaux, & au Peuple. Une fois à Aaron, en préſence de ſes enfans ſeulement, une fois en préſence d'Aaron, & des Principaux, & une autre fois, en préſence de tous ceux-là & du Peuple. Les enfans d'Aaron l'ont entendue lire à Moïſe, une fois conjointement avec leur Pére; une fois conjointement avec les Principaux; une autre fois tout le Peuple y aſſiſtant, & une autre fois encore à Aaron qui en faiſoit la lecture. Les Principaux l'ont entendue lire par Moïſe une fois ſeuls avec Aaron, & une autre fois avec les enfans d'Aaron. Le Peuple en a ouï la lecture, une fois de la bouche de Moïſe; une ſeconde fois de celle d'Aaron; une troiſiéme de la bouche d'Eleazar, & une quatriéme fois enfin de la bouche des Principaux. C'eſt-là une ſpéculation de Rabbi *Athias.* On pourroit, peut-être, conjecturer que la coutume de lire publiquement la Loi ne ſe pratiqua qu'aprez Moïſe: ſelon ce qui eſt dit au Chap. 31. du Deut. *Moïſe commanda aux Iſraëlites diſant, de ſept en ſept ans, au propre tems de l'an de relâche, en la Fête des Tabernacles, quand tout Iſraël ſera venu pour comparoître devant la face de l'Eternel ſon Dieu, au lieu qu'il aura choiſi, lors tu liras cette Loi devant tout Iſraël, eux l'oyans. Aïant aſſemblé le Peuple, hommes, femmes, & leurs petits enfans,*

enfans, & ton étranger qui sera dans tes portes, afin qu'ils l'écoutent, & qu'ils aprennent, & craignent l'Eternel vôtre Dieu, & prennent garde à faire toutes les paroles de cette Loi-ci. Et que leurs enfans qui n'en auront pas eu connoissance, l'oïent & l'aprennent, pour craindre l'Eternel tous les jours, que vous serez vivans sur la Terre, pour laquelle posséder vous passez le Jordain. Ces paroles que je viens de citer prouvent, à la vérité, que le Législateur veut que la lecture de la Loi se fasse de sept en sept ans, aprez que le Peuple sera en possession de la Terre de Canaan : mais elles n'empêchent nullement qu'on ne dise qu'on lisoit aussi la Loi dans le desert. Moïse avoit plusieurs raisons qui pouvoient l'obliger à donner le précepte, que j'ai raporté il n'y a qu'un moment ; par le moïen desquelles, si on y prend garde, on pourra trouver le commencement de l'Epoque de ces septiémes années, dont il est parlé dans Moïse. Il n'y a point d'aparence qu'il faille commencer l'Epoque des septiémes années, à la distribution de la Terre de Canaan, comme quelques Auteurs se l'imaginent. Je crois que ceux qui prétendent que ce calcul doit commencer à la mort de Moïse, ont beaucoup plus de raison que les autres. Or cette année est la 41. aprez la sortie d'Egypte, ainsi, la premiére septiéme année, le premier Jubilé, se trouvera dans la septiéme année de l'entrée du Peuple en la Terre de Canaan aprez le passage du Jordain. En effet, aussi-tôt aprez la mort de Moïse, les Israëlites passérent ce fleuve, ils furent pendant six ans occupez à conquérir la Ter-

re

re de Canaan, & à s'en mettre en poſſeſſion, ſuivant le partage qui en avoit été fait. Ainſi, cette année leur fut à tous égards une année Sabbatique, puiſqu'outre le repos de la Terre, ils eurent auſſi le plaiſir de ſe repoſer de leurs travaux, & de joüir paiſiblement de leur conquête. Joſ. Ch. 3. & Ch. 22. Au reſte, il paroît par la lecture du Chap. 25. du Levit. que le calcul des ſeptiémes années devoit commencer à l'Epoque de l'entrée de la Terre de Canaan. Aprés tout ce que *Cunéus* a dit des ſeptiémes années, il ſeroit inutile d'en parler, j'ajoûterai ſeulement que la ceſſation du travail de cette année étoit cauſe que le Peuple n'aïant rien à faire, venoit en foule pour entendre lire la Loi. Il y avoit trois Fêtes ſolemnelles chaque année, & les hommes étoient obligez d'aller à Jéruſalem, ou de ſe rendre au Tabernacle dans ces Solemnitez, Exod. 23. 14. 17. Ils y demeuroient huit jours, & pendant ce tems-là on faiſoit une lecture publique de la Loi. Il y a des Auteurs qui ont mis en queſtion, ſi dans ces occaſions on liſoit tous les cinq Livres de Moïſe d'un bout à l'autre, ou bien, ſi on ne faiſoit la lecture que de quelques endroits détachez. Il y a plus d'aparence qu'on les liſoit tous entiers, en effet, cela étoit fort poſſible, puiſque ſelon la penſée de quelques Interprétes, on reprénoit la lecture quatre fois par jour, car c'eſt le ſens qu'ils donnent aux paroles de Nehemie Ch. 9. vſ. 3. De cette maniére il ſuffiſoit de lire chaque fois environ la valeur de 5. de nos Chapitres. Et avec cela ils faiſoient autant en cette ſemaine, qu'ils avoient accoutu-

mé

mé de faire pendant toute l'année, & ils achevoient leurs 54. *Paraſches*, depuis la premiére, qui commence au Ch. 1. de la Gen. & qu'ils apellent à cauſe de cela *Paraſcha Bereſchith*, juſques à la derniére, qui commence au Chap. 33. du Deuter.

J'ai dit ci-deſſus que la Loi avoit été remiſe entre les mains des Prêtres & des Anciens d'Iſraël, c'étoient eux auſſi qui la liſoient en préſence du Peuple. Il y a aparence que les Juges, & aprez eux les Rois, qui tenoient la place des Anciens, s'aquittoient de cét office. Les Juifs n'en diſconviennent pas. Mais ils croient qu'en ces occaſions on ne liſoit que quelques endroits choiſis, qui contenoient des exhortations à obſerver la Loi. *Maimonides* prétend qu'ils étoient tirez du Deutéronome. Sous le gouvernement des Rois, c'étoit preſque toûjours le Roi qui faiſoit cette lecture, aſſis ſur un Trône dreſſé dans le Veſtibule des femmes, qui étoit au milieu du grand Veſtibule. On voit quelque choſe de ſemblable dans Nehemie. Tout cela ne ſe faiſoit pas ſans cérémonie. Rabbi *Athias* prétend que ſouvent on commençoit au Deuter. & qu'on liſoit juſqu'au vſ. 12. du Ch. 6. avec quelques autres Chapitres détachez. La lecture faite, on donnoit la Bénédiction ordinaire, à laquelle on ajoûtoit ſept vœux concernant la proſpérité du Peuple d'Iſraël. Avant que d'aller à cette lecture ſolemnelle, les Lévites invitoient les habitans de Jéruſalem à ſon de trompe, à s'y rendre. Le Roi étant monté ſur la Chaire, qui étoit dreſſée pour cela, un Officier conſidé-

rable remettoit le Livre de la Loi au Chef de l'Assemblée, celui-ci le donnoit au Prince des Sacrificateurs, c'est-à-dire au Successeur présomptif du grand Sacrificateur, qui le mettoit entre les mains du Souverain Sacrificateur, & ce dernier le présentoit au Roi avec soûmission & avec respect. Voilà ce que *Fagius*, & Rabbi *Athias* disent là-dessus. On ne peut pas disconvenir que cela ne soit trez possible, cependant, les Juifs n'en sauroient donner aucune preuve. Mon sentiment est que la lecture de la Loi étoit proprement l'office des Lévites. Aussi voïons-nous que ce fut *Esdras* qui lut la Loi au Peuple, & non pas *Zorobabel*, quoique ce fût dans la Fête des Tabernacles. Cependant, il faut avoüer que Moïse & Josué ont lû en présence du peuple. Il y a aparence que quelques-uns des Princes les plus pieux les ont imitez en cela. *Salomon*, par exemple, ne fit-il pas en présence du Peuple une belle priére, le jour qu'il consacra le Temple qu'il avoit bâti. Les plus sensez d'entre les Juifs disent, que lire l'Ecriture étoit proprement l'office des Lévites, mais que dans les Fêtes solemnelles les Rois se faisoient un honneur de s'aquitter de ce devoir. Cette coûtume a duré, selon eux, non seulement aprés la captivité de Babylone, mais même jusqu'aprés Jesus-Christ. A ce propos ils font une histoire, que voici. Le Roi *Agrippa*, fils d'*Hérode*, lisant dans la Loi un jour de Fête, tomba sur un passage, où Dieu commande au Peuple d'Israël de ne point prendre un étranger pour Roi, mais d'en élire un Israëlite. Il en fut

ſi touché qu'il en pleura, ſe ſouvenant, qu'il étoit étranger, & qu'il n'étoit pas de la race de Jacob. Mais les Juifs le conſolérent bien-tôt en lui diſant, qu'il avoit tort de s'affliger; qu'il n'étoit pas dans le cas, puiſque ſa Mére étoit Juive. On trouve dans Nehemie des veſtiges de cette Lecture publique. Et Rabbi *Athias* prétend qu'Eſdras lut la Loi le jour de la Fête des Tabernacles, de la même maniére que Nehemie; c'eſt-à-dire, élevé ſur une eſpéce de Trône, aïant à ſes côtez de part & d'autre des Lévites, & le Peuple ſe tenant debout devant lui. Il ajoûte à cela, qu'aprés qu'Eſdras avoit prononcé les bénédictions, ou les malédictions de la Loi, le Peuple répondoit, *Amen*, aïant quelquefois les mains levées au Ciel, quelquefois les yeux tournez vers la Terre, & priant Dieu avec pluſieurs marques d'humilité. Qu'on écoutoit attentivement la Loi, & que les Lévites avoient ſoin d'exciter l'attention de ceux qui ſe relâchoient.

Il ne faut pas s'imaginer, au reſte, que le Peuple s'en tînt ſeulement à ces lectures publiques, chacun liſoit enſuite la Loi en ſon particulier. Elle ordonnoit au Roi d'y lire tous les jours de ſa vie, Deut. 17. 19. & Joſ. 1. 10. Chaque particulier étoit obligé d'en faire autant, d'en entretenir ſa Famille, & de la méditer, ſoit qu'il fût dans ſa maiſon, ſoit qu'il fût en voiage, ſoit qu'il fût couché, ſoit qu'il fût debout, comme parle l'Ecriture. Deut. 6. 7. Outre cela on la liſoit autrefois chaque jour dans * les Synagogues,

* *Act.* 15.

& on pratique encore la même choſe aujourd'hui. Pour les jours de Sabbat, la choſe étoit hors de doute, on s'aſſembloit pour entendre cette lecture, & pour louer Dieu d'un commun accord, ce qui ſervoit à entretenir une bonne intelligence parmi le Peuple, comme *Cunéus* l'a trez-bien remarqué.

*Nous avons déja dit ci-deſſus, que tous les hommes étoient obligez de ſe rendre à Jéruſalem trois fois l'an, les jours des Fêtes ſolemnelles; il n'en étoit pas ainſi des femmes, & nous en avons même donné la raiſon. Nous avons remarqué auſſi, qu'il ne leur étoit pas défendu de monter à Jéruſalem pour aſſiſter aux cérémonies, & que tant s'en faut que cela leur fût défendu, ce leur étoit un honneur de s'aquitter de ce devoir, comme les exemples † d'Anne, & de Marie, l'une mére de Samuel & l'autre de Jeſus-Chriſt, le prouvent viſiblement. En effet, la Loi apartenoit auſſi bien aux femmes, qu'aux hommes, aux grands, qu'aux petits, étant circoncis ils étoient tous participans à l'Alliance. Quoiqu'il n'y eût preſque que les habitans de Jéruſalem, & ceux d'alentour qui s'aquittaſſent exactement du devoir de monter à Jéruſalem pour aſſiſter à la lecture de la Loi, il étoit au moins permis à chacun de le faire. Ils n'avoient pas moins de privilége que les étrangers qui avoient la même permiſſion en certains cas. Il eſt vrai que ces derniers n'avoient pas celle de pouvoir entrer dans le grand Veſti-

* *Exod.* 24. 27. *Deut.* 16. 16. † 1. *Sam.* 1. *Luc.* 2. 23.

Vestibule d'Israël, dans lequel la Chaire, d'où se faisoit la lecture, étoit placée, mais ils pouvoient écouter & voir au travers des ouvertures & des portes, qui étoient entre le Vestibule des Gentils & celui d'Israël. De la même maniére qu'il leur étoit permis de contempler les cérémonies au travers des treillis qui régnoient à l'entour du Vestibule du Tabernacle, pendant qu'il fut sur pied. Il y a même quelques Auteurs qui prétendent, qu'on leur lisoit la Loi dans le lieu même où ils se tenoient, parce qu'autrement ils auroient eu de la peine à entendre la lecture. Mais il y a plus d'aparence qu'on avoit égard à eux, & qu'on plaçoit celui qui faisoit la lecture dans un lieu, duquel il leur étoit assez facile d'entendre.

Il semble qu'on doive conclure du Ch. 31. du Deut. que Moïse ajoûta son Cantique au Livre de la Loi, & qu'il ordonna au Peuple d'en faire des Copies. Si le Peuple copia toute la Loi, comme quelques Auteurs Juifs le prétendent, c'est ce que je ne sai pas. Ce qu'il y a de certain, c'est que Moïse lui-même écrivit la Loi, avec le Cantique qui est contenu au Chap. 32. & la bénédiction, qui est au Chap. 33. C'est cette Loi que Moïse ordonna de mettre dans le Saint des Saints à côté de l'Arche de l'Alliance. On croit communément qu'aprez la construction du Temple, le Livre de la Loi fut transferé du Saint des Saints dans la Thréſorerie du Temple, pour y être gardé. En effet, ce fut-là que le grand Sacrificateur *Hilkija* le trouva, du tems du Roi *Josias*, 2. Chron. 34. 14. C'est-là le

ſentiment de *Kimchi*, il dit même que cét Apartement étoit au-deſſus du Saint des Saints. Mais comme j'ai remarqué ci-deſſus que l'uſage qu'on faiſoit du Livre de la Loi demandoit qu'il y eût pluſieurs Exemplaires originaux, il pouvoit bien ſe faire que celui que *Hilkija* trouva fût un de ceux-là, ſans pourtant que ce fût celui de l'Arche. C'étoit aparemment un Exemplaire qui avoit échapé aux mains ſacrileges des Rois impies, *Manaſſé* & *Ammon*, ſemblable à ceux que le cruel *Antiochus* fit brûler dans la ſuite. Il y a tout lieu de croire que l'Original, qui étoit dans le Tabernacle à côté de l'Arche, périt avec l'Arche, avec la Cruche de Manne, & avec la Verge d'Aaron, dans la priſe de Jéruſalem par les Babyloniens; je m'étonne que St. Paul parlant dans le Chap. 9. de l'Epit. aux Hebr. des choſes ſacrées qui étoient dans le Saint des Saints, n'ait rien dit du Livre de la Loi, puiſqu'il fait mention de la Verge d'Aaron, de la Cruche de Manne, & des Tables de l'Alliance. Je ne vois point d'autre raiſon de ce ſilence que celle-ci, ſavoir, que l'Apôtre a ſupoſé que perſonne n'ignoroit que le Livre de la Loi fût dans ce Lieu Saint, & qu'il a cru au contraire que les autres choſes, dont il parle, n'étoient pas ſi connues, c'eſt pourquoi il en a fait l'énumération. Ce n'eſt qu'une conjecture, que j'abandonnerai volontiers à quiconque alléguera une meilleure raiſon. Quoiqu'il en ſoit, je reviens à ma concluſion, ſavoir, qu'il étoit néceſſaire qu'il y eût pluſieurs Originaux de la Loi. Autrement à chaque lecture qu'il auroit

falu

falu faire, on auroit été obligé d'aller dans le Saint des Saints chercher le Livre de la Loi à côté de l'Arche, & il a été prouvé assez amplement, qu'il n'étoit permis d'entrer dans le Saint des Saints qu'une fois l'an. Mais c'est assez sur cét article, passons à la considération de la Verge d'Aaron, & de ce qui s'y raporte.

CHAPITRE IX.

La Verge d'Aaron aïant fleuri le confirme dans la Souveraine Sacrificature. Erreur de Josephe & rêveries des Talmudistes là-dessus. Difficultez touchant le nombre des Verges, & quelques béveuës sur ce sujet. Proprieté de l'Amandier. Que la Verge d'Aaron n'a pas été mise dans l'Arche. Remarque pour savoir si elle a toûjours demeuré verte.

DIeu aïant résolu d'établir une Eglise au milieu du Peuple d'Israël, & de fonder une Religion parmi ce Peuple, sans quoi un Etat ne sauroit se maintenir, il choisit toute la Tribu de Lévi pour administrer les affaires Ecclésiastiques: & la Famille d'Aaron en particulier pour la revêtir de la Sacrificature tant grande, que petite, en tître de succession. Nomb. 3. vs. 10. Lev. 8. 1. Deut. 18. 5. Cette distinction en faveur d'Aaron, fut cause de quelque sédition, mais Dieu confirma par un miracle autentique le choix qu'il avoit fait, dont il faut que je dise un mot.

L'honneur que Dieu fit à Aaron de l'élever à la grande Sacrificature, lui attira un grand nombre d'envieux & de jaloux, qui lui voulurent disputer ce rang. Les choses n'en fussent point demeurées là, si Dieu n'eût confirmé le choix qu'il avoit fait d'Aaron, par un signe extérieur, & qui ne pouvoit être équivoque, & s'il n'eût fait sentir sa colére à ces mutins. Ce fut-là le sujet de la punition terrible qu'il exerça sur Coré, Dathan & Abiram, & sur 250. factieux comme eux, exemple bien instructif pour les autres: mais qui ne leur servit pourtant pas beaucoup, puisque ce châtiment épouvantable n'empêcha pas que Dieu ne fût obligé d'exterminer 14700. de ces mutins. Enfin, Dieu pour prévenir les rebellions & les murmures qui s'élevoient à l'occasion d'Aaron, fit un miracle en sa faveur, pour fermer la bouche à ces murmurateurs, & pour leur faire voir, que s'opoſer à l'élevation d'Aaron, c'étoit s'opoſer directement à Dieu, il fit fleurir la Verge d'Aaron au milieu des autres Verges, & lui fit porter des amandes. Voici l'histoire, que Moïse circonstancie de telle maniére, que j'ai creu ne pouvoir mieux faire que de l'inférer toute entiére dans ce Chapitre, telle qu'elle est au 17. des Nomb. *Alors l'Eternel parla à Moïse disant; Parle aux enfans d'Israël, & pren une Verge de chacun d'eux, selon la Maison de leur Pére, savoir, douze Verges de ceux qui sont les Principaux d'entr'eux, selon la Maison de leurs Péres, puis tu écriras le nom d'un chacun sur sa Verge. Outre cela tu écriras le nom d'Aaron sur la*

Verge de Lévi, car il y aura une Verge pour chaque Chef de Tribu. Tu poseras ces Verges au Tabernacle d'assignation devant le Témoignage, où j'ai accoutumé de me trouver avec vous. Et il aviendra que la Verge de l'homme que j'aurai choisi fleurira; & je ferai cesser les murmures des enfans d'Israël, par lesquels ils murmurent contre vous. Quand Moïse eut parlé aux enfans d'Israël, tous les Principaux d'entr'eux lui donnérent chacun une Verge selon la Maison de leurs Péres; or la Verge d'Aaron fut mise parmi leurs Verges: Et Moïse les mit toutes devant l'Eternel au Tabernacle du Témoignage. Et il arriva dez le lendemain, que Moïse étant entré au Tabernacle du Témoignage, voici la Verge d'Aaron étoit fleurie pour la Maison de Lévi, avoit produit des fleurs, jetté des boutons, & meuri des amandes. Alors Moïse aporta hors de devant l'Eternel vers les enfans d'Israël toutes les Verges: & les aïant veues ils reprirent un chacun la sienne. Aprés cela l'Eternel dit à Moïse, reporte la Verge d'Aaron devant le Témoignage, pour être gardée en signe aux hommes adonnez à rebellion, & tu feras cesser leurs murmures contre moi, & ainsi ils ne mourront plus. Ce que Moïse fit, ainsi que l'Eternel le lui avoit commandé. Et les enfans d'Israël parlérent à Moïse, disans, ç'en est fait de nous, nous sommes perdus, nous sommes tous perdus. Quiconque aprochera prez du Pavillon de l'Eternel mourra; sera-t'il dit que nous perissions tous? Voilà quel est le récit que Moïse fait de ce miraculeux événement.

On ne peut pas déterminer au vrai dans quel

lieu ces choſes ſe paſſérent, mais il y a aparence, que les enfans d'Iſraël étoient alors * en *Tharé*, qui étoit leur vint & quatriéme Campement, & que cela arriva dans la ſeconde année de leur ſortie d'Egypte, peu de tems aprés la conſécration & l'onction d'Aaron & de ſes Fils, qui ſe fit le premier mois de cette ſeconde année. En effet, il y a lieu de croire que ces murmures n'arrivérent qu'aprés la confirmation d'Aaron dans la grande Sacrificature. Ce qu'il y a de certain, c'eſt que cét évenement n'arriva pas la 40. année, car Moïſe ne fait mention que des choſes qui ſe paſſérent pendant la premiére & la ſeconde année aprez la ſortie, dont l'hiſtoire commence au Ch. 12. de l'Exod. & finit au Ch. 20. des Nombres. Il parle enſuite au Ch. 20. des Nombres des événemens de la 40. année. Il paſſe ſous ſilence tout ce qui arriva pendant les 37. ans qui ſont entre deux, à cauſe qu'aparemment il ne s'étoit paſſé pendant tout ce tems-là rien de mémorable, ſi ce n'eſt la confirmation d'Eleazar fils d'Aaron en la place de ſon Pére; & la mort d'Aaron, qui arriva, ſelon quelques-uns, dans la 39. année, & ſelon quelques autres, dans la 40. aprés la ſortie.

Le terme de l'Original, qui ſignifie une Verge, ſignifie auſſi quelquefois *une Tribu*, à cauſe que les noms des douze Tribus furent gravez ſur des Verges en cette occaſion. Les Interprétes ne ſont pas tous d'accord touchant le bois de ces Verges, leur longueur & l'uſage auquel elles étoient

* *Nomb.* 33. *v.* 27. 28.

ent deſtinées. Il y a grande aparence que c'étoient des branches mênues, ou des rejettons d'arbre. Les Juifs & pluſieurs ſavans hommes croïent que toutes ces branches étoient d'amandier, dont les jets ſont longs & unis, & ils ajoûtent que les Juifs en faiſoient des bâtons, dont ils ſe ſervoient à la promenade. *Joſephe* croit que la ſeule Verge d'Aaron étoit de bois d'amandier: mais c'eſt ſans fondement; il y a bien plus d'aparence qu'elles furent toutes tirées du même tronc, pour ôter au Peuple, qui étoit chicaneur, & porté à la rebellion, tout lieu de croire que la merveille de cette Verge fleurie venoit plûtôt de la propriété de l'arbre dont la Verge d'Aaron avoit été tirée, que d'un miracle que Dieu eût fait en ſa faveur: & je ne doute pas que Moïſe n'eût pris ſes précautions pour prévenir de nouveaux murmures, & de nouvelles conteſtations ſur la Sacrificature. Rabbi *Simeon* conte pluſieurs choſes touchant la Verge d'Aaron, qui ſentent beaucoup la fable. C'eſt la coûtume des Rabins, lorſqu'ils rencontrent des matiéres comme celle-ci, ils s'y abandonnent, & Dieu ſait combien ils diſent d'impertinences. Je n'ignore pas qu'ils remarquent ſouvent de trez bonnes choſes touchant leurs Loix & leurs Cérémonies, & qu'il eſt bon de les conſulter ſur ces matiéres. Je ſuis en cela tout-à-fait du ſentiment de *Cunæus*, mais je crois qu'il faut aller bride en main avec eux, & ſe bien tenir ſur ſes gardes, ſi l'on ne veut y être trompé. Car ils ſont fort ſujets à débiter des fables. En voici une

tou-

touchant la Verge d'Aaron, que Rabbi *Simeon* débite dans ſon Livre, *de la Recherche des choſes cachées. La Verge*, dit-il, *avec laquelle Moïſe & Aaron firent leurs miracles en Egypte, eſt la même qui fleurit dans la ſuite, dans le deſert, & qui pouſſa des boutons. Elle avoit été tirée de l'arbre que Dieu montra à Moïſe dans le deſert, & qui eut la vertu de rendre les eaux douces, d'ameres qu'elles étoient. Cét arbre venoit d'un rejetton de l'Arbre de vie, qui étoit dans le Paradis terreſtre, que les Anges coupérent, & envoiérent à Adam, lorſqu'il eut envoïé ſon Fils Seth au Paradis, pour obtenir de Dieu par ſes prieres la remiſſion de ſes péchez. Les Anges dirent à Seth, qu'il faloit qu'il le plantât, & qu'il n'auroit pas plûtôt produit des fruits, que la miſericorde de Dieu décendroit ſur lui, & que les portes du Ciel, qui étoient fermées, ſeroient ouvertes. Seth prit cette branche, la planta dans le deſert, & il en vint un arbre, que Moïſe trouva dans la ſuite, & dont il coupa ſa Verge, c'eſt pour cela que cette Verge eſt apellée la Verge de Dieu. Iſraël étant venu en Mara, & ne pouvant boire des eaux, qui étoient dans ce lieu, à cauſe de leur amertume, Dieu indiqua cét arbre à Moïſe, qui s'en ſervit pour adoucir les eaux, & leur fit perdre leur amertume. C'eſt cét arbre ſur lequel Moïſe éleva le Serpent, par le moïen duquel Dieu avoit réſolu de ſauver tout le monde, & de faire ſentir à Adam ſa miſericorde, lorſque le Roi Meſſie ſeroit venu.* Voilà la généalogie de cét arbre, telle qu'il a plû à ce Juif de la faire.

Il y a quelque difficulté touchant les Princes des Tribus, & touchant le nombre des Verges, que

que quelques Auteurs font monter à 13. Ces Princes des Tribus, ſont ces mêmes Chefs dont il eſt parlé aux vſ. 4. & 5. du Chap. 1. du Livre des Nomb. Ils avoient, auſſi bien que les 70. Anciens & que les autres Juges, inſpection ſur la police, ſur les droits & ſur le gouvernement du Peuple. Il faut remarquer que dans cette circonſtance-ci, *Manaſſé* & *Ephraïm* ne furent contez que pour une Tribu, qui fut celle de leur Pére *Joſeph*, de même qu'*Aaron* & ſa Famille, & le reſte des Lévites ne faiſoient auſſi qu'une Tribu. Car ſi *Manaſſé* & *Ephraïm* avoient été contez pour deux, il y auroit eu 13. Verges, & ſi l'on avoit ſeparé la Famille d'Aaron du reſte de la Tribu de Lévi, & qu'on l'eût contée à part, il y en auroit eu 14. Mais il eſt clair par la narration de Moïſe, que la Verge d'Aaron, fut du nombre des Verges, & que cependant il n'y en avoit que 12. en tout. Voi. Nomb. 17. vſ. 2. 6. Moïſe dit au vſ. 2. de ce Chap. *Tu écriras le nom d'un chacun ſur ſa Verge*, on ne ſait ſi c'eſt le nom de chaque Tribu, ou bien celui de chaque Prince de Tribu. Il y a plus d'aparence que c'étoient les noms des Princes des Tribus qui furent écrits ſur ces Verges, en effet, ils avoient de grands priviléges & de juſtes prétentions aux premiéres Charges, en conſéquence de la Loi & de l'ancienne coûtume touchant la Primogeniture. Toutes les Tribus d'ailleurs ſembloient avoir droit au Souverain Sacerdoce, ainſi, il étoit néceſſaire de décider cette quérelle, & de faire ceſſer les prétentions d'un chacun. C'eſt ce que

Dieu

Dieu fit par le moïen de ces Verges, sur lesquelles les Chefs des Tribus écrivirent leurs noms, Aaron aïant mis le sien à celle qui étoit pour la Tribu de Lévi.

La plûpart des Versions, & la nôtre en particulier, insinuent que Moïse écrivit lui-même tous les noms sur les Verges; mais il y en a d'autres qui tournent les paroles de l'Original de maniére qu'ils donnent à entendre, que les Princes des Tribus les écrivirent eux-mêmes. En effet, il est fort aparent que les choses se passérent ainsi, il s'agissoit de décider une question de grande importance, c'est pourquoi il faloit éviter tout soupçon de supercherie. Ce qui fait que j'embrasse volontiers cette derniére explication, d'autant plus qu'elle n'est point contraire à l'Ecriture. Car les Interprétes conviennent que les paroles de l'Original peuvent souffrir ce sens-là. De plus, Moïse lui même semble insinuer au vers. 6. que c'est de cette maniére qu'il les faut entendre. Car il dit que les Princes des Tribus lui remirent leurs Verges entre les mains, aparemment aprés y avoir écrit leurs nom. Il ajoûte immédiatement aprés, qu'il les porta dans le Tabernacle, & qu'il les mit devant l'Eternel, c'est-à-dire dans le Saint des Saints, devant l'Arche de l'Alliance. Il y a des Auteurs à qui ceci fait de la peine, fondez sur ce qu'il n'étoit pas permis d'entrer dans le Saint des Saints, si ce n'est le jour des expiations. Mais cette difficulté est frivole, & n'est pas capable de faire abandonner le sens des paroles de Moïse, & l'interprétation de l'Apô-

pôtre. Car l'Ecriture dit qu'aprés que Moïſe eut produit en public les Verges en queſtion, & qu'il eut paru aux yeux de tout le Peuple que la ſeule Verge d'Aaron avoit fleuri, ce qui fit ceſſer la ſédition, Dieu commanda à Moïſe de raporter ces Verges devant le Témoignage, pour y être gardées, afin qu'on pût les produire en cas qu'il prît encore envie aux Iſraëlites de ſe mutiner. verſ. 10. Ce que l'Apôtre St. Paul confirme au Chap. 9. de l'Epit. aux Hebr. en ſupoſant que la Verge d'Aaron étoit dans le Saint des Saints. Pour ce qui eſt de la défenſe faite au grand Sacrificateur d'entrer dans le Saint des Saints, plus d'une fois l'an, elle ne m'embarraſſe point, puiſqu'il eſt certain que Moïſe avoit bien des prérogatives dont le Souverain Sacrificateur ne joüiſſoit pas. La vocation toute particuliére que Dieu lui avoit adreſſée, la qualité de Prophéte, qu'il poſſédoit dans un dégré éminent, & l'honneur qu'il avoit d'être Médiateur entre Dieu & les Iſraëlites, le tiroit de pair, & le mettoit au-deſſus des Loix particuliéres que Dieu avoit données à ſon Peuple. C'eſt pourquoi il pouvoit fort bien avoir le privilége d'entrer dans le Saint des Saints, quand il vouloit, quoique le Souverain Sacrificateur ne l'eût pas.

J'ai à réſoudre encore une petite difficulté. touchant les douze Verges en queſtion. Nôtre Verſion inſinue que celle d'Aaron étoit du nombre, & qu'il n'y en avoit que douze. Il eſt vrai qu'on pourroit entendre ces paroles du verſ. 6. *Or la Verge d'Aaron étoit parmi leurs*

Ver-

Verges, de cette maniére, la Verge d'Aaron fut ajoûtée à leurs Verges. C'eſt auſſi le ſens que la Vulgate leur donne, *Il y avoit douze Verges, ſans conter celle d'Aaron.* Mais cette traduction n'eſt pas conforme au texte Hébreu, ni à la Paraphraſe Chaldaïque. Elle a néanmoins porté quelques Interprétes à croire qu'il y avoit 13. Verges, & ils ont apuïé leur ſentiment ſur le Chap. 1. du Liv. des Nomb. où l'Auteur ſacré conte 12. Tribus, ſans celle de Lévi. Que répondre donc à cela? Je dis qu'à proprement parler, il n'y avoit que 12. Tribus, dont Lévi étoit du nombre. Mais Dieu aïant choiſi cette derniére Tribu pour le ſervice de l'Egliſe, & ne lui aïant point donné de portion dans la Terre de Canaan, comme aux autres, afin qu'elle fût mieux en état de s'aquitter des fonctions Eccléſiaſtiques, Ruben d'un autre côté aïant perdu par ſon crime le droit de la Primogeniture, la Tribu de Joſeph en fut revêtue, en conſéquence dequoi elle eut une double portion; d'ailleurs, la Tribu de Joſeph aïant été diviſée en deux Tribus, ſavoir, Manaſſé & Ephraïm, cela fut cauſe que dans le partage qui fut fait de la Terre de Canaan, il y eut douze parts, ſans conter la Tribu de Lévi. Ce qui fait qu'au Ch. 1. des Nomb. on trouve 12. Tribus, ſans celle de Lévi. Mais ici où il ne s'agit pas du partage de la Terre, à quoi la Tribu de Lévi n'avoit rien à voir, mais ſeulement de la Sacrificature, à laquelle elle pouvoit fort bien prétendre, il étoit juſte qu'elle eût part, auſſi bien que les au-

autres, à l'épreuve qui s'alloit faire. Or, puiſqu'il n'y avoit que 12. Fils de Jacob, il ne pouvoit y avoir auſſi que 12. Verges, il faloit donc que la Tribu de Joſeph, qui étoit compoſée des enfans de Manaſſé & de ceux d'Ephraïm, ſe réunît en ce point. Quoique la Tribu de Lévi fût diviſée en deux Familles, ſavoir, celle des Sacrificateurs & celle des Lévites, il n'y eut pourtant qu'une Verge pour tous.

Le lendemain, aprés que Moïſe eut mis les Verges dans le Saint des Saints, il trouva que celle d'Aaron, qui étoit pour la Tribu de Lévi, avoit fleuri. Il la prit & la montra au Peuple, qui tout étonné du miracle ne put plus douter aprés cela, que la Tribu de Lévi ne dût avoir de droit la Sacrificature. D'ailleurs, le nom d'Aaron écrit ſur la Verge de la Tribu de Lévi témoignoit aſſez clairement, qu'Aaron étoit celui que Dieu avoit choiſi pour le revêtir du Souverain Sacerdoce. Cét évenement ſurprit ſi fort le peuple d'Iſraël, qu'il ne put s'empêcher de prononcer les paroles, qu'on lit aux vſ. 12. & 13. rempli de crainte & de la fraïeur que lui cauſoit la penſée d'avoir attiré ſur ſoi la colére de Dieu, & que le ſouvenir des châtimens, que les Complices de la rebellion avoit éprouvez tout fraîchement, augmentoit encore de beaucoup. Ils pouvoient ſe flatter auparavant de n'avoir eû que Moïſe pour partie, mais aprés le miracle de la Verge fleurie, ils voïoient bien que le Ciel ſe déclaroit contr'eux, que c'étoit à la colére de Dieu qu'ils devoient attribuer les punitions précedentes, &

qu'il n'étoit plus queſtion que d'obéïr, & de ſe tenir coi, à moins que de vouloir attirer ſur ſoi des châtimens encore plus terribles que les précédens, & de périr, peut-être, tous ſans exception. De-là vient qu'ils s'écrient pénétrez d'une vive fraïeur, *Quiconque aprochera prez du Pavillon de l'Eternel mourra.* Comme s'ils diſoient, quiconque à l'avenir voudra ſe mêler de ſacrifier, d'offrir le Parfum, ou de faire quelque office de Sacrificateur, celui-là périra. De crainte donc qu'il ne ſe rencontrât dans la ſuite quelqu'un aſſez téméraire pour le vouloir entreprendre, ils demandent que l'innocent ne ſoit pas confondu avec le coupable. Pour revenir à la Verge d'Aaron, l'Ecriture ne ſe contente pas de dire qu'elle avoit fleuri, elle ajoûte qu'elle pouſſa des boutons, & produiſit des amandes, & tout cela dans une nuit. La maniére dont le Texte ſacré parle ne nous permet pas de douter, que cette baguette n'ait produit des amandes toutes formées, & peut-être meures. Auſſi les Juifs emploient, pour déſigner l'amandier, un mot, dérivé d'un verbe qui ſignifie, * *ſe hâter, être diligent*; & les Grammairiens prétendent que ce nom a été donné à cét arbre à cauſe de la promtitude avec laquelle il pouſſe des feuilles & des fruits. *Pline* dit que l'amandier fleurit en Janvier, & produit du fruit en Mars. Dans ces Païs-ci qui ſont plus froids cét arbre eſt plus tardif.

Je

* *Schaked*, qui vient de *Schakad*.

Je me ſouviens que j'ai promis quelque part de dire un mot touchant la diſpute, que les Savans ont au ſujet de cette Verge, les uns diſans que la Verge d'Aaron avec la Cruche de Manne étoit dans l'Arche même, les autres ſoutenans que ces deux choſes étoient ſimplement à côté de l'Arche; j'en trouve ici une occaſion d'autant plus favorable, que le vſ. 10. du Chap. 17. des Nomb. me fournit une preuve de mon ſentiment, qui eſt que la Verge d'Aaron & la Cruche de Manne étoient ſimplement à côté de l'Arche. En effet, Dieu commande dans ce vſ. à Moïſe de *reporter la Verge d'Aaron devant le Témoignage en ſigne*, &c. & n'ordonne pas de la mettre dans l'Arche. Ceux qui ſont d'une opinion contraire ſe fondent ſur les vſ. 3. & 4. du Ch. 9. de l'Epit. aux Hebr. où l'Auteur ſacré parle ainſi, *Derriere le ſecond Voile, étoit le Tabernacle, qui eſt apellé le Lieu trés Saint, aïant un Encenſoir d'or, & l'Arche de l'Alliance entiérement couverte d'or: dans laquelle étoit une Cruche d'or, pleine de Manne, la Verge d'Aaron, qui avoit fleuri, & les Tables de l'Alliance.* Il ſemble que l'Apôtre ait eu deſſein de dire dans cét endroit, que l'Encenſoir d'or étoit dans le Saint des Saints, & que la Verge d'Aaron & la Cruche de Manne étoient dans l'Arche avec les Tables de la Loi. Pluſieurs Péres ont embraſſé ce ſentiment, quoiqu'ils viſſent clairement, qu'il étoit contraire aux paroles expreſſes du vſ. 8. du Ch. 8. du 1. Liv. des Rois, & du vſ. 11. du Ch. 5. du 2. des Chron. qui portent en propres termes,

qu'il n'y avoit rien dans l'Arche, que les Tables de pierre. Pour concilier ces paſſages avec leur opinion, ils ont dit que toutes ces choſes étoient dans l'Arche du tems de Moïſe & d'Aaron, mais qu'elles en furent ôtées depuis, ou par les Philiſtins, ou par d'autres ennemis du Peuple de Dieu. Mais tout cela eſt ſans fondement; En effet, Dieu ne donna point ordre à Moïſe de mettre la Verge d'Aaron dans l'Arche, non plus que la Cruche de Manne, mais ſimplement devant le Témoignage, Nomb. 17. 4. &c. Pour ce qui eſt de la Verge d'Aaron, qui avoit fleuri, Dieu commanda expreſſément à Moïſe de la reporter dans le lieu, où elle avoit été pendant la nuit avec les autres Verges, or elle avoit été, à la vérité, dans le Saint des Saints, mais non pas dans l'Arche. De plus, le terme de l'Original ſignifie ſimplement *devant* ou *en préſence du Témoignage*, & non pas *dans le Témoignage*. Je conclus donc que cette Verge fut miſe dans le Saint des Saints, devant, & non pas dans l'Arche. Il y a d'autres Auteurs qui diſent, pour concilier St. Paul avec Moïſe, que Jérémie fut celui qui le premier mit la Verge d'Aaron & la Cruche de Manne dans l'Arche; St. *Chryſoſtome* & *Theophylacte* ſont de ce ſentiment. Mais c'eſt encore ſans fondement, car St. Paul ne parle nullement du Temple, mais du Tabernacle, tel qu'il étoit du tems d'Aaron & de Moïſe. Quel parti prendre dans cette occaſion? Il ſeroit trop long de raporter toutes les différentes explications des Théologiens, ainſi je me contenterai de ce qui me pa-

paroîtra le meilleur, ſans toucher au reſte. Il y a des Interprétes, qui raportent ces paroles du verſ. 4. ἐν ᾗ ϛάμνος, &c. non pas à κίβωτος, qui ſignifie l'Arche, mais à σκηνὴ qui eſt dans le vſ. 3. & qui ſignifie Tabernacle, ce qui n'eſt du tout point abſurde. Suivant cela il faudroit traduire, non pas *dans laquelle*, comme ont fait nos Interprétes, mais *dans lequel*, ſavoir le Tabernacle, étoient une Cruche d'or &c. D'autres Interprétes veulent qu'il y ait un Hébraïſme dans ces paroles, & que l'Apôtre ait donné à la prépoſition ἐν *dans*, la même ſignification, que la particule Hébraïque, qui répond à celle-ci, a dans quelques occaſions, où elle ſignifie *environ* ou *aprés*. Chaque langue a ſes façons de parler particulieres, & celle-ci eſt aſſez familiére aux Hébreux. Par exemple, ils diſent *avoir des ſouliers dans les pieds*, pour les avoir aux pieds. C'eſt en conſéquence de cette façon de parler, que Moïſe s'adreſſant aux Lévites au Ch. 31. du Deut. vſ. 26. leur commande de mettre le Livre de la Loi, *dans le côté de l'Arche*, comme porte l'Original, pour dire *à côté de l'Arche*. On trouve auſſi dans le N. Teſtament pluſieurs maniéres de s'exprimer ſemblables. St. Jean, par exemple, dit que Jeſus-Chriſt étoit *aſſis dans la Tréſorerie*, enſeignant les Juifs dans le Temple, pour dire, qu'il étoit *auprés*, ou *aux environs* de la Tréſorerie, comme la plûpart des Interprétes l'ont remarqué. C'eſt dans ce ſens, à mon avis, qu'il eſt dit que la Verge d'Aaron étoit *dans l'Arche*, c'eſt-à-dire qu'elle étoit ou *auprés*, ou

à l'entour de l'Arche. Au reſte, *Joſephe* & *Philon* Juif favoriſent tous deux ce ſentiment, comme il ſeroit aiſé de le faire voir. Ainſi, il n'eſt pas étonnant que St. Paul écrivant à des Hébreux, qui connoiſſoient le ſtyle de Moïſe, ſe ſoit ſervi de cette maniére de parler. Car il n'y a nulle aparence que l'Auteur de l'Epître aux Hébreux, qui ſavoit parfaitement les Livres de Moïſe, ſe fût trompé dans cette occaſion. Pour ce qui eſt de la Manne, il eſt clair par les vſ. 33. & 34. du Ch. 16. de l'Exod. qu'elle devoit être miſe devant l'Arche, & non pas dans l'Arche. Il en étoit de même de la Verge d'Aaron.

Cette Verge, au reſte, étant deſtinée à être un mémorial perpetuel des murmures du Peuple d'Iſraël, & du choix que Dieu avoit fait de la Famille d'Aaron, pour poſſeder la Sacrificature de Pére en Fils, il y a aparence qu'elle demeura toûjours verte, & que les fleurs & le fruit de cette Verge ſe conſervérent toûjours. Cependant, je ne prétens donner ceci que comme une conjecture, mais une conjecture fort vraiſemblable. En effet, il n'y avoit rien de plus propre à tenir les Iſraëlites dans le devoir, qu'un mémorial de cette nature. Et ce ſecond miracle confirmoit le premier admirablement bien, car il eſt auſſi merveilleux de voir une branche qui a fleuri, conſerver toûjours ſes fleurs & ſa verdure, que de voir cette même branche fleurir & produire des fruits en auſſi peu de tems que le fit celle d'Aaron. Au reſte, comme cette Verge étoit renfermée dans le Saint des Saints, & qu'ainſi il n'étoit

toit pas permis à tout le monde de la voir ; de peur que la mémoire d'un événement ſi miraculeux ne ſe perdît, on fit graver un amandier ſur le revers des ſicles & des demi-ſicles, qui étoient la monnoïe la plus commune. Mais nous parlerons de cela dans le Chapitre ſuivant. J'ajoûterai ſeulement un mot avant que de finir, c'eſt qu'on ne ſait ni quand, ni par l'ordre de qui, cét amandier fut gravé ſur la monnoïe. On croit ſeulement que cette monnoïe eſt fort ancienne. S'il étoit permis de hazarder une conjecture, je dirois que cela ſe fit par ordre du grand Sacrificateur, & des 70. Anciens, en mémoire de ce miracle ſurprenant ; peut-être du tems de Moïſe, ou bien de celui de Joſué, aprés la conquête de la Terre de Canaan, lorſque la République commença à en jouïr paiſiblement.

CHAPITRE X.

La raiſon pour laquelle il faloit qu'il y eût une Cruche de Manne dans le Saint des Saints. En quel tems Dieu fit pleuvoir la Manne, & la raiſon pourquoi elle eſt apellée du Pain. Pourquoi Dieu voulut qu'elle ne durât qu'un jour, & qu'on la recueillît hors du Camp. Comment elle étoit faite, ſa couleur, & quel goût elle avoit. Signification du terme de Man. Miracles fabuleux que les Juifs racontent ſur ce ſujet. Conjecture ſur le tems de l'inſtitution du Sabbat. Quelques parti-

cularitez dont parlent les Juifs touchant la Manne.

DIeu commanda à Moïse de mettre une Cruche pleine de Manne dans le Saint des Saints, afin d'empêcher par ce moïen, que les Israëlites n'oubliassent la maniére miraculeuse dont Dieu s'étoit servi pour sustenter leurs Péres dans le desert, faisant tomber du Ciel du Pain pour les nourrir. On ne peut douter que ce ne fût la veue de Dieu, puisque lui-même s'en explique au Chap. 16. de l'Exode: *Voici ce que l'Eternel a commandé dit Moïse; qu'on en empliſſe un Gomor pour le garder en vos âges, afin qu'on voïe le pain que je vous ai fait manger au desert, aprez vous avoir retirez hors d'Egypte.* Cét Homer contenoit autant de Manne qu'un homme en pouvoit manger, quelque grand mangeur qu'il fût. Aaron éxécuta ponctuellement l'ordre que Moïse lui donna là-dessus, & mit une Cruche pleine de Manne devant le Témoignage, c'est-à-dire devant l'Arche. Il ne faut pas trouver étrange, que Moïse fasse ici mention de la Cruche de Manne, qu'Aaron posa devant l'Arche, avant que d'avoir rien dit de la construction du Tabernacle. Il parloit de la Manne au Ch. 16. de l'Exode, il a voulu raconter tout d'une suite toutes les particularitez qui concernent cette viande céleste, pour n'en pas faire à deux fois, quoique ces particularitez soient dans le fond postérieures à mille autre événemens, qu'il raconte dans la suite. Il paroît bien

que

que ç'a été là ſa penſée, puis qu'il ajoûte, pour conclure l'hiſtoire de la Manne au verſ. 35. que les Iſraëlites en mangérent pendant 40. ans. Ces *prolepſes*, ou anticipations, ſont aſſez fréquentes dans l'Ecriture. C'eſt à la faveur d'une pareille anticipation, qu'il eſt dit au vſ. 54. du Ch. 17. du 1. Liv. de Sam. immédiatement aprés l'hiſtoire de la défaite de *Goliat*, que *David* mit les armes de ce géant dans ſa Tente, ce qu'il ne fit que longtems aprés & lorſqu'il fut parvenu à la Roïauté. Rabbi *Aben Ezra*, & Rabbi *Salomon* croïent auſſi que cette hiſtoire de la Cruche de Manne, eſt racontée par anticipation, & par occaſion. En effet, l'Arche n'étoit pas encore conſtruite du tems que la Manne commença à tomber. De *Lyra* & quelques Auteurs Juifs prétendent que tout ce qui eſt dit dans ce Chapitre s'eſt paſſé en même tems, & que Moïſe mit la Cruche de Manne dans ſa Tente, à laquelle le Peuple ſe rendoit ordinairement pour conſulter la volonté de Dieu, avant que le Tabernacle fût conſtruit. C'eſt de cette Tente qu'ils croïent qu'il eſt parlé au Ch. 33. de l'Exod. vſ. 7. Mais ce ſentiment n'eſt pas ſoûtenable; car il n'eſt pas poſſible d'entendre par cette Tente autre choſe que le Tabernacle, qui fut érigé la ſeconde année aprés la ſortie d'Egypte. En effet, il eſt dit que perſonne n'entroit dans cette Tente dont il eſt parlé au Ch. 33. ſi ce n'eſt Joſué avec Moïſe. Cependant, Dieu ordonne que ce ſoit *Aaron* qui porte la Cruche dans la Tente, & Aaron n'étoit pas encore Souverain Sacrificateur, & non ſeulement il devoit

la porter dans la Tente, mais auſſi devant l'Eternel, comme il eſt remarqué au ℣. 34. Ce que St. Paul confirme au Ch. 9. de l'Epit. aux Hebr. en contant la Cruche de Manne parmi les choſes qui étoient dans le Saint des Saints. De plus, le Texte de St. Paul ſemble inſinuer que cette Cruche étoit dans l'Arche même. Ce paſſage de l'Apôtre a fait ſuer pluſieurs Interprétes tant anciens que nouveaux, comme nous l'avons obſervé dans le Ch. précédent, en parlant de la Verge d'Aaron. Mais comme ce que nous avons dit ſur ce ſujet, peut ſervir tout de même pour la Cruche de Manne, je n'entrerai pas une ſeconde fois dans cette diſpute.

Aprés tout ce que j'ai raporté touchant la ſituation de l'Arche, je croirois volontiers qu'elle étoit placée à l'entrée du Saint des Saints. De maniére pourtant qu'elle étoit hors de la portée de la veue des gens. Il n'y avoit perſonne qui la vît, ſi ce n'eſt le grand Sacrificateur une fois l'an, encore ne la voïoit-il que confuſément, parce qu'il n'entroit que peu ou point de clarté dans le Saint des Saints. Mais le Peuple ſavoit que cette Cruche y étoit, on avoit ſoin de le lui dire, & de l'inſtruire de l'ordre que Dieu avoit donné de la garder dans ce lieu-là, en mémoire du miracle qu'il avoit fait en faveur de ſes Péres. Et le grand Sacrificateur qui la voïoit une fois l'an, pouvoit les aſſûrer qu'elle y étoit. De ſorte qu'ils en pouvoient être auſſi certains que de l'exiſtence de l'Arche, des Tables de la Loi, & des autres choſes, que l'on conſervoit dans ce lieu impé-

né-

nétrable, toutes choſes que le Peuple ne voïoit que des yeux de la foi. Ainſi, quelque extérieure & charnelle que fût la Religion Judaïque, la foi néanmoins étoit l'ame du culte qu'on rendoit à Dieu.

Il y a divers ſentimens ſur la figure de cette Cruche. Pluſieurs Auteurs Juifs prétendent qu'elle étoit d'une matiére tranſparente. Rabbi *Salomon* rend le terme de l'Original, *un Vaſe de terre*. D'autres traduiſent, *un plat*. Pour moi j'aime mieux m'en tenir à l'Auteur de l'Epître aux Hébreux, qui dit que c'étoit *une Cruche d'or*. C'eſt auſſi le ſentiment des 70. Interprétes. Je ne doute pas que cela ne fût ainſi, puiſque tous les autres uſtenciles, ceux même qui étoient dans le Sanctuaire, étoient d'or. Les monnoïes anciennes des Hébreux nous la repréſentent ſur quelques ſicles ſous la forme d'une Cruche, ſur quelques autres ſous celle d'une Coupe. Mais il y a grande aparence que la Coupe, qu'on voit ſur le revers de ces ſicles, n'eſt pas la repréſentation de la Cruche de Manne, mais celle d'un Encenſoir, d'autant plus qu'on remarque ſur quelques-uns de ces ſicles, de la fumée qui ſort de cette Coupe. Il eſt vrai qu'il s'en trouve quelques-uns, où cette Coupe eſt repreſentée, ſans qu'il en ſorte de la fumée, mais cela ne doit point faire de peine, puiſqu'il eſt certain qu'il y avoit des Encenſoirs, dans leſquels on ne faiſoit point fumer l'encens. Comme étoient ceux qu'on mettoit ſur la Table des pains de Propoſition.

Ce n'a pas été ſeulement pendant le tems que

les

les Israëlites étoient errans dans le desert, que la Cruche de Manne fut dans le Tabernacle, elle y demeura encore aprés qu'ils furent en possession de la Terre de Canaan. Car Dieu leur avoit commandé de la conserver soigneusement pour être un mémorial permanent de sa bonté. Elle périt enfin avec tous les autres Vases sacrez dans la destruction du Temple par *Nabuchodonozor*, depuis elle n'a plus paru, & les Hébreux l'ont toûjours mise au rang des choses perdues. Aussi l'Ecriture ne dit-elle pas qu'elle soit revenue de Babylone. Il y a cinq ornemens sacrez dont le second Temple fut privé. L'Arche de l'Alliance, la Cruche de Manne, la Verge d'Aaron, l'Huile sacrée, & la Cassette avec les Rats & les fondemens d'or, que les Philistins envoïérent aux Israëlites en leur renvoïant l'Arche, 1. Sam. 6.

J'ai remarqué ci-dessus, que Moïse disoit par anticipation au Chap. 16. de l'Exode, que les Israëlites mangérent de la Manne 40. ans, jusqu'à leur entrée dans la Terre de Canaan. Les Juifs donnent un autre tour à ces paroles, ils prétendent qu'elles sont prophétiques, & que ce Législateur avoit prédit aux Israëlites, lorsque la Manne tomba, le long séjour qu'ils feroient dans le desert. Mais quelle aparence de Prophétie dans ces paroles, qui sont si simples? Cela n'est du tout point croïable. Aussi le peu de probabilité qu'il y a que ce soit une Prophétie, a porté quelques Savans à soûtenir que *Josué*, ou *Esdras*, ou quelqu'autre personnage inspiré, avoit ajoûté cette remarque à la fin de l'histoire de la Manne,

ne, de même que le récit de la mort de Moïse & de sa sépulture, a été mis à la fin du Deutéronome. Moïse n'a pas vêcu jusqu'à la fin de la 40. année de la sortie, mais il est mort dans l'onziéme mois de cette année, & la Manne ne discontinua de tomber que le 16. jour du 1. mois de la 40. année, lorsque les Israëlites furent arrivez en *Guilgal* en deça du Jordain, à la frontiére Orientale de Canaan, Jos. 5. 8. Ce qui confirme la conjecture de ces Savans. C'est en *Guilgal*, au reste, que les Israëlites commencérent à manger du pain ordinaire, le lendemain de la Pâque, savoir le 15. du mois, ou le jour des Pains sans levain, & le jour d'aprés la Manne cessa de tomber, & ils commencérent à manger du bled du Païs. Les Talmudittes prétendent que la Manne cessa aussi-tôt aprez la mort de Moïse, mais c'est une de leurs rêveries. Ils ajoutent à cela que les Israëlites voïant Moïse mort, en firent une bonne provision, qui leur servit jusqu'à ce qu'ils n'en eurent plus besoin, c'est une imagination encore directement contraire à la Parole de Dieu, qui défend aux Israëlites d'en reserver pour le lendemain. Cette Manne étoit d'une telle nature qu'elle se corrompoit d'un jour à l'autre, excepté celle qui étoit dans la Cruche d'or, qui se conservoit toûjours saine. A entendre parler les Rabins, on diroit que tous les miracles que Dieu faisoit en faveur du Peuple d'Israël étoient attachez à la personne de Moïse. Peut-être cette pensée n'est-elle pas nouvelle, & que c'est à cette créance que Jesus-Christ fait al-

alluſion au vſ. 32. du Ch. 6. de St. Jean, lorſqu'il dit, *Ce n'eſt point Moïſe qui vous a donné le pain du Ciel, mais mon Pére vous donne le vrai pain du Ciel.* Moïſe lui-même n'a jamais ſongé à s'attribuer cét honneur, puiſqu'il déclare au vſ. 15. du Ch. 16. de l'Exod. s'adreſſant aux Iſraëlites, & leur montrant la Manne, *C'eſt ici le pain que l'Eternel vôtre Dieu vous donne à manger.*

Puiſque j'en ſuis ſur le chapitre de la Cruche de Manne, je ne ſaurois m'empêcher de parler de ce pain miraculeux qu'elle contenoit, & que Dieu fit tomber du Ciel. Cét évenement ſurprit fort Moïſe, & le commun des Iſraëlites ne pouvoit aſſez admirer cette merveille. Auſſi jetterent-ils d'abord les uns & les autres leur vue ſur la bonté de Dieu, qui leur fourniſſoit cette viande. S'ils avoient pû douter d'abord que ce fût Dieu, s'ils avoient pû croire que le hazard leur donnoit cette viande, la régularité avec laquelle elle tomboit chaque jour, leur pouvoit faire perdre cette penſée. Mais, poſé même que cette régularité ne les eût pas touchez, la conformité que la chute de cette Manne avoit avec la Loi de Moïſe, par raport au Sabbat, qu'elle obſervoit, ſi j'oſe m'exprimer ainſi, diſcontinuant de tomber ce jour-là, faiſoit aſſez voir & que la Manne, & que la Loi venoit du Dieu du Ciel & de la Terre. Ce qu'il y a de particulier, c'eſt que Dieu leur fit pleuvoir cette viande céleſte dans le tems qu'ils murmuroient contre lui & contre Moïſe. Peu s'en falut qu'ils n'en vinſſent aux derniéres violences contre ce fidéle Serviteur. Voici comment

ment la choſe ſe paſſa. Les Iſraëlites étant parvenus à leur huitiéme Campement, dans le deſert de *Sin*, ſur le chemin de la Montagne de Sinaï, le 15. jour du ſecond mois que les Hébreux apellent *Siff*, le 33. jour depuis leur ſortie d'Egypte, ils ſe trouvérent dépourvus de vivres, ils ſe plaignirent, ils murmurérent, ils reprochérent à Moïſe de les avoir amenez dans ce deſert pour les faire mourir de faim, & de les avoir tirez du Païs d'Egypte, où, quelques maux qu'ils enduraſſent, ils avoient d'ailleurs leur ſaoul de pain & de viande. Moïſe pour les apaiſer leur promit que Dieu leur feroit pleuvoir du pain du Ciel, leur donna des loix que Dieu vouloit qu'ils obſervaſſent, touchant cette viande qu'il leur enverroit, & leur dit que le jour ne ſe paſſeroit pas qu'ils ne fuſſent témoins de la magnificence de Dieu, qui leur feroit voir que c'étoit lui qui les avoit retirez d'Egypte. L'effet ne manqua point de répondre à la promeſſe, & Dieu leur fit pleuvoir la Manne.

Cette Manne porte différens noms dans l'Ecriture, tantôt elle eſt apellée *Manne*, tantôt *Pain*, tantôt *Pain du Ciel*. Le terme de pain a différentes ſignifications dans la Langue Sainte, quelquefois il ſignifie en général toute ſorte de viande, & c'eſt en ce ſens qu'il faut entendre ces paroles de l'Oraiſon Dominicale, *Donne nous nôtre pain quotidien*. Quelquefois ce mot ſignifie proprement du pain fait de farine, & quelquefois du bled. La Manne eſt apellée du pain, non ſeulement à cauſe qu'elle en tenoit lieu, mais auſſi parce qu'el-

qu'elle ſervoit de toute ſorte de viande aux Iſraëlites. Il ne leur étoit permis d'en ramaſſer que pour un jour, pour leur aprendre qu'ils devoient mettre leur confiance en Dieu ſeul, qui ſauroit bien les nourrir ſans qu'ils ſe miſſent en peine de faire des proviſions. Dieu vouloit auſſi par ce moïen les éprouver, afin de voir s'ils ſe confioient en ſa bonté & en ſa puiſſance. Mais il parut qu'il y avoit des incrédules parmi eux, car quelques-uns, par une précaution criminelle, en ramaſſérent pour le lendemain. Mais ces miſerables furent punis de leur peu de foi, leur précaution fut inutile, il s'engendra des vers & de la pourriture dans cette proviſion qu'ils avoient faite, & de plus ils irritérent Dieu. C'eſt-là que le doit de Dieu parut viſiblement, ce qu'ils reſervoient pour le lendemain ſe corrompoit immanquablement pendant ſix jours de la ſemaine, mais le jour du Sabbat, ce qu'ils avoient recueilli le jour précedent ſe conſervoit ſain & entier. Au reſte, Dieu en envoïant aux Iſraëlites dequoi manger, obſerva le même ordre qu'ils avoient tenu dans leurs murmures. Ils regrettérent premiérement les pottées de chair, qu'ils avoient en Egypte en leur diſpoſition, & Dieu leur envoïa des cailles. Ils témoignérent qu'ils étoient fâchez, de n'avoir point de pain, comme ils en avoient eû en Egypte, & Dieu leur fit pleuvoir la Manne. Il y eut pourtant cette différence, que les Cailles ne durérent pas toûjours, au lieu qu'ils eurent toûjours la Manne. Auſſi voïons nous dans l'Ecriture, qu'ils ſe dégoûtérent enfin de ce pain cé-

céleſte, & qu'ils redemandérent de la viande. Dieu leur envoïa une ſeconde fois des Cailles, mais qui leur coûtérent cher, puiſque pluſieurs en moururent aïant encore la chair entre les dents.

Il y a dans la narration que Moïſe fait touchant la Manne, pluſieurs choſes qui peuvent donner des ouvertures pour découvrir la nature de ce pain miraculeux. Au matin, dit-il au vſ. 13. *Il y eut une roſée répandue à l'entour du Camp, & la roſée aïant ceſſé, voici ſur le deſſus du deſert une petite choſe ronde, menue comme de la gelée ſur la Terre.* On donne divers ſens à ces paroles: quelques-uns croïent que cette *roſée* eſt la Manne elle-même, qui paroiſſoit ſur la Terre ſemblable à la gelée; mais ce ſentiment eſt inſoûtenable, puiſqu'il eſt dit au vſ. 9. du Ch. 11. des Nomb. que *la roſée étant tombée de nuit ſur le Camp, la Manne décendoit deſſus.* Il y a des Rabins qui concluent de ces derniéres paroles, que cette roſée, qui couvroit la Terre, étoit épaiſſe, & ſervoit comme de tapis, ſur lequel la Manne décendoit, & que cette roſée l'empêchoit de tomber à terre & de ſe ſalir. Il y en a d'autres qui croïent qu'il eſt plus naturel de dire, ſuivant le génie de la Langue, que la Manne ne tomboit pas ſur la roſée, mais avec la roſée, & que la roſée ſe diſſipant, la Manne reſtoit à découvert. Les Juifs en général tiennent pour certain, & ils ont même une coutume particuliére en conſéquence de ce ſentiment, qu'ils ont héritée par tradition, ils tiennent, dis-je, pour certain, que la Manne étoit entre deux roſées,

ſées, l'une deſſus, l'autre deſſous. La premiére étoit, ſelon eux, étendue ſur la Terre, comme une eſpéce de tapis, la Manne tomboit là-deſſus, il en venoit une ſeconde, qui la couvroit, & qui la tenoit cachée, juſqu'au lever du Soleil, qui diſſipoit cette roſée. D'où vient qu'encore aujourd'hui pluſieurs Juifs obſervent de mettre leur pain ſur leurs Tables entre deux ſerviettes blanches.

Les Savans ſont en doute pour déterminer le lieu où la Manne tomba, les uns traduiſent les paroles de l'Original *ſur le Camp*, les autres *dans le Camp*, & d'autres *à l'entour du Camp*. Les Grammairiens nous aprennent que quoique la prépoſition, qui eſt dans l'Original, ſignifie ſouvent, *ſur*, *deſſus*, elle ſignifie auſſi quelquefois, *devant*, ou *auprez*, ainſi nous pouvons dire que la Manne tomboit *devant* ou *auprez* du Camp. Cette explication eſt, ce ſemble, fondée ſur le vſ. 14. où il eſt dit expreſſément que la roſée étoit à terre, dans le deſert. Mais elle eſt confirmée bien fortement par la défenſe que Moïſe fit d'aller chercher de la Manne le jour du Sabbat, car dit-il, *vous n'en trouverez point aux champs*. Si elle étoit tombée dans le Camp, & devant la Tente d'un chacun, il n'auroit pas été néceſſaire de ſortir du Camp pour en aller chercher, & pour voir s'il en étoit tombé, ou non. Je conclus donc que cette viande céleſte tomboit hors du Camp, dans les plaines d'alentour. Il y a, au reſte, grande aparence qu'elle ne tomboit pas également par tout, en ſorte qu'elle couvrît la Terre, il auroit

roit falu la fouler aux pieds lorſqu'on l'alloit amaſſer. Aparemment qu'elle tomboit à monceaux par-ci par-là, ſuivant ce qui eſt dit au Ch. 11. des Nomb. vſ. 8. *Le Peuple ſe répandoit çà & là, & l'amaſſoit.*

Pour ce qui eſt de la figure qu'avoit la Manne, Moïſe dit qu'elle étoit petite & ronde, Exod. 16. 14. Le Texte Hébreu eſt difficile dans cét endroit, & les Interprétes s'y trouvent embarraſſez. Car outre que le terme de l'Original ne ſe rencontre qu'une ſeule fois dans la Bible, il a encore quatre Radicales, ce qui eſt contre le génie de la Langue. *Junius*, nos Interprétes, les Anglois, & les Hollandois, ont traduit ſur l'autorité de *Kimchi*, & d'*Aben Ezra*, *une choſe ronde.* On ne peut pas diſconvenir, que cette explication ne ſoit fort probable, vû ſur tout qu'il eſt remarqué au Ch. 11. des Nomb. que *la Manne étoit ſemblable à de la graine de Coriandre.* La Vulgate traduit, *ſemblable à quelque choſe pilé dans un mortier.* Mais c'eſt une faute, puiſque cette traduction inſinue qu'elle étoit menue comme de la farine, ce qui va directement contre le vſ. 8. du Ch. 11. des Nomb. où il eſt dit que ce n'étoit qu'aprez l'avoir ramaſſée, qu'on la piloit, & qu'on la mouloit. Si cependant cette traduction ne ſignifioit autre choſe, ſinon que la Manne étoit ſemblable aux grains dont la peau eſt ôtée, comme eſt le ris, & l'orge mondé &c. on n'auroit pas droit de la rejetter. En effet, Rabbi *Iſaac* traduit *pelé*, l'Interpréte Chaldaïque *ſans peau*, *tout nud.* Pour moi, je crois, qu'on peut

trez-bien tourner, *quelque choſe qui étoit petit, & ſans peau.* Parce que la Manne, telle qu'elle tomboit du Ciel, reſſembloit à du grain pelé, & déja préparé, & non pas à celui qui a encore ſa peau. Peut-être eſt-ce à cauſe de cela, qu'il eſt dit, que cette graine étoit blanche, ce qui a porté les 70. Interprétes à rendre, *quelque choſe de blanc & petit.*

Les Iſraëlites n'eurent pas plûtôt vû cette Manne, que tous ſurpris de voir une choſe qu'ils n'avoient jamais veue, ils ſe demandérent l'un à l'autre, *Man Hu, qu'eſt-ce que cela?* C'eſt ainſi que la Vulgate a traduit. *Joſephe* eſt du même ſentiment, *Les Hébreux*, remarque-t'il, *la nomment Man, ce qui eſt en nôtre Langue une maniére d'interrogation, comme qui diroit, qu'eſt-ce que cela!* Les paroles de l'Original rendent l'opinion de *Joſephe* fort vraiſemblable, *ils dirent l'un à l'autre, Man Hu?* dit le Texte, *car ils ne ſavoient ce que c'étoit.* Moïſe, pour les tirer de peine, leur dit, *C'eſt le pain que l'Eternel vous a donné à manger.* Ces paroles de Moïſe ſont une réponſe tout-à-fait naturelle à la demande *qu'eſt-ce que cela?* Suivant le ſentiment de l'ancien Interpréte Latin *Man Hou*, eſt mis ici, pour *Mah Hou. Mah* en Hébreu eſt une interrogation, qui ſignifie, *quoi*, ou *qu'eſt-ce?* le *Nun*, qui eſt à la place du *He*, n'eſt-là que pour l'ornement & pour rendre le langage plus coulant. Et ce *Nun* final eſt aſſez uſité dans la Langue Sainte. Ceux qui prétendent être plus habiles dans les Langues Orientales, diſent que ce terme *Man*, n'eſt pas Hé-

Hébreu, qu'il ne ſignifie pas, *qu'eſt-ce*, & que dans la Langue Hébraïque, il n'y a point d'autre maniére de s'exprimer pour faire cette interrogation, que de dire *Mah*. Ils avoüent bien que *Man* en Langue Chaldaïque, ſignifie quoi? qui? mais preſque toûjours en parlant d'une perſonne. Mais quelle aparence que dans ce tems-là les Hébreux ſe ſoient ſervis d'un mot Chaldaïque? D'où l'auroient-ils tiré? *Aben Ezra* croit avoir mieux rencontré, en diſant que c'eſt un mot Arabe, qui ſignifie *quoi*. Mais quelle aparence encore que les Iſraëlites, qui ne faiſoient que d'entrer dans les deſerts de l'Arabie, ſeuſſent déja parler Arabe? Il eſt bien plus aparent, comme l'obſerve un autre ſavant Rabin, que *Man* en Egyptien, ſignifie la même choſe que *Mah* en Hébreu, & que c'eſt de-là que les Iſraëlites avoient pris ce terme. Si cela n'eſt pas vrai, au moins eſt-il fort vraiſemblable; en effet, les Iſraëlites ne faiſoient que de ſortir d'Egypte, où ils avoient demeuré toute leur vie, & dont par conſéquent ils n'ignoroient pas la Langue, ils la ſavoient, peut-être, mieux que la leur propre.

Si le terme de *Man* n'eſt pas Hébreu, il ſignifie au moins, comme l'on voit, en Chaldaïque, en Arabe & en Egyptien, *quoi*, ou *qu'eſt-ce*. Ainſi, il n'eſt pas étonnant que la plûpart des anciens Péres ayent traduit ces paroles de cette maniére, *qu'eſt-ce que cela?* Theodoret dit que cette interrogation a été changée en nom propre. D'autres Interprétes prétendent que ce nom de *Manne* vient de ce que les Juifs voïant cette petite grai-

ne blanche tomber du Ciel, ſe diſoient les uns aux autres par mépris, *quoi ! n'eſt-ce que cela ?* Il eſt vrai que ce Peuple étoit extrémement dédaigneux & chagrin. Peut-être qu'il s'imaginoit que la promeſſe de Moïſe aboutiroit à leur faire tomber du Ciel du pain tout préparé, & que les Cailles tomberoient ſur leur Table toutes prêtes à manger, ainſi s'attendant à quelque choſe de grand & de ſurprenant, & voïant d'un autre côté la Manne qui n'avoit pas grande aparence, le premier mouvement que cette veue leur cauſa les porta à dire, *quoi ! n'eſt-ce que cela ?* Quoiqu'il en ſoit de ce ſentiment, il eſt certain qu'il n'a rien d'abſurde ; mais j'aimerois mieux avec tout cela m'en tenir à la premiere opinion, & dire que c'étoit une exclamation d'admiration, & non pas une parole de dédain. Voilà déja bien des ſentimens, cependant ce n'eſt pas tout. Les plus ſavans Juifs font venir le terme de *Man*, du verbe *Manah*, qui ſignifie *conter*, *ſupputer*, à cauſe, diſent-ils, qu'il en tomboit une quantité innombrable. Il le faloit bien, puiſqu'il s'agiſſoit de nourrir tant de milliers de perſonnes. La plûpart des Rabins raportent pourtant ce terme de *Man* à une autre ſignification du Verbe *Manah*, qui ſignifie dans le *Pihel*, *aprêter*, *préparer*, & veulent que ce ſoit un abregé du ſubſtantif *Manah*, qui ſignifie une *portion*, & quelquefois un préſent. Ce dernier ſentiment eſt tout-à-fait du goût de Rabbi *Kimchi*. A cauſe que les Iſraëlites ne ſavoient quel nom donner à cette viande, ils la nommérent, dit-il, une portion, un préſent du

du Dieu d'Iſraël. Quelques-autres pourtant vont chercher ſans détour l'origine du terme de *Man*, dans le *Pihel* du verbe *Manah*, qui ſignifie *préparer*, & ils prétendent que cette viande fut ainſi nommée à cauſe qu'elle tomba toute préparée, en ſorte que ceux qui en voulurent manger, le purent faire ſans qu'il fût beſoin d'autre préparation. Elle étoit bonne à manger telle qu'elle étoit, quoique dans le fond ceux qui étoient plus délicats pouvoient l'aprêter à leur fantaiſie. Au reſte, ce dernier ſentiment n'eſt pas nouveau, puiſqu'on le trouve dans le Livre de la Sapience au verſ. 20. du Chap. 16. *Tu nourris ton Peuple*, dit cét Auteur Apocryphe, *de la viande des Anges, & lui envoïas du Ciel le pain aprêté ſans travail.* Voilà quels ſont les ſentimens des Savans ſur l'origine de ce mot *Manne*, chacun n'a qu'à choiſir celui qui l'accommodera le mieux.

Pour revenir à mon ſujet, dont ces Etymologies m'avoient un peu écarté, je dis, qu'aprez que Moïſe eut fait remarquer aux Iſraëlites, que cette Manne étoit le pain que Dieu leur avoit promis, il leur commanda *d'en ramaſſer chacun autant qu'il lui en faloit pour un jour, un Gomor par tête.* Ce paſſage n'eſt pas ſans difficulté, comme nous le verrons dans la ſuite. Mais, avant toutes choſes, il faut expliquer ce que c'étoit qu'un *Gomor*, d'autant plus que la connoiſſance de cette meſure pourra nous fournir des lumiéres, pour nous tirer d'affaire. Moïſe dit donc qu'il faloit amaſſer un *Gomor* de Manne par tête. Un Go-

mor eſt la dixiéme partie d'un *Epha*, Exod. 16. vſ. 36. ou d'un *Bath*, car c'eſt la même choſe. Ezech. 45. 11. Un *Bath* eſt la dixiéme partie d'un *Homer*. Or les Hébreux nous enſeignent qu'un *Bath*, ou un *Epha* contenoit 432. coques d'œufs pleines, le *Gomor* donc étant la dixiéme partie d'un *Epha*, vaut 43. coques d'œufs, c'eſt-à-dire 3. pintes. D'ailleurs, 3. pintes de farine valent 48. onces, ou 3. livres. Car j'ai expérimenté que 14. coques d'œufs de farine, peſoient environ 16. onces. En ſorte que ſuivant la meſure d'Athénes, un *Gomor* ne fait pas 3. *Chenix* Athéniens, comme l'a crû St. *Jérôme*, ni deux & demi, comme dit *Junius*, mais ſeulement 2. *Chenix* moins 6. onces. Or ce *Chenix* étoit la meſure dont les Grecs ſe ſervoient pour donner du bled à leurs Eſclaves, ils leur en donnoient un par jour. C'eſt à cela que *Pithagore* fait alluſion par cette ſentence, *ſuper Chenice non ſedendum*. Budéus & Simlerus croïent qu'un *Gomor* ne tenoit guere plus qu'un *Chenix*, mais ils ſe trompent, comme nous venons de le voir. Ce qui montre que Dieu eſt un Maître bon & liberal, qui ne traite pas ſes Serviteurs en eſclaves. Il ne leur donne pas auſſi, plus qu'il ne leur faut, de peur qu'ils n'en abuſent. C'eſt ce qui me porte à rejetter les ſentimens de St. *Jérôme*, de *Junius* & de *Joſephe*, qui font la meſure trop grande. Ce dernier ſe trompe & s'écarte de l'opinion des autres Auteurs Juifs, lorſqu'il dit, que le *Gomor* & l'*Aſſaron* ſont la même choſe, & que l'*Aſſaron* tient 7. *Cotilas*. Car, ſelon Thucidide, le *Cotilas* contient 7. onces, & ſuivant

vant cela le *Gomor* auroit dû faire 63. onces, ce que je ne saurois croire.

Voilà ce que c'est que le *Gomor*. Or il en faloit un à chacun, & pour chaque personne d'une Famille, dont les uns étoient plus grands mangeurs que les autres, les hommes plus que les femmes, les femmes plus que les petits enfans &c. Ce qui semble faire naître une difficulté considérable. Car, supposé que chacun ait mangé son *Gomor* plein de Manne, il faloit qu'un *Gomor* suffit pour ceux qui avoient le plus d'apetit; en effet, Dieu avoit promis de les rassasier, & si les grands mangeurs en avoient assez d'un *Gomor*, les petits mangeurs, les malades & les enfans en devoient, assûrément, avoir trop. Il semble d'abord que ce soit là une propriété de la Manne, que de se proportionner à l'estomach de chacun qui la mangeoit, à considérer d'une simple veuë le vs. 18. *Puis ils la mesuroient par Gomor, & celui qui en avoit recueilli beaucoup n'en avoit point trop, & celui qui en avoit recueilli peu n'en avoit pas moins.* Je n'aime point, pour moi, à multiplier les miracles sans nécessité. Il y a de Savans Interprétes qui prétendent que ce *Gomor* n'est pas préciſément la mesure de chaque personne, vieille, ou jeune, mais que c'étoit celle du Pére de Famille, qui amassoit autant de *Gomors* de Manne, qu'il lui en faloit pour rassasier sa Famille. Rabbi *Salomon* veut un miracle, à quelque prix que ce soit: voici comment il explique les paroles de Moïse; *Quelques-uns*, dit-il, *en amassoient plus, les autres moins. Mais lorsqu'ils étoient arrivez dans leurs*

Tentes, & qu'il s'agiſſoit de meſurer ce qu'ils avoient, il ſe trouvoit que ceux qui en avoient amaſſé le plus, n'en avoient pas plus de Gomors, qu'il ne leur en faloit pour leur Famille, & ceux qui en avoient le moins recueilli, n'en avoient pas moins pour cela. Ce qui ſans doute eſt un miracle tout-à-fait grand. Mais il y a d'autres Auteurs qui expliquent la choſe d'une autre maniére ſans recourir au miracle. Ils diſent que ceux qui avoient une grande Famille, alloient amaſſer la Manne avec pluſieurs aides, & n'en avoient pour cela pas plus que les autres à proportion; car ceux qui prenoient des aides, avoient pluſieurs perſonnes à nourrir, & il n'eſt pas étonnant qu'ils en amaſſaſſent à proportion plus que les autres, qui n'avoient qu'une médiocre famille, ou qui n'en avoient point. Chacun ſavoit à peu prez ce dont il avoit beſoin. Il y a une autre interprétation de ce paſſage, laquelle vaut bien la peine, qu'on en parle. Il y a donc des Savans qui prétendent que le matin le Peuple ſortoit d'un commun accord, pour ramaſſer la Manne, & que chacun en recueilloit ce qu'il pouvoit, mais en commun & ſans ſe l'aproprier. Enſuite, il aportoit ce qu'il avoit amaſſé, à ſon quartier, comme qui diroit à l'Etendart, & là ſe trouvoient les Princes des Tribus, ou les Chefs des Familles, qui avoient été établis Inſpecteurs ſur cela, ils partageoient la Manne, la meſurant par *Gomors*, & en donnoient un à chacun pour chaque tête de ſa Famille: en ſorte que les riches n'en avoient pas plus que les pauvres. Heureuſe égalité! Auſſi l'A-

l'Apôtre prend de-là occaſion d'exhorter les Corinthiens à la charité dans ſa 2. Ep. aux Cor. Ch. 8. Au reſte, le ſentiment que je viens de poſer eſt fondé, ce ſemble, ſur le vſ. 22. du Chap. 16. de l'Exode, & cela fait que j'ai du penchant à l'embraſſer.

* La portion qui leur étoit réglée pour chaque jour leur ſuffiſoit, ils n'avoient pas beſoin d'en avoir davantage, auſſi ne leur étoit-il pas permis d'en reſerver pour le lendemain. Ce commandement étoit comme une pierre de touche, pour éprouver ſi la confiance qu'ils avoient en Dieu, étoit forte. Mais qu'en arriva-t'il? Pluſieurs négligérent l'ordre que Moïſe avoit donné, & reſervérent de la Manne pour le lendemain; peut-être à deſſein de voir ſi ce Conducteur agiſſoit de bonne foi, & s'il diſoit vrai, afin d'avoir ainſi occaſion de murmurer de nouveau contre lui, ſupoſé que ce qu'il avoit dit ſe trouvât faux: peut-être auſſi de peur de manquer de vivres pour le lendemain. Mais Dieu ne leur laiſſa pas le tems d'être incrédules, puis qu'ils trouvérent que la Manne qu'ils avoient reſervée pour le lendemain, puoit, & qu'il s'y étoit engendré des vers. Moïſe leur fit là-deſſus une ſévére reprimende, & leur reprocha leur incrédulité & leur ingratitude. Il ne faut pas s'imaginer que Dieu ne pût pas leur donner des viandes propres à ſe conſerver; il le pouvoit, s'il l'eût voulu, puiſqu'il eut bien le pouvoir de conſerver environ 900. ans la Manne qui fut miſe dans le Saint des Saints. Mais il ne le voulut pas, afin de leur mettre par ce moïen à tous mo-

* *Exod.* 16. 19.

momens devant les yeux le beſoin qu'ils avoient de ſon ſecours & de ſa protection, de leur faire connoître la dépendance continuelle dans laquelle ils étoient par raport à lui, & de leur aprendre que c'eſt lui qui nourrit, ou qui fait la diſette, & qu'il eſt le Maître abſolu de la Nature. Voi. Levit. 26. 26.

La Manne qui avoit reſté ſur le champ, & qui n'avoit pas été amaſſée, ſe fondoit auſſi-tôt que les raïons du Soleil commençoient à l'échauffer, c'eſt pourquoi il faloit ſe lever matin pour amaſſer ce dont on avoit beſoin, avant que le Soleil commençât à devenir ardent, il n'y avoit point à héſiter. De *Lyra* prétend qu'on l'amaſſoit entre 6. heures, & 9. heures, ou entre une heure & trois heures, ſelon la maniére de conter des Juifs. Il y a ceci de particulier à cette viande, c'eſt que nonobſtant qu'elle fondît au Soleil, elle étoit pourtant aſſez dure pour * qu'on pût la piler dans un mortier, l'aprêter comme l'on vouloit, & la faire cuire au four, ou dans un pot. L'Auteur de la Sapience tire de cette particularité touchant la Manne une refléxion tout-à-fait belle: *Ce que le feu ne gâtoit point*, dit-il, *ſe fondoit dez qu'il étoit échauffé des raïons du Soleil, afin qu'il fût évident, qu'il faut devancer le Soleil pour te remercier, ô Dieu, & qu'il faut te prier dez le point du jour.* Cette refléxion eſt fondée ſur la créance qu'avoient les Juifs, que Dieu prenoit un plaiſir particulier aux priéres qu'on lui adreſſoit de grand matin & au léver du Soleil, & que ces priéres étoient

* *Exod.* 16. 23. *Nomb.* 11. 8.

étoient toûjours exaucées. C'eſt à cette obligation de ſe lever matin pour amaſſer la Manne, que David fait alluſion au Pſ. 42. vſ. 9. lorſqu'il dit, que *l'Eternel mandera de jour ſa gratuité ſur lui.* Et au Pſ. 57. *Réveille toi ma gloire; réveille toi Muſette & Violon; je me réveillerai à l'aube du jour. Leve toi & t'écrie de nuit ſur le commencement des veilles*, dit Jeremie au Chap. 2. de ſes Lament. vſ. 19. Pour revenir à mon ſujet, je remarque qu'il faloit que les Iſraëlites euſſent ſoin d'amaſſer leur Manne de bon matin.

Ils en amaſſoient les jours ouvriers pour un jour ſeulement, mais le jour qui précédoit le Sabbat ils en recueilloient pour deux, ſelon l'ordre qu'ils en avoient, Exod. 16. 5. Ce qui me donne occaſion de faire une petite digreſſion ſur l'inſtitution du Sabbat, qui ſemble avoir commencé ici, quoiqu'en diſent quelques Theologiens, qui ne m'empêcheront pas, s'il leur plaît, de dire librement mon ſentiment ſur cette matiére.

Cette double portion que Dieu donna aux Iſraëlites le 6. jour, étoit un prélude & un type de la bénédiction toute particuliére, dont il vouloit combler ce peuple dans la Terre de Canaan. La recolte de la ſixiéme année y étoit ſi bonne & ſi abondante qu'elle leur ſuffiſoit pour la ſeptiéme, qui étoit Sabbatique, & qui ſe paſſoit ſans moiſſon, & pour attendre ſans diſette celle de la huitiéme année, comme le ſavant *Cunéus* l'a trez-bien remarqué. Mais, pour ne pas m'écarter de mon ſujet, voici comment l'Ecriture parle. *Quand ce vint au ſixiéme jour, ils recueillirent*

rent du pain au double, ſavoir, deux Gomors par tête. Alors les Principaux de l'aſſemblée vinrent pour le raporter à Moïſe. Il eſt aiſé de voir que ces *Principaux de l'aſſemblée* n'étoient ni les Capitaines qui avoient le commandement de 100. hommes, ni ceux qui commandoient à 50; ni les 70. Anciens du Sanhedrin, puiſque ces Charges n'étoient pas encore créées, mais il y a aparence que c'étoient les Princes des Tribus, dont il eſt parlé au Ch. 1. des Nomb. & ailleurs. Mais que ſignifie, je vous prie, le raport que les Principaux de l'aſſemblée vinrent faire à Moïſe, que le Peuple avoit recueilli le ſixiéme jour une double portion? Ces perſonnes ne ſavoient-elles pas que Moïſe avoit commandé qu'on le fit? Pourquoi donc ce raport? L'Ecriture n'en dit rien de poſitif, tellement qu'il me doit être permis d'examiner les circonſtances, & d'établir mes conjectures. Je ne nie pas que les Principaux de l'aſſemblée n'aïent pû raporter ſimplement à Moïſe, qu'ils avoient meſuré une double portion de Manne pour le Peuple, ſans autre veuë que de lui témoigner qu'ils avoient éxécuté ſes ordres. Il y a pourtant grande aparence qu'en même tems, & par même moïen, ils ont eu deſſein de s'éclaircir touchant le but qu'avoit Moïſe en faiſant doubler la portion de cette maniére. Car il ne paroît nulle part que le Peuple & les Principaux aïent ſû que c'étoit en veuë du Sabbat, & pour ne pas interrompre le repos de ce jour. S'ils avoient ſû ce que c'étoit que le Sabbat, ſi juſques-là ils avoient obſervé religieuſe-

lement ce jour-là en conſéquence de quelque précepte, qui leur en eût été donné, il n'étoit nullement néceſſaire de leur déclarer la raiſon de ce commandement, comme d'une choſe nouvelle & inouïe. S'ils avoient ſû auparavant que le ſeptiéme jour étoit un jour de repos, Moïſe n'avoit qu'à dire un mot en paſſant, pour leur aprendre que cette double portion étoit une conſéquence du jour du repos, comme il le fait au vſ. 25. immédiatement aprez l'inſtitution du Sabbat. Le moindre des Iſraëlites auroit d'abord compris ſans peine le but de ce commandement. Au lieu de cela Moïſe circonſtancie toutes choſes. Les Principaux du Peuple viennent de plus le trouver, pour lui demander ce que ſignifioit cette double portion, & ce qu'il en faloit faire? Il les inſtruit exactement de tout. Il leur dit que cette double portion leur ſerviroit pour le lendemain. Pourquoi? Parce que Dieu avoit inſtitué un jour de repos, qu'il avoit ſanctifié le ſeptiéme jour. *C'eſt ici*, leur dit-il, *ce que l'Eternel a dit, demain eſt le repos, le Sabbat ſaint à l'Eternel.* Ils ignoroient donc, avant cela, ce que c'étoit que le Sabbat. S'ils l'avoient déja ſû il n'étoit pas néceſſaire que Moïſe en inſtruiſît perſonne, encore moins les Principaux de l'Aſſemblée, qui n'étoient pas des gens du commun. Qu'on ne me diſe pas, que tout cela ne regarde que la néceſſité de recueillir de la Manne pour deux jours, & n'empêche pas que le Sabbat ne fût déja connu. Car l'ordre de faire proviſion de Manne pour deux jours eſt antérieur à tout ce qui eſt dit du

Sab-

Sabbat. Tellement qu'il ne reſtoit autre choſe à faire, qu'à inſtruire les Iſraëlites de la maniére dont ils devoient ſe préparer au jour du repos. Ce que Moïſe fait. Il leur commande donc d'apréter le ſixiéme jour tout ce qu'ils avoient à préparer, & de garder tout ce qui leur reſteroit pour le lendemain. Ce qu'ils firent, & Dieu confirme autentiquement le Précepte qu'il avoit donné touchant le Sabbat, car cette Manne, qui ſe corrompoit lorſqu'on la reſervoit les autres jours pour le lendemain, ſe conſerva trez-bien pour le jour du Sabbat. Moïſe leur dit là-deſſus: *Mangez le aujourd'hui, car aujourd'hui eſt le repos de l'Eternel; Aujourd'hui vous n'en trouverez point aux champs. Par ſix jours vous le recueillirez, mais le ſeptiéme eſt le repos, il n'y en aura point ce jour-là.* Il y eut des incrédules qui ſortirent du Camp, pour voir s'il n'étoit point tombé de Manne, & ils n'en trouvérent point. Il me ſemble qu'on peut conclure de-là aſſez clairement, que ce Peuple ne ſavoit ce que c'étoit que la ſanctification du ſeptiéme jour, encore moins ſavoit-il que ce fût celui-là en particulier. Il ne faut pas que j'oublie ici une choſe, qui n'eſt pas à mépriſer, c'eſt qu'il n'eſt parlé du Sabbat nulle part, depuis le Ch. 2. de la Gen. juſqu'à l'inſtitution qui en fût faite ici; c'eſt-à-dire, dans l'eſpace d'environ 2450. ans, dont la Genéſe & cette partie de l'Exode renferment l'Hiſtoire. Ce ſilencé, joint à l'inſtitution, qui en eſt faite dans le Chap. que j'examine, & aux particularitez dont il eſt fait mention, forme un argument bien fort, ce

ce me ſemble. Je ſai bien qu'il eſt parlé du Sabbat au Chap. 2. de la Gen. mais c'eſt par une anticipation qui eſt fort familiére à Moïſe. Car dans le fond je trouve qu'il faut être bien peu verſé dans l'intelligence de l'Ecriture, pour ne pas voir qu'il ne s'agit nullement dans cét endroit d'un Sabbat inſtitué dans la ſemaine même de la Création, & dont l'obſervation ait alors commencé. Je n'ignore pas qu'il y a des Théologiens qui prétendent que l'inſtitution du Sabbat eſt auſſi ancienne que le monde, & cela fondé ſur ce qu'il eſt parlé du Sabbat dans l'hiſtoire de la Création, mais ces Théologiens, ſauf le reſpect que je leur dois, ſont des gens qui ne portent pas leurs vûes fort loin, ou que le préjugé aveugle. Peu de tems aprez l'établiſſement du Sabbat Dieu donna ſa Loi ſur Sinai; il n'eſt pas fort étonnant qu'il ait fait mention du Sabbat dans cette Loi, puiſqu'il étoit un ſigne de la ſanctification que Dieu avoit fait du Peuple d'Iſraël, & il n'eſt pas ſurprenant qu'il ſoit ajoûté dans ce commandement, que Dieu avoit choiſi ce jour plûtôt qu'un autre, à cauſe qu'il répondoit à celui dans lequel il s'étoit repoſé du grand Ouvrage de la Création. Il eſt bien certain que les Patriarches depuis *Adam* juſqu'à l'inſtitution du Sabbat, ont ſervi Dieu à leur maniére; il y a même de l'aparence qu'ils ont eu certains tems, ou certains jours deſtinez à s'exercer dans la pratique de la piété, mais cela ne prouve pas qu'ils aïent obſervé préciſément le jour du Sabbat, & cela réguliérement & ſans diſcontinuation, en

vertu d'un précepte que Dieu eût donné pour faire célébrer le ſeptiéme jour. Pour moi, j'ai beaucoup de penchant à croire que chaque Famille avoit ſon jour particulier, conſacré à loüer Dieu, mais que toutes euſſent le même jour, & que ce fût préciſément le ſeptiéme, c'eſt ce que je ne ſaurois me perſuader. Que ſervoit le Sabbat à l'homme dans l'état d'innocence? Quelle néceſſité qu'il y eut dans ce tems-là des Cérémonies? Une choſe qui établit encore mon ſentiment, c'eſt que * le Prophéte Ezéchiel, aprés avoir mis devant les yeux des Juifs de ſon tems la bonté de Dieu & le ſuport qu'il avoit eu pour eux, depuis que leurs Péres étoient ſortis d'Egypte à main forte & à bras étendu, leur fait remarquer que c'étoit pour l'amour de ſon ſaint Nom que le Seigneur les avoit tirez de l'Egypte, qu'il leur avoit donné des Loix dans le deſert, & que de plus il avoit inſtitué le Sabbat, afin que ce fût un ſigne entre Dieu & eux, & qu'ils connuſſent que c'étoit l'Eternel qui les ſanctifioit. Ils n'avoient donc avant cela ni Loix, ni Cérémonies, ni Sabbats. Ce que le Prophéte confirme encore en reprochant aux Juifs qu'ils avoient violé ces Loix, & profané ces Sabbats que Dieu leur avoit donnez dans le deſert. Mais lors qu'il s'agit de parler de ce qui s'étoit paſſé avant la ſortie d'Egypte, il reproche bien au Peuple d'Iſraël ſes rebellions, & la peine qu'il eut à ſe défaire de l'Idolatrie des Egyptiens, mais il ne dit pas un mot de l'in-

* *Ezech.* 20.

l'inobſervation & de la violation du Sabbat, ce qui prouve aſſez ſolidement qu'avant la ſortie d'Egypte il n'y avoit point de Sabbat. Quelle aparence, en effet, que les Iſraëlites qui avoient bien la folie d'encenſer aux Dieux de fiente des Egyptiens, ſe fuſſent faits un ſcrupule de violer le Sabbat, s'il y en eût eu? Et s'il eût été inſtitué dés ce tems-là, eſt-il vraiſemblable que le Prophéte faiſant l'énumération de leurs crimes eût oublié celui-ci, qui auroit été le principal? Puiſqu'aprez l'inſtitution qui en fut faite, la moindre violation du repos de ce jour étoit punie de mort? On voit cependant ces incrédules chercheurs de Manne, ſortir le jour du Sabbat pour en aller ramaſſer ſans craindre la moindre choſe. Il ne faut donc pas douter que ce ne fût à cauſe que le Sabbat ne venant que d'être établi, ils ignoroient encore la ſainteté de ce jour. Cela paroît même par les paroles que Dieu prononça, comme on le pourra voir ſi on lit avec exactitude le Chap. 16. de l'Exod. depuis le vſ. 26. juſqu'au 31. Il ne s'agit pas ici de chicaner, ni de dire, comme font quelques-uns, que la célébration du Sabbat avoit été négligée & étoit tombée dans l'oubli aprés le Déluge, en ſorte que Dieu aïant retiré le Peuple d'Iſraël hors d'Egypte, & voulant en faire ſon Peuple & ſon Egliſe, il fut obligé de le renouveller, de la même maniére qu'il renouvella la Loi Morale; car ce ne ſont que des conjectures, qu'on peut rejetter avec autant de facilité qu'on les avance. Ce ſont des ſubtilitez que je mets dans

le même rang que celles que les Juifs débitent ſur le terme d'*Aujourd'hui*, qui eſt repété trois fois au verſ. 5. pour marquer, à ce qu'ils prétendent, qu'il faloit faire trois repas le jour du Sabbat. Le premier, diſent-ils, au commencement, c'eſt-à-dire le Vendredi aprés le Soleil couché; le ſecond le lendemain à midi; & le troiſiéme enfin le ſoir avant le Soleil couché. Ce ſont là de pures imaginations. En voilà pourtant aſſez ſur cét article, & je quitte cette digreſſion pour revenir à la Manne, dont j'ai encore quelque choſe à toucher.

Ce fut par hazard, comme j'ai remarqué ci-deſſus, que le nom de *Manne* fut donné à cette viande céleſte. *La Maiſon d'Iſraël*, dit l'Ecrivain ſacré, *nomma ce pain Man; il étoit ſemblable à la ſemence de Coriandre, blanc, & il avoit le goût de bignets au miel.* Ces paroles expriment la figure, la couleur, & le goût qu'avoit la Manne. Mais au Ch. 11. des Nomb. vſ. 7. ſa couleur eſt comparée à celle du *Bedolah*. Toutes ces dénominations & ces comparaiſons nous donneront des ouvertures pour découvrir ce que c'étoit que la Manne. Elle étoit ronde, ſemblable à la graine de Coriandre, blanche comme le *Bedolah*, & pour le goût ſemblable à celui qu'ont les bignets de fleur de farine faits avec du miel. J'ai déja obſervé, que la figure de la Manne étoit comme celle de quelque petite graine pelée, ſemblable à de la grêle menue. * Elle étoit faite pour la

* *Exod.* 16. 14. 31. *Nomb.* 11. 7. *Sap.* 16. 20.

la figure & pour la groſſeur comme la graine de *Coriandre*, mais non pas pour la couleur, ainſi que l'ont prétendu quelques Auteurs, car la graine de Coriandre eſt brune. Or la Manne étoit blanche comme il paroît par le vſ. 14. Il eſt dit auſſi dans l'Ecriture, qu'elle avoit la couleur du *Bedolah*. Quoiqu'il ſemble d'abord que le *Bedolah* de l'Ecriture ſoit le même que le *Bedellion* dont *Pline* & *Dioſcoride* font mention, lequel on emploie dans la Médecine, & qui reſſemble à une gomme brune & luiſante: cependant il y a aparence, que ce n'eſt pas la même choſe. Car en premier lieu il eſt dit que la Manne étoit blanche comme le *Bedolah*, or le *Bedellion* eſt d'une couleur obſcure. En ſecond lieu, il eſt fait mention encore une autre fois du *Bedolah* au vſ. 12. du Ch. 2. de la Gen. où il en eſt parlé comme d'une pierre précieuſe, & non pas comme d'une gomme. Les Juifs, d'ailleurs, prétendent tous d'un commun accord, que le *Bedolah* eſt une eſpéce de pierre blanche. Rabbi *Kimchi*, & Rabbi *Benjamin* ſont de ce ſentiment. Rabbi *Salomon* dit de plus que c'eſt une pierre criſtaline. Il y en a qui la font ſemblable au Diamant. Les 70. Interprétes traduiſent Criſtal. *De Lyra* dit que le *Bedolah* eſt blanc & tranſparent comme du Criſtal. Quelques Rabins veulent que le *Bedolah* ſoit la perle. De toutes ces autorités il paroît que la Manne étoit blanche, tranſparente comme du Criſtal, & ſemblable, peut-être, à du Sucre candi.

Kimchi remarque ſur le vſ. 31. où il eſt parlé du goût qu'avoit la Manne, qu'on en faiſoit des

bignets plats & minces, lesquels on faisoit frire avec de la graisse, & qu'on mangeoit ensuite avec du miel. Mais ce Rabin pourroit bien se tromper, car il n'est pas parlé dans ce Verset du goût qu'avoit la Manne aprêtée, mais de celui qu'elle avoit toute telle qu'elle tomboit du Ciel sans aprêt. Tellement qu'avant qu'elle fût préparée elle devoit avoir un goût semblable à celui de la *Manne de Calabre*, dont on se sert dans la Médecine, quoique celle-ci différe de l'autre en beaucoup de choses. Je sai bien qu'au vs. 8. du Ch. 11. des Nomb. Moïse attribue un autre goût à la Manne, disant qu'elle avoit celui de l'huile fraîche, ou des bignets à l'huile, selon quelques Interprétes: mais il est facile de voir par ce qui précéde, qu'il parle de la Manne préparée, car immédiatement auparavant il remarque, *que le Peuple la mouloit avec des meules, la piloit avec des mortiers, la faisoit boüillir dans des chaudrons & en faisoit des gâteaux*, elle avoit donc alors ce goût d'huile. Les Juifs débitent sur ce sujet une plaisante fable. Ils disent que la Manne avoit toute sorte de goûts, suivant la fantaisie de ceux qui en mangeoient. Avoient-ils envie de manger du poisson, dit *de Lyra*, aprez quelques Rabins, elle avoit le goût de poisson; avoient-ils envie de manger de la chair, elle en prenoit le goût. D'autres Rabins plus circonspects que les premiers disent qu'elle avoit toute sorte de goûts, à la reserve de ceux des cinq espéces de viande, qu'ils regrettoient dans le murmure, dont il est parlé au vs. 5. du Ch.

Ch. 11. des Nomb. *Il nous ſouvient*, s'écrioient-ils, *des poiſſons que nous mangions en Egypte ſans qu'il nous en coutât rien, des concombres, des melons, des porreaux, des oignons, & des aulx.* Si la prétention de ces Rabins eſt bien fondée, il s'enſuit que Dieu irrité contr'eux retrancha ces goûts de la Manne, pour les punir : Mais ils donnent à cela un autre tour. Ils diſent que la Manne n'avoit pas ces goûts, à cauſe que ces 5. différentes viandes ſont de dure digeſtion, principalement pour les perſonnes qui s'attachent à l'étude. Rabbi *Salomon* & Rabbi *Simeon* en donnent une autre raiſon pour le moins auſſi ridicule, que je ne raporterai pas, puis qu'elle eſt manifeſtement contraire aux paroles de Moïſe. Ce Légiſlateur dit clairement & ouvertement que la Manne, ſavoir celle qui étoit ſans aprêt, avoit le goût de la farine avec du miel. Il n'y a point d'aparence que faiſant une deſcription exacte de la Manne il eût oublié ce miracle dont parlent les Juifs, s'il y en avoit eu. Mais ſupoſons que les Juifs aïent raiſon, & qu'effectivement la Manne ait eû toutes ſortes de goûts, d'où vient que les Iſraëlites murmurent, & qu'ils demandent inſolemment de la viande & du poiſſon? *Ils murmurérent*, dira un Rabin ſubtil, *non que la Manne n'eût pas toute ſorte de goûts, mais à cauſe qu'en la mangeant ils ne la voïoient que ſous la forme de Manne, & non pas ſous celle des choſes dont elle avoit le goût, & c'eſt ce qui les fâchoit, car ils auroient voulu que leur veue eut eû part au plaiſir de la manger.* Mais ce ſont-là des rêveries. Je ſai bien

que l'Auteur * Apocryphe de la *Sapience* dit, que la Manne *valoit toutes ſortes de délices, & qu'elle s'accommodoit au goût d'un chacun.* Mais je ſai bien auſſi que cét Ecrivain ne parle que de la Manne préparée, & aprêtée en différentes maniéres, que tout le monde trouvoit bonne, de quelque maniére qu'on l'aprêtât. Quoiqu'il en ſoit, quand cét Auteur ſeroit du ſentiment des Juifs dont je viens de parler, le malheur ne ſeroit pas grand. Tout ce qu'on en pourroit conclure c'eſt que cette fable eſt ancienne, & qu'elle vient de loin, ce que je ne nie pas. Et puis, ce n'eſt pas la ſeule choſe fauſſe qu'on trouve dans les Auteurs Apocryphes. Voilà, à peu prez, ce que j'ai à dire touchant la Manne.

Cependant, avant que de finir ce Chapitre, il faut que j'examine une difficulté aſſez conſidérable qu'on fait ſur ce ſujet. D'où vient, dit-on, que les Iſraëlites, qui ne faiſoient que ſortir d'Egypte, où ils avoient de la chair à foiſon, & qui avoient traîné avec eux une grande quantité de bêtail, demandent inſolemment de la viande? d'où vient qu'ils murmurent de n'en avoir pas? Leur bêtail ne pouvoit pas être encore fini, & il paroît par la ſuite de l'Hiſtoire qu'ils en eurent en quantité, pour les Sacrifices qui furent inſtituez dans la ſuite, &c. C'eſt une difficulté, à la vérité, mais qui n'eſt pas fort embarraſſante. Il n'y a qu'à dire, que la viande qu'ils demandoient, c'étoit de petits pieds, comme des Oiſeaux, & de la venaiſon, dont ils avoient

* Sap. 20.

avoient envie pour ſe régaler. Car enfin, ce Peuple étoit bien ridicule dans ces murmures, témoin les aulx & les concombres d'Egypte qu'il regrettoit ſi fort. Au reſte, ce que j'avance n'eſt pas tout-à-fait une ſimple conjecture, car il paroît par l'hiſtoire du Ch. 11. des Nomb. que c'étoit plûtôt une vaine délicateſſe, & une envie folle de manger quelque choſe de friand, qui les faiſoit murmurer, qu'une faim preſſante. Le nom qui fut donné au lieu où ce murmure arriva, qui marque la punition que Dieu fit de ces Murmurateurs de profeſſion, en eſt auſſi une preuve, car il fut apellé *Chibroth Hattaavah*, c'eſt-à-dire ſépulcres de concupiſcence. En effet, ce Peuple a toûjours été délicat pour ſon manger, & a recherché des viandes friandes, & à cét égard la poſterité ne dégénére pas du goût de ſes Ancêtres. Cependant, quelque probabilité qu'ait le ſentiment que je viens de poſer, il y a pourtant encore quelque choſe à dire, quand on conſidére les paroles de Moïſe. Car voici comment il parle au vſ. 22. du Ch. 11. des Nomb. *Leur tuera-t'on des brebis, ou des bœufs, ou leur aſſemblera-t'on tous les poiſſons de la Mer, tant qu'ils en aïent aſſez.* Ce qui me porte à croire qu'il pouvoit y avoir alors quelque diſette de viande parmi le petit Peuple, qui n'étoit pas ſi bien pourvû que les grands. Il n'y a pas, au reſte, beaucoup d'aparence que tout le Peuple ait eû part à ce murmure, ni même que tous aïent mangé des Cailles qui tombérent, puiſqu'il n'y eut qu'une partie du Peuple qui en mourut. En effet, l'Hiſtorien ſacré

donne à entendre que ce ne fut que le * petit Peuple disperse çà & là, qui murmura, & qu'il y eut par conséquent des gens de bon sens qui n'eurent aucune part à cette plainte. Cela paroît encore par le vs. 34. *& on nomma ce lieu-là Chibroth-taavah, car*, dit l'Auteur sacré, *là fut enseveli le Peuple qui avoit convoité.* Ce passage insinue encore que plusieurs furent innocens de ce murmure. Je ne doute pas même que plusieurs des Murmurateurs & de ceux qui avoient mangé des Cailles n'aïent été épargnez. Aparemment que plusieurs voïant leurs voisins mourir avec la chair entre les dens, songérent à eux, demandérent pardon à Dieu, & l'obtinrent. A quoi le Psalmiste semble faire allusion lorsqu'il dit au vers. 34. du Ps. 78. *Quand il les mettoit à mort, alors ils le requéroient, & se retournoient.* Ce que David remarque *des plus gras*, & *des gens d'élite* que Dieu mit à mort, se peut trez-bien entendre des principaux des séditieux. Car dans les mutineries du Peuple il y a toûjours quelqu'un qui se met à la tête des autres.

Me voilà enfin sorti du Saint des Saints, sur lequel je n'ai plus rien à dire. Faisons comme le Souverain Sacrificateur lors qu'il en sortoit, allons à reculons, & arrêtons nous un peu dans le Sanctuaire où il y aura dequoi nous exercer. Nous trouverons-là l'Autel d'or des Parfums, le Chandelier, la Table des pains de Proposition, & divers autres ustenciles, sur lesquels il y aura plusieurs choses à dire.

CHA.

* *Nomb.* 14. 11.

CHAPITRE XI.

Divers noms donnez à l'Autel des Parfums, ſes proportions, ſa ſtructure, ſon uſage, & ſa ſituation. Remarque touchant ſes cornes & ſes anneaux d'or. Qu'il n'avoit point de braſier. De quelle maniére on y faiſoit le Parfum. Penſée des Rabins touchant le Parfum, rejettée.

LEs Interprétes donnent différens noms à l'Autel des Parfums, comme qui diroit, *l'Autel ſur lequel fume la fumée.* L'Interpréte Chaldaïque l'apelle *l'Autel ſur lequel on fait brûler les Aromates.* On le nomme l'Autel des Parfums, à cauſe du Parfum qu'on y offroit tous les jours, & principalement le grand jour anniverſaire des Propitiations. Voi. Exod. 30. 7. 8. 10. Cét Autel ſervoit outre cela dans les cas extraordinaires, comme lors qu'il s'agiſſoit d'expier les crimes qu'un Sacrificateur avoit commis ſans y penſer, alors on faiſoit aſperſion ſur les cornes de l'Autel des Parfums avec le ſang d'un bouveau. La même choſe arrivoit lorſqu'il ſe trouvoit que tout le Peuple avoit péché par ignorance. Voïez la Loi du Chap. 4. du Levit. vſ. 3. 7. 13. & 18. Outre ces noms, l'Ecriture donne encore à cét Autel celui d'*Autel d'or*, ou d'*Autel intérieur*, par opoſition à celui des Holocauſtes qui étoit dans le Veſtibule, au lieu que celui-ci étoit dans le Sanctuaire. Il y a des Ecrivains qui préten-

dent

dent que l'Encenſoir d'or dont parle St. Paul au Ch. 9. de l'Epit. aux Hebr. vſ. 4. n'eſt autre choſe que cét Autel des Parfums. Mais il n'y a pas d'aparence à cela, parce que l'Apôtre ſemble faire mention, dans cét endroit, de quelque Vaſe d'or, qui étoit dans le Saint des Saints; or conſtamment l'Autel des Parfums étoit dans le Sanctuaire. Au reſte, le nom d'Autel lui eſt donné, non pas à cauſe des Sacrifices qui s'y faiſoient, car on n'y en offroit aucun, mais parce qu'on y poſoit les offrandes.

Cét Autel étoit de bois de Sittim. Ce que Moïſe dit de ſa figure nous fait comprendre qu'il avoit une circonférence quarrée d'une coudée pour chaque côté, & qu'il étoit haut de deux coudées. Car ſa hauteur étoit préciſément la cinquiéme partie de celle du Tabernacle, en ſorte que la fumée avoit 8. coudées de hauteur à monter avant qu'elle atteignît le plancher. *Ses cornes*, dit l'Ecriture, *procéderont d'icelui*, ce qui prouve qu'il faloit que ces cornes fuſſent du même bois, & non ſeulement cela, mais que tant les cornes, que le reſte de l'Autel, fût fait d'une ſeule piéce. Les Interprétes ne s'accordent nullement touchant la figure de ces cornes. *De Lyra* & quelques Rabins ſe trompent, à mon avis, fort groſſiérement, en diſant que ces cornes n'étoient autre choſe que quatre pommes rondes, poſées aux quatre coins de l'Autel pour l'ornement. D'autres entendent par ces cornes quatre petits piliers qui étoient debout. Le terme de l'Original *Keren*, ſignifie une corne, & un raïon. Cette double

L'Autel d'or des Parfums.

ble ſignification pourroit bien être cauſe, pour le dire en paſſant, que les Peintres repréſentent Moïſe tantôt avec des cornes, tantôt environné de raïons. Quoique la plûpart des Savans tiennent conſtamment pour la ſignification de *cornes* lorſqu'il s'agit de l'Autel, néanmoins ils ne s'accordent point dans la figure qu'ils donnent à ces cornes. *Arias Montanus*, *Villalpandus* & quelques autres prétendent que c'étoient quatre petites piéces de bois quarrées, qui s'élevoient par deſſus la ſurface de * l'Autel, torſes par en haut, & ſe terminant enfin en pointe, comme on les peut voir dans cette Planche. On en voit quelques-unes qui leur donnent la figure de cornes de bœuf, un peu recourbées; d'autres les font tout-à-fait recourbées en dedans comme des cornes de mouton, & prétendent que ce ſentiment eſt trés conforme & au nom & à l'uſage auquel on les emploïoit. Pour moi, je crois que de pareilles cornes étoient plus propres pour l'Autel des Holocauſtes, comme nous aurons occaſion de le voir. Quoiqu'il en ſoit de ces cornes, ce qu'il y a de certain c'eſt que tous les ans on faiſoit ſur elles l'aſperſion du ſang de l'oblation pour le péché, Exod. 30. 10. Levit. 16. 12.

Outre ce que je viens de dire, il faloit encore que † cét Autel fût couvert de pur or, côtez, cornes, deſſus, couronnement, & tout le reſte. Tellement que ce qui ne ſe voïoit pas étoit de bois de Sittim, mais ce qui paroiſſoit au dehors n'é-

* *Ezech.* 43. 15. † *Exod.* 30. 3.

n'étoit qu'or maſſif, le tout joint enſemble bien proprement ſans doute, & avec beaucoup d'habileté, puiſque ces deux célébres Ouvriers, qui firent l'Arche, y travaillérent. Ce n'étoit pas pour rien que Dieu leur avoit donné l'intelligence & la dextérité dont parle l'Ecriture. Pour faire quelque choſe de commun, un Ouvrier ordinaire auroit été aſſez habile.

Ce *deſſus* de l'Autel, comme nos Interprétes ont traduit, eſt une de ces choſes ſur leſquelles il y a preſque autant de ſentimens, qu'il y a de gens qui en parlent. Voïons donc ſi nous ne pourrions pas trouver quelque choſe de probable parmi tous ces différens ſentimens. L'ancien Interpréte Latin, ſuivant en cét endroit les Septante, a traduit, au lieu de *deſſus*, le *gril*. Peut-être qu'ils ont creu, auſſi bien que St. Jerôme, que l'Autel des Parfums avoit un gril élevé au-deſſus de ſa ſurface, & attaché aux quatre pointes des cornes, ſur lequel on mettoit le feu & le Parfum, & au travers duquel les cendres tomboient, lorſque le Parfum étoit conſumé, mais ce ſentiment n'eſt pas recevable. Outre que la fabrique extérieure & intérieure de l'Autel ne permet pas que cela fût ainſi, car, ſelon cela, cendres, charbons, tout ſeroit tombé ſur le bois au travers de la grille; outre cela, dis-je, le terme de l'Original ne ſignifie pas un *Gril*, mais un *deſſus*, un *couvercle*, comme le traduiſent le Paraphraſte Chaldaïque, *Fagius* & je ne ſai combien d'autres. Il y a donc grande aparence que ce *deſſus* n'étoit autre choſe qu'un couvercle d'or maſſif qui

qui couvroit le haut de l'Autel, & qui s'ajuſtoit dans le couronnement d'or, qui étoit à l'entour de cét Autel. Il ſemble que *Joſephe* ait fraïé le chemin à ceux qui croïent que c'étoit un Gril, en apellant le deſſus de l'Autel un *braſier d'or*. Mais *Joſephe* a pû parler ainſi ſans faire aucun tort au ſentiment que j'adopte. Il eſt aiſé de voir qu'il n'étoit point beſoin de gril puiſqu'on ne mettoit pas le feu immédiatement ſur l'Autel. Moïſe d'ailleurs n'en parle point, & St. Jerôme ne donne aucune raiſon de ce qu'il avance. De ſorte que ce ſentiment n'eſt pas fort conſidérable. Mais il y a des Auteurs qui prétendent qu'on poſoit les charbons de feu tout brûlans ſur cette plaque d'or comme ſur un braſier, niant d'ailleurs fortement que cela ſe fît dans un encenſoir d'or, ſous ombre qu'il n'eſt point parlé dans l'énumération des Vaiſſeaux ſacrez, de ces ſortes d'encenſoirs, qui ſerviſſent à cét uſage. Mais pour voir s'ils ſont bien fondez à nier cela, il n'y a qu'à lire l'hiſtoire de *Nadab* & d'*Abihu*, dont il eſt parlé au Chap. 10. du Levit. *Les enfans d'Aaron, Nadab & Abihu, prirent chacun ſon encenſoir & y mirent du feu, & du Parfum, & offrirent devant l'Eternel un feu étrange.* Voïez auſſi le Chap. 16. où Moïſe enſeigne à Aaron la maniére de faire le parfum le jour des Propitiations; *Il prendra plein*, dit-il, *un encenſoir de braiſe du feu de deſſus l'Autel, & ſes pleines paumes de Parfum de drogues pulveriſées, &c.* Il eſt bien vrai qu'il eſt parlé dans ce dernier paſſage de l'entrée du grand Sacrificateur dans le Saint

des

des Saints, & non pas du Parfum qu'on offroit ſur l'Autel, & qu'ainſi ce paſſage ſemble ne pas faire beaucoup à la choſe ; mais il y a aparence que cét encenſoir plein de braiſe étoit déja ſur l'Autel, avant qu'on l'en ôtât pour le porter dans le Saint des Saints, ce qui confirme mon ſentiment. Quoiqu'il en ſoit, il eſt certain, que les plus habiles Rabins croïent que le feu & le Parfum n'étoient pas immédiatement ſur le *deſſus*, ou ſur le braſier de l'Autel, mais que le tout étoit dans un encenſoir, dans lequel on faiſoit le Parfum. Ils ajoûtent à cela, que pour cét effet il y avoit pluſieurs encenſoirs de cuivre pendus à l'Autel des Holocauſtes, & que le Sacrificateur, dont le tour étoit d'allumer le Parfum, en prenoit un de là, y mettoit pluſieurs charbons; leſquels il prenoit de deſſus l'Autel des Holocauſtes, & qu'il entroit avec cét encenſoir & ces charbons vifs dans le Sanctuaire ; qu'il en jettoit quelques-uns dans l'encenſoir d'or qui étoit ſur l'Autel des Parfums, avec du Parfum qu'il tiroit d'un vaſe d'or, qui étoit ſur la Table d'or. Qu'il faiſoit brûler le Parfum de cette maniére ſur l'Autel juſqu'à ce que le tout fût réduit en cendres. Enſuite, il raportoit ce qui reſtoit de charbons & de cendres hors du Sanctuaire dans le même vaiſſeau de cuivre, & l'alloit jetter au côté Oriental de l'Autel des Holocauſtes, où l'on avoit ſoin de ramaſſer toutes les cendres. Cette hypothéſe des Juifs s'accorde tout-à-fait bien avec ce qui eſt dit au vſ. 9. du Chap. 1. de l'Evang. ſelon St. Luc, & avec le vſ. 3. du Ch.

Ch. 8. de l'Apocalypſe, où St. Jean parle ainſi: *Un autre Ange vint; & ſe tint devant l'Autel, aïant un encenſoir d'or, & on lui danna quantité de Parfums, pour les offrir avec les priéres des Saints ſur l'Autel d'or, qui étoit devant le Trône.* C'eſt une alluſion manifeſte à ce qui ſe paſſoit dans le Tabernacle, tellement qu'il y a grande aparence, que St. Jean croïoit qu'on faiſoit brûler le Parfum ſur l'Autel dans un encenſoir d'or. Mais revenons à l'Autel lui-même.

Le couronnement d'or qui étoit à l'entour de l'Autel, me ſemble avoir été mis là plus pour l'ornement, que pour la néceſſité: & le terme de couronne, ou de couronnement, le marque aſſez. C'étoit aparemment quelque ouvrage gravé & entrelaſſé avec art, à moins qu'on ne voulût dire que c'étoit quelque eſpéce de Cymaiſe. Ce couronnement relevoit par deſſus le couvercle de l'Autel, dont j'ai parlé il n'y a qu'un moment, & lui ſervoit de bord. Au-deſſous de ce couronnement aux côtez & aux angles opoſez, étoient les anneaux dont Moïſe fait mention. C'eſt-à-dire, qu'il y avoit quatre anneaux aux quatre angles, mais attachez aux deux côtez paralleles. De cette maniére il étoit plus facile de porter cét Autel avec des barres, qui paſſoient par ces anneaux, que ſi les anneaux euſſent été mis au milieu des côtez. Il y a pourtant des Auteurs qui les y placent. Les barres qui ſervoient à porter l'Autel étoient aparemment de la même fabrique que celles de l'Arche, mais il n'étoit pas néceſſaire qu'elles fuſſent auſſi longues que ces der-

niéres. Ma conjecture eſt qu'elles avoient chacune 3. coudées de long. Moïſe détermine à peu prez au vſ. 6. l'endroit où il faloit que cet Autel fût poſé, ſavoir, vis-à-vis du Voile du Saint des Saints. Il étoit donc vers le milieu de la largeur du Sanctuaire, un peu tirant du côté de l'Arche, entre le Chandelier d'or, & la Table d'or des pains de Propoſition. Au reſte, il n'étoit pas dans le Saint des Saints, comme *Cunéus* l'a trés-bien prouvé contre St. *Auguſtin* & contre ceux qui ont adopté ſon ſentiment. Pluſieurs qui ont ſuivi aveuglément ce Pére, ont fait la même faute que lui, juſques-là qu'il y a eu des Auteurs qui ont prétendu que *Zacharie*, Pére de St. Jean Baptiſte, étoit Souverain Sacrificateur; autrement, diſent-ils, il n'auroit pas eu le droit d'entrer dans le Saint des Saints, comme il fit. Tout cela roule ſur cette fauſſe ſupoſition, que l'Autel des Parfums étoit dans le Saint des Saints. Comme une erreur en entraîne une autre, ils ont conclu que le jour dans lequel Zacharie offrit le Parfum, dont parle l'Evangeliſte, étoit le grand jour des Propitiations, & ils ſe ſont ſervis de cette nouvelle ſupoſition pour déterminer le jour de la naiſſance de St. Jean Baptiſte, & c'eſt ſur ce foible fondement qu'eſt apuïée l'opinion qui fixe le jour de la naiſſance de Jeſus-Chriſt au 25. de Decembre, & celui de ſa Circonciſion au premier de Janvier. Par où l'on peut voir combien d'une fauſſe ſupoſition naiſſent de concluſions qui ne ſont pas meilleures. Quoiqu'il en ſoit, il nous importe peu de célébrer

la naiſſance de Jeſus-Chriſt ce jour-là, ou un autre, pourveu qu'on le faſſe avec de ſaintes diſpoſitions de cœur.

Moïſe nous aprend au vſ. 7. du Chap. 30. de l'Exod. en quel tems on devoit offrir le Parfum, & à qui apartenoit le droit de le faire. *Aaron*, dit-il, *fera le Parfum de drogues ſur cét Autel, tous les matins, quand il aura préparé les lampes. Ainſi quand Aaron allumera les lampes entre les deux vêpres, il y fera le Parfum, ſavoir le Parfum continuel devant l'Eternel.* Voici comment les Rabins entendent ce paſſage auquel, pour le dire en paſſant, ils donnent un ſens fort aparent. Ils diſent donc que le grand Sacrificateur s'aquittoit du devoir dont il eſt ici parlé, le jour qu'on le confirmoit dans ſa Charge, & qu'il en faiſoit les premiéres fonctions, & une fois tous les ans, le jour de la Fête des Expiations, lorſqu'il entroit dans le Saint des Saints, avec le ſang de la victime. Voi. le vſ. 16. comparé avec le Chap. 16. du Levit. Outre cela il le faiſoit, ajoûtent-ils, les jours de Sabbat, dans les grandes Fêtes, & aux * nouvelles Lunes. Il eſt bien certain que ni Aaron, ni ſes Succeſſeurs dans la grande Sacrificature ne faiſoient pas eux-mêmes le Parfum tous les jours, & qu'ordinairement c'étoit les moindres Sacrificateurs qui s'aquittoient de ce devoir, & qu'ils avoient un tour pour cela: l'Ecriture eſt expreſſe là-deſſus. Quand les Sacrificateurs venoient au Temple à leur tour le jour du Sabbat, ils tiroient

* 1. *Chron.* 6. 42. 2. *Chron.* 26. 18. *Levit.* 10. 1. *Luc* 1. 5. 9.

au ſort, & par ce moïen ils voïoient à qui c'étoit à faire le Parfum, à avoir ſoin des Lampes, & de la Table des pains de Propoſition; il en étoit de même du reſte des choſes qu'ils avoient à faire dans le Tabernacle, ou dans le Temple, le ſort en décidoit. Les Rabins n'avancent pas cela tout-à-fait de leur chef, comme il paroît par l'hiſtoire de *Zacharie*: & par ce qui eſt dit dans l'Exode où ce Parfum eſt apellé *continuel* en Aaron, c'eſt-à-dire dans la Sacrificature. Il faloit pour le faire avoir auparavant lavé ſes pieds & ſes mains, ſelon l'ordre que Dieu en donne à Aaron, Chap. 30. vſ. 19. 20. Il y a donc grande aparence que les moindres Sacrificateurs offroient le Parfum, lorſque le cas y écheoit. C'étoit la premiére choſe qu'on faiſoit le matin par raport au Service Divin, à la reſerve de l'apareil des Lampes, leſquelles on nettoïoit d'abord, & garniſſoit de nouveau, afin qu'elles fuſſent toutes prêtes pour le ſoir.

Moïſe ne parle point de l'heure marquée pour offrir le Parfum, mais *Joſephe* ſuplée à cela, en diſant qu'on le faiſoit de grand matin avant le lever du Soleil, tems trez propre à la priére, à quoi les ſaints Auteurs font ſouvent alluſion. Pour le Parfum du ſoir, le Texte ſacré en détermine le tems, qui étoit *entre les deux vêpres*, lorſqu'on allumoit les lampes: nous nous étendrons davantage ſur ceci dans le Chapitre ſuivant. Mais achevons ce qui reſte à dire touchant l'Autel des Parfums. Quoique l'Ecriture ſainte parle d'un Parfum continuel, il ne s'enſuit pas qu'il

qu'il dût durer toûjours. Il devoit prendre fin avec le reſte des Cérémonies à la venue du Meſſie, & finir avec le Temple, & avec la République, au moins dans ſon ſens litteral. L'Auteur du 1. Liv. des Rois & celui du 2. Liv. des Chron. diſent que *Salomon* fit conſtruire un nouvel Autel des Parfums; cependant quelques-uns prétendent que cela veut dire ſeulement qu'il fit refaire & racommoder le premier. On eſt en doute auſſi pour ſavoir, ſi cét Autel fut emporté avec le reſte des Meubles du Temple en Babylone; au moins l'Ecriture ne dit-elle point, qu'il en ait été raporté. Mais on ne peut rien dire de certain là-deſſus, ſinon qu'il y en avoit un dans le ſecond Temple, qui périt dans le ſac de Jéruſalem ſous *Veſpaſien*, aparemment, puiſque *Joſephe* n'en parle point dans l'énumération qu'il fait des Vaſes ſacrez que Tite emporta de Jéruſalem à Rome, & que l'Arc de Triomphe de *Veſpaſien* n'en marque rien non plus.

Au reſte, ce Parfum qu'on faiſoit continuellement ſur l'Autel étoit, ſans doute, typique; & je croi que pluſieurs de ceux qui étoient emploïez au Service divin, en connoiſſoient trez bien le myſtére. Ce Parfum, à le regarder extérieurement, étoit un ſigne de reſpect, je l'avouë, & auſſi bien que l'onction qu'on faiſoit avec des huiles de ſenteur, il étoit une marque de la vénération qu'on avoit pour les Princes de l'Orient. * Salomon remarque auſſi que le Parfum réjoüit le cœur. Tout cela eſt vrai, mais j'ajoû-

* *Prov.* 27. 9.

te, que ce qu'il y avoit de principal dans le Parfum, c'eſt qu'il figuroit les priéres des Saints, leſquelles, comme la fumée qui ſortoit de deſſus l'Autel intérieur, & atteignoit juſqu'au Ciel du Tabernacle, montent vers le Ciel, y parviennent, le pénétrent, & arrachent, ſi j'oſe m'exprimer ainſi, des mains de Dieu, les graces dont les fidéles ont beſoin. C'eſt ce que pluſieurs grands Hommes du V. Teſtament ont aperçu, & de-là vient que le Prophéte David dit au Pſ. 141. *Que ma requête ſoit adreſſée devant toi comme le Parfum, & l'élevation de mes mains comme l'oblation du ſoir.* De-là vient encore que dans l'Apocalypſe les Phioles d'or avec le Parfum qu'elles contenoient, ſont apellées *les priéres des Saints.* Cette penſée me plaît cent fois mieux que celle de *Maimonides*, qui, tout grand homme qu'il étoit, raiſonne ici pitoïablement; voici ce qu'il dit touchant les raiſons de l'inſtitution du Parfum : *On ſacrifioit tous les jours dans le Tabernacle une ſi grande quantité de bêtail, qu'on découpoit en morceaux, dont on lavoit les entrailles & les os, & qu'on brûloit enſuite, que la fumée, que faiſoient toutes ces choſes brûlées, auroit, ſi on n'y eût pris garde, fait reſſembler le Tabernacle plûtôt à une boucherie, qu'à un lieu deſtiné au Service Divin. C'eſt pour cela que Dieu commanda qu'on fît fumer le Parfum deux fois le jour, le ſoir, & le matin. C'eſt à quoi ſe raporte ce que nos Rabins diſent dans la Miſna touchant ceux de Jericho. Tellement que ce Parfum étoit une des choſes qui contribuoient à rendre ce lieu agréable & vénérable:*

En

En effet, ſupoſé qu'il eût ſenti mauvais, il eſt certain, qu'au lieu de la vénération, cela auroit fait naître dans le cœur des hommes du mépris pour ce lieu ſaint. Car l'ame ſe plaît aux bonnes odeurs, & elles l'attirent, au lieu qu'elle a en averſion la puanteur, & les odeurs desagréables. Ce ſont-là les veuës de ce ſavant Rabin, qui montrent que le Voile de Moïſe l'empêchoit de voir clair, auſſi bien que ſes Confreres. Pour peu qu'on entende l'Ecriture, & qu'on ſache comparer les choſes ſpirituelles les unes avec les autres, on ſe tirera mieux d'affaire touchant les raiſons de ce Parfum continuel, & les autres choſes qui concernent l'Autel ſur lequel on l'offroit, que n'a fait ce ſavant Rabin, avec toutes ſes lumiéres. Nous tâcherons d'en faire l'épreuve dans un autre endroit, lors que nous parlerons des Sacrifices & de leur ſens miſtique, en attendant nous paſſerons à l'examen des autres uſtenciles du Sanctuaire.

CHAPITRE XII.

Le Chandelier d'or étoit un des principaux ornemens du Sanctuaire. Sa fabrique & ſon uſage. Les Lampes dont il étoit compoſé s'ôtoient & ſe remettoient quand on le jugeoit à propos. Situation des Lampes allumées. Viſion de Zacharie. Conſidérations typiques, &c.

ON ne ſauroit douter que le Chandelier d'or n'ait été un des principaux & des plus riches ornemens du Tabernacle, puiſqu'on emploïa un Talent de fin or pour ſa fabrique, &

cela au poids du Sanctuaire. Auſſi l'Ecriture nous en donne une deſcription fort circonſtanciée, Exod. 25. 31. &c. & Exod. 37. vſ. 17. juſqu'au 25. On trouve au vſ. 2. du Ch. 8. des Nomb. la maniére dont il faloit que les Lampes fuſſent ſituées, & allumées. Mais il eſt étonnant que l'Ecriture, qui particulariſe ſi fort tout ce qui regarde ce Chandelier, n'ait rien dit ni de ſa longueur, ni de ſa hauteur, ni de la grandeur de ſes ſept branches. De ſorte que nous n'en pouvons parler que par conjecture, laiſſant à la diſcrétion du Lecteur de le croire ou de ne le pas croire. Le terme de l'Original qui déſigne ce Chandelier, ſignifie proprement un inſtrument qui jette de la lumiére. Il étoit d'or maſſif, ſans mêlange, tout de même que l'Arche & l'Autel des Parfums. Mais ces deux derniers meubles étoient de bois revêtu d'or, au lieu que dans la compoſition de celui-ci il n'entra que de l'or. C'eſt auſſi, peut-être, pour cela, que l'Ecriture en parlant de l'or du Chandelier ſe ſert du terme de *pur or*. Il faloit qu'il fût fait tout d'une piéce; ou, comme Rabbi *Salomon*, & les Verſions Angloiſe & Françoiſe traduiſent, *d'un ouvrage duit au marteau*. C'eſt-à-dire qu'il ne faloit pas qu'il fût jetté en moule, ni fait de pluſieurs piéces de raport ſoudées enſemble, mais tout d'une piéce & façonné à coups de marteau, à la reſerve des Lampes, comme nous le verrons dans la ſuite. *Sa jambe, ſes branches, ſes petits plats, ſes pommeaux, ſes fleurs ſeront d'icelui*, dit l'Ecriture, c'eſt-à-dire d'une même piéce. Le terme de l'Original que nous

avons

Chandelier d'or .

avons traduit *jambe*, ſignifie proprement une *cuiſſe*. *Arias Montanus* entend par-là la partie inférieure du Chandelier, qui étoit plus groſſe que le reſte, & qui avoit à peu prez la figure d'une cuiſſe renverſée, d'où ſortoit la branche du milieu. Nôtre Verſion met *ſa jambe & ſes branches* au pluriel, cependant il y a aparence qu'il n'eſt parlé dans cét endroit que de la branche du milieu, qui étoit plus groſſe que les autres, & qui ſeule ſortoit du tronc, ou de *la jambe* du Chandelier; d'autant plus que le terme de l'Original eſt au ſingulier & non pas au pluriel. Je crois auſſi que les *petits plats*, *les pommes*, *les fleurs*, dont il eſt parlé dans ce verſet, ne ſe doivent entendre que de celles qui apartenoient proprement à la branche du milieu, puiſque la deſcription de celles qui apartenoient aux autres branches, ſe trouve marquée au vſ. 33. Ce qui eſt dit au vſ. 34. ſe doit entendre de cette branche du milieu, elle devoit avoir quatre petits plats, au lieu que les autres n'en avoient que trois. Voici la deſcription que Moïſe fait de ces branches. *Il ſortira ſix branches du Chandelier; ſavoir trois d'un côté, & trois de l'autre. Il y aura dans une branche trois petits plats en façon d'amande, un pommeau & une fleur, dans l'autre branche trois platelets en façon d'amande, un pommeau & une fleur, il en ſera de même des ſix branches procédantes du Chandelier. Mais au Chandelier il y aura quatre platelets en façon d'amande, ſes pommeaux & ſes fleurs.* Il eſt aiſé de voir que ces ſix branches ſortoient comme autant de bras des côtez

tez du Chandelier, s'élevant en haut deux-à-deux, à peu prez de la maniére dont nous les avons repréſentées dans cette Planche. Les Plats de ce Chandelier, dit Moïſe, ſeront en façon d'amande, c'eſt-à-dire, aparemment, qu'ils auroient la figure d'une moitié de noïau d'amande, cela eſt ſans difficulté. Il eſt plus difficile de déterminer quelles étoient les *fleurs* dont il eſt auſſi parlé. *Junius* dit que c'étoient de petites taſſes, ſemblables à des fleurs épanouïes, *Arias Montanus* eſt à peu prez de ce ſentiment. St. *Jerôme*, *Fagius*, *Joſephe*, & pluſieurs autres prétendent que ces fleurs étoient des lis. Mais *Villalpand* donne une autre explication aux paroles de *Joſephe*, & eſtime qu'il a voulu dire des fleurs de grenadier. Chacune des branches du Chandelier avoient trois petites taſſes, en forme d'amande, comme nous avons dit, & à chaque taſſe il y avoit une fleur, tellement que toutes les ſix branches enſemble avoient 18. petites taſſes, 18. pommes, & 18. fleurs: Ajoûtez à cela les quatre plats de la branche du milieu, ſes quatre pommes, & ſes quatre fleurs; il n'eſt pas difficile de trouver le nombre total. Mais il s'en faut bien qu'il n'aproche de celui de *Joſephe*, qui conte 70. piéces de chacune de ces choſes. Je ne ſai où il les a priſes. Afin que ces branches qui ſortoient deux à deux de celle du milieu puſſent être plus fermes, il y avoit à cette derniére trois pommes à diſtances égales, d'où ſortoient de côté & d'autre une branche du Chandelier, comme de leur tige. C'eſt ce qui eſt clairement exprimé au

vſ. 35. *Il y aura un pommeau ſous deux branches du Chandelier &c. ainſi des ſix branches qui ſortent du Chandelier.* Au reſte, l'Eciture ne marquant point la grandeur des plats, des pommes & des fleurs, on ne trouvera pas mauvais que je diſe mon ſentiment là-deſſus, qui eſt qu'à meſure qu'on alloit de bas en haut, tout cela devenoit plus petit à proportion, ceux d'embas étant plus grands que ceux qui venoient immédiatement aprez, & ainſi du reſte.

Dieu commanda à Moïſe de faire ſept Lampes pour mettre ſur ces ſept branches, une ſur chacune. On doute ſi elles ne faiſoient qu'un tout inſéparable avec le Chandelier, ou bien ſi elles pouvoient s'en ſéparer. Pluſieurs croyent que les fleurs du plus haut étage, & les Lampes n'étoient qu'une ſeule & même choſe, & qu'on mettoit l'huile dans leur circonférence concave. Mais *Arias Montanus* prétend que les Lampes étoient faites à part, & qu'elles s'enchaſſoient ſur le Chandelier, & qu'on les ôtoit quand on vouloit. Les Interprétes conviennent que les paroles de l'Original peuvent trés-bien recevoir ce ſens-là, & pour moi, je crois la choſe fort vrai-ſemblable. Il y a pourtant quelques Auteurs qui ſont d'un ſentiment contraire. Tout cela vient des différens ſens qu'on donne à ces paroles, *Vehengelah*, que les uns traduiſent, *& il les mettra en haut*, (ſavoir les Lampes) & les autres, *& il les allumera.* La Paraphraſe Chaldaïque & *Fagius* l'entendent de cette derniére maniére: en ſorte que, ſelon eux, les paroles de Moïſe reviennent

à ceci, *& lui Sacrificateur allumera les Lampes*, &c. Cependant, il eſt certain que le terme de l'Original ſignifie dans ſon ſens propre, *faire monter, exhauſſer*, & qu'il ne veut dire *allumer*, que dans le figuré, ce qui fait que j'aime mieux m'en tenir à la premiére opinion; ſuivant cela voici le ſens que je donne à ces paroles. *Tu feras faire ſept Lampes, que tu placeras au haut des branches du Chandelier*, &c. & c'eſt auſſi celui que je donne au verſ. 2. du Ch. 8. des Nomb. Quelques Interprétes ſe ſont trouvez embarraſſez aux paroles qui ſuivent dans le même vſ. du 25. Ch. de l'Exod. que nos Verſions ont traduit de cette maniére, *afin qu'elles éclairent tout du long vis-à-vis du Chandelier.* Il y a proprement dans l'Original, *afin qu'elles éclairent aux côtez de ſes faces.* Tout ſe réduit à ſavoir quel ſens il faut donner au terme de *faces.* Les Hébreux apellent la ſuperficie d'une choſe, la face, c'eſt ainſi qu'ils diſent la face de la Terre & de la Mer, pour dire leur ſuperficie. Quelques Auteurs ont pris pied là-deſſus pour déterminer la ſituation des Lampes, qu'ils prétendent avoir été telle, que poſées ſur le Chandelier, elles faïſoient face avec leurs lumignons à la Table des Pains de Propoſition. Car, ſuivant *Joſephe*, le Chandelier avec ſes branches de côté & d'autre regardoit l'Orient & le Midi, & portoient leur lumiére vers le Septentrion. D'autres croyent que le ſens de ces paroles eſt, que les Lampes jettoient leur lumiére de tous côtez à l'entour du Chandelier, & ils veulent que les Lampes aïent été ſituées de maniére que le lu-

lumignon fût au milieu de la Lampe, & que la détermination de la lumiére fût d'aller tout droit au plancher, à peu prez comme ſont faites les Lampes qu'on voit dans les Egliſes des Catholiques Romains, & celles des Juifs d'aujourd'hui. Les mêmes difficultez ſe rencontrent auſſi dans l'explication du vſ. 2. du Ch. 8. des Nomb. où Dieu parle ainſi à Moïſe, *Parle à Aaron & lui dis, quand tu allumeras les Lampes, les 7. Lampes éclaireront tout du long, vis-à-vis du Chandelier.* La même diſpute revient ici ſur le terme d'*éclairer*, que d'autres traduiſent *mettre deſſus*. Les uns prétendent auſſi que le ſens de Moïſe eſt qu'Aaron allumât les Lampes de telle ſorte qu'elles puſſent jetter leur lumiére de tous côtez à l'entour du Chandelier. Les autres tout au contraire eſtiment que ce paſſage ordonne à Aaron de diſpoſer les Lampes en ſorte qu'elles portaſſent toutes leur lumiére en devant, du côté de la Table d'or. Le Lecteur peut choiſir celui de ces ſentimens qui lui paroîtra le plus raiſonnable, ſans ſe mettre en peine des autres.

Ces Lampes avoient, ſelon *Arias Montanus*, la figure d'un œil d'homme, aïant derriére une petite oreille, & devant un trou & un petit tuïau dans lequel on mettoit le lumignon. On les plaçoit tout au haut dans l'ouverture de la fleur, qui étoit au bout de chaque branche du Chandelier, & elles étoient faites de maniére qu'on pouvoit diriger la lumiére du côté que l'on vouloit. Peut-être auſſi eſt-ce pour cela que l'Ecriture prend ſoin de déterminer une certaine maniére

fixe

fixe de les placer ; ce qui paroît, ce ſemble, inutile, ſupoſé que ces Lampes aïent été fixes ſur le Chandelier. C'eſt, peut-être, par alluſion à la forme d'un œil, que ces Lampes avoient, que Jeſus-Chriſt dit dans les Evangiles, *l'œil eſt la lumiére du corps*, Matth. 6. 22. & Luc. 11. 34.

Elles avoient outre cela leurs *Mouchettes*, qui ſervoient à accommoder le lumignon, & à le moucher, lorſqu'il en avoit beſoin, & le tout étoit d'or. Le nombre n'en eſt point marqué, non plus que celui de ces petits vaiſſeaux qui ſervoient à recevoir les ſaletez qui tomboient des Lampes. St. *Jerôme* les apelle des petits pots à étouffer les charbons, & ſuivant le ſentiment du Paraphraſte Chaldaïque, des petits encenſoirs, aparemment à cauſe qu'ils en avoient la figure. C'étoient, ſelon toutes les aparences, de petits Vaſes qui ſervoient à étouffer le lumignon qu'on ôtoit de la Lampe lorſqu'on la mouchoit, afin que la fumée, qu'ils auroient jetté ſans cela, n'eût cauſé une odeur déſagréable dans le Sanctuaire, ou n'eût ſali le pavé. Nôtre Verſion Françoiſe apelle ces inſtrumens des *Creuſeaux*; terme que je n'entens pas. Outre cela il y avoit encore quelques autres uſtenciles à l'uſage du Chandelier, que les Juifs apellent *Hin Hiſaron*; c'étoient de petits Vaſes d'or, dont ils ſe ſervoient pour mettre l'huile dans les Lampes. On prétend néanmoins qu'ils avoient un autre uſage; mais il importe peu de le ſavoir.

Pour ce qui eſt de la hauteur, Moïſe n'en dit pas un mot. Il y a des gens qui croïent qu'il étoit

de

de celle de l'Autel des Parfums. Mais quelle aparence que le Chandelier qui étoit fait pour éclairer l'entrée du Tabernacle intérieur n'ait pas été plus haut ? Il faloit pour le moins qu'il le fût assez pour pouvoir éclairer vis-à-vis de l'Autel, & par dessus l'Autel, & sur la Table des pains de Proposition. Cependant, il y a aparence qu'il n'étoit pas plus haut qu'un homme, & qu'on pouvoit sans secours préparer les Lampes, les placer sur le Chandelier & les en ôter. Quelques Ecrivains lui donnent cinq coudées de hauteur, & plus de trois de large, & ils croïent que son pied pouvoit avoir deux coudées de circonférence. Cependant, j'aurois de la peine à croire qu'il fût si haut, car cela auroit été trés incommode aux Sacrificateurs, qui avoient souvent à porter la main aux Lampes pour les tenir en état.

De déterminer à présent si le Chandelier du Tabernacle a été dans la suite placé dans le Temple de Salomon, c'est ce que je ne puis faire, car je n'en sai rien. Je dirai simplement qu'il y a aparence que non, & qu'il fut mis dans le Trésor du Temple avec le reste des ustenciles du Tabernacle, puisque l'Ecriture nous aprend que Salomon fit faire dix Chandeliers d'or pour le Temple. Il est même vrai-semblable que les Chandeliers qu'il y mit étoient plus grands que celui-ci, aussi bien que la plûpart des autres Vases, qu'il * fit plus grands qu'ils n'avoient été dans le Tabernacle. Je ne saurois non plus rien dire touchant la figure des Chandeliers de Salomon,

* *3. Chron. 7. 49. 2. Chron. 4. 7.*

mon, l'Ecriture n'en parle pas. Il eſt pourtant vrai-ſemblable qu'ils avoient une autre figure que le Chandelier du Tabernacle. Car quoique *Joſephe* prétende qu'il y avoit dans le Sanctuaire un de ces Chandeliers, entr'autres, ſemblable à celui de Moïſe, il n'eſt pas croïable, puiſqu'il eſt contraire à l'Ecriture, qui dit que Salomon mit ces dix Chandeliers dans le Sanctuaire. Si le Chandelier du ſecond Temple a été ſemblable à celui de Salomon, je ſuis ſûr que celui de Salomon étoit bien différent de celui de Moïſe. On peut voir la figure de ce premier Chandelier dans le Livre de *Cunéus* à la Planche qui repréſente le Marbre tiré de l'Arc de Triomphe de *Veſpaſien*. Il eſt repréſenté là poſé ſur un pied fort large compoſé de deux marches l'une ſur l'autre. Peut-être ces marches ſervoient-elles à monter pour allumer les Lampes. Quoiqu'il en ſoit, ce n'eſt pas comme cela que l'Ecriture nous dépeint le Chandelier du Tabernacle.

Puiſque j'en ſuis aux Lampes du Sanctuaire, il eſt naturel que je diſe quelque choſe touchant l'huile dont on ſe ſervoit pour les garnir. Voici ce que Dieu commanda à Moïſe là-deſſus, *Tu ordonneras aux enfans d'Iſraël qu'ils t'aportent de l'huile d'olive vierge pour le luminaire, afin de faire luire les Lampes continuellement.* Il y a pluſieurs choſes à conſidérer dans ces paroles. Premiérement que Dieu ne commande pas dans cét endroit à Moïſe d'exiger du Peuple d'Iſraël, malgré lui, l'huile dont il avoit beſoin, mais qu'il l'exhortât à en faire un don gratuit. Il en étoit

de

de cela comme des offrandes volontaires, les Iſraëlites remettoient cette huile entre les mains des Sacrificateurs, qui la ſerroient & la gardoient juſqu'à ce qu'ils en euſſent beſoin. On lit dans le Talmud de Babylone *Tract. Middoth*, que pendant que le Temple ſubſiſtoit, il y avoit à l'angle du Veſtibule des femmes, qui regardoit le Sud-Ouëſt, une petite Chambre, où l'on gardoit toute l'huile & tout le vin que les Devots aportoient pour l'uſage du Temple: on apelloit cette Chambre, la *Chambre de la Maiſon des huiles*. Il faloit que cette huile fût pure & claire, afin que la flamme en fût vive & qu'elle ne fît pas beaucoup de fumée. Autrement, les Tapiſſeries du Tabernacle auroient couru riſque d'être ſalies. Il faloit donc que ce fût de l'huile vierge, faite des meilleures olives qui fuſſent dans le Païs. Les Oliviers étoient fort communs dans la Terre de Canaan, ſur tout à l'entour du Jordain. La Montagne des Olives auprés de Jéruſalem, tiroit ſon nom de la grande quantité d'Olives qu'on y recueilloit. Pluſieurs autres quartiers de la Judée en étoient abondamment fournis. On dit qu'il y avoit dans la Terre de Canaan huit ou dix ſortes d'Oliviers francs, les uns meilleurs que les autres. La meilleure huile qui ſe faiſoit étoit pour le Tabernacle. Chacun contribuoit ainſi à l'éclairer, ſelon ſes facultez, de même auſſi chaque fidéle contribue de tout ſon pouvoir au bien de l'Egliſe & à la gloire de Dieu.

Dans le verſ. que je viens de citer il eſt parlé d'allumer les Lampes; le terme de l'Original eſt

le même que celui que j'ai raporté, il n'y a pas long-tems. Je n'en dirai donc rien. Je remarquerai ſeulement ici en paſſant, qu'il eſt trés certain qu'on empliſſoit chaque jour ces Lampes, qu'on les ôtoit de deſſus le Chandelier, & qu'on les y remettoit. Pour en donner une preuve à laquelle il n'y ait point de replique, il n'y a qu'à lire le Chap. 4. du Livre des Nomb. où il eſt parlé du décampement, & de la maniére dont il faloit diſpoſer les Vaſes ſacrez pour les tranſporter. Il eſt dit dans cét endroit qu'il faloit empaqueter le Chandelier, ſes Lampes, ſes Mouchettes &c. dans une couverture de peaux de Blereau. On peut voir par là, que l'Ecriture diſtingue le Chandelier d'avec les Lampes, & qu'ainſi ce n'eſt pas ſans raiſon qu'on avance que les Lampes étoient des vaiſſeaux particuliers, qu'on ôtoit de deſſus le Chandelier, & qu'on remettoit lorſqu'il en étoit beſoin. Peut-être que c'eſt de-là que vient cette maniére de parler de l'Ecriture, *mettre la lumiére ſur le Chandelier*.

Les Interprétes diſputent fort ſur le terme de *continuellement*. Les uns diſent qu'il ſignifie qu'il faloit que les Lampes fuſſent toûjours allumées, la nuit & le jour. Les autres veulent que cela ne s'entende que de la nuit. *Joſephe* partage le différend, & il déclare que les Lampes brûloient toutes ſept la nuit, mais que de jour il n'y en avoit que 3. qui fuſſent allumées. Il ne marque pas quelles étoient celles qui ſervoient de jour. Il auroit pu ſe paſſer auſſi de dire qu'il y avoit le

jour

jour trois Lampes allumées, puiſqu'il eſt conſtant, par le Ch. 27. de l'Exod. vſ. 27. & par le 24. du Levit. vſ. 7. que les Lampes dont nous parlons, n'étoient point allumées de jour, qu'on les allumoit le ſoir, & qu'on les laiſſoit brûler juſqu'au lendemain matin. Cela ſe trouve encore confirmé par le vſ. 8. du Ch. 30. de l'Exod. où Dieu ordonne à Aaron de faire le Parfum, à l'heure qu'il allumeroit les Lampes, ſavoir, le ſoir. Le matin on ne faiſoit que les aprêter pour le ſoir, Exod. 30. vſ. 7. on les mouchoit, on accommodoit le lumignon, on les garniſſoit de nouvelle huile. Aprés cela on attendoit au ſoir à les allumer, comme il paroît par les paſſages que j'ai déja citez, & par le vſ. 3. du Ch. 3. du 1. Liv. de Samuel. En effet, il n'étoit nullement néceſſaire que les Lampes éclairaſſent de jour, parce que l'entrée du Tabernacle étant à l'Orient, le Soleil levant dardoit ſes raïons ſur le Sanctuaire, en ſorte qu'il y entroit aſſez de lumiére, & il n'étoit pas beſoin que le reſte du Tabernacle fût éclairé, puiſqu'il n'y avoit rien à faire. On préparoit donc le matin les Lampes pour le ſoir, en même tems qu'on faiſoit le Parfum, & le ſoir on les allumoit avec le même feu qu'on portoit dans le Tabernacle, pour y offrir le Parfum. Pour ce qui eſt du Chandelier, il étoit placé dans le Sanctuaire du côté du Midi, à main gauche de l'entrée du Tabernacle. La Table des pains de propoſition, étoit de l'autre côté vis-à-vis du Chandelier. Pour les autres uſtenciles ſacrés leur ſituation eſt marquée au Ch. 40. de l'Exod. où il eſt parlé du lieu

qu'occupoient tant les Vaſes qui étoient dans le Tabernacle, que ceux qui étoient dans le Veſtibule.

Voilà ce que j'avois à remarquer touchant le Chandelier. Si je voulois à préſent dire tout ce qu'on peut y obſerver, par raport à la Théologie, j'en aurois pour long-tems. Il pouvoit avoir à l'égard des Juifs bien d'autres uſages, que ceux dont parlent les Rabins. Il éclairoit, je l'avoüe, les Sacrificateurs, qui officioient dans le Tabernacle, il ſervoit d'ornement & de luſtre à cét Edifice ſacré, mais ce n'eſt pas tout, il étoit auſſi un type fort exprés de ce qui devoit arriver dans l'accompliſſement des tems: il figuroit pluſieurs choſes illuſtres & conſidérables. Les ſept Lampes dont il étoit compoſé, ne ſignifioient pas les ſept Planétes, comme *Joſephe* & quelques Rabins l'ont prétendu: ni l'admirable ſtructure du corps humain, compoſé de pluſieurs membres. La lumiére qu'il rendoit n'étoit pas un emblême de l'ame de l'homme, ni du feu divin & céleſte qui aparut à Moïſe dans le buiſſon, ſelon la penſée de quelques Rabins, ni de Dieu lui-même, comme le diſent quelques autres, qui veulent que le Chandelier fût l'emblême de Dieu qui habite dans une lumiére inacceſſible. Car l'Apôtre Saint Paul nous aprend que toutes ces choſes étoient des ombres & des figures des choſes à venir, & non pas de celles qui étoient déja. Pour trouver donc la vérité de ces figures, & les corps de ces ombres, il faut porter ſa veuë ſur l'Egliſe du N. T. où nous pourrons trouver dequoi nous ſatisfaire.

Le Chandelier, comme je l'ai déja dit, étoit placé dans le Sanctuaire; or le Sanctuaire étoit certainement un type de l'Egliſe du N. Teſtament, de quoi eſt-ce donc, ſuivant cela, que le Chandelier pourroit être la figure, ſi ce n'eſt de la lumiére Evangelique, de la parole de la Prédication, qui éclaire l'Egliſe Chrêtienne? A quoi * St. Jean & les autres Ecrivains ſacrez font perpétuellement alluſion. Le Chandelier, d'ailleurs, étoit de pur or, & tout d'une piéce, ce qui repréſente fort naïvement la majeſté & l'excellence de l'Evangile, *qui eſt la puiſſance de Dieu en ſalut à tout croïant*. Les ſept Lampes ſignifient la vraïe foi, & la ſainteté des fidéles, qui ſont toûjours prêts à faire éclater la lumiére de leurs bonnes œuvres devant les hommes, & qui, pour cét effet, ont toûjours leurs Lampes pleines de l'huile divine que le St. Eſprit verſe dans leurs cœurs; bien différens en cela des gens du monde, dont les Lampes ſont toûjours vuides, comme celles des Vierges folles de l'Evangile. L'huile vierge & pure, dont on ſe ſervoit pour les Lampes du Chandelier, ne marque autre choſe, que cette abondante effuſion du St. Eſprit, qui a été faite ſous l'Economie Evangelique, & qui doit être diſtribuée en autant de périodes, qu'il y a de Lampes, ſuivant les † Prophéties de *Joël*, d'*Eſaie*, d'*Ezéchiel*, & de *Zacharie*. C'eſt cette même effuſion du St. Eſprit prédite dans la viſion de

* *Apoc. 1. v. 13. 20. & Ch. 2. v. 5.*
† *Joël. 2. 28. Eſai. 44. 3. Ezech. 36. 27. Zach. 12. 10.*

Zacharie Ch. 4. dans laquelle il vit le Chandelier d'or entre deux Oliviers. Au reſte, ſi l'on veut ſavoir quelle étoit, ſelon *Villalpand*, la forme du Chandelier, on n'a qu'à jetter les yeux ſur cette figure, dans laquelle on pourra voir quelle eſt ſon hypotheſe là-deſſus. Il prétend avoir découvert la véritable deſcription de Moïſe & de Salomon, mais j'en doute fort.

Pour revenir au Type, je trouve que dans le Tabernacle il n'y avoit qu'un Chandelier avec ſept Lampes, mais que dans le Temple de Salomon, dont le Tabernacle n'étoit qu'une ébauche, & qui étoit un Type de l'Egliſe du N. Teſtament, il y avoit dix Chandeliers, ce qui ſignifioit, aparemment, que l'éclat de la lumiére Evangelique ſeroit bien plus grand ſous l'Evangile, que ſous l'Economie Légale. Ce n'eſt pas auſſi ſans myſtére, à mon avis, qu'on allumoit les Lampes le ſoir, & qu'elles brûloient la nuit, & non pas le jour: c'étoit, peut-être, pour donner à connoître que dans les derniers tems, qu'on peut conſidérer comme le ſoir, par raport aux commencemens du monde, la lumiére Evangelique diſſiperoit les ténébres dans leſquelles les Juifs & les Gentils ſe trouvoient enveloppez. C'eſt alors que le * Peuple qui giſoit dans les ténébres & dans la région d'ombre de mort à veu une grande lumiére. C'eſt dans le tems de l'Evangile qu'a été accomplie la † Prophétie de *Zacharie*, qui prédit qu'il y aura *un jour ſans nuit*, dont la

* *Eſa.* 60. † *Zach.* 14. 6. 7.

Chandelier vû dans vne Vision de Zacharie.

la lumiére commenceroit à ſe faire voir ſur le ſoir. C'eſt à cette lumiére, que les Gentils ſe devoient venir rendre, au ſortir des ténébres, dont ils étoient environnez, ſelon l'Oracle d'Eſaïe. Or Jeſus-Chriſt eſt cette *lumiére venante au monde*, comme le Précurſeur du Meſſie le déclare expreſſément, & comme toute l'Ecriture le témoigne unanimement. Ce ſont-là les penſées, qu'on peut avoir ſur le Chandelier d'or, dont j'ai parlé dans ce Chapitre.

CHAPITRE XIII.

De la figure qu'avoit la Table des pains de Propoſition, & de ſes uſtenciles. Sentimens differens ſur ce ſujet. En quel lieu étoit la Table des pains de Propoſition. Comment on pêtriſſoit ces Pains, en quel tems, & par qui cela ſe faiſoit. S'ils étoient marquez aux armes des 12. Tribus. Il faloit qu'il y eût toûjours des pains ſur la Table. Quels étoient ceux qui avoient la permiſſion de manger des pains ſacrez. De la maniére dont on les arrangeoit ſur la Table.

LA Table des pains de Propoſition étoit du même bois que le reſte des uſtenciles du Tabernacle. Je ne ſai d'où vient que quelques Interprétes veulent qu'elle fût de cédre, puis que Moïſe dit, qu'elle étoit de bois de Sittim. Il nous donne une deſcription aſſez exacte de cette Table aux Ch. 25. & 27. de l'Exod. Elle avoit deux coudées de long, une coudée de large, &

une coudée & demie de haut. Elle étoit d'ailleurs toute couverte d'or pur, & tout à l'entour de cette Table il y avoit un couronnement d'or. Les Interprétes ſont embarraſſez de ce couronnement, & ils ne ſavent où le placer. Dieu commande à Moïſe au vſ. 24. du Ch. 25. de l'Exod. ſimplement de *couvrir la Table de pur or, & de faire un couronnement d'or à l'entour de la Table*, & il ajoûte au verſ. 25. *Tu lui feras auſſi à l'environ une clôture d'une paume, & à l'entour de la clôture un couronnement d'or.* On ne ſait point ſi le couronnement dont il eſt parlé au verſ. 25. eſt le même que celui du vſ. 24. ou ſi c'en eſt un autre. Pour moi, je crois que ces deux couronnemens ſont différens l'un de l'autre. Le premier qui relevoit au-deſſus de la ſuperficie de la Table, ſervoit à empêcher que les encenſoirs, les plats, & les autres uſtenciles, qui étoient ſur la Table, ne tombaſſent. Il y a des Interprétes, entr'autres les Auteurs de nôtre Verſion, qui traduiſent *clôture*, ce qu'on devroit traduire *bord*, à mon avis. Par cette clôture ils entendent des bandes, qui ſervoient à tenir les pieds de la Table fermes par le bas; & par le ſecond couronnement quelque choſe de ſemblable, qui tenoit ces mêmes pieds fermes par le haut. Je ſuis d'un ſentiment tout contraire à celui-là, le Lecteur jugera lequel des deux eſt le plus vraiſemblable. Je dis donc, qu'il n'y a point d'aparence que les pieds de la Table fuſſent faits de maniére qu'il fût néceſſaire de les affermir avec des bandes, & je crois qu'il eſt plus probable de dire, que l'un & l'autre de ces cou-

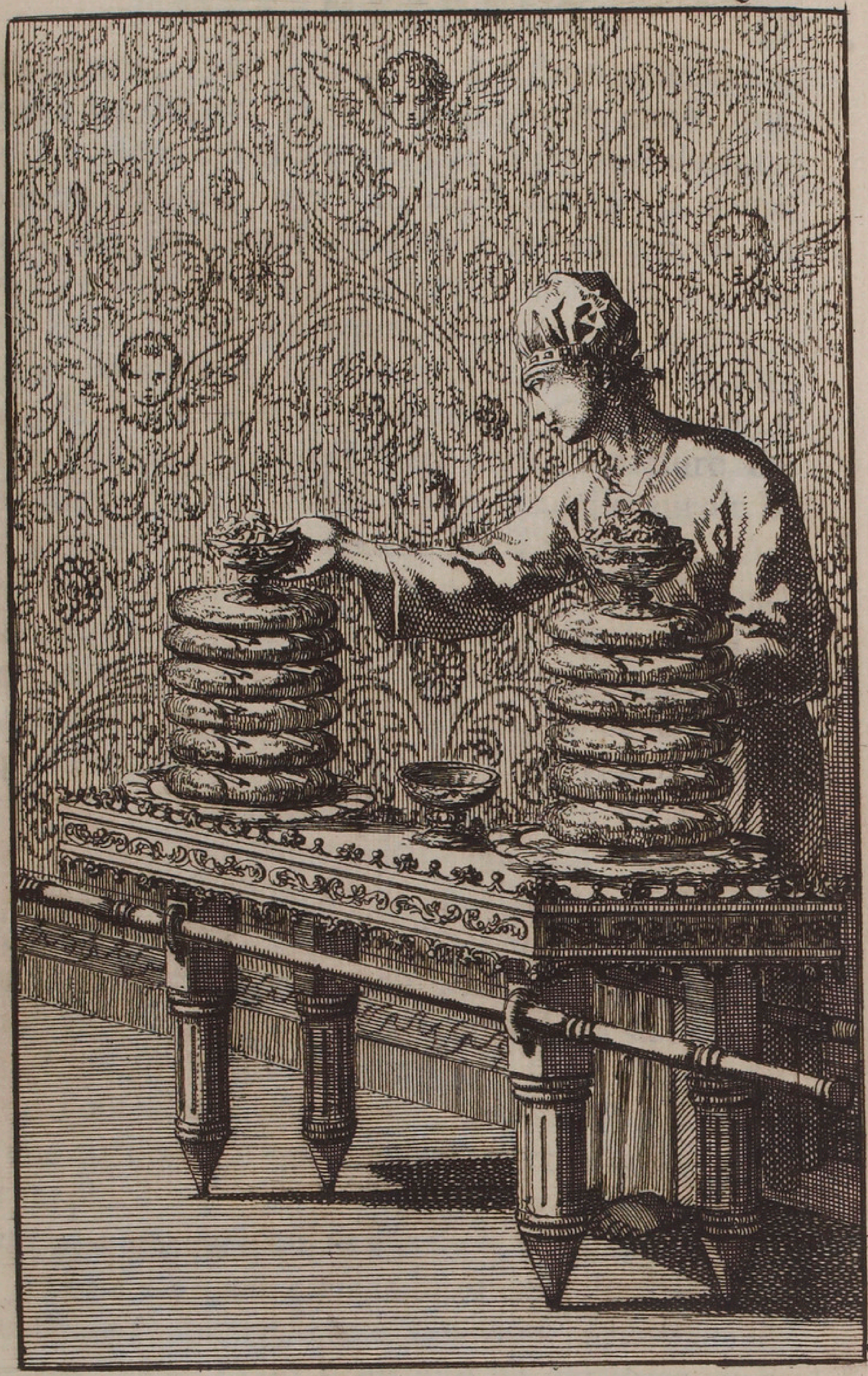

Table d'or, des Pains de Proposition.

ronnemens, avec *le bord* en queſtion, tels que Moïſe les décrit, étoient tout autre choſe que ce que diſent ces Auteurs. J'ai déja parlé du couronnement, qui relevoit au-deſſus de la lame d'or, qui étoit ſur la Table. Pour ce qui eſt du bord ou de la clôture, comme parle nôtre Verſion Françoiſe, qui avoit une paume de largeur, il étoit apliqué à l'épaiſſeur de la lame de la Table, & lui ſervoit d'ornement. Cette largeur d'une paume, pourroit bien être la meſure de l'épaiſſeur de la Table; en ce cas, elle auroit la même épaiſſeur que les aix du Tabernacle. Au deſſous de ce bord étoit, à mon avis, le ſecond couronnement, pour ſervir d'ornement à la Table, tellement qu'il étoit enrichi de deux couronnemens parſemez de feuillages & d'autres embelliſſemens. Voilà quel eſt mon ſentiment ſur les deux couronnemens & ſur le bord de la Table. Il me ſemble que Moïſe inſinue à peu prés ce que je dis dans les vſ. 25. & 26. du Ch. 10. de l'Exode, que j'ai cité il n'y a qu'un moment. Immédiatement aprez avoir parlé de la lame d'or, qui devoit ſervir de couverture au bois de la Table, & de ſon couronnement, il parle du bord, & de l'autre couronnement, comme ne faiſant qu'une piéce. Ce qu'on peut encore confirmer par les paroles ſuivantes, *Tu lui feras auſſi quatre anneaux d'or, leſquels tu mettras, aux quatre coins, qui ſeront à ces quatre pieds. Les anneaux ſeront à l'endroit de la clôture, afin d'y mettre les barres, pour porter la Table.* D'où il eſt aiſé de conclure que les anneaux étoient attachez à l'endroit où nous

avons placé le *bord*, entre les deux couronnemens. C'eſt-là, ſans contredit, qu'il faloit qu'ils fuſſent mis, afin que la Table en fût plus facile à porter. Ce qui fait voir encore le peu de fondement qu'ont les Partiſans du ſentiment contraire à celui que je viens poſer. Selon eux, il faudroit que les anneaux euſſent été attachez aux pieds de la Table, ce qui fait une incongruité, comme il eſt aiſé de le voir, pour peu qu'on conſidére ce que le bon ſens dicte là-deſſus.

Cette Table étoit ſoûtenue par quatre pieds, comme je l'ai déja inſinué, mais la queſtion eſt de ſavoir, quelle figure ils avoient, car Moïſe n'en dit rien. *Joſephe* le marque, mais qui ſait s'il en eſt bien informé, ou s'il devine. Selon lui les pieds de la Table étoient quarrez, mais depuis la moitié juſques en bas, ils étoient ſemblables à ceux des lits Doriens. La deſcription de *Joſephe* a donné occaſion à quelques Auteurs, qui entendent l'Architecture ancienne, de chercher la proportion des pieds de la Table en queſtion, en ſuivant les proportions de l'Ordre Dorique. Mais on ne ſait pas bien ce que *Joſephe* entend par ces *pieds de lits Doriens*, dont il parle, car il y a aparence, qu'il diſtingue les *pieds de lit*, des Colomnes de l'Ordre Dorique. De ſorte qu'avant toutes choſes, il faudroit ſavoir ce que c'étoit que ces *pieds de lit*, & quelle proportion ils avoient avec les Colomnes de l'Ordre Dorique. Sans aller plus loin, *Joſephe* inſinue lui-même, qu'il n'y avoit point de proportion, puiſqu'il avance que ces pieds étoient faits en Colomnes tor-

torſes depuis le milieu juſqu'au bas, à la façon des pieds des lits Doriens : ce qui les rend diſſemblables des Colomnes faites ſuivant l'Ordre Dorique, qui n'étoient point torſes. Peut-être qu'il n'y faut pas chercher tant de myſtére, & qu'en gros l'Hiſtorien Juif veut dire, que ces pieds avoient quelque reſſemblance avec les Colomnes de l'Ordre Dorique. J'ai trouvé ſur la matiére que je traite quelques remarques, dans un vieux Livre, qui détermine, entr'autres choſes, la groſſeur des pieds de la Table d'or, ſelon la penſée de *Joſephe*. S'il faloit ſuivre l'Hiſtorien des Juifs, remarque-t'il, il faudroit dire, que les pieds de cette Table avoient 15. doits $\frac{1}{22}$ de circonférence. Car, ſelon *Vitruve*, les Inventeurs des Colomnes Doriques mettoient entre la longueur & le diamétre d'une Colomne, la même proportion qu'il y a de ſix à un. Suivant cette proportion, ſupoſant que les pieds de la Table avoient cinq paumes de hauteur, c'eſt-à-dire, 30. doits, il faudra que le diamétre ait été de cinq doits, & que la circonférence de la Colomne ait eû 15. doits & $\frac{1}{22}$. C'eſt-là le ſentiment de cét Auteur. Mais outre qu'il ſupoſe ſans preuve que les proportions des Colomnes Doriques, & celles des pieds des lits Doriens, étoient les mêmes, je crois encore qu'il n'y a pas grand fonds à faire ſur la meſure dont il parle. Car cette proportion de ſix à un, entre la longueur de la Colomne & ſon diamétre, ne s'accorde ni avec la pratique des anciens Architectes, ni avec les Monumens qui nous reſtent d'eux. Il

pa-

paroît qu'ils faiſoient la proportion de la longueur au diamétre plus grande, & comme qui diroit de ſept à un, ainſi qu'il ſeroit aiſé de le prouver par les Monumens anciens. L'Architecte *Serlius*, qui ſuit *Vitruve* exactement, aſſigne la même proportion. Si l'on examine avec tant ſoit peu d'attention l'endroit de *Vitruve* que cét Auteur cite, on verra qu'il ne prétend nullement, que les proportions dont parle l'Auteur, ſoient les bonnes & les exactes proportions des Colomnes de l'Ordre Dorique, mais qu'il raporte ſeulement ſur la foi d'un ouï-dire, quelles étoient les proportions qu'obſervoient les premiers Architectes dans la conſtruction des Colomnes. Tellement qu'on ne peut faire aucun fonds là-deſſus. Mais laiſſant là ces queſtions d'Architecture, paſſons à ce qui nous reſte à dire touchant la Table d'or. Je laiſſe à part la diſpute qu'on a ſur la ſituation des barres, qui ſervoient à la porter. Moïſe ne déterminant rien ſur cela, je crois qu'on peut ſupoſer que les barres étoient attachées par le moïen des anneaux aux côtez longs de la Table, pour les raiſons que j'ai alléguées en parlant de l'Arche. Il y a des gens qui trouvent étrange que *Joſephe* compare la Table des pains de Propoſition, à celles qui étoient dans le Temple de Delphes. Mais il ne veut pas dire que Dieu ait emprunté le modéle, qu'il donna à Moïſe de cette Table, du Temple d'Apollon: Car celle du Tabernacle eſt plus ancienne, ſans contredit, que le Temple d'Apollon, & qu'Apollon lui-même. Il ne parle des Tables du Temple de Delphes, que

pour

pour donner à ſon Lecteur une idée de celle de Moïſe. Aparemment que les Tables du Temple d'Apollon étoient fort connues du tems de *Joſephe*, & que c'eſt à cauſe de cela qu'il en fait mention. C'eſt pour la même raiſon qu'en parlant de l'Architecture du Temple de Salomon, il dit qu'elle ne reſſembloit pas mal à celle de l'Ordre Corinthien. Ce qui ne ſignifie autre choſe, ſinon que les Colomnes du Temple de Salomon répondoient, à peu prés, à celles de l'Ordre Corinthien, qui étoit fort connu à Rome, du tems qu'il écrivoit ſon Hiſtoire. Car il ne prétend pas que dans la conſtruction du Temple on ait obſervé l'Ordre Corinthien: & il eſt, d'ailleurs, bien certain, ſelon la remarque des plus ſavans Rabins, que Dieu a toûjours pris le contrepied de ce qui ſe pratiquoit parmi les Païens, comme nous aurons occaſion de le voir en parlant des Sacrifices.

Pour revenir à la Table des pains de Propoſition, il faut obſerver, que * Salomon aïant bâti ſon Temple, il fit faire dix Tables d'or, au lieu d'une qui étoit dans le Tabernacle, & qu'il les plaça dans le Sanctuaire, cinq du côté du Septentrion, & cinq du côté du Midi. On trouve, d'ailleurs, dans le 1. Liv. des Rois, qu'il fit faire une Table pour les pains de propoſition; la queſtion eſt de ſavoir, ſi cette derniére Table étoit une des dix Tables, ou ſi c'en étoit une onziéme. Pour moi, je ſuis de ce dernier ſentiment. *Joſephe* dit que la Table, que Salomon fit faire pour

* 1. *Chron.* 4. 8.

pour les pains de Propoſition, étoit plus grande que les dix autres, qui ne ſervoient qu'à mettre les Vaſes d'or, les Taſſes, les Coupes, les Encenſoirs, & les Plats. Celle que Moïſe fit conſtruire par ordre de Dieu à l'uſage du Tabernacle, fut aparemment miſe par Salomon dans le Tréſor du Temple, avec les autres Vaiſſeaux, juſqu'à la deſtruction de Jéruſalem, qu'elles furent toutes emportées en Babylone, & s'y perdirent. En ſorte qu'il falut en faire une nouvelle pour le ſecond Temple, laquelle *Tite* dans la ſuite ſauva de l'incendie avec grand' peine, & qu'il emporta avec lui à Rome, auſſi bien que pluſieurs autres Vaiſſeaux du Temple, pour ſervir au Triomphe de *Veſpaſien*, comme on le peut voir encore dans l'Arc de Triomphe érigé à l'honneur de cét Empereur. Rabbi *Benjamin* dit dans ſon Itineraire, qu'on gardoit encore à Rome de ſon tems pluſieurs Vaſes du ſecond Temple, mais c'eſt une fable. En voilà ſuffiſamment ſur la figure de la Table d'or des pains de Propoſition. Diſons un mot des uſtenciles qui étoient à l'uſage de cette Table.

Tu feras auſſi, dit Dieu * à Moïſe, *ſes Plats, ſes Taſſes, ſes Gobelets, ſes Baſſins, avec leſquels on fera les aſperſions, tu les feras de pur or: & mettras ſur cette Table les pains de propoſition continuellement devant moi.* Pour ne m'arrêter pas long-tems ſur des minuties, je ne dirai qu'un mot de chacune de ces choſes. Les Interprétes ſont preſque tous différens l'un de l'autre, lorſqu'il

* *Exod.* 25. 29.

qu'il s'agit de parler de ces petits Vaſes. Ce que nous avons traduit *des Plats*, l'ancien Interpréte le rend des *Gobelets*. D'autres prétendent que c'étoient de certains moules d'or plats, deſquels on ſe ſervoit pour faire les pains de Propoſition ſemblables les uns aux autres. *Tremellius* eſt de ce ſentiment, quoique dans un autre endroit, il traduiſe le terme de l'Original, *Plats*, Nomb. 4. 7. & 7. 85. auſſi bien que nôtre Verſion & la plûpart des autres. Ces plats ſervoient, à mon avis, à mettre les pains de Propoſition ſur la Table, car, pour le dire en paſſant, ils n'étoient pas immédiatement ſur la Table, mais dans ces plats. Il y a des Interprétes qui eſtiment de plus que ces plats ſervoient à porter à l'offrande la fleur de farine, & les gâteaux de l'offrande, dont il eſt parlé au Ch. 7. des Nomb. vſ. 13. Tels étoient les douze plats d'argent qu'offrirent les Chefs des Tribus : mais ils ne les préſentérent que dans le Veſtibule, car dans le Sanctuaire il n'entroit que des plats d'or. Je ſerois porté à croire qu'il n'y avoit pour la Table des Pains de Propoſition que deux de ces plats. Pour ce qui eſt des *Taſſes*, que quelques-uns apellent *Encenſoirs*, c'étoient, ſelon toutes les aparences des vaiſſeaux où l'on poſoit l'encens, que Dieu avoit commandé de mettre ſur les pains, ſuivant le vſ. 7. du Ch. 24. du Levit. C'eſt-là le ſentiment de *Junius*, que je trouve juſte. C'étoient aparemment de ſemblables vaiſſeaux d'or qu'offrirent les douze Chefs. Nomb. 7. 86. Bien plus, on croit que c'étoient ceux qu'on emploïa dans la ſuite au ſervice de la

Ta-

Table. Il y en avoit deux, qu'on posoit avec de l'encens sur les pains de Proposition, les autres servoient à faire brûler le Parfum, & à recevoir l'encens que le peuple venoit offrir. Mais cela ne me paroît pas tout-à-fait probable, parce que l'Ecriture * dit que *Bezaléel* fit les encensoirs, aussi bien que les autres vaisseaux à l'usage de la Table, suivant l'ordre qui en avoit été donné à Moïse, Exod. 25. 29. Si Bezaléel les fit, il n'y a pas d'aparence que ce fussent ceux que les Chefs des Tribus offrirent.

Les Interprétes ont presque tous des sentimens différens touchant les Vaisseaux que nous avons traduit, *Gobelets*. *Fagius* les apelle *des Cannes*, suivant le sens de l'Interpréte Chaldaïque, qu'il croit avoir attrapé : l'ancien Traducteur Latin *des Encensoirs* : Tremellius *des Plats* ; la Version Angloise *des Couvercles* : & la plûpart des Rabins embrassent une opinion fort différente, & prétendent que c'étoient *des demi-tuïaux* d'or, qui avoient la figure d'une Canne partagée par la moitié. On les plaçoit, à ce qu'ils disent, deux à deux entre chaque pain, pour leur donner de l'air, & pour empêcher, qu'ils ne se moisissent. Car on les mettoit tout chauds l'un sur l'autre, & on les laissoit-là jusqu'au septiéme jour suivant. *Maimonides* semble être de ce sentiment, puisque dans l'énumération qu'il fait des ustenciles de la Table des pains de Proposition, il dit que c'étoient des fourchettes d'or, des demi-cannes, des moules qui servoient à faire tous les

* *Exod.* 37. 29.

Table des Pains de Proposition, selon le sentiment des Juifs.

les pains égaux, quelques encenſoirs, & les plats dans leſquels on mettoit les pains ſur la Table. On peut voir dans la figure ſuivante quelle eſt, ſelon les Auteurs Juifs, la figure des fourchettes, dont on ſe ſervoit à la Table d'or. Je ne ſai d'où ils ont tiré cette maniére de fourchettes, qui n'ont aucun raport ni à l'uſage auquel elles étoient deſtinées, ni à ce qu'en dit Moïſe. Les deſcriptions qu'on voit ordinairement dans les Livres, touchant cette Table, & les pains qu'on y mettoit deſſus, pour le dire en paſſant, ſont preſque toutes défectueuſes, & peu conformes à la vérité. Ce ſont bien ſouvent les imaginations de ceux qui les ont deſſignées, qui ignorant les Antiquitez Hébraïques donnent preſque toûjours à gauche. Ils font une figure de Table, & de Tabernacle, ridicule, mais il faut le leur pardonner, ce n'eſt pas la ſeule faute qu'on voit faire à ces Meſſieurs-là. Pour revenir à mon ſujet, les Juifs, pour la plûpart, expliquent le vſ. 7. du Ch. 4. des Nombres, en ce ſens, c'eſt que le terme que nous avons traduit *gobelets*, ils le rendent des *demi cannes pour l'offrande*: d'autres *des plats à couvrir*. *Junius* eſt de ce dernier ſentiment, & prétend que ces plats ſervoient à couvrir les pains de Propoſition, ſur leſquels on les mettoit. Il n'y a pourtant pas grande aparence que la choſe fût ainſi, car bien loin, que cela les eût empêché de moiſir, ils n'en auroient, au contraire, moiſi que plûtôt. Au reſte, *Junius* prétend qu'on ne mettoit pas les pains en pile l'un ſur l'autre, mais il ſe trompe.

Ce que nos Interprétes ont tourné *baſſins*, n'eſt pas moins controverſé. *Tremellius* s'écarte extrémement de cette ſignification en traduiſant *des balais*; qui ſervoient, ſelon lui, à nettoïer la Table, & à balaïer la pouſſiere & les miettes de pain, qui y pouvoient être tombées. Mais quelle aparence! Il eſt dit que tous les uſtenciles de la Table étoient d'or, & un balai d'or n'eſt pas de grand ſervice. La vieille Verſion Flamande, qui traduit le terme de l'Original *taſſes*, & ajoûte immédiatement aprés, *dont on ſe ſert à vuider* les liqueurs, me ſemble plus raiſonnable. La nouvelle Verſion, qui rend des *baſſins*, donne un autre ſens aux paroles qui ſuivent, & au lieu *de vuider*, ou *verſer*, elle traduit le terme de l'Original, *couvrir*. Toutes deux ont leurs raiſons pour cela. Car le mot Hébreu *Naſach*, qui ſe trouve dans l'Original, ſignifie auſſi bien, *couvrir*, que *verſer*, & *Neſech*, veut dire auſſi un *couvercle*. De-là vient que ceux qui traduiſent des *baſſins*, des *plats*, rendent, pour la plûpart, les paroles ſuivantes, par celles-ci, *avec leſquels on couvre*: & ceux qui retiennent la ſignification de *taſſes* ou de *cannes*, donnent aux paroles qui ſuivent ce ſens, *avec leſquelles on fait l'aſperſion*. Cette derniére ſignification eſt la plus ordinaire du terme de *Naſach* comme on le peut voir. Nomb. 15. 5. & 28. 7. 1. Chron. 11. 18. Jerem. 7. 18. 32. 29. & ailleurs. De tout ce que j'ai dit ci-deſſus, il eſt aiſé de conclure qu'il n'y a preſque rien de certain ſur ces uſtenciles, que l'un croit être une choſe, & l'autre une autre. Pour ce

ce qui eſt de la ſituation de la Table des pains de Propoſition, il n'eſt pas difficile de la déterminer, aprés ce que j'ai dit ſur le Chandelier d'or. Elle étoit au côté Septentrional du Tabernacle, à main droite de l'entrée, & comme elle avoit la figure d'un quarré long, ſes deux petits côtez regardoient l'un l'Orient & l'autre l'Occident.

A l'égard des pains qu'on mettoit ſur cette Table, Moïſe nous aprend, Levit. 24. vſ. 5. à peu prés comment ils étoient faits. Ce n'étoient pas de grands pains, comme le prétendent les Juifs, mais des gâteaux minces & plats, faits de fleur de farine. *Tu prendras auſſi*, dit l'Eternel à Moïſe, *de la fine farine, & en feras douze gâteaux, chacun ſera de deux dixiémes.* Les Juifs eſtiment que cette farine étoit extrémement fine, & qu'on la paſſoit par onze tamis différens. Un certain *Hieron* qui a écrit ſur Malachie, dit auſſi que les Juifs ont une tradition ſans fondement, qui porte, qu'il faloit que le grain, dont les Sacrificateurs devoient faire les gâteaux, eût été ſemé, recueilli, moulu par eux-mêmes, & qu'ils en euſſent pêtri la farine : mais ce ſont des contes que tout cela : car l'Ecriture inſinue que cette fleur de farine étoit un don que faiſoient les Iſraëlites, c'eſt pourquoi il eſt dit au vſ. 8. *Qu'on arrangera les pains chaque jour de Sabbat devant l'Eternel, de par les enfans d'Iſraël.* S'il étoit vrai que les Sacrificateurs fourniſſent les pains de Propoſition de leur propre grain, je ne vois pas que le privilége qu'ils avoient de le manger fût quel-

que choſe de conſidérable, ils auroient mangé leur propre pain, & encore ne l'auroient-ils pas mangé tendre. C'eſt pourquoi quelques Auteurs Juifs, pour prévenir cét inconvenient, diſent qu'on achetoit la fleur de farine avec l'argent du demi ſicle par tête, que les Iſraëlites païoient ſuivant la Loi du Ch. 30. de l'Exod. vſ. 13. Il y a aſſez d'aparence à cela, & cette conjecture eſt confirmée par l'Ordonnance que fit * Nehemie aprés le retour de la captivité, ſuivant laquelle chaque particulier étoit obligé de donner par an *la troiſiéme partie d'un ſicle pour le ſervice de la Maiſon de Dieu, pour les pains de propoſition*, &c. *Joſephe* prétend auſſi qu'on faiſoit ces pains aux dépens du public. Il eſt bien certain que le Peuple contribuoit pour les offrandes qui ſe faiſoient chaque jour, & que † les Rois eux-mêmes n'étoient pas exemts de cette contribution, pendant que le Temple ſubſiſta.

On mettoit, ſuivant l'ordonnance de Moïſe, douze pains ſur la Table d'or, ſans doute à cauſe des douze Tribus au nom deſquelles on les préſentoit à l'Eternel. Il y a des Auteurs qui croïent que ces 12. pains étoient marquez aux armes des 12. Tribus, & le Cardinal *Cajetan* donne cette remarque pour ſi certaine, qu'il n'en parleroit pas plus poſitivement quand même il les auroit veus. Mais cela eſt fort incertain. On ne peut pas ſavoir non plus, ſi dans le nombre des 12. Tribus, pour leſquelles on offroit les pains de Pro-

* *Neh.* 10. 32. 33. † *Nomb.* 28. & 2. *Chron.* 31.

Propoſition, on contoit celle de Lévi; ſi Manaſſé & Ephraïm n'étoient contez que pour un, ou s'ils l'étoient pour deux, auquel cas Lévi n'auroit pas été compris dans ce nombre. Cependant, s'il étoit permis de faire des conjectures là-deſſus, je croirois volontiers qu'on ne contoit pas la Tribu de Lévi; c'étoit elle à qui ces pains apartenoient,& à cét égard elle tenoit la place de Dieu. L'Ecriture dit que ces pains ſeroient la marque de l'Alliance éternelle, que Dieu traitoit avec ſon Peuple, c'eſt pourquoi les Juifs ont obſervé de tout tems cette cérémonie. Car bien que les dix Tribus euſſent fait ſchiſme aprés la mort de Salomon, & que Juda & Benjamin fuſſent demeurez ſeuls attachez au véritable culte de Dieu, on continua néanmoins à offrir 12. pains ſur la Table, comme auparavant. Nonobſtant que *Jeroboam* eût entraîné le gros des dix Tribus dans la Rebellion, il y a toûjours eû cependant parmi elles, des perſonnages pieux & craignans Dieu, qui n'ont point participé à l'idolatrie des autres. Quelques-uns même d'entr'eux embraſſérent dans la ſuite le Chriſtianiſme; de-là vient que St. Jaques adreſſe ſon Epître indifféremment aux douze Tribus diſperſées. Ceux-là donc repréſentoient les Tribus entiéres, & pour l'amour d'eux on continua à offrir les 12. pains comme auparavant.

Les Juifs prétendent que ces pains étoient quarrez, & Rabbi *Athias* dit qu'on les mettoit au moule, afin de les faire tous égaux. On trouve dans la *Miſna*, que ces pains avoient la figure d'un coffre, ou d'un coffre ouvert, ce qui ne s'ac-

corde guére avec le ſentiment commun, qui les ſupoſe de figure ronde. Pour dire le mien là-deſſus, je crois que les circonſtances font voir qu'ils étoient ronds, & que l'Ecriture l'inſinue en pluſieurs endroits. Il n'y a pas même d'aparence qu'ils fuſſent différens des pains ordinaires. L'Ecriture les apelle communément *des gâteaux*, mais elle les nomme auſſi aſſez ſouvent *des pains*. Exod. 25. 30. 1. Sam. 21. 6. & St. Matthieu les apelle *les pains de propoſition.* Matth. 12. vſ. 4. & 1. Chron. 9. vſ. 32. Neh. 10. vſ. 32.

Pour ce qui eſt de la maniére dont on les faiſoit, il n'en étoit pas comme du gâteau des prémices le jour de la Pentecôte, ni comme de celui qui ſervoit à l'offrande, qu'on faiſoit tous les jours, il étoit indifférent qui fît ces derniers, pourveu qu'il ne fût point ſouïllé, mais il n'y avoit que les Lévites qui euſſent la permiſſion de faire les pains de Propoſition: c'étoient proprement les *Cahathites*, qui s'aquittoient de cét emploi, comme on le peut voir au Ch. 9. vſ. 22. 23. & 24. du 1. Liv. des Chron. Le Talmud de Babylone raporte qu'il y avoit dans le Veſtibule des Sacrificateurs un Apartement, où il y avoit une boulangerie, à l'uſage des Lévites qui préparoient dans cét endroit les pains de Propoſition pour le Sabbat. Quand ils étoient prêts, on les remettoit entre les mains des Sacrificateurs, qui les offroient ſur la Table ſelon la Loi. L'Ecriture ne dit pas ſi on détrempoit la farine, dont on faiſoit ces pains, avec de l'eau, ou avec de

de l'huile, auſſi les Auteurs ſont-ils partagez là-deſſus, les uns diſant que c'étoit avec de l'eau, les autres avec de l'huile. Quoiqu'il en ſoit, il y a aparence que c'étoient des pains ſans levain, comme ceux de la Fête de Pâques. Quelques Interprétes diſent qu'on les ſaloit, & ils ſe fondent ſur le vſ. 13. du Ch. 2. du Levit. où Dieu commande de mettre du ſel à toutes les offrandes de cette nature. Au fond les pains n'en étoient que meilleurs, & plus propres à ſe garder long-tems.

Pour ce qui eſt de la peſanteur de ces pains, il devoit y entrer deux dixiémes d'*Epha* pour chacun, c'eſt-à-dire deux *Gomers*, comme nous l'avons veu ci-deſſus. De ſorte qu'en tout il faloit 24. *Gomers* de fleur de farine pour ces 12. pains, ce qui revient à peu prez à 72. livres de nôtre poids. C'eſt-à-dire que la farine de chaque pain peſoit environ ſix livres, & que les pains tous accommodez pouvoient peſer chacun environ 8. livres. Ces pains étant ainſi tous prêts on les mettoit ſur la Table en deux piles; non pas à rangées l'un à la file de l'autre, comme quelques Interprétes l'ont cru ſans fondement, & *Junius* entr'autres, tout ſavant qu'il étoit; car la Table n'auroit été ni aſſés longue ni aſſez large pour les pouvoir contenir, mais, comme j'ai déja dit, ils étoient de ſix en ſix l'un ſur l'autre, dans deux baſſins d'or, ſi l'on en croit les Rabins. Afin qu'il y eût de l'eſpace entre les pains, on mettoit deux demi joncs entre chaque pain, ſelon la remarque des Rabins. Il y avoit encore, ſelon

eux, des fourchettes & des bâtons qui ſervoient à quelques petits uſages concernant les pains de Propoſition. Mais Moïſe n'en dit rien, & Dieu lui commande ſimplement * de *les poſer devant lui en deux rangées ſur la table pure, ſix à chaque rangée.* Au reſte, il faut remarquer que les Hébreux apellent proprement ce que nos Interprétes ont traduit *pains de Propoſition, les pains des faces*, Exod. 25. Non qu'il y eut aucune repréſentation de face de Chérubin, comme quelques rêveurs parmi les Rabins l'ont avancé, mais à cauſe qu'on les poſoit ſur la Table, dans le Sanctuaire, tout vis-à-vis de l'Arche, ſur laquelle Dieu faiſoit ſa demeure entre les Chérubins. Il eſt vrai que l'Arche étoit derriére le ſecond Voile, mais pour cela les pains n'en étoient pas moins devant l'Eternel, de même que le Souverain Sacrificateur n'en étoit pas moins devant l'Eternel & devant l'Arche, lorſqu'il conſultoit l'Oracle de l'Urim & du Thummim, le viſage tourné du côté du Saint des Saints, quoiqu'il fût devant le Voile derriére lequel étoit l'Arche. Auſſi, tout ce qui ſe faiſoit dans le Sanctuaire paſſoit pour être fait en préſence de l'Eternel. C'eſt pourquoi quand il ordonne à Moïſe au vſ. 3. du Ch. 25. de l'Exode. *Tu mettras le pain devant moi*, c'eſt comme s'il diſoit tu les mettras devant l'Arche, où je fais ma demeure. Voi. Lev. 24. 6. C'eſt en ce ſens qu'il eſt dit au Ch. 21. du 1. Livre de Sam. vſ. 6. que le Souverain Sacrificateur prit les pains de Propoſition de devant la face de l'Eternel.

Ces

* *Levit.* 24.

Ces pains de Propoſition étant ainſi arangez, on mettoit de l'encens ſur chaque pile: *Tu mettras de l'encens pur ſur chaque rangée, qui ſera en mémorial pour le pain*, dit Dieu, au Chap. 24. du Levit. Ces paroles ſont une manifeſte alluſion à l'arrangement des pains dont je viens de parler. C'eſt ici, je penſe, le lieu de refuter le ſentiment de *Junius* touchant l'arrangement de ces pains. Cét Interpréte prétend que les 12. encenſoirs, dont il eſt parlé au vſ. 86. du Chap. 7. des des Nomb. étoient faits pour les 12. pains de Propoſition, qu'on mettoit ſur chacun un encenſoir, & qu'ainſi ils n'étoient pas de ſix en ſix l'un ſur l'autre, mais qu'ils étoient arrangez ſur deux lignes de ſix en ſix en long ſur la Table, & que ſur chaque pain on mettoit un encenſoir. Mais il n'y a qu'à conſidérer d'un côté la grandeur de la Table, & de l'autre celle des pains pour juger que cela eſt impoſſible; outre que ce ſentiment eſt contraire à *Joſephe*, à Rabbi *Athias*, & à preſque tous les Auteurs Juifs, qui diſent qu'ils étoient de ſix en ſix en pile, les uns ſur les autres, & qu'on ſe contentoit de mettre un encenſoir ſur chaque pile. Pour ce qui eſt des autres 10. encenſoirs, ils pouvoient avoir d'autres uſages, comme de ſervir à recevoir & à garder l'encens, qu'on portoit à l'offrande. Il y a quelques Interprétes, qui vont plus loin, & qui croïent que l'encenſoir ne ſe mettoit pas ſur les pains, mais ſeulement tout auprez, fondez ſur la ſignification de la particule de l'Original, qui veut dire quelquefois *deſſus*, mais qui ſignifie

auſſi trez ſouvent *auprez*, ou *à l'entour*. Pour moi, j'aime mieux en croire *Joſephe*, qui pouvoit mieux ſavoir cela que ces Auteurs.

Chaque Sabbat on faiſoit brûler l'encens qui étoit ſur les pains de Propoſition, lors qu'on en mettoit de nouveaux, & puis on mettoit de nouvel encens dans les encenſoirs, car c'étoit une *offrande faite par feu à l'Eternel*, comme il eſt dit au vſ. 7. du Ch. 24. du Lev. Tellement que la Table n'étoit jamais ſans pains & ſans encens; car en même tems qu'on ôtoit les pains de Propoſition de deſſus la Table, pour être partagez entre les Sacrificateurs, qui étoient en ſemaine, & qu'on faiſoit brûler l'encens ſur l'Autel des Parfums, on la garniſſoit de nouveau de pains & d'encens à la maniére accoûtumée, & ces pains & cét encens demeuroient-là ſans qu'on y touchât, une ſemaine entiére, c'eſt-à-dire d'un Sabbat à l'autre. La Table n'étoit donc jamais dégarnie, pas même lorſque le Tabernacle étoit errant dans le Deſert, & qu'on ſe trouvoit obligé de décamper; car alors on la laiſſoit telle qu'elle étoit, comme on le peut voir au verſ. 7. du Chap. 4. des Nombres: *Ils étendront un drap de pourpre ſur la Table des pains de propoſition*, eſt-il dit dans ce paſſage, *& mettront ſur elle les plats, les taſſes, les baſſins & les gobelets d'aſperſion: & le pain ſera continuellement ſur elle*. Ainſi, ces pains étoient continuellement devant Dieu, ſelon le commandement du Légiſlateur, Exod. 25. 30. Chaque Sabbat donc de bon matin, aprés qu'on avoit garni les Lampes,

pes, on ôtoit les vieux pains de dessus la Table & on faisoit brûler l'encens : & les Sacrificateurs qui entroient en Charge la garnissoient de nouveau de pains tendres. Voici comment *Maimonides* raporte que cela se faisoit. Deux Sacrificateurs, dit-il, emportoient de dessus la Table, les deux piles de pains, & les deux encensoirs : Quatre autres Sacrificateurs étoient-là tous prêts avec chacun trois pains, ils en faisoient deux piles, comme à l'ordinaire, & deux autres Sacrificateurs mettoient deux autres encensoirs sur les pains : Ainsi, la Table se trouvoit aussi-tôt garnie, que dégarnie. *Josephe* dit, qu'on faisoit cuire les pains de Proposition la veille du Sabbat, & qu'on les mettoit le lendemain matin sur la Table. Il y a grande aparence que cét Auteur avance cela de son chef, pour éviter l'inconvenient qu'il y auroit pû àvoir, qu'on eût fait cuire ces pains le jour du Sabbat, mais puisqu'il est remarqué dans le Livre de Samuel qu'ils étoient *chauds*, lorsqu'on les mettoit sur la Table, il vaut mieux s'en tenir à l'Ecriture, qu'à *Josephe*. Je crois donc qu'on pêtrissoit ces pains le jour du Sabbat même, de grand matin, qu'on les faisoit cuire, & qu'on les aportoit tous chauds sur la Table, quoiqu'en dise *Josephe*. Cette action dans le fond n'étoit pas une violation du Sabbat, non plus que toutes les autres Cérémonies de la Loi, qu'on pratiquoit ce jour-là. C'étoit une chose qui se faisoit pour le Service Divin, ainsi ce n'étoit pas une œuvre servile. D'ailleurs, il est certain que Dieu peut dispenser par une Loi particuliére, d'u-

d'une Loi générale, ſans pourtant abolir cette Loi générale, comme on en pourroit donner pluſieurs exemples, s'il y pouvoit avoir en cela quelque difficulté.

Les Sacrificateurs partageoient entr'eux les pains qu'on venoit de deſſervir, & les mangeoient, *Les Pains*, dit Dieu, dans le Ch. 24. du Levit. *apartiendront à Aaron & à ſes Fils, qui les mangeront dans le Sanctuaire.* C'eſt-à-dire qu'ils apartenoient au Souverain Sacrificateur, & aux Sacrificateurs ordinaires, qui ſe trouvoient en Charge dans le Sanctuaire. Quelques Auteurs prétendent que le Souverain Sacrificateur en avoit la moitié, & que le reſte ſe partageoit entre les Sacrificateurs, tant ceux qui ſortoient de Charge, que ceux qui les relevoient, mais que dans les Fêtes ſolemnelles, tous les Sacrificateurs étant obligez de ſe rendre à Jéruſalem, les pains ſe diſtribuoient entre tous. Pour moi, je ſuis d'un autre ſentiment, & je crois qu'ils apartenoient uniquement aux Sacrificateurs qui entroient en Charge, ils leur ſervoient pour ſe nourrir pendant que leur ſemaine duroit, & ils les mangeoient dans le Sanctuaire, ſelon la Loi du Ch. 24. du Levit. avec la chair des Sacrifices. Pour ce qui eſt des Sacrificateurs, qui étoient relevez, il y a aparence qu'ils s'en alloient chez eux incontinent aprez être ſortis de Charge. Peut-être que lorſque la Sacrificature ſelon l'Ordre d'Aaron fut inſtituée, le tems & le lieu empêchérent que les choſes allaſſent tout-à-fait comme je viens de le dire, mais quoiqu'il en ſoit, il y

y a aparence que dans la ſuite elles ſe paſſérent ainſi. Cela ſupoſé, ſavoir qu'incontinent aprés être ſortis de Charge les Sacrificateurs s'en alloient chez eux, ils ne pouvoient pas avoir part aux pains qu'on deſſervoit à la fin de leur ſemaine, mais ſeulement à ceux qu'on avoit deſſervis le Sabbat précédent, puiſqu'il faloit néceſſairement qu'on mangeât ces pains dans le Sanctuaire. Peut-être même pourroit-on dire, qu'ils ne ſe faiſoient pas preſſer pour s'en aller, puiſqu'aprez tout ce n'étoit pas un grand régale, que de manger du pain de huit jours, & je crois qu'on peut regarder cette obligation de manger les pains de Propoſition, comme une des incommoditez de la Loi Cérémonielle. J'ai avancé en général ci-deſſus, qu'il faloit que les Sacrificateurs conſumaſſent les pains de Propoſition dans le Tabernacle, & j'ai même reſtraint ce lieu au Sanctuaire, ce que le Texte ſacré ſemble inſinuer en l'apellant *le Lieu Saint*. Il y a pourtant des Interprétes qui prétendent que les Sacrificateurs mangeoient ces pains dans leur Veſtibule, que l'Ecriture apelle auſſi quelquefois *le Saint Lieu*. Il n'importe pas beaucoup, en quel lieu ce fût, ainſi je ne m'y arrêterai pas.

Les Rabins remarquent qu'il y avoit 25. ſortes d'offrandes, dont il revenoit quelque choſe aux Sacrificateurs. De ces 25. différentes offrandes, il n'y en avoit que cinq dont il fût permis aux Sacrificateurs de manger dans la Ville de Jéruſalem, & il y en avoit huit qu'ils étoient obligez de conſumer dans l'enceinte du Temple dáns

le

le Lieu Saint. I. La chair du Sacrifice pour le péché. Levit. 6. 26. II. Celle du Sacrifice pour le *délit*. Lev. 7. 6. III. L'Offrande de la Pentecôte, Levit. 23. 20. IV. Ce qui reſtoit de la gerbe des prémices, Levit. 23. 10. V. Ce qui reſtoit de l'Offrande du gâteau des Iſraëlites, dont il eſt parlé, Levit. 23. 10. VI. Les deux pains des prémices, Lev. 23. 20. VII. Les 12. pains de Propoſition. VIII. L'huile qu'on emploïoit à la purification d'un lépreux. C'eſt du célébre *Maimonides*, que j'ai pris ceci. Au reſte, il n'étoit permis à perſonne de manger de ce pain, ſi ce n'eſt aux Sacrificateurs, à cauſe que c'étoit *une choſe très-ſainte*, comme parle l'Ecriture. C'eſt pourquoi les pains de Propoſition ſont apellez au Chap. 21. du 1. Liv. de Sam. *du pain ſacré*, par opoſition au *pain commun*. Cette Loi qui vouloit que les Sacrificateurs ſeuls mangeaſſent les pains de Propoſition, n'étoit pourtant pas ſi ſévére ni ſi rigoureuſe, qu'on ne ſe diſpenſât de l'obſerver lorſque la néceſſité le requéroit, & que la Loi de l'amour du prochain, qui doit toûjours l'emporter ſur la Loi Cérémonielle, le demandoit, comme on le peut voir par * l'exemple de *David*, qui mangea les pains de Propoſition, que le Sacrificateur *Achimelech* lui donna. On ne peut pas dire qu'il fît une action mauvaiſe, puiſque Jeſus-Chriſt lui-même la déclare innocente. Matt. 12. & Luc 6. En voilà ſuffiſamment touchant les meubles du Sanctuaire, il reſte que nous ex-

pé-

* 1. *Sam.* 21.

pédions dans les Chapitres ſuivans, ce qu'il y avoit de plus remarquable dans le Veſtibule.

CHAPITRE XIV.

Divers noms de l'Autel des Holocauſtes. Sa deſcription. Quelques difficultés ſur ce ſujet. Divers ſentimens touchant la grille d'airain. Pourquoi Dieu voulut que cét Autel fût de terre, & de pierres non taillées. S'il étoit permis d'y monter avec des marches, ou des degrez. Les Sacrificateurs portoient des caleçons, pour marque de l'éloignement qu'ils avoient du culte infame que les Païens rendoient à Priape. Du feu ſacré qui brûloit ſur l'Autel des Holocauſtes. Lettre des Juïfs de Jéruſalem à ceux d'Egypte. Ce que le feu ſacré devenoit lorſque l'armée étoit en marche. Du bois dont on ſe ſervoit à l'Autel. Que les Gentils ont imité les Juifs, en établiſſant auſſi un feu ſacré dans leur culte. Quelques petites particularitez touchant les chauderons qui ſervoient à ramaſſer les cendres, & les autres uſtenciles d'airain à l'uſage de cét Autel.

L'Autel des Holocauſtes étoit, ſans contredit, le plus conſidérable des meubles qui étoient dans le Veſtibule du Tabernacle, & celui qui étoit d'un plus grand uſage. Moïſe en fait la deſcription au Chap. 27. de l'Exod. où Dieu lui commande de faire *un Autel de bois de Sittim quarré, aïant cinq coudées de long,*

&

& cinq coudées de large, & de la hauteur de trois coudées. Cét Autel eſt apellé au Ch. 38. *l'Autel des Holocauſtes, Mizbeach Hagnolah*, en Hébreu. Le terme de l'Orginal, *Gnallah*, d'où vient celui dont l'Ecriture ſe ſert pour déſigner l'Autel des Holocauſtes, ſignifie proprement *monter*, & l'Autel eſt ainſi apellé à cauſe que la fumée & la flamme des bêtes, qu'on y faiſoit brûler, montoit comme une eſpéce de nuage vers le Ciel. Ce mot ſignifie auſſi *allumer*, *offrir*, dans un ſens impropre. Nos Interprétes apellent conſtamment cét Autel, *l'Autel des Holocauſtes.* Il eſt auſſi ſouvent nommé dans l'Ecriture *l'Autel extérieur*, par opoſition à l'Autel des Parfums, qui étoit dans le Sanctuaire : il eſt encore apellé l'Autel d'airain, à cauſe qu'il en étoit revêtu, comme nous le verrons dans la ſuite. Ezéchiel lui donne le nom d'*Ariel*, c'eſt-à-dire, *Lion de Dieu*, ou *Lion vigoureux*, parce qu'il déchiroit les victimes, comme un lion affamé. L'intérieur de cét Autel étoit compoſé de bois de Sittim ; il avoit cinq coudées en quarré, & trois coudées de hauteur. Celle d'un homme ordinaire eſt, comme chacun ſait, de 4. coudées, c'eſt-à-dire 6. pieds, ou environ ; l'Autel des Holocauſtes aïant donc 3. coudées de haut, ſa hauteur alloit, à peu prez, juſqu'au cou des Sacrificateurs, ce qui les gênoit & les mettoit hors d'état de pouvoir ſervir à l'Autel avec toute la liberté dont ils avoient beſoin. Pour éviter cét inconvenient, les Interprétes, au moins quelques-uns, ſe fondans ſur le vſ. 5. du Ch. 27. de l'Exod. prétendent qu'il y avoit à l'entour de

L'Autel d'Airain des Holocaustes.

de l'Autel une espéce de banquette, sur laquelle ils montoient, pour executer ce qu'ils avoient à faire, nous examinerons ce sentiment dans la suite: en attendant considérons un peu cét Autel en détail, & suivons l'ordre que Moïse observe dans la description qu'il en fait.

Nous avons parlé ci-dessus des cornes de l'Autel des Parfums, de leur figure, & de leur usage, il faut que nous disions aussi un mot de celles de l'Autel des Holocaustes. Moïse s'en explique comme d'une chose nécessaire à l'Autel, ce semble, ou du moins qui contribuoit à l'embellir. *Tu feras ses cornes*, dit Dieu à Moïse, *à ses quatre coins, elles sortiront de lui, & tu les couvriras d'airain.* Il paroît par-là que ces cornes étoient de bois, aussi bien que le reste de l'Autel, & de la même piéce, & que le tout étoit revêtu d'airain. Moïse ne fait point mention de la grandeur de ces cornes, mais il y a grande aparence qu'elles étoient proportionnées à celles de l'Autel. Les Rabins disent qu'elles avoient 5. paumes de hauteur en ligne droite, sans conter la partie qui étoit courbée. Elles servoient, à ce que prétendent quelques Auteurs, à attacher les victimes qu'on devoit offrir, en attendant qu'on eût aprêté toutes choses pour l'immolation. Il semble que David fait allusion à cela au Ps. 118. *Liez*, dit-il, *avec des cordes la bête du Sacrifice aux cornes de l'Autel.* Mais le Paraphraste Chaldaïque donne tout un autre sens à ces paroles, qu'il rend de cette maniére, *Liez l'agneau du Sacrifice avec des cordes, jusqu'à ce que vous veniez pour sacrifier, & faites*

avec ſon ſang l'aſperſion ſur les cornes de l'Autel: On peut inférer cependant de ce paſſage de la Paraphraſe Chaldaïque, qu'on faiſoit l'aſperſion du ſang de quelques victimes ſur les cornes de cét Autel; mais nous examinerons ceci ailleurs.

Ces cornes de l'Autel des Holocauſtes ſervoient auſſi d'aſyle à ceux qui avoient commis un meurtre par mégarde. Dez qu'ils pouvoient s'en ſaiſir, ils étoient à couvert des pourſuites de ceux qui vouloient vanger le meurtre commis, comme nous le verrons, lorſque nous parlerons des lieux de refuge, qui étoient parmi les Iſraëlites. Les Juifs prétendent encore que les péles avec leſquelles on prenoit le feu de deſſus l'Autel des Holocauſtes, pour le porter ſur celui des Parfums, étoient attachées à un des côtez de l'Autel; & que lorſqu'elles ne ſervoient pas elles pendoient aux cornes de l'Autel; mais tout cela eſt fort incertain, & la deſcription qu'ils en font eux-mêmes ne le permet pas, ce ſemble.

Cét Autel qui étoit de bois, & couvert ſimplement de cuivre, a embaraſſé pluſieurs Savans. On y offroit quantité de victimes, qu'on faiſoit brûler, on y tenoit du feu jour & nuit ſans diſcontinuer, comment tout cela ſe pouvoit-il faire ſans que la plaque d'airain ſe rougît, & mît le feu au bois de l'Autel? Quelques Auteurs, qui n'aprofondiſſent pas trop la choſe, diſent que cela arrivoit ainſi par miracle. D'autres affirment que telle étoit la propriété du bois de Sittim, d'être incombuſtible, de même que la pierre *Asbeſtos*. Si cela étoit vrai, je ne vois pas à quoi auroit ſervi la cein-

ceinture d'airain dont l'Autel étoit revêtu. Pour ce qui eſt du miracle, on ne ſauroit être trop circonſpect à avancer que telle, ou telle choſe eſt un miracle. D'autres, pour ſe tirer de tous ces embarras, eſtiment que la plaque d'airain, qui couvroit le bois de l'Autel, étoit extrêmement épaiſſe; mais il n'eſt pas néceſſaire d'en venir-là pour lever la difficulté. Il n'y a qu'à conſidérer que l'Autel avoit 5. coudées en quarré, & qu'au deſſus il y avoit une grille d'airain, où l'on faiſoit le feu, de ſorte que le feu n'étant pas poſé immédiatement ſur l'Autel, ni l'airain, ni le bois ne couroient aucun riſque. Il faut remarquer une autre choſe, c'eſt que le feu qu'on tenoit ſur l'Autel, n'étoit pas toûjours également ardent, il n'y en avoit quelquefois qu'autant qu'il en faloit pour empêcher qu'il ne s'éteignit entiérement. Il y a des Auteurs qui croient que cette grille n'étoit autre choſe qu'une grande plaque d'airain, à laquelle il y avoit pluſieurs trous, au travers deſquels le ſang des victimes, & la cendre tomboient ſur le deſſus de l'Autel. Mais il eſt bien plus aparent que cette grille aïant à ſoûtenir de grands feux, qu'on y allumoit ſouvent, elle étoit compoſée de groſſes barres d'airain, qui ſe traverſoient, & s'enchaſſoient l'une dans l'autre. Cette grille avoit à ſes quatre coins de gros anneaux d'airain, comme il eſt remarqué au vſ. 4. Les Interprétes ne ſont pas d'accord ſur le ſujet de ces anneaux. Quelques-uns penſent qu'ils étoient attachez à l'Autel, & s'élevoient au-deſſus, juſqu'à la hauteur de la grille.

Mais ce ſentiment ſemble diamétralement opoſé aux paroles de l'Original, & n'eſt nullement probable. En effet, le Texte Hébreu s'explique aſſez clairement là-deſſus, *Tu lui feras*, eſt-il dit, *un crible* (une grille) *d'airain en façon de treillis, & feras au treillis quatre anneaux d'airain à ſes quatre coins.* Le contraire de ce que ces Auteurs avancent paroit encore plus clairement au verſ. 5. du Ch. 38. de l'Exod. *Il fondit quatre anneaux aux quatre coins du crible d'airain, pour mettre les barres.* Dans le fond il étoit bien néceſſaire qu'il y eût des anneaux à cette groſſe & peſante grille, pour la pouvoir ôter de deſſus l'Autel, & la remettre.

Outre la grille dont je viens de parler, qui étoit en forme de treillis, il y avoit encore, à ce qu'on prétend, un treillis dont il eſt parlé au vſ. 5. *& le treillis ſera juſques au milieu de l'Autel.* Le Texte eſt tout-à-fait obſcur ; on ne ſait ſi ce treillis doit être diſtingué d'avec l'autre, ou bien ſi c'eſt le même. Quoiqu'il en ſoit, j'avoue que je n'y comprens rien, ainſi je me contenterai de raporter le ſentiment des meilleurs Auteurs, en attendant un plus grand éclairciſſement. Autant d'Ecrivains, autant d'opinions, ou peu s'en faut. Rabbi *Salomon*, & *de Lyra* aprez lui, prétendent que ce treillis n'étoit qu'un ornement, qui régnoit à l'entour de l'Autel. D'autres Rabbins croïent que l'Autel des Holocauſtes avoit dix coudées de haut, & que ce treillis, qu'ils ſupoſent avoir régné à l'entour, étoit une eſpéce de galerie, ſur laquelle on montoit pour aran-

ger

ger les victimes sur l'Autel, & que les trois coudées de hauteur, que l'Ecriture donne à l'Autel, ne doivent être contées que de cette galerie, jusques au haut de l'Autel. Mais tout cela est faux, je n'en veux point d'autre preuve que ce que l'Ecriture dit de ce second treillis, c'est qu'il devoit venir jusques au milieu de l'Autel. Supposez l'Autel de dix coudées de hauteur, comme font ces Rabins, le treillis étant placé au milieu, il restera cinq coudées depuis le treillis jusqu'au haut de l'Autel, ce qui ruïne la supposition de ces Auteurs. D'ailleurs, sa fausseté paroît encore si l'on considére, qu'un Autel de cette hauteur auroit été horriblement pesant. Le moïen de le porter avec des barres? Quelques autres Auteurs, trompés aparemment par la Version Vulgate du vs. 4. du Ch. 38. de l'Exod. *Il fit la grille en forme de treillis, & sous cette grille au milieu de l'Autel un foïer*, ont cru que ce treillis étoit placé au-dessus de l'Autel, qu'on mettoit les victimes là-dessus, comme sur un gril; qu'au milieu de l'Autel il y avoit un foïer, où l'on allumoit le feu, & que la flamme qui sortoit de ce foïer brûloit & consumoit la chair des victimes qu'on posoit sur le premier treillis. Je ne nie pas, qu'on ne puisse en faisant violence aux paroles de l'Original leur faire signifier ce que porte ce sentiment: Mais le mal est que les passages paralleles détruisent cette explication. En effet, elle est directement contraire à ce qu'on lit des Holocaustes au Chap. 1. du Levitique. Dieu commande

dans cét endroit de mettre la chair de la victime, la teſte & la graiſſe ſur le bois même, & cela ſur l'Autel, & non pas dans l'Autel. Ce qui renverſe le ſentiment dont je viens de parler, qui ſupoſe qu'on plaçoit toutes ces choſes ſur une grille ſéparée du feu. Il paroît auſſi par les ſacrifices des Patriarches qu'on avoit accoûtumé, même avant la conſtruction du Tabernacle, de mettre la victime immédiatement ſur le feu. C'eſt pourquoi je ne ſaurois m'empêcher de rejetter cette opinion. Il y a quelques Interprétes, qui donnent au paſſage où il eſt parlé du *treillis* en queſtion, ce ſens ici, & nos Interprétes François ſont de ce nombre, *Tu le mettras au deſſous de l'enceinte de l'Autel en bas, & le treillis ſera juſques au milieu de l'Autel.*

Tout bien conſidéré, voici quel eſt mon ſentiment : je crois que la grille & le treillis n'eſt qu'une ſeule & même choſe. Mais que cette grille, ou treillis, comme on voudra la nommer, n'étoit ni plus haute, ni parallele aux extrémitez d'enhaut de l'Autel, & qu'elle étoit un peu plus baſſe que celles de ſes côtez. Les côtez étant donc plus élevez que cette grille, & d'ailleurs la grille étant renfermée entre les quatre côtez de l'Autel, ces côtez peuvent fort bien être conſidérez comme une eſpéce de ceinture à l'entour de la grille, puiſqu'elle étoit contenue dans leur enceinte. Pour ce qui eſt du *milieu de l'Autel*, où Dieu commande que ſoit le treillis, je crois que c'eſt le milieu par rapport aux bords de l'Autel, qui s'élévoient au-

deſſus

deſſus du corps de l'Autel. On pourroit auſſi expliquer la choſe de cette maniére : en ſupoſant que vers le milieu de la hauteur de l'Autel il y avoit un foïer, au-deſſus duquel étoit la grande grille enchaſſée dans l'Autel, bien prez de ſa ſuperficie d'enhaut : enſorte que lors qu'on brûloit les victimes ſur cette grille, les cendres, les charbons, & le ſang tomboient par les ouvertures dans le foïer, qui recevoit toutes ces choſes : aprez quoi on ôtoit le foïer par l'ouverture d'un des côtez de l'Autel, & on alloit jetter les immondices qui s'y étoient ramaſſées, aprez les avoir gardées, quelquefois hors du Camp, quelquefois ailleurs, comme nous le verrons en parlant des Sacrifices. Voilà ce qui me paroît le plus probable ſur cette matiére. Si quelqu'un vouloit en ſavoir davantage, on pourroit lui alléguer encore quelques ſentimens là-deſſus. Mais ce ſeroit perdre ſon tems : chaque Auteur a ſon opinion particuliére qu'il croit la meilleure, quelque abſurde qu'elle puiſſe être d'ailleurs. Chacun a ſes raiſons bonnes ou méchantes pour apuïer ſon hypothéſe ; ainſi je n'aurois jamais fait ſi je voulois parcourir tout ce qu'on dit ſur ce ſujet. Aprés tout, il n'eſt pas fort utile de ſavoir au vrai la ſituation de cette grille, c'eſt pourquoi je paſſerai à autre choſe.

L'Autel des Holocauſtes, que Salomon fit faire dans la ſuite pour ſon Temple, étoit bien différent de celui-ci. Celui du Tabernacle étoit de bois revêtu d'airain, au lieu que l'autre étoit d'airain maſſif, outre que ce dernier étoit quatre fois

plus long, & plus large, & qu'il avoit trois fois plus de hauteur. Cependant quelque différent qu'il fût de l'Autel du Tabernacle, il fut fait par ordre de Dieu, & ſuivant le plan qu'il en avoit donné, comme on le voit dans l'Ecriture. L'Autel des Holocauſtes, que *Zorobabel* fit dreſſer à l'uſage du ſecond Temple, étoit différent encore de ces deux; il étoit de pierre de taille, comme les Rabins en font foi, & comme on le peut probablement recueillir * du 1. Liv. des Macch. Et quoi que ce dernier Autel différât des deux autres, il fut conſtruit néanmoins par ordre de Dieu, & il lui fut agréable, puiſque ce fut *Eſdras* & *Nehemie*, tous deux Prophétes, tous deux inſpirez, qui conduiſirent cét ouvrage. Tous ces changemens font bien voir que la Loi Cérémonielle n'étoit pas une Loi qui dût toûjours durer, & les Juifs auroient pû regarder toutes ces choſes comme des préludes de la fin prochaine des Sacrifices & de toute la Loi Cérémonielle, qui devoit arriver lorſque celui que toutes ces ombres préfiguroient ſeroit entré dans ſon Temple.

Dieu commande à Moïſe au Ch. 20. de l'Exod. de lui élever un Autel de terre. Il y a quelque difficulté à accorder ce commandement avec les Loix qu'il donna dans la ſuite touchant les Autels qu'il enjoignit de faire. *Tu me feras*, dit-il à Moïſe, *un Autel de terre, ſur lequel tu ſacrifieras tes Holocauſtes, & tes oblations de proſperitez, ton menu, & ton gros bêtail: En quelque lieu*

* 1. Macch. 4 vſ. 46. 47.

lieu que ce ſoit que je mettrai la mémoire de mon nom, je viendrai à toi, & te bénirai. Que ſi tu me fais un Autel de pierres, tu ne les tailleras point, ſi tu leves le fer ſur lui, tu le pollueras. Il ſemble d'abord, à conſidérer ce paſſage, que Dieu laiſſe en la liberté du peuple d'Iſraël de ſacrifier ſur un Autel de terre, ou bien ſur un Autel de pierre, pourveu que ce dernier fût fait de pierres non taillées. Il n'y a nulle contravention à cette Loi dans l'érection que Moïſe fit de l'Autel d'airain pour l'uſage du Tabernacle, & ſur lequel on ſacrifia juſqu'à la conſtruction du Temple. Il n'eſt nullement néceſſaire de dire, comme font quelques-uns, pour éviter la contradiction aparente, que l'Autel des Holocauſtes du Tabernacle étoit plein en dedans de terre & de pierres non taillées; en ſorte que l'airain ne ſervoit que de ceinture, pour tenir en état la terre & les pierres qu'il renfermoit dans ſon enceinte: Car l'Ecriture affirme viſiblement le contraire, en diſant que l'intérieur de l'Autel étoit de bois revêtu d'airain, & qu'il y avoit en dedans une concavité où l'on enchaſſoit la grille d'airain, au travers de laquelle les charbons & la cendre paſſoient, &c. Mais je penſe qu'il eſt plus probable & plus ſûr de répondre avec quelques Auteurs, qu'il y avoit une grande différence entre les Autels dont Dieu parle au Ch. 20. de l'Exod. & celui du Tabernacle. Ce dernier étoit particulier à la Loi Cérémonielle, que Dieu avoit établie parmi les Iſraëlites. Les Sacrificateurs ſeuls avoient droit d'y ſacrifier, & il n'étoit pas

permis de le faire ailleurs. Au lieu que la Loi des Autels de pierre ou de terre, dont il eſt parlé au Ch. 20. de l'Exod. regardoit proprement les cas extraordinaires, dans leſquels les ſaints Hommes, Sacrificateurs, ou non, ſe trouveroient obligez de ſacrifier. En ce cas ils devoient ſe ſervir des Autels dont il eſt fait mention au Ch. 20. de l'Exod. Cette permiſſion de ſacrifier hors du Tabernacle, de la maniére que je viens de marquer, a duré juſqu'à la conſtruction du Temple de Salomon, aprés quoi, il n'a plus été permis de ſacrifier hors de Jéruſalem & du Temple, qui étoit devenu l'unique Centre de la Religion. C'eſt à quoi l'Apôtre St. Paul fait alluſion, lorſqu'il apelle tout le corps de la Religion Judaïque, *la Jéruſalem qui n'eſt pas libre.* Au reſte, on ne ſauroit douter que pluſieurs ſaints Hommes, n'aïent ſacrifié hors du Tabernacle, comme nous l'avons prouvé ailleurs par les exemples de *David*, d'*Elie*, de *Samuel*, & de *Manoé*. Il y a pourtant des Interprétes qui prétendent que les Autels, dont il eſt parlé dans le Ch. 20. de l'Exode, ne ſont point différens de l'Autel du Tabernacle, & de celui du Temple, & que c'eſt ceux-là que Dieu a en vuë; & ils apuïent leur ſentiment par ces paroles que j'ai déja citées: *En quelque lieu que ce ſoit que je mettrai la mémoire de mon Nom, je viendrai à toi, & te bénirai.* Ces paroles, diſent-ils, font voir clairement que Dieu parle d'un Autel fixe, deſtiné à ſacrifier dans le lieu qu'il devoit choiſir, & non pas d'un Autel érigé à la hâte, & par ha-

hazard. A quoi ils ajoûtent que Dieu défend expreſſément de ſacrifier ailleurs que dans le Tabernacle, & cela d'une maniére ſi forte, qu'il veut qu'on tienne pour meurtrier un homme qui ſe ſera ingéré de le faire en quelque autre lieu, Chap. 17. du Levit. vſ. 3. La réponſe qu'on fait ordinairement à cette objection, c'eſt que nonobſtant cette défenſe il étoit permis de ſacrifier où l'on vouloit, & ce ſentiment eſt confirmé par le ſens que donne la Vulgate au paſſage du Ch. 20. de l'Exode: *En quelque lieu qu'on fera mention de mon Nom, je viendrai à toi & te bénirai.* Mais je trouve cette réponſe trop crue. J'aimerois mieux dire en ſuivant l'Hébreu & la Paraphraſe Chaldaïque, que le ſens de ces paroles eſt celui-ci, *En quelque lieu, que je faſſe célébrer la mémoire de mon Nom, je viendrai à toi & je te bénirai.* Comme ſi Dieu diſoit; En quelque lieu que ce ſoit que je commanderai qu'on célébre mon Nom, ſoit par le moïen des Cérémonies, ſoit par celui des Sacrifices, je me trouverai là avec vous, & vous bénirai. Il ne vous doit pourtant pas être permis de m'offrir des Sacrifices à vôtre fantaiſie, & de le faire où l'envie vous en prendra. Mais pour vous autoriſer à ſacrifier hors du Tabernacle, il ne faut pas moins qu'un commandement exprés de ma part, ou une inſpiration ſurnaturelle. Cette explication s'accorde parfaitement bien avec l'événement, qui nous aprend que quelques ſaints Perſonnages, pouſſez par une inſpiration divine, ont ſacrifié hors du Tabernacle, & que leur Sacrifice a été agréable à Dieu.

Plu-

Plusieurs Savans se sont donnez de la peine pour chercher la raison que Dieu peut avoir euë de vouloir que les Autels fussent de terre, ou bien de pierre non taillée. On pourroit répondre à cette question en deux mots, savoir, que c'est parce qu'il l'a voulu ainsi; & quand on n'auroit d'autre raison que celle-là, elle devroit bien suffire: cependant on en peut produire d'autres assez probables, si elles ne sont pas démonstratives. Je laisse à l'écart les raisons que les Rabins allèguent, lesquelles sont pitoïables, & je dis avec quelques habiles gens, que Dieu a voulu que les Autels fussent ainsi simples & sans façon, afin qu'ils donnassent moins dans la veuë; & que le Peuple Juif, qui étoit fort enclin à la superstition, ne les regardât avec trop de veneration. S'ils avoient été pompeux & magnifiques, il eût été à craindre que cette Nation inconstante & legére, n'eût abandonné l'Autel du Tabernacle, pour aller sacrifier sur ces Autels, sur lesquels elle auroit veu que de saints hommes avoient offert leurs sacrifices, & ne fût tombée dans la négligence par raport à l'Autel ordinaire, ce qui auroit pû enfin rompre l'unité de la Religion, & le lien de la République, dont le Tabernacle étoit comme le Centre. C'est ce que craignirent tous les Israëlites, lorsqu'ils virent que la Tribu de Ruben, celle de Gad, & la demi-Tribu de Manassé avoient dressé un Autel du côté du Jordain qui leur étoit échu en partage, comme on le peut voir au Chap. 22. de Josué. Ces raisons, à mon avis, ne manquent pas de probabilité, &

ne ſont pas à rejetter ; avec tout cela je ſuis plus porté à embraſſer le ſentiment du célébre *Maimonides*. Il dit que Dieu donna aux Iſraëlites cette Loi touchant les Autels, pour les empêcher d'imiter la coûtume des Nations, au travers deſquelles ils devoient paſſer avant que d'arriver en Canaan, leſquelles ſe faiſoient une affaire d'avoir des Autels magnifiques. En effet, on voit que Dieu a eu principalement en veüe de faire en ſorte que ſa Religion n'eût aucune conformité avec la Payenne. C'eſt donc pour cela qu'il faloit que l'Autel de Dieu ne reſſemblât en aucune maniére à ceux des faux-Dieux. C'eſt auſſi dans cette vûe d'une opoſition perpétuelle avec les Païens, que Dieu défend ſi ſévérement de ſacrifier ſur les Hauts-lieux, & de planter auprés * de ſes Autels ſoit arbres, ſoit bocages, ſoit haïes épaiſſes. Parce que les Païens avoient accoûtumé de le faire. Que ç'ait été là l'intention de Dieu, on n'en ſauroit douter aprés avoir lû le Ch. 12. du Deuter. où il avertit Iſraël de prendre bien garde à ne point mêler la Religion qu'il leur avoit donnée avec le culte des faux-Dieux. *Pren garde*, dit-il, *de n'être point pris au piége aprez elles, lorſqu'elles auront été détruites de devant toi, & de chercher leurs Dieux, diſant, comme ces Nations ſervoient à leurs Dieux, ainſi ferai-je auſſi.*

Il y a eu de tems-en-tems de ſaints Hommes qui ont élevé à Dieu des Autels de pierre. Il n'eſt pas difficile de le prouver. Nous liſons dans le Li-

* *Deut.* 16. 21.

Livre de Josué, que ce grand Capitaine en bâtit un, aprés qu'il se fut rendu maître de Haï, à la faveur d'une ruse de guerre. *Alors*, est-il raconté au Chap. 9. *Josué bâtit un Autel à l'Eternel le Dieu d'Israël, en la Montagne de Hebal: comme Moïse Serviteur de l'Eternel l'avoit commandé aux enfans d'Israël, ainsi qu'il est écrit au Livre de la Loi de Moïse, un Autel, dis-je, de pierres entiéres, sur lesquelles on n'avoit point levé le marteau: & ils offrirent dessus cét Autel des Holocaustes à l'Eternel, & ils sacrifiérent des Sacrifices de prospéritez.* Il n'y a point de difficulté dans ce passage; je croirois volontiers que ce fut sur un Autel semblable que *Manoé* fit le Sacrifice dont il est parlé au Liv. des Juges. Chap. 13. 19. Il y a de savans Rabins qui prétendent que *Salomon* lui-même fit élever des Autels de pierre dans le Parvis des Sacrificateurs, le jour qu'il fit égorger ce nombre prodigieux de victimes pour la consécration du Temple. En effet, il y a grande aparence que l'Autel d'airain tout seul n'auroit pas suffi à sacrifier un si grand nombre de bêtes, comme on le peut recueillir du Ch. 8. du 1. Liv. des Rois. Il est même probable que l'Autel du second Temple étoit de pierre qui n'étoit pas taillée, c'est ce qu'on peut inférer du Ch. 4. du 1. Liv. des Macch. Il y est raporté que les Juifs firent un nouvel Autel des Holocaustes, à la place de celui qui avoit été profané. *Puis ils prirent*, dit l'Auteur, *des pierres entiéres selon la Loi, & en bâtirent un Autel nouveau, comme étoit le premier.* D'où l'on pourroit conclure sans peine que

que le premier étoit auſſi de pierres entiéres, puiſque celui-ci lui fut fait ſemblable.

Il faloit donc ſelon la Loi que les Autels fuſſent faits de pierres entiéres & non taillées, telles qu'on les trouvoit, ou qu'on les tiroit des carriéres, & non ſeulement on s'abſtenoit d'y graver aucun ouvrage de ſculpture, mais même on ne les poliſſoit pas, pour les raiſons ci-deſſus alleguées. Sur tout, Dieu voulut que cela s'obſervât réguliérement à l'égard des Autels qu'on lui conſacroit en certains cas extraordinaires. Il eſt évident que la défenſe de Dieu exclut toute taille & poliſſure de pierre, puiſqu'il défend de *lever le fer* ſur ces Autels, c'eſt-à-dire de ſe ſervir d'aucun inſtrument avec lequel on a accoûtumé de façonner & de tailler les pierres pour les Edifices. Dieu déclare que les Autels de pierre taillée étoient profanes, non qu'il y ait dans le fer rien d'impur & de pollu, mais à cauſe de la défenſe de Dieu, qui avoit deſſein que le culte d'Iſraël fût entiérement différent de celui des Nations.

J'ai déja poſé dans ce qui précéde que, ſelon toutes les aparences, on montoit par une eſpéce d'eſcalier à l'Autel des Holocauſtes du Tabernacle; d'ailleurs, il eſt certain qu'il y avoit pluſieurs degrez au grand Autel d'airain du Temple d'Ezechiel, & qu'on ne pouvoit guére s'en paſſer, puiſqu'il avoit 10. coudées de haut. Comment accorder cela, me dira-t'on, avec la défenſe du vſ. 26. du Ch. 20. de l'Exode? Ce paſſage eſt clair. Dieu défend expreſſément de monter

à ſon Autel par des dégrez, il allégue même la raiſon de cette défenſe : *Tu ne monteras point*, dit-il, *à mon Autel par des degrez, de peur que ta vergogne ne ſoit découverte*. Pour prévenir cette objection, quelques Auteurs reſtraignent le commandement du Ch. 20. de l'Exod. à un certain tems, & ils diſent que cette défenſe n'a eu lieu que pendant qu'il a été permis de faire des Autels de terre, ou de pierre, c'eſt-à-dire juſqu'à la conſtruction du Temple où l'Autel devint fixe, & aprés quoi il ne fut plus permis de bâtir d'autres Autels, & de ſacrifier ailleurs que ſur celui du Temple. Qu'alors la défenſe ceſſa, ce qui paroît par la conſtruction de l'Autel de Salomon, auquel il étoit néceſſaire qu'il y eût des degrez, puiſqu'il avoit 10. coudées de hauteur: & par la deſcription de l'Autel du Temple d'Ezéchiel, qui devoit auſſi en avoir, comme cela eſt expreſſément remarqué, Ezech. 43. D'autres prétendent que cette défenſe ne dura que juſqu'à ce qu'il eut été ordonné aux Sacrificateurs de porter des caleçons, ce qu'ils concluent de ces paroles, *de peur que ta vergogne ſoit découverte*. De ſorte, diſent-ils, que depuis que les Sacrificateurs commencérent à porter des caleçons, il fut permis de monter aux Autels par des degrez, n'y aïant nul danger qu'on découvrît leur nudité. Au reſte, cette Loi, qui ordonnoit aux Sacrificateurs de ſe munir de caleçons, pour couvrir leur nudité, ne fut pas donnée longtems aprez l'autre, puiſqu'on la trouve au vſ. 42. du Ch. 28. de l'Exod. Quoique ces ſentimens aïent quel-

quelque probabilité, il y a néanmoins d'autres Auteurs qui eſtiment que la loi des degrez pour monter à l'Autel a duré auſſi long-tems que le Culte Moſaïque, & la République Judaïque. On prétend que cette loi défend ſeulement les échelons, mais qu'il étoit permis de monter à l'Autel par une montée ſans degrez, comme ſont celles des collines. Les Rabins, entr'autres *Kimchi*, Rabbi *Salomon*, & le Talmud lui-même, diſent que l'Autel d'airain de Salomon étoit muni d'une montée, comme celle dont je viens de parler. C'eſt en ce ſens que les Juifs, pour la plûpart, expliquent le terme de l'Original, du vſ. 17. du Ch. 43. du Prophéte Ezéchiel, que nous avons traduit *degrez*. Aparemment que les Païens avoient accoûtumé de monter à leurs Autels par des degrez, & que c'eſt à cauſe de cela que Dieu le défend à ſon Peuple: au moins eſt-il certain que le commandement de couvrir ſa nudité eſt fait dans la veuë des Cérémonies Païennes. Les Iſraëlites furent obligez de paſſer, dans le voïage qu'ils firent, au travers du Païs de Madian, où l'on adoroit l'infame *Paal-Péor*, que les Prêtres de cette Idole ſervoient en étalant les parties que la pudeur empêche de nommer; c'eſt pour cela, ce ſemble, que Dieu défendit qu'on montât par des degrez à l'Autel, de peur que les Sacrificateurs laiſſant, peut-être, voir leur nudité par hazard, on ne crût qu'ils la découvroient pour faire honneur au Dieu de Jacob, comme les Gentils le pratiquoient envers leur Priape, & leurs Satyres, qu'ils honoroient par des geſtes &

des poſtures indécentes & abominables. Pour éviter toutes ſortes d'accidens ſemblables, Dieu ordonna aux Sacrificateurs de porter des caleçons. Cette précaution étoit aſſez néceſſaire, car comme ils étoient vêtus de grandes & larges robes, & qu'ils alloient nuds-pieds en ſacrifiant, il auroit bien pû arriver un accident ſcandaleux. On peut conclure de tout ceci que quoique les Autels à marches aïent été défendus au commencement, il peut bien ſe faire qu'ils aïent été permis dans la ſuite. Il y a bien d'autres Loix que celle-là qui étoient particuliéres au Tabernacle, & qui ont été abrogées à la conſtruction du Temple.

Aprés avoir parlé de l'Autel des Holocauſtes, & des loix qui le concernent, il faut que je diſe quelque choſe touchant le Feu qu'on y allumoit. Ce n'eſt pas pour rien que Dieu commande * dans le Lévitique, qu'on tînt toûjours du feu allumé ſur cét Autel : *Pour ce qui eſt du feu de l'Autel*, dit-il, *on l'y tiendra allumé, & on ne le laiſſera point éteindre, mais le Sacrificateur y allumera du bois tous les matins, il y arangera l'Holocauſte, & y fera fumer la graiſſe des offrandes de proſperités.* Je ne doute pas que le feu dont il eſt parlé dans ce paſſage, ne ſoit celui que Dieu fit décendre du Ciel le jour que l'on conſacra l'Autel, ſavoir, le huitiéme du premier mois de la ſeconde année aprez la ſortie d'Egypte, ce même feu ſacré qui alluma le bois qu'on avoit mis ſur l'Autel, & qui conſuma la victime, par

* *Levit.* 6. 12.

par où Dieu témoigna visiblement que cét Autel lui étoit agréable. Il se servit dans la suite de la même voïe pour aprouver les Sacrifices particuliers de quelques saints Personnages, comme ceux de *Gedeon*, de *Samuel*, de *David* & d'*Elie*. Il fit décendre de même du feu du Ciel pour embraser les sacrifices que *Salomon* offrit le jour qu'il consacra son Temple à l'Eternel. On perpétua ce Feu sacré dans la suite en l'empêchant de s'éteindre, & on avoit grand soin de l'entretenir sans discontinuation. L'Ecriture Sainte ne dit nulle part, que Dieu ait honoré le second Temple du feu décendu du Ciel. *Aben Gorion* déclare que Jérémie cacha le feu sacré, dans le désordre de la prise de Jérusalem, & qu'aprez le retour de la captivité de Babylone le grand Sanhedrin, dont *Esdras*, *Néhémie*, *Daniel* & *Haggée* étoient Membres, le retrouva. On voit dans le 2. Liv. des Macchabées Chap. 1. une Lettre des Juifs de Jérusalem à ceux d'Egypte où la même chose est dite: cette Lettre est remarquable, la voici. *Les Fréres Juifs qui sont à Jérusalem & en Judée, aux Juifs leurs Fréres, qui sont en Egypte salut & paix*, &c. aprez les salutations faites, & un recit préliminaire, qui ne fait rien à mon sujet, voici comment ils leur parlent:

Nous donc voulans célébrer la Purification du Temple le 25. du mois de Casleu, nous avons jugé qu'il étoit néceſſaire de vous le signifier, afin que vous aussi célébriez ce jour-là, comme la Fête des Tabernacles, & le jour du feu, quand Néhémie, aprez avoir bâti le Temple & l'Autel, offrit des Sa-

crifices. Car quand nos Péres furent menez en Perſe, les pieux Sacrificateurs d'alors prirent ſecrétement du Feu de l'Autel, & le cachérent dans le fond d'un puits ſans eau, & le ſerrérent là ſurement, de ſorte que ce lieu fut inconnu à tous. Or pluſieurs années aprez, quand il plut à Dieu, Néhémie aïant été envoïé par le Roi de Perſe, fit chercher ce feu par les décendans de ces Sacrificateurs qui l'avoient caché. Et comme ils lui eurent raporté qu'ils n'avoient point trouvé le feu, mais de l'eau graſſe: il leur commanda de la puiſer & de la lui aporter: & quand les Sacrifices eurent été offerts, il leur ordonna d'arroſer de cette eau le bois & ce qui y étoit deſſus. Aprez quoi le Soleil, qui étoit auparavant couvert de nuages, aïant commencé à paroître, il s'alluma un grand feu, dont tout le monde fut fort ſurpris: & tandis que le Sacrifice ſe conſumoit, les Sacrificateurs, & le Peuple prioient, Jonathan commençant, & Néhémie & les autres répondant....

Aprez avoir raporté la priére, ils continuent en ces termes: *Cependant les Sacrificateurs chantoient des Hymnes, & quand le Sacrifice fut tout conſumé Néhémie commanda que ce qui reſtoit de l'eau fût répandu ſur de grandes piles de pierres. Cela fait, il s'y alluma de la flamme, & cette eau fut conſumée par la lumiére qui reſplendiſſoit ſur l'Autel. Cét événement aïant été divulgué, il fut raporté au Roi de Perſe, qu'au même lieu où les Sacrificateurs, qui avoient été emmenez en captivité, avoient caché le feu, on avoit trouvé de l'eau, avec laquelle Néhémie avoit purifié les Sacrifices. Le Roi aïant bien examiné le fait, fit entourer ce lieu de murailles, & le conſacra.*

On me dira, ſans doute, que cét Ecrit n'eſt pas canonique : j'en conviens, mais au moins, ne peut-on pas refuſer d'ajoûter foi à ce que cét Hiſtorien dit en qualité d'Hiſtorien, & de le faire aller du pair avec *Joſephe*, & avec les autres Hiſtoriens, tant Grecs, que Latins. La plûpart des Chrêtiens ajoûtent foi à cette hiſtoire. Cependant, il y a une choſe qui me fait de la peine, c'eſt que ni les Livres des Rois, ni ceux des Chroniques ne font aucune mention de ce mémorable événement, non plus qu'Eſdras & Néhémie. Outre cela, il eſt certain que pluſieurs Rabins affirment le contraire. *Kimchi* dit rondement que le feu ſacré étoit une des cinq choſes qui manquoient au ſecond Temple. Tous ces différens ſentimens me tiennent en ſuſpens, & font que je n'oſe me déterminer. Ce qui me paroît certain, c'eſt que les choſes n'étoient pas diſpoſées du tems des Macchabées, de la même maniére qu'elles l'étoient d'abord aprez la fondation du ſecond Temple. Le cruel *Antiochus* aprez avoir dépoüillé le Temple de ſes Vaiſſeaux ſacrez, & de ſes ornemens, environ 350. ans aprez qu'il eut été conſtruit, non content de cela profana l'Autel des Holocauſtes, comme on le peut voir dans * les Livres des Macchabées. A cauſe de quoi *Judas* le fit démolir ; aparemment qu'alors le feu ſacré fut éteint, s'il ne l'étoit déja auparavant. On ne voit pas, d'ailleurs, dans l'Hiſtoire, que le feu ſoit décendu des Cieux ſur le nou-

* 1. *Macch.* 4. 45. 2. *Macch.* 5. 6.

nouvel Autel que *Judas* Macchabée fit conſtruire de pierres non taillées, à la place de celui qui avoit été profané. Choſe que l'Hiſtorien n'auroit pas omiſe, ſelon toutes les aparences, ſi elle eût été vraïe, ou bien ſi l'on eût crû qu'elle l'étoit.

Quand on conſidére les paroles * du Lévitique, où Dieu commande que le feu ſacré ſoit allumé ſur l'Autel ſans diſcontinuation, on n'y trouve rien qui faſſe de la peine, mais il n'en eſt pas de même lorſqu'il s'agit de les comparer aux vſ. 13. & 14. du Ch. 4. des Nomb. Dans ce dernier endroit, où il eſt queſtion des décampemens, & du tranſport du Tabernacle, Dieu ordonne aux Sacrificateurs de ballier les cendres de deſſus l'Autel, de le couvrir d'un drap d'écarlate, de mettre ſur l'Autel tous ſes uſtenciles, de plier le tout avec une couverture de peaux de blereau, & de l'emporter ainſi plié, avec les barres de l'Autel. Comment accorder cela avec la Loi qui veut que le feu ſoit toûjours ſur l'Autel? Comment le feu pouvoit-il être ſur l'Autel ainſi plié ſans s'éteindre, ou ſans brûler les couvertures? Et remarquez même qu'il y avoit certaines marches qui duroient pluſieurs jours de ſuite. Les Rabins ont recours au miracle. Ils déclarent premiérement que dans les marches le feu ſe conſervoit miraculeuſement, ſans qu'il fût beſoin d'y mettre de nouveau bois. Ils diſent encore qu'il n'endommageoit nullement la couverture d'écarlate,

* *Levit. 6. 22.*

late, quoiqu'elle le touchât immédiatement, ce qui ſeroit encore un autre miracle. Sur ce pied-là il eſt bien facile de ſe tirer d'affaire, mais le mal eſt que l'Ecriture ne dit rien de tout cela, & qu'il ne faut pas être ſi liberal de miracles. Cela ne coûte rien aux Juifs, mais il y a pluſieurs Savans, qui n'étant pas comme eux d'humeur à multiplier les miracles, aiment mieux dire que le précepte concernant la perpétuité de ce Feu ſacré ne regardoit proprement que le Temple, où l'Autel devoit être fixe, & dont le Tabernacle n'étoit que l'ébauche. Pour confirmer leur ſentiment ils ajoûtent qu'on diſcontinua de ſacrifier dans le deſert pendant l'eſpace de 38. ans, aprez la premiére conſécration de l'Autel du Tabernacle, & qu'ainſi il n'étoit nullement néceſſaire d'entretenir pendant tout ce tems-là un feu continuel ſur l'Autel. Mais, à dire la vérité, il me ſemble que ce ſentiment eſt contraire à l'Ecriture, qui parle proprement du feu qui décendit du Ciel le jour de la conſécration du Tabernacle, & qui veut qu'on le conſerve, & qu'on le perpétuë. Dequoi deviendroit encore la loi du Sacrifice continuel? Il me ſemble que ces deux conſidérations renverſent entiérement cette opinion. Dieu commande aux Iſraëlites, au Chap. 29. de l'Exod. vſ. 38. de ſacrifier tous les jours ſans diſcontinuation deux Agneaux d'un an ſur l'Autel, l'un le matin, & l'autre le ſoir: on ſacrifioit celui du matin à la pointe du jour. Aprez la démolition du ſecond Temple, les Juifs, pour le remarquer

en paſſant, inſtituérent les priéres du ſoir & du matin, pour ſupléer au défaut des Sacrifices. Cette inſtitution dura juſques au tems de nôtre Seigneur, comme on le recueille du Livre des Actes, où il eſt dit que Pierre & Jean faiſoient leurs priéres à certaines heures, Act. 3. 1. & 10. 9. C'eſt auſſi, aparemment, par raport à cette coûtume que St. Luc remarque que les Apôtres étoient aſſemblez pour prier environ vers la troiſiéme heure du jour, auquel le Saint Eſprit décendit ſur eux. Quoiqu'il en ſoit, je dis que la loi qui commande ce Sacrifice continuel, prouve aſſez clairement la perpétuité du feu ſur l'Autel. Je ne ſaurois aprouver la penſée de quelques Auteurs, qui veulent bien que le feu fût ſur l'Autel, mais renfermé dans des vaiſſeaux, & qu'on le tranſportât ainſi avec les autres uſtenciles, plié dans les couvertures. Mais comment concevoir que ce feu ait pû ſe conſerver ſans s'éteindre, étant renfermé comme cela, & ſans air? A quoi s'en tenir donc, me demandera-t'on peut-être? J'avouë qu'il eſt bien plus facile en ces ſortes de matiéres de refuter le ſentiment d'autrui, que d'établir le ſien; cependant, voici comment je conçois la choſe. Je crois que le Feu ne manquoit jamais ſur l'Autel, tant que l'Autel étoit dreſſé, & qu'on y pouvoit faire le Sacrifice continuel, dont j'ai parlé, il n'y a qu'un moment, & que ce Feu céleſte a duré ſans diſcontinuation juſqu'à la conſtruction du Temple, aprez quoi il ceſſa, & Dieu en fit décendre un autre nouveau le jour de la conſécra-

cration. Je crois auſſi que lorſque le Peuple étoit en marche & qu'on tranſportoit le Tabernacle, on ôtoit le Feu de deſſus l'Autel avec les cendres, & qu'on les mettoit dans quelque vaiſſeau, comme pourroit être, ces chauderons, dont il eſt parlé, au vſ. 3. du Ch. 27. & que l'on conſervoit le feu là dedans, de maniére que l'on empêchoit qu'il ne s'éteignît. Ce ſentiment n'eſt ni abſurde, ni contraire à l'Ecriture: & il me ſemble qu'il faut mieux donner ce tour aux choſes qui paroiſſent contradictoires dans l'Ecriture, que de recourir d'abord aux miracles, le refuge ordinaire de ceux qui n'ont plus rien à dire. Au reſte, je ne ſuis point ſi attaché à mes opinions, que je ne ſois prêt à embraſſer un autre ſentiment, pourveu qu'il ſoit meilleur que le mien. *Cunéus* parle dans ſon Livre de trois eſpéces de feux, que *Maimonides* prétend avoir été ſur l'Autel, dont il s'agit. Mais par malheur l'Ecriture ne fait mention que d'un. Ainſi, il y a grande aparence que ce ſont des contes, à moins que les Juifs n'aïent innové à cét égard, ce qui leur arrivoit aſſez ſouvent dans le tems du déclin de la République, auquel pluſieurs nouveautez s'introduiſirent dans le Culte Divin, à la faveur de ce qu'ils apelloient, *les Traditions des Anciens*.

On ne trouve rien de ſpécifié dans l'Ecriture touchant le bois dont on devoit ſe ſervir pour l'Autel des Holocauſtes, de ſorte qu'il ſemble qu'il étoit permis de prendre pour cét effet celui qui ſe trouvoit être le plus à la bienſéance du

Peuple. Il y a cependant des Savans qui prétendent qu'il faloit que le bois qu'on brûloit sur l'Autel, n'eût servi avant cela à aucun autre usage, & qu'il étoit défendu d'y en emploïer de vieux, tel que pourroit être celui qu'on auroit tiré de quelque charpente, ou bien de quelque palissade, ou de quelque porte. Ils ont la probabilité pour eux. En effet, la Loi de Dieu défendoit de lui sacrifier quelque bête que ce soit, qui auroit porté le joug, labouré la terre, ou foulé le grain dans l'aire; il semble qu'on peut conclure assez probablement, par la raison des semblables, qu'il faloit de même pour l'Autel du bois qui n'eût encore servi à aucun usage. On trouve aussi dans le Talmud qu'il faloit que le bois de l'Autel ne fût ni rongé des vers, ni vermoulu. Pour faire le triage du bois, on se servoit des Sacrificateurs qui avoient contracté quelque soüillure légale, qui fendoient, & qui trioient dans le Magasin le bois qui étoit sain, d'avec celui qui ne l'étoit pas. On a pû voir dans *Cunéus* de quelle maniére les habitans de Jérusalem alloient tour à tour faire provision de bois pour le Temple; ainsi, je n'en dirai rien, je remarquerai seulement en passant, qu'on voit quelque trace de cette coûtume sur la fin * du Livre de Néhémie.

Dieu commande que le Feu de l'Autel soit continuel, & éternel, mais cette éternité ne s'étend pas plus loin que la durée de la République, & du Culte Mosaïque. Cela est clair, & il avoit été

* *Neh.* 13. 31.

été prédit aux Juifs, avant leur déſolation, qu'un jour viendroit qu'ils ſeroient ſans Temple, ſans Ephod, ſans Sacrifice &c. Il ſemble que les Païens aïent voulu de deſſein prémédité imiter les Juifs en pluſieurs choſes qui ſont de leur culte. En particulier, il eſt certain qu'on gardoit en pluſieurs endroits, comme chez les Juifs, du feu ſur les Autels des faux-Dieux. Les Perſes étoient de ce nombre, & ils adoroient même cét Elément, qu'ils apelloient *Oriſmada*, c'eſt-à-dire, *feu ſacré* ou *lumiére de Dieu*. Quelques Critiques prétendent, que ce nom vient de l'Hébreu *Urim-Eſch-Jah*, qui ſignifie auſſi, *feu*, ou *lumiére de Dieu*. Les Prêtres Païens diſoient de même, que leur feu étoit décendu du Ciel, c'eſt pourquoi ils le conſervoient ſoigneuſement jour & nuit, & le portoient une fois l'an en proceſſion, au raport de *Xenophon*. *Darius* Roi de Perſe s'étant mis en campagne, pour s'opoſer aux conquêtes d'*Alexandre* le Grand, fit porter ce feu aprez lui ſur un Autel d'argent, pour lequel il y avoit plus de 300. Sacrificateurs, qui avoient le ſoin de veiller à ſa conſervation. Parmi les Egyptiens, les Chaldéens, les Medes & les Perſes, on donnoit ce feu à garder aux Veuves avancées en âge, aux vieilles Femmes, & aux Vierges ſurannées. *Xenophon*, *Strabon*, *Suidas* & *Herodote* nous aprennent qu'il y avoit auſſi un feu ſemblable dans le Temple de Delphes; qu'on entretenoit continuellement avec du bois d'olivier, de laurier, & de chêne. Les Antiquitez Romaines nous parlent auſſi trés-ſouvent de ces célébres Veſtales qui étoient commiſes à la gar-

garde du Feu perpétuel, qui étoit consacré à la Déesse *Vesta*.

Cét Autel ne servoit pas seulement aux Israëlites, en ce qu'ils y sacrifioient tous d'un commun accord, & que par-là ils se maintenoient dans l'unité de la Religion, & se tenoient éloignez de l'Idolatrie Païenne, il avoit encore d'autres usages. Le Feu perpétuel qu'on y entretenoit, leur étoit un témoignage assûré de la vérité de leur créance, de la sainteté de leur Culte, & du plaisir que Dieu y prenoit. Les Sacrifices, qu'on offroit continuellement sur l'Autel, leur mettoient à chaque moment devant les yeux le besoin qu'ils avoient d'une Victime d'un prix bien plus excellent, je veux dire du sacrifice que le Messie promis devoit faire un jour de soi-même, en répandant son sang pour la remission de leurs péchez; ce Messie qui étoit le véritable corps de toutes les ombres de la Loi, & l'antitype de toutes les expiations & de toutes les remissions typiques de l'Ancien Testament, & dont le mérite infini devoit expier les péchez du genre humain, ceux mêmes qui avoient été commis sous l'Economie légale, & sur lesquels Dieu avoit fermé, pour ainsi dire, les yeux, dans l'attente de ce Sacrifice précieux. Telles étoient, sans doute, les veues & les pensées des fidéles de l'Ancien Testament. Le feu perpétuel, qu'ils voïoient allumé sur l'Autel, pouvoit aussi leur mettre devant les yeux la colére de Dieu embrasée contre les péchez des hommes, que ni les Victimes, ni les Holocaustes ne pouvoient éteindre, & qui ne pou-

voit

voit être apaisée, que par le moïen de cette excellente Victime qui devoit être immolée dans l'accompliſſement des tems. Car il ne faut pas s'imaginer que les fidéles de l'Ancien Teſtament fuſſent ſi ſimples & ſi ſtupides que de croire que le ſang des taureaux, ou des boucs fût capable de ſatisfaire la juſtice divine, & de les reconcilier avec Dieu. Ce leur étoit ſeulement une confeſſion autentique de leurs péchez, & une eſpéce d'obligation ſignée, pour ainſi dire, de leur main, par le moïen de laquelle ils témoignoient qu'ils étoient redevables à la juſtice divine, qui n'étoit pas encore ſatisfaite. Mais ils croïoient, en vertu de la promeſſe que Dieu avoit faite avec Abraham, d'être ſon Dieu & celui de ſa poſtérité, que le Meſſie promis, & dont les Sacrifices n'étoient que des types & des figures, viendroit un jour accomplir la promeſſe, & obtiendroit l'entiére remiſſion de leurs péchez. Dieu ne porte jamais le titre de *Dieu de quelqu'un*, que cét avantage, ne renferme la remiſſion des péchez. En effet, cette expreſſion donne naturellement l'idée de quelque choſe de grand, & d'un bien infiniment conſidérable. Or quels biens plus grands Dieu peut-il conférer à l'homme pécheur, que la juſtification, la ſanctification, & la glorification, lorſqu'il le rend participant de ces graces, c'eſt alors proprement qu'il eſt le Dieu du pécheur. Il n'eſt donc pas difficile de déterminer quelle étoit la foi qui juſtifioit les fidéles de l'Ancien Teſtament.

Pour

Pour revenir à mon ſujet, je dis qu'il eſt certain que les ſacrifices des Iſraëlites étoient fort différens au fond de ceux des Païens, bien qu'ils ſe trouvaſſent avoir quelque raport dans les choſes extérieures. Je n'ai pas réſolu de parler des Sacrifices de ces peuples aveugles que Dieu avoit laiſſé cheminer en leurs voïes, mais ſeulement des choſes qui concernent le Peuple de Dieu, cependant je ne ſaurois m'empêcher de dire, en paſſant, un mot touchant le feu ſacré qu'ils conſervoient dans leurs Temples, à l'imitation de celui des Iſraëlites.

Perſonne n'ignore que les Romains adoroient la Déeſſe *Veſta*, & les Hiſtoriens font ſouvent mention des Veſtales, qui étoient des Vierges recluſes, dont l'emploi conſiſtoit à veiller pour empêcher que le Feu, qu'on gardoit dans le Temple de la Déeſſe, ne s'éteignît. Les Généalogies des Dieux & des Déeſſes du Paganiſme ſont quelquefois bien embroüillées, & l'on ne ſait fort ſouvent à quoi s'en tenir. Ce qui concerne la Déeſſe *Veſta* n'eſt pas tout-à-fait clair dans l'Antiquité. *Arnobe*, qui étoit Africain, & qui a écrit contre les Gentils, dit que quelques-uns apellent la Terre, *Veſta*, & cela parce qu'elle eſt ferme & immobile ſur ſon centre, pendant que le reſte de l'Univers, ſelon la penſée des Anciens, eſt dans un mouvement perpétuel. C'eſt dans cette veuë qu'on croit que la Déeſſe *Veſta* eſt repréſentée dans les Médailles de *Caligula* & de *Veſpaſien*, où l'on voit une Femme avec un bâton à la main, ſur lequel elle s'apuïe, & ſe tient fer-

ferme. C'eſt auſſi pour cela qu'on la voit repréſentée debout dans un Temple rond ſur les Médailles de *Neron*, de *Tite* & de *Domitien*. *Feſtus* remarque là-deſſus, qu'il ſemble que *Numa Pompilius* ait conſacré une Chapelle ronde à l'honneur de *Veſta*, à cauſe, qu'il croïoit que la Terre étoit ronde, voulant que cette Déeſſe fût adorée dans un Temple qui lui reſſemblât. *Plutarque* n'eſt pas tout-à-fait de ce ſentiment, il déclare que *Numa* donna à la Chapelle qu'il fit bâtir à l'honneur de *Veſta*, une figure ronde, non pas à cauſe de la rondeur de la Terre, mais à cauſe de celle de l'Univers. Les Pythagoriciens prétendent que *Veſta* n'eſt autre choſe que le Feu, ils l'apellent auſſi l'*Unité*. *Ovide* ſemble être de ce ſentiment, lorſqu'il dit :

Nec tu aliud Veſtam, quàm vivam intellige Flammam.

Servius aprouve ces deux ſentimens, il prétend que *Veſta*, ſoit la Terre indubitablement, & qu'elle renferme le Feu dans ſon ſein, comme on le peut voir ſur le Mont Ethna, & dans l'Ile de Lemnos. C'eſt aſſûrément par raport au Feu qu'*Ovide* dit qu'on ne fait point d'images de *Veſta* : auſſi voit-on des Médailles où l'on trouve la repréſentation d'une Chapelle ſans ſtatue. Le principal culte qu'on rendoit à cette Déeſſe conſiſtoit dans l'entretien du Feu qu'on faiſoit brûler à ſon honneur, & dans le ſoin exact avec lequel on prenoit garde qu'il ne s'éteignît,

teignît, à cauſe dequoi on apelloit ce Feu, *le feu perpétuel & éternel*. *Florus* raporte que *Numa* le donna à garder aux Veſtales, & le leur recommanda :

Ut, ad ſimilitudinem cœleſtium ſiderum, cuſtos Imperii flamma vigilaret.

On doit entendre dans ce paſſage le terme de *veiller*, par raport à la précaution qu'on avoit de ne point laiſſer éteindre ce feu ; car on regardoit à Rome ſon extinction comme un accident qui préſageoit des malheurs & des événemens ſiniſtres à la République, ſoit qu'il eût été éteint par négligence, ou par cas fortuit : comme on le peut voir dans les Hiſtoriens Latins. Au contraire, la perpétuité de ce Feu étoit regardée comme un ſigne de la félicité & des bons ſuccés de la République. La Déeſſe *Veſta* étoit donc conſidérée parmi les Romains comme la Protectrice de l'Empire, c'eſt pourquoi on lit dans les Médailles de *Julia Domna*, cette inſcription VESTÆ SANCTÆ. On voit auſſi dans celles de *Fauſtine* un Autel repréſenté, d'où ſortent des flammes en quantité, & au bas VESTA. Dans une autre Médaille de l'Empereur *Adrien* on voit une Veſtale qui attiſe le feu ſur l'Autel. On trouve auſſi dans une ancienne Médaille de certaine Famille Romaine un buſte de femme, aïant ſur ſa tête une coëffe de laine blanche, qui lui décend juſque ſur les hanches, avec cette inſcription VESTA, P. R. QUIRITIUM.

Peut-

Peut-être pour faire comprendre que la Déeſſe *Veſta* eſt plus ancienne que Rome. En effet, Romulus étoit Fils d'une Veſtale. Quoiqu'il ſoit bien difficile de deviner dans une Médaille la couleur & l'étoffe d'un habit, cependant on peut juger par celui que portoient ordinairement les Veſtales, qu'on a voulu repréſenter cette eſpéce de vêtement dans cette Médaille. Le reſte de l'Habit étoit blanc, avec un bord couleur de pourpre. On a encore d'autres Médailles, comme celles de l'Empereur *Claude*, où l'inſcription ordinaire eſt changée, & où on lit *Veſtalis*, au lieu de *Veſta*, on y voit une Veſtale qui tient une lampe à la main, d'où l'on pourroit conclure que ce feu perpétuel conſiſtoit à tenir une lampe toûjours allumée, & que dans les Fêtes ſolemnelles on allumoit le Feu ſur l'Autel avec cette lampe, en y ajoûtant quelques cérémonies. C'eſt pourquoi on voit ſur quelques Médailles une Veſtale, accompagnée de quelques Novices, prendre garde au Feu qui eſt ſur l'Autel. Il ſemble qu'on ait fait un myſtére de la véritable figure de *Veſta*. En effet, on dit qu'il y avoit dans le Temple de cette Déeſſe une figure, *Secreta Imperii arcana*, de laquelle dépendoit le ſalut de la République, & qu'il n'étoit permis à aucun homme de voir. On a toûjours ignoré ce que c'étoit préciſément, du tems même que le culte de *Veſta* avoit le plus de vogue. On ne ſait ſi c'étoit quelqu'un des Dieux *Penates*, ou *Veſta* elle-même qui étoit du nombre, ou bien ſi c'étoit le *Palladium* retiré du ſac de Troïe. On trouve une Médaille de l'Empereur Commode,

qui apuïe le premier ſentiment, ſur laquelle on lit ces paroles. *Penatus P. R. Veſta.* Herodien raconte que ſous cét Empereur, le feu aïant pris au Temple de *Veſta*, on vit le *Palladium*, relique que les Romains avoient en grande vénération, & qu'on n'avoit pas veu depuis qu'il fut tranſporté de Troïe en Italie. Le Pontife *Metellus* l'avoit ſauvé auparavant d'un accident pareil, mais il perdit la veuë de cette affaire là, & cela pour avoir veu une choſe qu'aucun homme vivant n'avoit permiſſion de voir : mais en recompenſe du ſervice important qu'il avoit rendu à la République, on lui éleva une Statue dans le Capitole. *Lampridius* confirme cette derniére penſée, ſavoir, que c'étoit le *Palladium*, par l'hiſtoire qu'il fait d'*Heliogabale*, qui étant entré dans le Temple de *Veſta*, le dépouilla de la figure qu'il croïoit être le *Palladium*, duquel dépendoit le bonheur de l'Empire. Ce qui ſe confirme encore par une Médaille de l'Impératrice *Julie*, où l'on remarque *Veſta* tenant à la main une figure, telle que pouvoit être le *Palladium*. Auſſi, voit-on ſouvent dans les anciens Auteurs le ſervice qu'on rendoit à *Veſta*, confondu avec celui de Pallas, & les Veſtales ſont auſſi apellées quelquefois *Prêtreſſes de Pallas*. Mais, dira-t'on, ſi le *Palladium* étoit ce gage ſecret d'où dépendoit le deſtin de l'Empire, pourquoi eſt-il repréſenté dans les Médailles ? Dans celles de *Jules Céſar* on voit d'un côté Enée portant ſon Pére *Anchiſe*, & de l'autre le *Palladium*, où *Pallas* eſt repréſentée dans ſon habillement de guerre.

guerre. Il y a aparence que le *Palladium* qui étoit à Rome, étoit celui qu'on prétendoit être décendu du Ciel, & que c'étoit une Statue toute nuë, que les Veſtales ſeules habilloient, & accommodoient, comme *Lipſe* le remarque ſur ce paſſage de Stace,

Pervigilemque focis ignem longæva ſacerdos
Nutriet, arcanum non inſpectura pudorem.

Il eſt probable qu'il y avoit quelque choſe qui couvroit le ſiége de la virginité de la Statue de la chaſte Pallas; & qu'on ne lui découvroit point cét endroit, comme on avoit accoutumé de pratiquer envers les autres Dieux de l'un & de l'autre ſéxe, qu'on ne faiſoit pas difficulté de dépoüiller tout nuds, pour les laver, & les oindre. On peut conclure de ce paſſage par même moïen, que les Statues des Dieux & des Déeſſes étoient entiéres, & qu'on les habilloit pompeuſement. Il y a je ne ſai combien de paſſages d'Auteurs qui prouvent ce que je dis. *Trebellius Pollio* raporte que le Tyran *Celſus* ſe revêtit de l'écharpe de pourpre de la Déeſſe *Céleſtis*. *Vopiſcus* témoigne auſſi que le Tyran *Saturnin*, aïant été éleu Empereur par les Soldats, ſe couvrit en leur préſence de l'habit de pourpre de la Déeſſe Venus. *Denis* le Tiran dépouilla Jupiter Olympien de ſon manteau d'or, qui étoit fort maſſif, alléguant pour raiſon, qu'il étoit incommode à Jupiter, parce que l'été il étoit trop chaud, & l'hyver trop froid, & il lui en donna un de

drap, qu'il disoit être de toutes les saisons. Mais je m'écarte trop de mon sujet; j'y reviens, & je dis, que bien qu'il semble, qu'en quelque chose, le culte des Païens ressemble à celui des Israëlites, il y a pourtant entr'eux une extréme différence. Qu'ainsi ce seroit une erreur grossiére de chercher l'origine des Cérémonies Mosaïques, dans le culte que les Païens rendoient à leurs faux-Dieux. Je sai bien qu'il y a des Auteurs qui l'ont fait, mais ils se trompent assûrément. Il est bien vrai que l'Esprit de tenébres a tâché d'imiter en quelque chose le culte des Israëlites, en ce qui concerne l'extérieur des cérémonies. Mais quoiqu'il en soit, il est certain qu'il y a toûjours eu une différence sensible entre ces cultes, & en particulier que le feu sacré des Païens n'avoit presque aucun raport avec celui de l'Autel des Holocaustes.

La situation de cét Autel n'est pas difficile à déterminer, pourveu qu'on fasse attention au vs. 6. du Chap. 40. de l'Exod. où Dieu commande à Moïse *de mettre l'Autel de l'Holocauste vis-à-vis de l'entrée du Pavillon du Tabernacle d'assignation, & de poser la Cuve entre lui & l'Autel.* D'où il est aisé de conclure que l'Autel étoit assez éloigné de la porte du Tabernacle, afin que la Cuve d'airain pût être placée commodément entre deux. Au reste, l'Autel étoit exposé jour & nuit aux injures de l'air, & il falloit que le Feu qu'on y entretenoit resistât au vent & à la pluïe. Les Rabins disent tous làdessus d'un commun accord, que Dieu disposoit les

les choſes de telle maniére, que le vent ne ſouffloit jamais aſſez fort pour empêcher la flamme de s'élever tout droit au Ciel, & que la pluïe n'étoit jamais aſſez violente pour éteindre le Feu. *Cunéus* a remarqué que ces Docteurs diſent que le Feu du premier Autel étoit comme un Lion, & celui du ſecond comme un Chien. Rabbi *Zacuth* dit ouvertement que pour peu de bois qu'il y eût ſur l'Autel du premier Temple, le feu en étoit toûjours violent & ardent: mais que ſous le ſecond, & principalement 40. ans avant la derniére déſolation de Jéruſalem, il étoit tantôt foible & tantôt vigoureux, ſemblable à la lumiére d'une Chandelle, qui ſur le point de s'éteindre, pouſſe quelquefois une flamme aſſez vive & aſſez brillante, mais qui s'obſcurcit dans le moment. C'eſt pour cela, diſent-ils, que l'Autel du * ſecond Temple étoit de 4. coudées plus grand que celui du premier, à cauſe qu'il faloit bien plus de feu qu'auparavant pour conſumer les victimes. Au reſte, je ne me rens nullement garand de ces ſpéculations Judaïques, qui ſouvent ſont ſujettes à caution.

Voilà qui ſuffit pour l'Autel, diſons encore un mot des inſtrumens qui l'aſſortiſſoient, aprez quoi nous finirons ce Chapitre. Il en eſt parlé au 27. de l'Exod. au verſ. 3. *Tu feras auſſi*, dit Dieu à Moïſe, *ſes Chauderons pour ôter ſes cendres, ſes racloirs, ſes baſſins, ſes havets, & ſes encenſoirs. Tu feras tous ſes uſtenciles d'airain.* Il paroît par quelques endroits de l'Ecriture, qu'ils ſer-

* *Ezech.* 43. 16.

ſervoient bien moins à ramaſſer les cendres, qu'à les contenir & le feu ſacré, lorſqu'on décampoit, & qu'on empaquettoit le Tabernacle avec tous ſes uſtenciles. Quand l'Autel étoit dreſſé, on jettoit les cendres ſuperfluës à ſon côté Oriental, Levit. 1. verſ. 16. Dans ce paſſage il eſt dit expreſſément, qu'on jettoit le jabot, & la plume auprez de l'Autel, vers l'Orient, dans le lieu où l'on mettoit les cendres, qui demeuroient dans cét endroit juſqu'à ce qu'on les en ôtât pour les porter hors du camp. Voi. Levit. 4. 12. Le lieu où l'on les portoit eſt apellé *un lieu net*, ſi c'étoit avec les chauderons en queſtion, qu'on les portoit là, ou non, c'eſt ce qu'il n'eſt pas facile de déterminer. Pour ce qui eſt des *racloirs*, on peut dire en général, que c'étoit un inſtrument qui ſervoit à nettoïer. Il eſt vrai que les Interprétes ne ſont pas d'accord ſur la ſignification du terme Hébreu. Les uns, comme nous avons dit, traduiſent *balais*, & ces balais, ſelon les Rabins, ſervoient à balier les cendres. Les autres traduiſent *pincettes*. Les Septante des *couvercles* : mais il y a plus d'aparence que c'étoient des *péles*, inſtrument fort néceſſaire à l'uſage de l'Autel, afin de ramaſſer les cendres, pour les mettre à côté de l'Autel, & enſuite dans les chauderons. Les *baſſins* étoient des eſpéces de plats creux dans leſquels on recevoit le ſang des bêtes ſacrifiées, pour en faire en ſuite l'aſperſion. Je ne m'étendrai pas ſur ces minuties, qui n'en valent pas la peine, outre qu'il n'y a preſque rien de certain là-deſſus.

Je

Je remarquerai ſeulement que tous les inſtrumens étoient d'airain.

Encore un mot touchant la conſécration de l'Autel, & je finis. L'Ecriture dit ſimplement que Moïſe oignit le Tabernacle & tous ſes uſtenciles; elle aſſûre la même choſe de l'Autel des Holocauſtes, mais elle ajoûte en particulier que la ſainteté de cét Autel devoit être *trés-ſainte*. * *Tu feras*, dit Dieu à Moïſe, *propitiation pour l'Autel & le ſanctifieras, & l'Autel ſera ſainteté trés-ſainte, & tout ce qui touchera à l'Autel ſera ſaint.* Il faloit donc, ſelon le commandement de Dieu, que l'Autel des Holocauſtes fût ſanctifié bien & deuement par le moïen de l'huile ſainte, & par une propitiation réïtérée juſqu'à ſept fois, pour qu'on y pût ſacrifier légitimement. C'étoit avec un bouveau qu'on faiſoit cette propitiation, comme on le voit au vſ. 36. du Ch. 29. de l'Exod. *Tu ſacrifieras tous les jours un bouveau pour propitiation. Par ſept jours tu feras propitiation pour l'Autel*, &c. Ce terme de *ſainteté des ſaintetez*, ſignifie non ſeulement une choſe trez-ſainte, mais encore une choſe qui ſanctifie tout ce qu'on met deſſus: ſelon l'explication de nôtre Seigneur Jeſus-Chriſt. † *Quel eſt le plus grand*, dit-il, s'adreſſant aux Scribes, *le don, ou l'Autel qui ſanctifie le don?* C'eſt ce que Moïſe inſinuë, quand il dit *que tout ce qui touchera l'Autel ſera ſaint.* Quelques Interprétes entendent ces paroles par raport aux perſonnes qui aprochoient de l'Autel, & d'autres

* *Levit.* 8. 10. *Exod.* 29. 37. † *Matth.* 23. 19.

par raport aux dons qu'on mettoit dessus ; ce dernier sens est le meilleur, à mon avis, & le plus conforme à la demande du Sauveur. Il est vrai qu'il y a des Interprétes qui veulent que ces paroles signifient qu'il ne devoit être permis à qui que ce fût d'aprocher de l'Autel, si ce n'est à ceux qui auroient été oints & sanctifiez pour cét effet : & quelques autres encore veulent qu'elles marquent que tout ce qu'on mettroit sur l'Autel, devoit être saint & pur. Mais je m'en tiens à mon explication. Il faudroit parler à présent de la sanctification, de la consécration, de l'onction, & de l'aspersion de cét Autel, mais j'aime mieux renvoïer tout cela au Livre suivant, où je parlerai des Sacrifices. Ce sera là proprement le lieu de traiter amplement de toutes ces choses.

CHAPITRE XV.

Si Dieu donna à Moïse tout d'un coup les Loix Cérémonielles, ou si ce fut à diverses repriſes. De qui les Israëlites ont pris la cérémonie des Ablutions. Description de la Cuve d'airain, qui étoit dans le Vestibule du Tabernacle. Ce que c'est que ces Miroirs dont on fit la Cuve d'airain. Des Ablutions & du mistére qu'elles renfermoient.

QUand on considére avec attention le Ch. 30. de l'Exod. où Dieu commande à Moïse, de faire faire la grande Cuve d'airain, on voit assez

assez clairement par les circonstances des vers. 11. & 17. qu'il ne lui ordonna pas tout d'un coup tout ce qui concerne le Tabernacle, mais qu'il le fit à plusieurs reprises, qui sont ordinairement marquées par ces paroles, qu'on trouve en beaucoup d'endroits, * *& l'Eternel parla à Moïse.* Tellement qu'il semble que Dieu n'ait donné à Moïse la Loi des dix Commandemens, qu'aprés toutes les autres Loix particuliéres, & qu'il ne lui mit en main les Tables de la Loi, que comme pour conclusion de tout ce qu'il lui avoit commandé. Afin d'aprendre aux Israëlites que c'étoit lui qui donnoit cette Loi, & qu'il étoit puissant pour recompenser, ou pour perdre ceux qui chemineroient en ses voïes, ou qui s'en écarteroient. Au reste, pour faire voir que les dix Commandemens furent donnez les derniers à Moïse, & que je n'avance pas cela sans fondement, on n'a qu'à lire le vs. 18. du Ch. 31. de l'Exod. *Et quand Dieu eut achevé de parler avec Moïse, sur la Montagne de Sinaï, il lui donna les deux Tables de pierre du Témoignage écrites de la main de Dieu.*

Pour venir à la Cuve, dont il est parlé au Ch. 30. de l'Exode, Dieu prescrit à Moïse de la faire d'airain avec ses soûbassemens. Puisque Dieu commande à Moïse de la faire, il est bien clair qu'il n'a pas apris de *Jethro* son Beaupere, qui étoit Madianite & Sacrificateur des fausses Divinitez, ce qu'il dit là-dessus, comme quelques Auteurs l'ont avancé contre le témoignage exprez

* *Exod.* 24. 18.

de l'Ecriture, & cela ſur un fondement pitoïable. Les Païens, diſent-ils, avoient auſſi la coûtume de ſe laver & de ſe purifier dans le ſervice qu'ils rendoient à leurs faux-Dieux. J'en conviens, ſi l'on veut, donc Moïſe a reçu de *Jethro* ſon Beaupére le deſſein de la Cuve d'airain, on n'en ſauroit tirer cette concluſion. J'aimerois autant qu'on me prouvât que nous avons pris la coutume de prier Dieu, des Païens, qui prioient eux auſſi & qui invoquoient leurs Dieux, tant ceux qu'ils connoiſſoient, que ceux qu'ils ne connoiſſoient pas.

Il y a des Interprétes, qui traduiſent le terme de l'Original, qui ſignifie en général une Cuve où l'on ſe lave, *une Cuve à laver les mains*; mais cette traduction ne vaut rien, elle n'exprime ni le ſens du terme Hébreu, ni la choſe même à laquelle ce vaiſſeau étoit deſtiné. Il eſt vrai que les Sacrificateurs ſe lavoient les mains dans cette Cuve, mais ils s'y lavoient auſſi les pieds; ainſi ils auroient pû traduire auſſi bien une *Cuve à laver les pieds*, qu'une *Cuve à laver les mains*. Le terme Hébreu ſignifie proprement un tonneau, une cuve profonde, & il faloit effectivement qu'elle le fût, elle devoit même être fort grande, puiſqu'elle ſervoit à laver non ſeulement les Sacrificateurs, mais auſſi les victimes. Il ſeroit inutile de vouloir déterminer la grandeur, & la capacité de ce vaiſſeau, puiſque Moïſe n'en parle pas. Mais il eſt hors de doute que la Cuve du Temple de Salomon étoit plus grande que celle-ci, car dans la deſcription qu'on

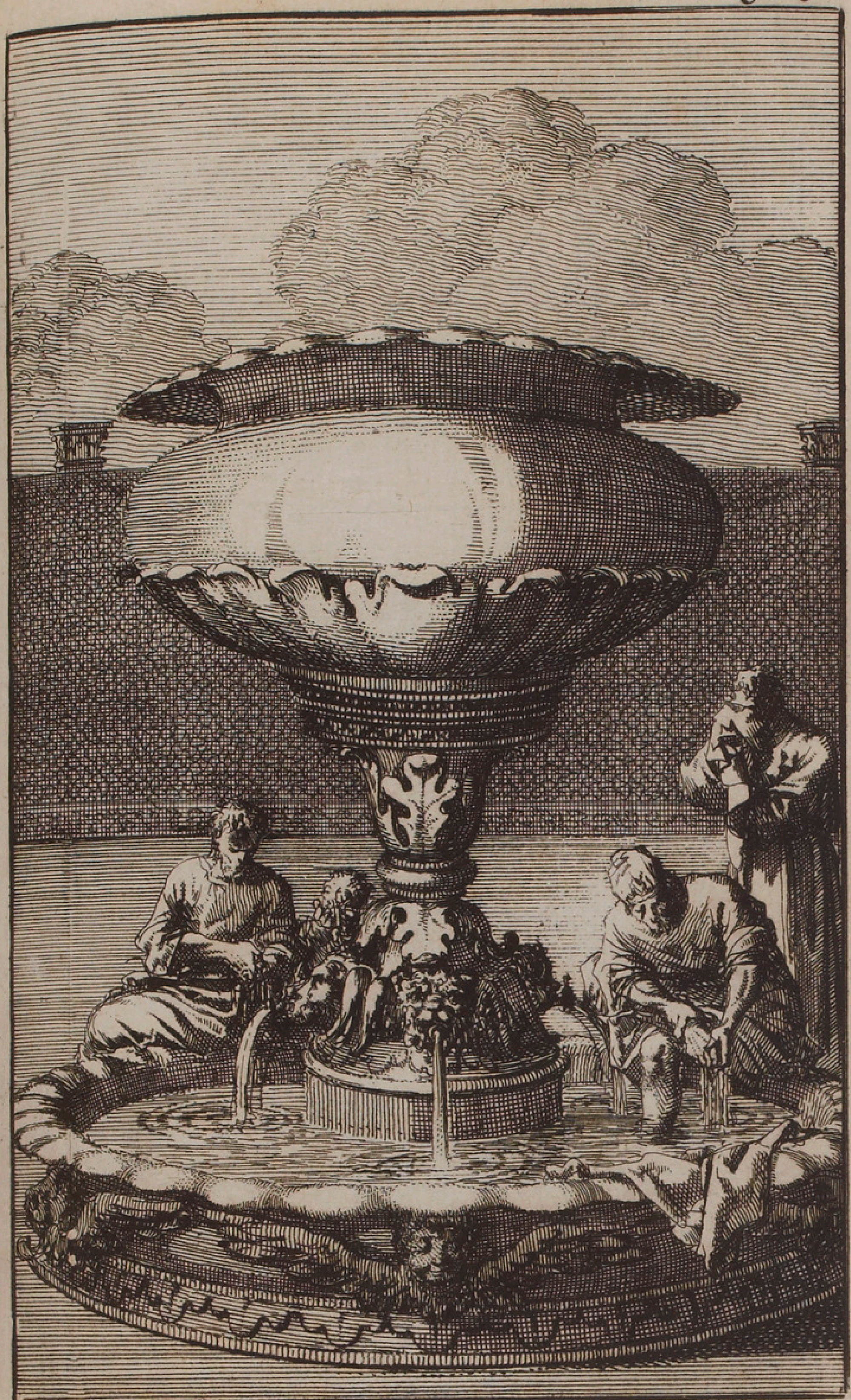

Cuve d'Airain.

qu'on en trouve au Ch. 7. du 1. Liv. des Rois, il paroît qu'elle avoit dix coudées de diamétre, trente de circonference, & qu'elle contenoit deux cens *Baths* d'eau. Or il eſt certain que la Cuve du Tabernacle ne pouvoit pas être ſi grande que cela, puiſqu'il faloit que des hommes la portaſſent, toutes les fois qu'on décampoit, ce qui n'auroit pas été poſſible, ſupoſé une grandeur pareille à celle du Temple de Salomon. Ce que l'Ecriture elle même ſemble inſinuer, car au lieu qu'elle apelle ſimplement le vaiſſeau du Tabernacle une Cuve, elle donne à la Cuve de Salomon le nom de *Mer*, à cauſe de ſa grandeur prodigieuſe, comme on le peut voir au Ch. 7. du 1. Liv. des Rois & 2. Chron. 4. où elle eſt apellée une *Mer de fonte*. Outre cette Cuve, il y avoit encore dix autres vaiſſeaux ſemblables, dont nous parlerons ailleurs. Pour ce qui eſt de ſa figure, l'Ecriture n'en dit rien, ni ſi elle étoit ronde, ou quarrée, haute ou baſſe, tellement qu'elle laiſſe en nôtre liberté de faire nos conjectures là-deſſus.

Elle étoit apuïée ſur une baſe d'airain, & il y a grande aparence qu'au pied de cette Cuve il y avoit un vaiſſeau, dans lequel on en faiſoit couler l'eau, lorſque les Sacrificateurs ſe lavoient, autrement, s'ils ſe fuſſent lavez dans la Cuve même, ils en auroient ſoüillé l'eau, & il auroit falu en remettre de nouvelle à chaque moment, ce qui auroit été fort embarraſſant. Au reſte, les paroles de l'Original ſouffrent fort naturellement ce ſens, ſavoir que les ablutions ſe faiſoient à la

baſe

baſe de la Cuve. Il eſt bien vrai qu'elles peuvent auſſi ſignifier à la rigueur, qu'elles ſe faiſoient dans la Cuve même, cependant il ſemble plus naturel de les expliquer ainſi, *Fais auſſi une Cuve d'airain, & ſon ſoûbaſſement pour laver*, &c. Les Rabins ſont pour le ſentiment que je viens de poſer. Voici comment Rabbi *Salomon* s'explique ſur cét article, *la Cuve d'airain qui étoit dans le Veſtibule, étoit large par le bas, & étroite par le haut; aux côtez de cette Cuve vers le fond, il y avoit des robinets, qu'on ouvroit pour faire couler l'eau, en ſorte qu'elle reſſembloit à une fontaine; au deſſous de ſes robinets, étoit un vaiſſeau qui recevoit l'eau, à la baſe de la Cuve; c'étoit là que les Sacrificateurs ſe lavoient les pieds.* Arias Montanus cite ces paroles de la *Miſchna. Dans le Veſtibule hors du Tabernacle entre l'Autel des Holocauſtes & le Tabernacle étoit la grande Cuve d'airain poſée ſur une colomne ou baſe d'airain, il y avoit à cette Cuve pluſieurs endroits où on laiſſoit courir l'eau, où ceux qui faiſoient le ſervice ſe lavoient. Cette fontaine étoit toûjours pleine d'eau. De Lyra*, & les Auteurs de nôtre Verſion, ont ſuivi à peu prez ce ſentiment. *Kimchi* prétend qu'il y avoit ici deux Cuves, mais il ſe trompe, à mon avis. L'une, dit-il, ſervoit à laver les Sacrificateurs, & l'autre à laver les victimes. Si cela étoit, il y a grande aparence que Moïſe en auroit parlé. Il eſt bien vrai que dans le Temple ces ablutions différentes ne ſe faiſoient pas dans le même endroit: car la Mer d'airain ſervoit à l'ablution des Sacrificateurs, & les autres dix Cuves d'airain, à laver les

les bêtes deſtinées au Sacrifice, comme on le recueille du Chap. 4. du 2. Liv. des Chron. C'eſt aparemment ce qui a porté *Kimchi* à croire qu'il y avoit deux Cuves dans le Veſtibule du Tabernacle, l'une pour les Sacrificateurs, & l'autre pour les victimes.

Je ne ſaurois me réſoudre à paſſer ſous ſilence ce qui eſt dit au Ch. 38. de l'Exode, qu'on fit cette Cuve *des miroirs des femmes qui s'aſſembloient par troupes à la porte du Tabernacle d'aſſignation.* C'eſt-là le ſens que donnent conſtamment à ce paſſage la nouvelle Verſion Flamande, l'Angloiſe, & la plûpart des Latines, auſſi bien que la nôtre, quoique les Commentateurs ſoient preſque tous en différend ſur cét article. Quelques-uns, qui traduiſent ces paroles *il fit avec les miroirs*, prétendent, que tout à l'entour de la Cuve il y avoit des glaces de miroir enchaſſées, dans leſquelles ceux qui ſe lavoient pouvoient ſe mirer pour voir les endroits où ils étoient ſoüillez. Il y en a d'autres qui croïent que ces paroles ne veulent dire autre choſe ſinon que la Cuve d'airain étoit ſi luiſante & ſi polie qu'on s'y miroit commodément. Pour moi, j'aime mieux m'en tenir au ſens ordinaire, qui porte que cette Cuve étoit faite *des miroirs des femmes*, & dire que Moïſe la fit fondre de la matiére qu'on tira des miroirs qu'elles aportérent, qui étoient ou tous entiers d'airain bien luiſant, & bien poli, ou dont les quadres à tout le moins en étoient. Au reſte, les miroirs de fonte étoient aſſez communs anciennement,

&

& n'étoient pas inconnus au ſaint homme *Job*. Rabbi *Aben Ezra* explique de cette maniére ce paſſage où il en eſt parlé. La mode étoit autrefois, dit-il, de s'orner & de ſe mirer avec des miroirs d'airain: Les femmes ſe coëffoient en s'y regardant, comme on le peut voir dans Eſaïe. Les Iſraëlites ont conſervé cette coutume, auſſi bien que les Iſmaëlites juſques à ce jour. Les Chrêtiennes ne ſe trouvent pas mal de cét uſage, non plus que les Juives, & *Aben Ezra* pouvoit bien les mettre du nombre.

Cette action des femmes Iſraëlites étoit un effet de leur devotion; perſuadées de la vanité des parures mondaines, elles vinrent offrir d'elles-mêmes leurs miroirs, donnant à connoître par ce mouvement de zéle, que déſormais elles renonçoient au ſoin de leur parure corporelle, & qu'elles avoient formé le deſſein de ſe conſacrer au ſervice de Dieu. C'eſt pourquoi elles s'aſſemblérent par troupes à la porte du Tabernacle, pour y faire à l'Eternel un ſacrifice de ces inſtrumens qui ne ſervoient qu'à entretenir leur vanité. C'eſt-là le tour que les plus célébres Rabins donnent à cette action & à ce paſſage. Cette coûtume de s'aſſembler à l'entrée du Tabernacle continua dans la ſuite parmi les femmes, comme on le voit au vſ. 22. du Ch. 2. du 1. Liv. de Sam. Mon ſentiment eſt donc, que Moïſe fit fondre l'airain qu'on tira de ces miroirs, que les femmes pieuſes avoient aporté, & qu'on en fit la Cuve d'airain. C'eſt dans cette Cuve qu'on tenoit

noit l'eau, dont les Sacrificateurs ſe ſervoient, quand ils ſe lavoient: ce qui ſe faiſoit de la maniére que je viens de dire, il n'y a qu'un moment. La vérité de ce que j'ai avancé paroît encore, pour le dire en paſſant, de ce qu'au vſ. 19. du Chap. 30. de l'Exod. & au 40. vſ. 31. il eſt dit que les Sacrificateurs laveroient leurs mains & leurs pieds, non pas dans cette Cuve, mais de l'eau de cette Cuve. Le Paraphraſte Chaldaïque ſubſtituë le terme de *ſe ſanctifier*, à celui de *ſe laver*. En effet, ces ablutions étoient autant de ſanctifications typiques, car les Iſraëlites n'ignoroient pas que les ablutions extérieures ne ſanctifioient & ne purifioient pas réellement, & que ce n'étoient que des figures & des ombres de cette ablution entiére & parfaite que le Meſſie feroit un jour, par l'effuſion de ſon ſang précieux. Au reſte, Dieu défend, ſous peine de mort, aux Sacrificateurs d'entrer dans le Sanctuaire, ou de s'aprocher de l'Autel qu'ils ne ſe fuſſent premiérement lavez. * *Tu mettras de l'eau dans cette Cuve*, dit-il à Moïſe, *& Aaron & ſes fils ſe laveront les pieds & les mains, quand ils entreront au Tabernacle d'aſſignation, ils ſe laveront d'eau, de peur qu'ils ne meurent, & quand ils aprocheront de l'Autel, pour faire le ſervice, & afin de faire fumer l'offrande par feu à l'Eternel, ils laveront donc leurs pieds & leurs mains, de peur qu'ils ne meurent.* Cette Loi ne regardoit que les Sacrificateurs, tant le grand, que les ſubalternes; il eſt vrai pourtant que Moïſe ſe lava avec l'eau de cette

* *Exod.* 30. 19. &c.

cette Cuve, selon le raport de l'Ecriture. * *Moïse, Aaron & ses Fils en lavérent leurs mains*, &c. & il est visible que par ces Fils, il faut entendre ceux d'Aaron, exclusivement à ceux de Moïse. Car il n'y avoit qu'eux qui fussent Sacrificateurs, ceux de Moïse étoient simplement Lévites, & par conséquent n'avoient point le droit de sacrifier, ni d'entrer dans le Tabernacle. Pour ce qui est de Moïse, il se lava à cause qu'il étoit encore Sacrificateur, mais sa Sacrificature cessa aprez qu'il eut consacré le Tabernacle, oint Aaron, & conféré à lui & à ses Fils la Sacrificature, selon le commandement que Dieu lui en fait au Ch. 29. de l'Exod. & au 8. du Levit. Car Moïse, au reste, est mis au nombre des Sacrificateurs au Ps. 99. vs. 6. A propos de cette ablution, il ne faut pas oublier de remarquer que l'eau de cette Cuve ne servoit qu'aux ablutions communes, & à nettoïer les pieds & les mains des Sacrificateurs, lorsqu'ils étoient sales, soit de sueur, soit de la poussiére, qui s'y étoit attachée. Mais pour ce qui est des soüillures légales, telles qu'étoient celles que l'on contractoit par l'attouchement d'un Mort, ou par quelques-unes de ces choses dont il est parlé dans † le Lévitique, tant s'en faut que ceux qui en étoient soüillez vinssent se laver dans l'eau de la Cuve, que l'entrée même du Vestibule leur étoit défenduë, & Dieu avoit ordonné d'autres Cérémonies pour ces sortes de purifications. Les Rabins prétendent que les Sacrificateurs faisoient le

* *Exod.* 40. 31. † *Levit.* 14. & 15.

le ſervice nuds-pieds, & qu'il y avoit dans le Temple un apartement dans lequel ils alloient les ſécher, aprez s'être lavez, & ſe chauſſer aprez avoir fait le ſervice. On peut voir auſſi dans *Cunéus* quelles étoient les maladies, auſquelles cette obligation d'être nuds-pieds les rendoit ſujets. Cette Cuve, au reſte, étoit tout prez de l'Autel, de ſorte qu'immédiatement aprez s'être lavez, ils pouvoient y aller, ſans craindre de ſe ſalir. *Tu mettras la Cuve*, dit Dieu, *entre le Tabernacle du Témoignage, & l'Autel*, ſavoir, celui des Holocauſtes. Elle étoit donc préciſément derriére l'Autel, par raport à l'entrée du Veſtibule. Il y a pourtant quelques Interprétes, qui ſuppoſant que la ſituation de la Mer d'airain du Temple de Salomon, étoit la même, que celle de la Cuve du Tabernacle, prétendent que celle-ci étoit un peu à côté de l'Autel vers le Midi. De tout ce que j'ai dit ci-deſſus on peut aiſément conçlure que ceux qui poſent cette Cuve ſur une baſe quarrée, & élevée de terre, & qui la repréſentent comme une eſpéce de Chariot à quatre rouës, ſe trompent groſſiérement.

Pour paſſer à autre choſe, je remarque que les Sacrificateurs étant obligez de ſacrifier deux fois par jour, il faloit auſſi qu'ils ſe lavaſſent autant de fois. C'eſt une ſuite du commandement dont j'ai déja parlé. Mais Moïſe ne dit rien de la qualité de l'eau, ni de la maniére de la mettre dans la Cuve. C'eſt pourquoi je croirois volontiers qu'ils ſe ſervoient de l'eau qui étoit le

plus à leur bienſéance, auſſi bien dans le deſert, que dans la Terre de Canaan, pourvû qu'elle fût claire & nette. Aparemment que le ſoin de tenir cette Cuve toûjours fournie d'eau, étoit une partie de la Charge des Lévites. Mais quand les * Iſraëlites furent entrez en Canaan, les *Gabaonites*, que *Joſué* épargna, comme chacun ſait, furent emploïez à porter de l'eau pour le Temple, & à fendre le bois, on les apella dans la ſuite *Nethinéens*. Nous parlerons dans les Chapitres ſuivans des Ciſternes & des Fontaines, qu'on fit dans la ſuite à l'uſage du Temple. Et de la Fontaine miraculeuſe que les Rabins diſent avoir été conſtamment à l'entrée du Tabernacle, laquelle ſe ſéparant en pluſieurs branches, formoit autant de ruiſſeaux qu'il en faloit pour abreuver toute l'armée.

Mais, dira-t'on, pourquoi ces lavemens des pieds & des mains, & qu'eſt-ce que ces actions externes pouvoient ſignifier aux Iſraëlites? Je répons que cette Cérémonie leur marquoit pluſieurs choſes. Car outre qu'elle leur inſpiroit de la vénération pour le Sanctuaire & pour le Culte qu'on y rendoit à Dieu, elle leur donnoit encore à entendre qu'ils avoient beſoin de la purification du cœur, & que leur vie devoit être irréprochable. Dieu leur avoit commandé de ſe laver les mains & les pieds, à cauſe qu'il a accoutumé de déſigner par ces parties toute la vie de l'homme. C'eſt à cauſe de cela, que † David dit, que celui dont les mains ſont pures &

* *Joſué* 9. *Eſdras* 2. *Neh.* 3. 1. *Cor.* 9. 2. † *Pſ.* 24. 4.

& innocentes, habitera sur la Montagne de l'Eternel. St. Paul * veut que les fidéles *lévent leurs mains pures à Dieu.* Les mains sont comme les instrumens du cœur, les hommes s'en servent soit qu'ils prient, soit qu'ils fassent un serment, soit qu'ils béniſſent, soit qu'ils confirment quelqu'un dans son emploi, ou qu'ils fassent quelqu'autre bonne œuvre. Les mains sont les instrumens du mal, aussi bien que des bonnes actions, c'est pour cela qu'il faloit que le pécheur posât les siennes sur la tête de la victime, pour marque qu'il la chargeoit de ses péchez. L'Ecriture se sert aussi du terme de pieds, & de marcher, pour exprimer la vie de l'homme. David † considérant son infirmité, avouë que peu s'en faloit que ses pieds n'eussent bronché. C'est suivant cette métaphore, qu'il dit au Ps. 119. *J'ai fait le conte de mes voïes, & j'ai rebroussé vers tes Témoignages.* Jesus-Christ lui-même, voulant donner à ses Disciples une image de la purification de leurs péchez par son sang, se mit à leur laver les pieds: & St. Pierre lui aïant dit qu'il lui lavât non seulement les pieds, mais aussi la tête, le Seigneur lui répondit, *Celui qui est lavé, n'a besoin que d'avoir les pieds lavez.* Quoiqu'il fût nécessaire que les Sacrificateurs se lavassent les pieds & les mains, & que cela leur aprît que naturellement ils étoient soüillez, l'ablution ne se faisant pourtant qu'aux pieds & aux mains, il paroissoit par-là qu'ils n'étoient pas entiérement impurs. De même ceux qui ont été lavez dans le sang de Je-

* 1. *Tim.* 2. 8. † *Ps.* 73. 2, & 119. 59.

ſus-Chriſt, n'ont plus beſoin que de vivre ſaintement & juſtement. Cette vie ſainte & juſte fait la différence qu'il y a entre l'homme animal, & celui qui a été lavé du lavement de la regénération, dont le batême eſt le ſymbole & le ſeau. Au ſujet du batême, je remarquerai en paſſant qu'avant la venuë de Jeſus-Chriſt les Juifs étoient dans la créance que le Meſſie introduiroit la pratique du batême. C'eſt ce que marque viſiblement l'objection que les Phariſiens font à Jean Baptiſte. * *Si tu n'es point le Chriſt, pourquoi baptiſes tu?* Mais je ne m'aperçois pas que je ſors de mon ſujet, & que tout ceci apartient proprement à la Théologie.

CHAPITRE XVI.

Suputation de la quantité d'or & d'argent qu'on emploïa à la conſtruction du Tabernacle & de ſes uſtenciles. A quoi ſe montoit la capitation que les Iſraëlites firent entr'eux. La valeur de quelques poids & de quelques monnoïes des Hébreux. Combien de ſortes de ſicles il y avoit parmi eux. Quelle étoit leur valeur, ſelon la réduction, qu'on en peut faire aux monnoïes d'à préſent.

APrez avoir parlé du Tabernacle & de ſes uſtenciles, & en avoir fait la deſcription, il faut que je faſſe briévement la ſuputation de l'or, de

* *Jean.* 1. 25.

de l'argent, & de l'airain, qui furent emploïez à cét Edifice.

Moïse, aprez avoir décrit le Tabernacle, fait en peu de mots le conte de l'or, de l'argent, & de l'airain, qui étoit provenu du don gratuit, & de celui que la capitation du demi ſicle par tête avoit raporté. Voici ce conte, tel qu'il eſt au Ch. 38. de l'Exod. vſ. 24. & ſuiv. *Tout l'or qui fut emploïé pour l'ouvrage, ſavoir pour l'ouvrage du Sanctuaire, qui étoit l'or de l'oblation, fut vint-neuf talens, & ſept cens trente ſicles, ſelon le ſicle du Sanctuaire. Et l'argent de ceux de l'aſſemblée qui furent dénombrez fut de cent talens & mille ſept cens ſeptante-cinq ſicles, ſelon le ſicle du Sanctuaire. Un demi-ſicle par tête, la moitié d'un ſicle ſelon le ſicle du Sanctuaire, de tous ceux qui paſſérent par le dénombrement, depuis l'âge de vint ans & au deſſus, qui furent ſix cens trois mille & cinq cens cinquante. Il y eut donc cent talens d'argent pour fondre les ſoubaſſemens du Sanctuaire, & ceux du Voile, ſavoir cent ſoubaſſemens de cent talens, un talent pour chaque ſoubaſſement. Mais des mille ſept cens & ſeptante ſicles, il fit les crochets pour les piliers, & couvrit leurs chapiteaux, & en fit des filets à l'entour. L'airain de l'oblation fut de ſeptante talens, & deux mille quatre cens ſicles, dont on fit les ſoubaſſemens*, &c. Avant toutes choſes il faut examiner ce que c'étoit qu'un Talent, combien il peſoit, & en faire, ſi nous pouvons, une réduction à nôtre monnoïe d'aujourd'hui. Nos Interprétes ont ſuivi la Vulgate, qui traduit le terme de l'Original *Ciccar*, un

Talent. Le terme Hébreu ſignifie proprement un *morceau*, une *maſſe*, & quand il s'agit de meſures de terre, une *plaine*. Mais lorſqu'il eſt queſtion des Métaux, comme de l'or, de l'argent, & du cuivre, alors c'eſt un poids fixe & déterminé, que nous apellons un Talent. Or pour ſavoir la valeur d'un de ces Talens, il n'y a qu'à comparer les verſ. 25. & 26. du Chap. 38. de l'Exode, avec le 46. du 1. des Nomb. Dans l'un de ces endroits Moïſe raporte la quantité du provenu de l'argent, & dans l'autre le nombre de ceux qui contribuérent : ce qui nous donnera des ouvertures pour ſavoir au vrai la valeur d'un Talent.

Puiſque le nombre des Iſraëlites ſe trouva être de 603550. hommes au deſſus de l'âge de 20. ans, & que chacun devoit donner un demi ſicle par tête, il s'enſuit que cette capitation raporta 301775. ſicles, qui eſt préciſément la moitié de 603550. On n'a qu'à ſe ſouvenir à préſent, que le provenu de l'argent du don gratuit, montoit à cent talens & 1775. ſicles, ſelon ce qui eſt dit au vſ. 25. du Ch. 38. de l'Exode. On trouvera préciſément que 300000. ſicles font cent Talens, & qu'un Talent par conſéquent vaut 3000. ſicles. En effet, diviſez 301775. par 3000. le quotient ſera 100, avec un reſte de 1775. ce qui fait juſtement la ſomme qui provint de la Capitation. D'où il s'enſuit clairement qu'un Talent vaut 3000. ſicles.

Ce n'eſt pas tout, il faut examiner encore la valeur du ſicle & en particulier celle du ſicle

du

du Sanctuaire, autrement nous ne saurions à quoi nous en tenir. Un sicle s'apelle en Hébreu *Schakel*, il vient de *Schakal*, qui signifie *peser*. C'est une monnoïe fort ancienne, comme il paroît par l'Ecriture. Or elle détermine expressément la valeur de ce sicle au vs. 13. du Ch. 30. de l'Exode. *Tous ceux qui passeront par le dénombrement donneront un demi-sicle, selon le sicle du Sanctuaire, ce sicle vaut vint gera*, ou *vint oboles*, comme nos Interprétes ont traduit. Voi. Levit. 27.25. Nomb. 3.47. & 18.16. Ezech. 45. 12. Tellement que tout se réduit à savoir ce que valoit un *gera* parmi les Israëlites. Or c'est ce que l'Ecriture ne détermine pas, supposant qu'il n'y avoit personne à qui la valeur de cette monnoïe ne fût connuë. Il faut donc avoir recours aux Rabins pour savoir ce que c'étoit que ce *Gera*. Ils témoignent la plûpart qu'un *Gera* pesoit 16. grains d'orge, & c'est une détermination qu'on trouve dans la *Mischna*, détermination qui fut faite pendant la captivité de Babylone, aprés un mûr examen, dans un tems où ils pouvoient savoir au vrai ce que c'étoit. Ils disent encore qu'il y avoit une petite piéce d'argent en usage parmi les Juifs, qu'ils nomment *Me Eab*, qui pesoit préciſément un *Gera*. *Kimchi* est de ce sentiment. Rabbi *Elias* assûre en parlant de la racine *Zuz*, qu'un sicle vaut 4. *Zuza*: Ainsi, 5. *Gera*, ou 80. grains d'orge, valent un *Zuza*, c'est-à-dire, que le sicle vaut 320. grains d'orge pesant. Or j'ai expérimenté, que 16. bons grains d'orge bien secs pésent 4. carats,

d'où il s'enſuit qu'un *Gera* peſoit deux carats. Un ſicle donc peſe 40. carats, c'eſt-à-dire, environ une demi-once poids d'Orfevre.

Pluſieurs Interprétes tant Juifs, que Chrêtiens, les 70. & *Joſephe* ſupoſent tous qu'un ſicle faiſoit 4. drachmes Attiques & qu'ainſi une Drachme Attique eſt la même choſe qu'un *Zuza*. De-là vient qu'ils traduiſent le terme Hébreu *Gera*, ou ce que les Rabins apellent *Me Eah*, une *obole*. Mais, ſauf le reſpect que je leur dois, j'oſe dire qu'ils ſe trompent. A moins que les choſes n'aïent changé dans les derniers tems, & que les hommes par avarice n'aïent altéré les monnoïes & les meſures, ſelon ce reproche * du Prophéte Amos, *faiſant l'Epha plus petit, augmentant le ſicle, & fauſſant les poids.* Peut-être auſſi que les Juifs changérent leurs poids aprez la captivité de Babylone, pendant qu'ils furent ſoûmis à l'Empire des Grecs, & qu'ils ſe conformérent en cela aux coûtumes de ces peuples. Mais il n'y a rien de certain là-deſſus. Peut-être auſſi que ce changement eſt arrivé pendant le tems qu'ils ont été aſſujettis aux Romains, & qu'ils étoient obligez de leur païer le Tribut du demi-ſicle. Car il eſt certain qu'ils battirent leur monnoïe en partie au coin de l'Empereur, comme il paroît par le Chap. 17. de St. Matthieu, où il eſt parlé des *didrachmes* qu'on païoit aux Receveurs des Romains. L'Interprête Syriaque met deux *Suza*, au lieu d'une *didrachme*. Aquila & Simmachus traduiſent *ſtatere*, qui valoit deux didrachmes, au lieu de ſicle: & Je-

ſus-

* *Amos* 8. 5.

ſus-Chriſt païa un ſtatere pour lui & pour Pierre, Matth. 17. 27. Il ne ſera pas inutile de remarquer, qu'avant la captivité de Babylone on ne ſavoit dans la Judée ce que c'étoit qu'une *drachme*, un *ſtatere*, une *didrachme* ou une *obole* : car avant ce tems-là les Juifs n'avoient aucun commerce avec les Grecs, comme *Joſephe* le prouve dans ſa Réponſe à *Appion*.

Quoique le terme de *Darchemon*, où *Adarchon*, ou *Drachme*, que les Juifs ont emprunté certainement des Grecs, ſe trouve dans * *Eſdras* & dans *Néhémie*, cela ne renverſe nullement mon hypothéſe, puiſqu'il eſt certain que ces Livres n'ont été écrits qu'aprez la captivité de Babylone. Il eſt bien vrai qu'il eſt parlé de la Drachme au Ch. 29. du 1. Liv. des Chron. mais il y a grande aparence, & les Savans en conviennent preſque tous, que ces Livres ont été écrits par *Eſdras*, ou du moins aprez lui, dans le tems où j'ai ſupoſé que les poids, dont j'ai parlé, commencérent à être en uſage parmi les Juifs. Quoiqu'il en ſoit, il eſt certain, que les plus ſavans Rabins, & la plûpart des Auteurs Chrêtiens, ſupoſent que les Livres des Chroniques, furent revûs par *Eſdras*, & mis dans le Canon des Ecritures. De-là vient que le terme de *Darchemon*, qui étoit déja connu aux Juifs de ce tems-là, s'eſt introduit dans l'Ecriture : de même que les noms des mois *Bul*, *Ethanim* & *Ziv*, leſquels *Scaliger* & les autres Chronologues prétendent n'avoir été en uſage,

* *Eſdras* 2. 69. & 8. 27. *Neh.* 7. 72.

que depuis la captivité de Babylone. Je dis la même chose de certains noms de Villes inconnuës auparavant.

Or que l'obole des Grecs, ne soit pas la même chose que le *Gera* des Juifs; & que le *Zusa* des Israëlites, ne soit pas la *Drachme Attique*, & que le *Sicle* par conséquent, ne soit pas le *Statere*, qui valoit deux *didrachmes* ou quatre *drachmes*, cela se prouve par ce moïen, c'est que l'obole des Grecs ne pesoit que 12. grains d'orge, au lieu que le *Gera* en pesoit 16. Six oboles font une drachme, ou 72. grains, au lieu que 5. *Gera* des Juifs, font un *Zuza*, ou 80. grains. Car le *Zusa* est la quatriéme partie d'un sicle, 1. Sam. 9. vs. 8. ce qui fait environ 6. sols de nôtre monnoïe. Si donc 4. drachmes font un *Statere*, c'est-à-dire 288. grains pesant, & si le sicle des Juifs pése 320. grains, c'est-à-dire une demi-once, comme je l'ai prouvé, il s'ensuit qu'un sicle pesoit précisément 20. Gera, ou 320. grains, c'est-à-dire, 4. carats plus que les quatre drachmes Attiques, ou que le Statere.

Il paroît par l'ancien sicle de Jérusalem, que c'étoit-là la pesanteur du véritable sicle des Hébreux. Ce sicle a sur sa legende des paroles écrites avec les anciens Caractéres Hébreux, qui sont les Samaritains d'aujourd'hui. Cette monnoïe paroît avoir été batuë avant la captivité de Babylone. Voici ce qu'en raporte *Moïse Nachmannus. Je trouvai*, dit-il, *à Ptolemaïde, qu'on nomme Aca, ou Ace. Je trouvai-là entre les mains des Anciens du Païs une monnoïe gravée, ce semble, avec le burin.*

D'un

D'un côté de la Médaille on voïoit la figure d'un Amandier, & de l'autre celle d'une Cruche, avec une Inſcription tout autour, le tout fort propre & fort net. Ils montrérent cette monnoie aux Samaritains, qui lûrent l'inſcription ſans peine & ſans héſiter, car les caractéres étoient les mêmes que les Caractéres Hébreux, qui ſont reſtez entre les mains des Samaritains : Comme il paroît par le Tract. Sanhedrin. *D'un côté on liſoit ces paroles* le ſicle des ſicles, *& de l'autre*, la ſainte Jéruſalem. *Ils témoignoient que la premiére figure ſignifioit la Verge d'Aaron, qui avoit fleuri, & l'autre la Cruche de Manne. Nous fiſmes peſer cette monnoïe chez les Changeurs, & il ſe trouva, qu'elle peſoit une demi-once. Rabbi* Salomon *en parle. J'ai veu encore de la monnoïe toute ſemblable avec les mêmes Inſcriptions, qui ne peſoit que la moitié de l'autre, c'étoit le demi-ſicle, qu'on païoit par tête.* Voilà ce que raporte le Rabin *Moïſe Nachmannus.* On prétend que ce demi-ſicle, eſt ce qu'on apelloit autrefois le ſicle commun.

Arias Montanus témoigne en avoir veu un ſemblable, mais il faut qu'il ſe ſoit trompé dans le poids, puiſqu'il dit qu'il peſoit 4. drachmes Attiques. *Maſius* raporte auſſi qu'il a vû un ſicle qui ſe trouva peſer une demi-once, comme il le remarque dans ſon Commentaire ſur le Ch. 7. de Joſué : Il y avoit dans ce ſicle de *Maſius*, au deſſus de la Cruche de Manne, deux lettres fort anciennes, ſavoir un *Mem*, & un *Schin*. Il prétend qu'elles ſignifient *Hammelech Schelemoh*, le Roi Salomon. On voit encore d'autres ſicles,

bat-

battus aprez la captivité de Babylone, comme il paroît par les Caractéres Chaldaïques, qui ſont les mêmes que les Hébreux d'aujourd'hui. J'en ai eu un avec la même Inſcription que les autres, mais dont les figures étoient un peu différentes. Car l'Amandier dans l'un n'a que des feuilles, & dans l'autre il n'a que trois fleurs, ſelon la deſcription qu'en fait *Arias Montanus*. Le mien a d'un côté un encenſoir ſemblable à une coupe, d'où l'on voit ſortir de la fumée, au lieu, que l'autre repréſente la Cruche de Manne. J'ai eu la curioſité d'en faire fondre un, & de le peſer, il peſoit une demi-once moins un neuviéme, c'éſt-à-dire, à peu prez 4. drachmes Attiques.

L'ancien ſicle du Sanctuaire, qui valoit 20. *Gera*, ſoit en monnoïe, ſoit en poids, a toûjours été de la même valeur, car leur monnoïe ſe prenoit au poids. Le ſicle d'or valoit 15. florins, ou un ducaton d'or, ſur le pied de 30. florins l'once, & celui d'argent 24. ſols, préciſément ſur le pied de 48. ſols l'once. L'Ecriture fait ſouvent mention du ſicle du Sanctuaire, & cela par opoſition, ce ſemble, aux autres ſicles, qui, peut-être, étoient différens de celui-là, ou qui valoient moins; ce qui a fait croire à la plûpart des Auteurs, qu'il y avoit pluſieurs ſortes de ſicles. Quoique cependant il ſe trouve des Savans qui ſoûtiennent qu'il n'y avoit parmi les Juifs qu'une eſpéce de ſicle, fondez ſur le vſ. 13. du Ch. 30. de l'Exode. On croit communément qu'il y avoit deux ſortes de ſicles, le ſicle du Sanctuaire, qu'on apelloit auſſi le ſicle du Temple & de la Loi, le-

lequel avoit cours principalement dans les affaires qui concernoient le Temple; & le ſicle commun, qu'on apelloit autrement *Siclus Magiſtrorum*, ou *ſicle* ſimplement, ou *poids Roïal*; on ſe ſervoit de celui-ci dans le négoce, dans les ventes & dans les achats, & c'étoit celui-là même, à ce qu'on prétend, que *Moïſe Nachmannus* trouva à Ptolemaïde, & dont il parle dans le paſſage ci-deſſus cité. Ce ſicle valoit, ſelon la penſée de pluſieurs Auteurs, le quart d'une Riſdale, c'eſt-à-dire 12. ſols & demi. Ceux qui ſont pour ces deux ſicles différens prétendent que toutes les fois que l'Ecriture parle du ſicle, ſans ajoûter l'épithete *du Sanctuaire*, il s'agit du ſicle commun comme Gen. 24. 22. Jug. 8. 26. Joſ. 7. 21. &c. Ils y mettent cependant cette reſtriction, que lors qu'elle fait mention d'une affaire qui concerne le Sanctuaire, le Temple ou la Religion, il s'agit du ſicle du Sanctuaire, quoiqu'elle diſe quelquefois le ſicle ſimplement. De ſorte que ſelon leur ſentiment le ſicle commun étoit la moitié de celui du Sanctuaire. Quelques Auteurs ajoûtent un troiſiéme ſicle à celui dont je viens de parler, fondez ſur le vſ. 26. du Ch. 14. du 2. Liv. de Sam. où il eſt parlé de la chevelure d'Abſalom, qui *peſoit deux cens ſicles, poids Roïal*. Ils veulent que ce ſicle ait valu une fois plus que le commun, & un quart moins que celui du Sanctuaire. De ſorte que, ſelon eux, le ſicle du Sanctuaire valoit 20. Gera, le Roïal 15. & le commun 10.

Ceux qui veulent qu'il n'y ait eû qu'une ſorte de ſicle parmi les Iſraëlites, croient que celui

lui que l'Ecriture apelle le *ſicle du Sanctuaire*, ne porte pas ce nom par opoſition aux autres eſpéces de ſicle, mais ſeulement à cauſe qu'on gardoit dans le Sanctuaire un de ces ſicles, qui peſoit préciſément 20. *Gera*, qui ſervoit de modéle aux autres ſicles, & auquel on les confrontoit pour voir s'ils étoient de poids: & cela pour empêcher que l'avarice & le déſir de s'enrichir ne portât les Iſraëlites à faire de la fauſſe monnoïe. C'eſt ce qu'ils veulent que Moïſe inſinuë au vſ. 25. du Ch. 27. du Levit. où quelques Interprétes ont creu qu'il commandoit de faire les eſtimations ſuivant le ſicle du Sanctuaire. Mais cela eſt dit en l'air, & l'on ne trouve nulle part qu'on ait gardé dans le Tabernacle, ou dans le Temple, un tel ſicle à ces uſages. D'ailleurs, l'altération des monnoïes eſt un crime qui conſtamment n'eſt pas du reſſort des Tribunaux Eccleſiaſtiques, c'eſt l'affaire du Magiſtrat; ainſi il ſeroit plus à propos de dire, qu'un ſicle deſtiné à cette fin, ſi tant eſt qu'il y en ait eu, étoit gardé dans les Sanhedrins. Pour ce qui eſt du paſſage du Levit. il ne prouve rien, car il n'eſt point dit dans cét endroit que l'eſtimation de la monnoïe ſe dût faire ſuivant le ſicle du Sanctuaire, mais il s'agit de l'eſtimation des choſes vouées à Dieu; ſoit que les perſonnes elles-mémes ſe fuſſent vouées, ſoit qu'ils euſſent voué leurs troupeaux, leurs maiſons, leurs champs, &c. l'eſtimation de ces vœux devoit ſe faire ſuivant le ſicle du Sanctuaire. Bien plus, il s'agit ici de choſes purement Eccléſiaſtiques, or on voit qu'en par-

parlant de ces choſes l'Ecriture ſe ſert conſtamment du ſicle du Sanctuaire, ſoit qu'elle ordonne des païemens, ou des eſtimations, & qu'il n'en eſt pas de même pour les matiéres civiles; tellement qu'on peut conclure de-là qu'apparemment il y avoit deux ſortes de ſicles, l'un pour les affaires Eccléſiaſtiques, & l'autre pour les Politiques. D'ailleurs, j'ai prouvé ci-deſſus qu'il y avoit un demi-ſicle qui valoit la moitié de celui du Sanctuaire, ainſi je ne doute pas que ce demi-ſicle n'ait été le ſicle commun. *Junius* prétend que c'eſt auſſi le ſicle Roïal, dont il eſt parlé, 2. Sam. 14. 26. On objecte que les anciens Auteurs, & *Joſephe* en particulier, ſemblent avoir crû qu'il n'y avoit qu'une ſorte de ſicle: mais je répons à cela que les Septante, qui vivoient longtems avant *Joſephe*, établiſſent évidemment deux ſortes de ſicles: puiſqu'ils traduiſent dans le vſ. 22. du Ch. 7. de Joſ. l'Original *Schekel*, par le terme de *didrachme*, c'eſt-à-dire deux drachmes, qui eſt la moitié du *Tetradrachma*, ou du *Statere*, que les Grecs prétendent être la même choſe que le ſicle. Au reſte, je ne ſuis pas le ſeul de ce ſentiment, c'eſt celui de *Fagius*, de *Junius*, de *Maſius*, de *Calvin*, de *de Lyra*, de *Druſius*, de *Buxtorfe*, de *Munſter*, & de quantité d'autres Savans. Ceux qui croïent qu'il y avoit trois ſortes de ſicles ſe fondent ſur le Chap. 14. du 2. Liv. de Sam. & principalement ſur le vſ. 12. du Ch. 45. d'Ezech. *Et le ſicle ſera de* 20. *oboles: vint ſicles, vint cinq ſicles, & quinze ſicles, feront la mine.* Il y a des Interprétes qui prétendent

dent qu'il s'agit là de trois sortes de Mines, une commune de 15. sicles, la Roïale de 20, & celle du Sanctuaire de 25. Mais il y en a d'autres, qui, tout bien considéré, croïent qu'Ezéchiel ne parle que d'une *Mine*, qui, selon eux, devoit peser 60. sicles, mais ce nombre est divisé en trois par le Prophéte, en 15, 20, & 25. ce qui fait précisément 60, par une maniére de s'exprimer assez familiére aux Hébreux. Pour confirmer cela, ils disent que les Rabins prétendent qu'il y a une *Mine* qui vaut 60. sicles, & que c'est la valeur de celle dont parle le Prophéte. Pour moi, je serois porté à croire qu'il y avoit deux sortes de *Sicles*, de *Mines*, & de *Talens*, les uns du poids du Sanctuaire, & les autres du poids ordinaire, ou du poids Roïal. * *Néhémie* parle d'un tiers de sicle. Selon nôtre calcul il devoit valoir 6. *Gera* & $\frac{7}{12}$, c'est ce que *Néhémie* ordonna aux Juifs de donner par an pour l'entretien du Temple.

20 25 15 60

Pour revenir donc à la quantité d'or & d'argent qui fut emploïée à la construction du Tabernacle, je dis qu'un Talent faisant 300. sicles, comme je l'ai déja observé, & le sicle pesant une $\frac{1}{2}$ once, poids d'Orfevre, on peut déterminer probablement la valeur de l'or & de l'argent du Tabernacle, & le réduire à nôtre monnoïe. Les 29. Talens, & 730. sicles d'or font à peu prez la somme de 13105950 flor. l'or conté à 30. flor. l'once. Pour ce qui est de l'argent, les 100. Talens;

* *Neh.* 10. 32.

lens qu'on aporta, & 1775. ſicles peuvent faire la ſomme de 362130. flor. ſur le pied de 48. ſous l'once. Ainſi on peut conter combien d'or ou d'argent entroit dans chaque meuble en particulier. La différence qui ſe trouve entre les Auteurs qui ont fait la ſuputation des richeſſes du Tabernacle, vient le plus ſouvent de ce que chacun conte ſuivant la monnoïe de ſon Païs, or comme les poids, & les monnoïes ſont différentes dans chaque Païs, il faut bien néceſſairement qu'il y ait une grande différence dans leur calcul. Voilà qui ſuffit ſur cét Article, paſſons maintenant à d'autres choſes.

CHAPITRE XVII.

Conſécration du Tabernacle par les offrandes des Chefs des Tribus. Des chariots & des bœufs qu'on fournit pour l'uſage du Tabernacle. Pourquoi Juda offrit avant Ruben. Quelle eſpéce de Vaiſſeaux d'or & d'argent étoient ceux dont ils firent préſent. L'ordre qu'on obſervoit lors qu'on dreſſoit le Tabernacle. Celui qu'on gardoit dans l'arrangement des Vaiſſeaux ſacrez dans le Tabernacle, & dans le Veſtibule. De l'apareil pour les Sacrifices.

APrez que les Iſraëlites eurent fait tous les préparatifs pour le Tabernacle, ſuivant le commandement que Dieu en avoit donné, & que *Moïſe en eut fait la viſite, & eût tout trouvé

* Exod. 39. 43.

en bon ordre, il bénit le Peuple, & on dreſſa le Tabernacle. Il dirigeoit lui-même l'ouvrage, & y mettoit quelquefois la main, aprez quoi il conſacra & oignit * le Tabernacle, & tous ſes uſtenciles. Enſuite vinrent les Principaux & les Chefs des Tribus, ils s'avancérent en bon ordre, & offrirent leurs préſens, qui conſiſtoient en bœufs, en chariots, en plats d'argent, en baſſins, en taſſes d'or pleines de Parfums, en fine farine, en bouveaux, en beliers, en boucs & en agneaux, ſuivant la narration que Moïſe en fait au Chap. 7. des Nombres.

Il y a grande aparence que cela ſe fit le ſecond jour du ſecond mois, que les Juifs apellent *Zin:* jour auquel Moïſe conſacra Aaron, ſes Fils & l'Autel. Voi. Exod. 40. Levit. 8. 2. & Exod. 29. 36. C'eſt ce qu'on peut recueillir du vſ. 84. du Chap. 7. des Nomb. où il eſt dit que les Chefs des Tribus firent leur offrande pour la dédicace de l'Autel, le jour qu'il fut oint. Ils la préſentérent les uns aprez les autres, chacun ſon jour, tellement que ces offrandes durérent 12. jours conſécutifs, & la conſécration du Tabernacle & d'Aaron dura ſept jours entiers: pendant tout ce tems Moïſe fit l'office de Sacrificateur, Aaron & ſes Fils n'étant pas encore inſtallez dans leur Charge. Tellement qu'ils ne commencérent à faire les fonctions de leur emploi que le huitiéme jour.

Ces douze Chefs, qui, ſelon le ſentiment de Rabbi

* *Exod. 40. Nomb. 7.*

Rabbi *Salomon*, travaillérent conjointement avec Moïse & Aaron au dénombrement du Peuple, s'aprochérent donc, & préſentérent leurs offrandes à l'Eternel, devant le Tabernacle, où il habitoit déja d'une maniére toute particuliére. Ils s'arrêtérent à l'entrée du Veſtibule, où étoient les Tentes de Moïſe & d'Aaron, & dez que Moïſe eut reçû leurs offrandes, ils les remit entre les mains des Lévites.

La premiére choſe qu'ils offrirent furent ſix Chariots couverts, & douze bœufs, *un Chariot pour deux des Principaux, & un bœuf pour chacun d'eux:* ainſi il y eut deux bœufs pour chaque Chariot. *Kimchi* dit qu'on peut recueillir des termes de l'Original que ces Chariots étoient faits comme des litiéres, ou des brancards. Mais il y a grande aparence qu'il ſe trompe. Le Paraphraſte Chaldaïque traduit *Eglam Mehugan*, ce qui ſignifie des Chariots dont l'attelage eſt de deux bœufs. Il ſemble qu'il a raiſon, & *Aben Ezra* convient que ces Chariots étoient tirez par deux bœufs. Il eſt bien certain qu'ils l'étoient par ces animaux là, & non pas par des chevaux, comme je l'ai remarqué dans une deſcription que j'ai veuë il n'y a pas longtems. Ces Chariots étoient couverts, comme porte nôtre Traduction, & cela pour mettre les Couvertures, les Tapiſſeries, les planches du Tabernacle, les Colomnes, &c. à couvert des injures de l'air. Ces Chariots furent donnez aux *Guerſçonites* & aux *Merarites*, & non pas aux *Cahathites*; ſelon cé qui eſt dit au vſ. 8. du Ch. 7. des Nomb. *Moïſe*

donna aux enfans de Guerſçon deux Chariots & quatre bœufs, ſelon ce à quoi ils devoient ſervir, & quatre Chariots & huit bœufs aux enfans de Merari; & cela à cauſe que leur office conſiſtoit à avoir ſoin des Tapiſſeries, des planches & des Colomnes du Tabernacle, à les empaquetter & à les charger ſur les Chariots. Mais pour les *Kahathites il ne leur en donna point, parce que le ſervice du Sanctuaire étoit de leur charge, ils portoient ſur leurs épaules.* Tout leur office conſiſtoit à porter l'Arche, les Autels, le Chandelier, & la Table ſur leurs épaules, tellement qu'ils n'avoient point beſoin de Chariots. Les *Guerſçonites* & les *Merarites* avoient donc la charge des Chariots, il y a aparence, cependant, que les Chariots ne leur ſuffiſoient pas à porter tout, & qu'ils étoient obligez d'ailleurs à porter eux-mêmes bien des choſes. Car outre les planches, les barres, les colomnes, & les couvertures, ils avoient encore dans leur département la valeur de 399. Talens & 1425. ſicles peſant à porter, c'eſt-à-dire, environ le poids de 37195. livres, ce qui fait 6199. livres peſant pour chaque Chariot. Or je ne vois pas que ſix Chariots ſuffiſent à porter tout cela. A moins qu'on ne diſe qu'il y en avoit encore d'autres, dont il n'eſt point parlé, & que Moïſe ne fait mention de ceux-là, qu'à cauſe qu'ils faiſoient partie des préſens que les Chefs des Tribus avoient faits. Moïſe ne donna que deux Chariots aux enfans de *Guerſçon*, parce que leur tâche étoit la moins peſante, ne conſiſtant que dans le tranſport des Tapiſſeries, des Cou-

ver-

vertures, & des Voiles. Nomb. 4. 24. 25. 26. Il en donna quatre aux *Merarites*, parce qu'ils avoient le plus pesant à porter, comme qui diroit, les planches, les barres, les colomnes, les bases &c. Nomb. 4. 32. Pour les *Kahathites*, ils n'avoient pas besoin de Chariots, puisque tout ce qu'ils avoient à transporter, ils le portoient sur leurs épaules. Au reste, qu'on ne s'imagine pas que le commandement que Dieu fait de plier l'Arche avec des voiles & avec des peaux de blé-reau, soit contraire à ce que je viens de dire des Chariots destinez à porter les couvertures, les voiles &c. Car outre qu'il pouvoit y avoir des couvertures tout exprez pour cela, comme je le pense, & comme l'Ecriture semble l'insinuer, posé même qu'on eût emploïé à cét usage * celles du Tabernacle, la dixiéme partie eût été plus que suffisante.

Pour revenir à l'offrande des Chefs des Tribus, il y a aparence que comme c'étoit une action de cérémonie, & qu'on y devoit aller l'un aprez l'autre, que tout se fit dans l'ordre, & que châcun y alla à son rang. Mais pourquoi, si cela est, *Ruben* ne marche-t'il pas le premier? Pourquoi est-ce que *Juda* le précéde? Cela a fait croire à quelques Interprétes que c'étoit ici un commencement de l'accomplissement de la Prophétie de Jacob, & que le Sceptre commença dez lors à entrer dans la Tribu de Juda. Mais ils se trompent, comme *Cunéus* l'a trez solidement prouvé dans son premier Livre. Quoiqu'il en soit, l'Ecri-

* *Nomb.* 4. 5. 6.

ture dit que *Naaſſon* fut le premier à aller à l'offrande, & qu'il y fut pour la Tribu de Juda, les autres vinrent enſuite chacun à leur tour, & y furent chacun pour ſa Tribu.

Outre les Chariots, dont les Chefs des Tribus firent préſent, ils offrirent encore beaucoup d'autres choſes. Chacun aporta un plat d'argent, de la peſanteur de 130. ſicles, avec un baſſin auſſi d'argent de 70. ſicles poids du Sanctuaire. Il y a des gens qui prétendent que ce dernier vaiſſeau étoit fait en forme de phiole, mais il n'y a point d'aparence, veu l'uſage à quoi il ſervoit, ſavoir, à contenir de la pâte de fine farine pêtrie à l'huile. Pour ce qui eſt des taſſes d'or, pleines de Parfum, il eſt probable que c'étoient des encenſoirs, tels que ceux qu'on mettoit ſur la Table des pains de propoſition, dont on alloit faire fumer l'encens chaque Sabbat ſur l'Autel des Parfums : comme nous l'avons prouvé ailleurs aſſez amplement. Quoiqu'on n'eût accoutumé d'en mettre que deux ſur la Table, ſavoir, un ſur chaque pile de pains, les autres 10. n'étoient pas inutiles. Ils étoient d'or, ce qui prouve qu'ils étoient emploïez à l'uſage du Sanctuaire, dont tous les vaiſſeaux étoient de ce précieux métal. Ils ne pouvoient pas être fort grands, puiſqu'ils ne peſoient chacun que 10. ſicles d'or. Dans ces encenſoirs, que les Chefs offrirent, il y avoit du Parfum, non pas tout préparé, car la préparation du Parfum étoit l'office des Sacrificateurs, c'étoit ſeulement des choſes odoriférantes, pour faire le Parfum, ou peut-être n'étoit-ce que de l'encens. A l'égard des offrandes pour l'Ho-

l'Holocauſte, pour le péché, & pour le Sacrifice de proſpérité j'en parlerai ailleurs, & je n'ai rien à dire ici de particulier là-deſſus.

Il ne ſera pas inutile de remarquer, que les Tribus d'*Iſſachar*, & de *Zabulon* offrirent le ſecond & le troiſiéme jour, immédiatement aprez *Juda*, & avant *Ruben*: d'où l'on peut conclure raiſonnablement que tout Iſraël étoit diviſé en quatre corps d'Armée, de 3. Tribus chacun, commandées par quatre Généraux. *Iſſachar* & *Zabulon* ſuivoient *Juda*, dont le Chef étoit leur Commandant. Aprez *Juda* venoit *Ruben*, ſous lequel étoient *Simeon* & *Gad*. *Manaſſé* & *Benjamin* obéïſſoient à *Ephraïm*, & *Aſer* & *Nephtali* à *Dan*. Je fais ici cette remarque en paſſant, parce qu'elle nous doit ſervir quand nous parlerons de la maniére de camper & de décamper de l'Armée d'Iſraël. Avant que d'en venir là, il faut que je diſe un mot de l'ordre qu'on obſervoit quand on dreſſoit le Tabernacle. Premiérement les Lévites poſoient les 96. baſes d'argent en ordre, & à diſtances égales, au Midi, au Nord, & à l'Occident. On enchaſſoit enſuite les planches dans les chevilles des bazes. Pour faire plus court, le Lecteur n'a qu'à jetter les yeux ſur la Planche ſuivante, & ſur ſon explication, dont les différens articles ſont marquez par les lettres de l'Alphabet, & il comprendra ſuffiſamment comment les choſes ſe paſſoient.

A. La nuée de l'Eternel, qui indiquoit le lieu que les Lévites devoient choisir pour y dresser le Tabernacle.

B. Les planches, qui servoient de murailles au Tabernacle, enchassées dans leurs bazes.

C. Les Tapisseries dont on couvroit le Tabernacle.

D. Les Couvertures de peau, qu'on déplioit, pour servir de toit au Tabernacle.

E. Les planches toutes prêtes à être enchassées dans les bazes.

F. Les Colomnes qu'on plaçoit à l'entrée du Saint des Saints, & à celle du Tabernacle.

G. Le reste des Colomnes & des bazes nécessaires.

H. Les Barres qu'on passoit dans les anneaux d'or, & qui servoient à tenir ferme la cloison du Tabernacle.

I. On décharge de dessus les Chariots le reste des piéces du Tabernacle.

K. Les Tapisseries en forme de treillis, qu'on tendoit à l'entour du Vestibule.

L. Une partie de la cloison du Vestibule déja dressée.

M. Cables qui servoient à tenir fermes les Colomnes du Vestibule.

N. Gros pieux d'airain qu'on plantoit dans la terre pour y attacher les cables.

O. Les Colomnes du Vestibule.

P. Les Lévites attachent les Tapisseries du Vestibule aux Colomnes, par dedans, contre le sentiment commun.

Q. Marche du second Etendard général de l'Armée, avec les ustenciles du Tabernacle.

R. Le reste de l'Armée d'Israël, qui s'aproche en bon ordre, pour se camper à l'entour de celle des Lévites.

Le Tabernacle dressé dans le Desert par les Lévites.

Aprés que les Lévites avoient dreſſé les planches du Tabernacle, & qu'ils les avoient affermies par le moïen des barres dont j'ai parlé, qui s'enchaſſoient dans de gros anneaux attachez à la cloiſon, & qu'ainſi il ne manquoit rien à cette cloiſon, on aportoit les quatre pilaſtres dorez, qui ſervoient à ſéparer le Saint des Saints d'avec le Sanctuaire, & les cinq autres qu'on poſoit à l'entrée du Sanctuaire ſur des bazes d'airain. Enſuite on aportoit les dix Tapiſſeries, où étoient les Chérubins relevez en broderie, on les attachoit de cinq en cinq, & puis on joignoit le tout enſemble, par le moïen de cinquante agraffes d'or, comme nous l'avons veu ci-deſſus; on tendoit enfin cette Tapiſſerie ſur le Tabernacle, enſorte qu'elle en couvroit le haut, les côtez, & le derriére. Aprés cette Tapiſſerie venoit la Couverture de poil de chévre, compoſée d'onze piéces d'étoffe jointes enſemble & faiſant deux Couvertures, l'ûne de ſix piéces, & l'autre de cinq, qui s'attachoient enſemble avec cinquante crochets d'or, &c. comme nous l'avons veu dans la deſcription du Tabernacle, pour ne compoſer qu'une grande Couverture qui couvroit tout, comme l'autre, & qui pendoit de plus environ deux coudées ſur le devant. Au deſſus de cette Couverture, on en tendoit une autre de peaux de mouton teintes en rouge, & par deſſus celle-là encore une quatriéme de peaux de blereau. Afin que ces Couvertures fuſſent bien fermes, & que le vent ne ſe coulât pas par deſſous, & ne les dérangeât, il

y avoit des cordes attachées aux extrémitez, des deux côtez, à des pieux, qu'on plantoit tout autour du Tabernacle, qui empêchoient l'effet du vent. Voilà comment on s'y prenoit pour dreſſer le Tabernacle extérieur, comme on le peut voir plus particuliérement dans cette Planche.

A. La riche Tapiſſerie ſur laquelle les Chérubins étoient relevez en broderie.
B. La Couverture de poil de chévre, qu'on mettoit par deſſus la premiére.
C. Troiſiéme Couverture de peaux de mouton teintes en rouge.
D. Quatriéme couverture de peaux de blereau, laquelle ſervoit de ſur-tout.
E. Les planches dreſſées telles qu'elles paroiſſoient en dehors.
F. Les barres qu'on paſſoit dans les anneaux, & qui tenoient la cloiſon en état.
G. Les bazes dans leſquelles on enchaſſoit les planches.
H. Les Pilaſtres qui étoient à l'entrée du Tabernacle.
I. Les pieux d'airain qu'on plantoit dans la terre, pour y attacher les cordes qui tenoient les Couvertures.
K. Les cordes qui ſervoient à tendre les Couvertures, & qu'on attachoit aux pieux.

La premiére choſe qu'on faiſoit aprez avoir dreſſé le Tabernacle, comme je viens de le dire, c'eſt qu'on y aportoit l'Arche qu'on plaçoit dans le Saint des Saints, avec la Cruche de Manne, la Verge d'Aaron, qui avoit fleuri, & le Livre de la Loi. Afin que l'Arche ne fut veuë de

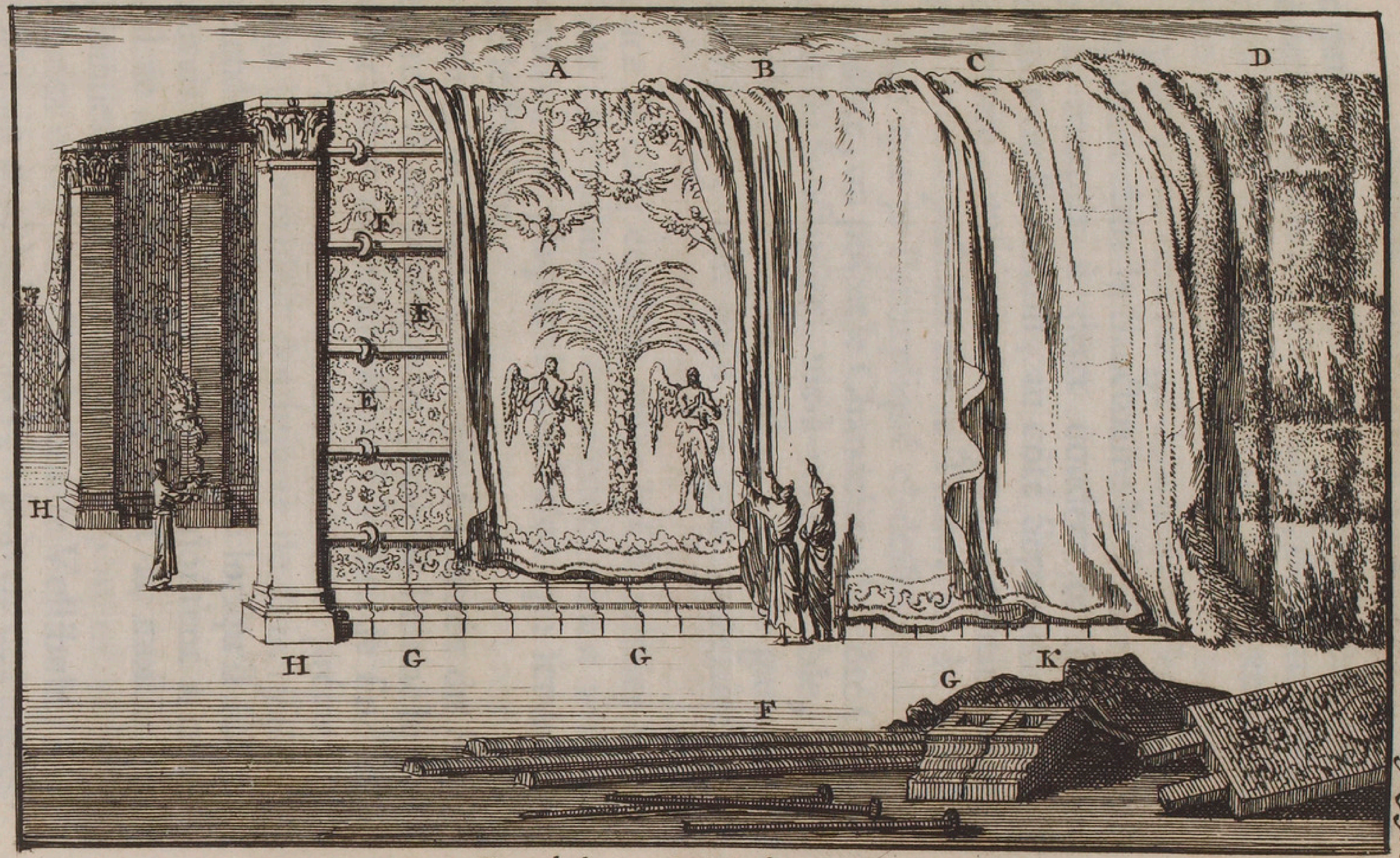

Tom. 2. Pag. 330.

Le dehors du Tabernacle.

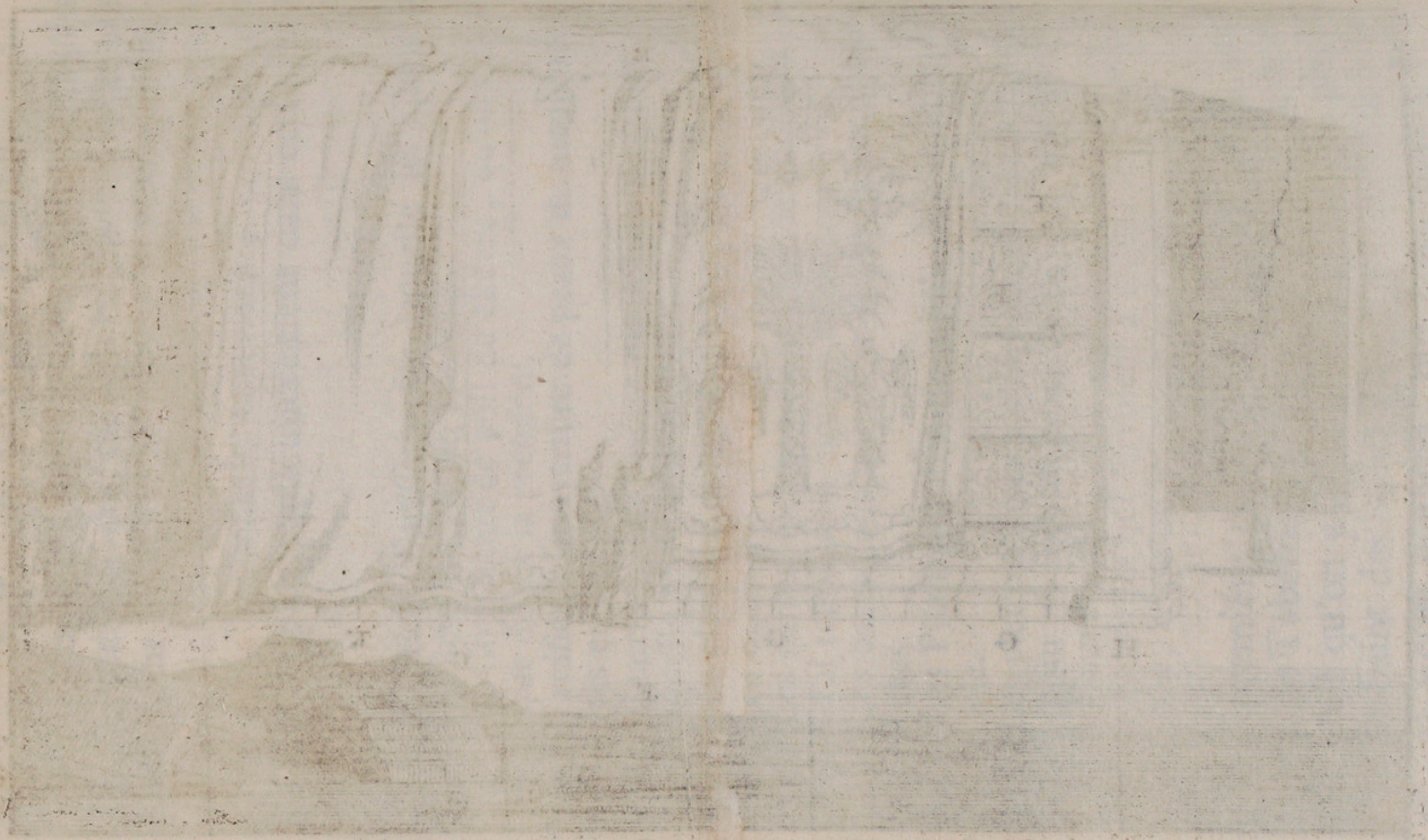

de perſonne, on la portoit premiérement toute couverte dans le Saint des Saints, derriére le Voile qui ſéparoit le Sanctuaire du Lieu trez-ſaint, là on la découvroit en toute ſûreté.

Aprez avoir tout rangé dans le Saint des Saints, on aportoit dans le Sanctuaire la Table d'or, & on la mettoit à deux coudées & demie de diſtance de la cloiſon, au côté Septentrional du Sanctuaire, enſuite on rangeoit incontinent les pains de Propoſition ſur la Table, de la même maniére que je l'ai expliqué ci-deſſus.

Enſuite, on poſoit le Chandelier du côté Occidental du Sanctuaire, vis-à-vis de la Table, & à pareille diſtance de la cloiſon. On le garniſſoit incontinent, afin qu'il fût prêt à éclairer ſelon la maniére accoutumée. On laiſſoit donc un eſpace de cinq coudées entre le Chandelier & la Table. Au milieu de cét eſpace, tirant vers le derriére, on plaçoit l'Autel d'or qui ſervoit à faire le Parfum.

Enfin, on tendoit le Voile à l'entrée du Sanctuaire, & de peur que la pluïe & l'air ne le gâtaſſent, il y avoit un ſecond Voile de fin lin, qu'on tendoit auſſi devant ce Voile précieux, & qui le garentiſſoit des injures de l'air. *Joſephe* prétend qu'on ne le tendoit que lorſqu'il faiſoit mauvais tems. Et les Rabins ajoûtent à cela, qu'il ne décendoit que juſques à la moitié des Colomnes de l'entrée.

Aprez cela, on plaçoit dans le Veſtibule l'Autel d'airain des Holocauſtes, vis-à-vis de l'entrée du Tabernacle, juſtement au milieu, à la diſtance

ce de dix coudées de cette entrée : & là on offroit les Sacrifices au nom de tout le Peuple, comme nous le verrons ailleurs.

Entre le Tabernacle & l'Autel on plaçoit la grande Cuve d'airain ſur ſa baze un peu à côté tirant vers le Midi. On la rempliſſoit incontinent d'eau, afin que les Sacrificateurs y puſſent nettoïer leurs pieds, leurs mains, & leurs viſages, lorſqu'ils entreroient dans le Tabernacle, ou qu'ils iroient ſacrifier ſur l'Autel. Elle ſervoit auſſi à laver les victimes.

Au côté Septentrional étoient quelques Colomnes auſquelles il y avoit des crochets attachéz. On y ſuſpendoit auſſi bas & auſſi haut qu'il le faloit les bêtes qu'on écorchoit, qu'on éventroit, & qu'on préparoit pour le Sacrifice.

Aux côtez de l'Autel, on plaçoit * diverſes Tables ſur leſquelles on mettoit les piéces des victimes, qu'on avoit immolées. On les ſéparoit ſur cette Table des autres morceaux, on les préparoit, & de-là on les portoit ſur l'Autel.

Enſuite on dreſſoit cinquante ſix piliers à l'entour du Tabernacle & de l'Autel, avec leurs bazes, qui formoient le Veſtibule. On mettoit vingt de ces Colomnes au côté Meridional, & vingt autres au côté Septentrional, à la diſtance d'environ cinq coudées. On plaçoit dix autres Colomnes ſemblables au côté Occidental, diſtantes de cinq coudées & demie l'une de l'autre. Je comprens les Colomnes des angles dans ce nombre de dix. On pla-

* *Ezech.* 40. 42.

plaçoit les autres dix Colomnes à l'entrée du côté de l'Orient. On faisoit entrer les bazes de ces Colomnes une coudée dans la terre, selon les Rabins; savoir, par le moïen des chevilles qui y étoient attachées. Pour affermir d'autant plus ces Colomnes, il y avoit des cordes qui tenoient d'un côté à certains anneaux attachez aux chapiteaux des Colomnes, & de l'autre à de gros pieux d'airain fichez bien avant dans la terre, comme nous l'avons veu ci-devant.

*On attachoit ensuite à ces Colomnes les courtines transparentes, dont il a été parlé ci-dessus, qui empêchoient le Peuple d'entrer dans le Vestibule, mais non pas de voir ce qui s'y faisoit: Comme le remarquent les Savans, ce qui signifioit que sous cette Economie on voïoit, à la vérité, mais seulement en partie, & de loin.

Ces courtines tenduës avoient cent coudées sur le côté de la longueur, & cinquante sur celui de la largeur. On les attachoit au haut des Colomnes avec des anneaux, qu'on faisoit entrer dans des crochets d'airain. On prétend aussi que ces courtines étoient attachées aux Colomnes avec de petites barres passées dans des anneaux, pour empêcher le vent de les déranger.

Enfin, on attachoit une autre courtine de vingt coudées de long, & de cinq de haut aux quatre Colomnes du côté Oriental, qui faisoient la porte du Vestibule, dans lequel on entroit par là. Voilà l'ordre qu'on observoit lorsqu'il étoit question de dresser le Tabernacle.

Je

* *Exod.* 27. 18.

Je parlerai dans la ſuite de la maniére dont on s'y prenoit pour le démonter. Mais avant toutes choſes je traiterai de l'ordre dans lequel le Peuple d'Iſraël étoit rangé à l'entour du Tabernacle.

CHAPITRE XVIII.

De l'ordre qu'on obſervoit dans les Campemens. Les quatre quartiers généraux du Camp d'Iſraël. Des Enſeignes & des Etendards de chaque Tribu. Origine des repréſentations qu'on a faites des quatre Evangeliſtes. Le Camp des Lévites. Trois ſortes de Camps. Deux différens dénombremens des Lévites.

TOus ceux qui ſe ſont mêlez du mêtier de la guerre, conviennent que le bon ordre eſt l'ame des Armées. En effet lors qu'elles ne ſont pas bien diſciplinées, elles ſont quelque choſe de bien confus & de bien foible : ce fut afin de pourvoir à la ſûreté de ſon Peuple, que Dieu voulut lui preſcrire lui-même l'ordre qu'il faloit qu'il obſervât dans ſes marches & dans ſes campemens. Moïſe nous a laiſſé cét ordre par écrit, & puiſque ce grand homme n'a pas dédaigné d'en parler, nous ne devons pas auſſi nous faire un ſcrupule d'en dire quelque choſe.

Moïſe * parle en pluſieurs endroits du Liv. des Nomb. & principalement dans les premiers Chapitres, de l'ordre qu'obſervoit l'Armée d'Iſraël. Il fait

* *Nomb.* 51. 52. *&c.*

fait dans le premier Chapitre le dénombrement de tous les Iſraëlites capables de porter les armes; aprés cela, Dieu commande à Moïſe *de faire camper les enfans d'Iſraël, un chacun ſous ſa Banniére, par les Enſeignes des Maiſons de leurs Péres, tout à l'entour du Tabernacle d'aſſignation.* Nomb. 2. 2. Il faloït donc, ſuivant l'ordre de Dieu, que les Iſraëlites ſe campaſſent à l'entour du Tabernacle, de maniére pourtant que l'Armée des Lévites eût de l'eſpace pour camper entr'elle & le Tabernacle, car cela eſt marqué expreſſément au Ch. 1. vſ. 52. & ſuiv. *Les enfans d'Iſraël camperont chacun en ſon Quartier, & chacun ſous ſon Enſeigne, ſelon leurs bandes. Mais les Lévites camperont à l'entour du Pavillon du Témoignage, afin qu'indignation ne ſoit ſur l'aſſemblée des enfans d'Iſrael, c'eſt pourquoi ils prendront en leur charge la garde du Pavillon.* Les Rabins prétendent que les Iſraëlites étoient campez autour du Tabernacle à la diſtance de deux cens coudées, diſtance qu'ils nomment ordinairement *le chemin d'un Sabbat*, parce, qu'à leur avis, il n'étoit pas permis aux Iſraëlites d'aller plus loin le jour du Sabbat. C'étoit la diſtance qui ſe trouvoit entre Jéruſalem & la Montagne des Olives, comme St. Luc le remarque, Act. 1. 12. Il y a aparence que les Juifs ont pris cette diſtance de deux cens coudées, de ce qui eſt dit au vſ. 4. du Ch. 3. de Joſué, où Dieu commande aux Iſraëlites de marcher à 2000. coudées de diſtance de l'Arche. *Joſephe* prétend qu'il y avoit de grands eſpaces entre les Tribus, qu'il y avoit dans l'armée des

ruës,

ruës, des chemins, des marchez; que les Marchands & les Artisans y étoient placez dans leur boutique avec autant d'ordre que dans les Villes les mieux policées. Il y a plusieurs Rabins qui estiment qu'il y avoit une distance d'une lieuë entre chaque Tribu. Si cela est, il faloit que l'Armée fût campée en quarré, & qu'elle eût douze lieuës de tour: car leur sentiment va là. Selon les plus savans Rabins les 12. Tribus étoient campées à cette distance l'une de l'autre: chaque Tribu occupoit un espace de 4000. pas, & entre chaque Tribu il y avoit une séparation de 2000. pas: Au milieu de l'Armée il y avoit une ouverture de 8000. pas, dont les 4000. qui étoient les plus prez du Camp des Israëlites, étoient destinez à faire paître les troupeaux, les autres 2000, qui étoient à l'Orient, étoient le quartier de Moïse & d'Aaron, & le reste celui des Lévites, des enfans de *Cahath*, de *Gerson* & de *Merari*. Les *Cahathites*, qui étoient campez à l'Occident, étoient divisez en 4. bandes, suivant leurs Familles, les *Amramites*, les *Isarites*, les *Hebronites* & les *Uziëlites*: c'étoient les principaux Lévites. Aprez eux venoient les *Gersonites*, divisez en deux Familles, les *Libnites* & les *Simeïtes*, qui étoient campez au Septentrion. Les *Mahalites* & les *Musites*, deux Familles des *Merarites*, l'étoient à l'Occident. Au milieu de cette ouverture de 4000. pas, dont je viens de parler, étoit le Tabernacle, & les Lévites étoient campez à l'entour de ce Lieu Saint.

L'Ecriture dit que Dieu commanda aux Israëlites

lites de se camper à l'entour du Tabernacle, cela étant, il ne pouvoit pas se faire que les 12. Tribus fussent campées précisément à distance égale pour faire un quarré parfait, car le Tabernacle avec le Vestibule faisoit un quarré long. Mais quoique le Vestibule, qui régnoit à l'entour du Tabernacle, eût 100. coudées de long, & 50. de large, cependant dans l'éloignement où étoit l'Armée des Israëlites, la différence ne pouvoit pas être fort considérable, & il s'en faloit peu que les côtez du quarré ne fussent tous à distance égale du Tabernacle. Quoiqu'il en soit, il est certain qu'ils étoient campez en quarré à l'entour du Tabernacle, 3. Tribus dans chaque front, & non pas en cercle, comme quelques Auteurs l'ont prétendu, pour avoir mal entendu le terme d'*alentour*. C'est ce qu'on peut voir dans la Planche qui représente le Camp d'Israël.

De ces 12. Tribus il y en avoit 4. qui portoient l'Etendard général, & qui avec les 8. autres composoient 4. corps, de 3. Tribus chacun, c'est ce que Moïse entend par ces paroles, * *Ils seront chacun sous leurs Enseignes, selon leurs bandes.* Tellement que toute l'Armée étoit composée de 4. Corps, dans chacun desquels il y avoit une Tribu qui portoit l'Etendard de commandement, & qui avoit sous soi 2. autres Tribus. Voi. Nomb. 2. vs. 3. &c. Chaque Tribu avoit d'ailleurs sa Baniére particuliére, & dans chaque Tribu chaque Famille principale avoit aussi la sienne. Moïse en conte de ces derniéres jusqu'à 57. au Chap. 26. des

* *Nomb.* 1. 52.

Nomb. Il y avoit donc en tout 4. Etendards généraux, 8. particuliers aux 8. autres Tribus, & outre cela encore 57. petits, particuliers aux Familles principales. Quand il faloit marcher chacun ſe rangeoit ſous ſon Drapeau particulier, les Drapeaux particuliers ſe rangeoient tous ſous celui de ſa Tribu, & enfin ceux des Tribus ſe rangeoient ſous le Drapeau général de leur département. Moïſe ne parle ni des figures qui étoient peintes ſur ces Drapeaux, ni de leur couleur, quoiqu'il n'y ait point de doute qu'il n'y eût de la différence entr'eux. Les Rabins en recompenſe raportent bien des particularitez des 4. Drapeaux généraux. Rabbi *Salomon* dit, que les douze Drapeaux des 12. Tribus étoient chacun de la couleur d'une des 12. pierres du Pectoral du grand Sacrificateur, en ſorte que la Banniére de Juda étoit rouge, comme la pierre qui le repréſentoit dans le Pectoral. Les Rabins conviennent tous en général, que les couleurs des Enſeignes des 12. Tribus, étoient les mêmes que celles des 12. pierres du Pectoral, mais le mal eſt qu'ils ſont preſque tous différens les uns des autres, quand il s'agit d'aſſigner à chaque pierre ſa couleur particuliére. Ils expliquent cependant aſſez clairement les Banniéres des 4. Tribus commandantes. *Ruben*, diſent-ils, portoit une figure humaine dans ſa Banniére, & outre cela une plante de *Dudaim*, ſelon quelques-uns, ce qui feroit alluſion à l'hiſtoire du Ch. 30. de la Gen. Ce n'eſt pas trop bien

* *Nomb.* 26. &c.

bien ici le lieu de parler de cette plante, cependant j'espere que le Lecteur me pardonnera une petite digression sur cét article, d'autant plus que c'est un des endroits les plus obscurs de l'ancien Testament.

Moïse raconte au vs. 14. du Ch. 30. de la Gen. que *Ruben s'en alla aux champs au tems de la moisson, qu'il trouva des Dudaim, & qu'il les aporta à Lea sa Mére*, &c. Plusieurs Interprétes, les nôtres en particulier, ont suivi la Version des 70. & ont traduit le terme de l'Original par celui de *Mandragores*, qui est, à ce qu'on dit, une espéce de fruit dont on croit que les graines rendent les femmes fertiles; & c'est, à ce qu'ils prétendent, ce qui faisoit que Rachel, qui étoit fort fâchée d'être sterile, avoit une envie si démesurée d'en manger, qu'elle se résolut, pour en avoir, de céder à Lea un privilége que les femmes retiennent volontiers pour elles, & qu'elles ne cédent pas facilement. D'autres savans Interprétes estiment que ces *Mandragores* sont des chiméres, & disent que c'étoit une plante semblable à un petit arbrisseau, dont la veuë étoit fort agréable, & les fruits d'un goût exquis. *Ruben* aïant trouvé cette Plante, qui ne devoit pas être commune, charmé de sa beauté, & de la bonté de son fruit, la porta à sa Mére, qui en fit l'usage que nous venons de dire. Ensorte que, selon eux, les *Dudaim*, n'étoient point des *Mandragores*, ni des fleurs, comme seroient les lis & la violette, mais un fruit délicat, plein de suc, & d'une odeur charmante. C'étoit aparemment la même plante,

que les Arabes apellent *Muz*, ou *Mauz*, fort connuë en Ethiopie, dont la figure & le goût a beaucoup de raport avec le *Ficus Indica*, ou Figuier des Indes. Son fruit eſt de la groſſeur d'un petit concombre, on en trouve quelquefois juſqu'à quarante à chaque tige. Dans la Relation du Voïage du Prince de *Radzevil*, il eſt parlé d'une plante ſemblable à celle que je viens de dépeindre, mais qui eſt fort rare. Les *Dudaim* ſervoient auſſi, ſelon toutes les aparences, d'ornement dans les Jardins des Grands, comme on le recueille du vſ. 13. du Chap. 7. du Cantique des Cantiques. *Les Mandragores*, dit l'Epouſe, *jettent leur odeur, & en nos portes il y a de toutes ſortes de fruits exquis, vieux & nouveaux.* Les Géographes raportent outre cela que dans l'Ile de *Hainam* dans la Chine, il y a un petit arbriſſeau, qui en quinze jours de tems pouſſe une branche environnée de ſix ou ſept feuilles larges, & chargées de quantité de fruits ſemblables à de groſſes figues. On ajoûte à cela, que les feuilles de cét arbre ſont ſi larges qu'un homme s'y peut enveloper dedans. Pluſieurs Auteurs prétendent que cette plante des Indes eſt la même que le *Mauz* des Arabes. On en a veu une ſemblable dans la Calabre, & l'on en a goûté, elle étoit faite comme un figuier, & ſes fruits avoient le goût de figue, & c'eſt aparemment ce qui lui a fait donner le nom de *figuier de Paradis.* On conjecture auſſi que c'étoit des feuilles d'un figuier ſemblable, qu'Adam & Eve couvrirent leur nudité aprez leur péché. Il y a même des

Les Dudaim. 8

Auteurs qui croïent que le fruit qui les tenta, étoit le même que porte cette espéce de figuier, qu'on prétend être les *Dudaim* de Ruben. Ils n'en eurent pas plûtôt mangé, selon l'hypothése de ces Ecrivains, qu'ils aperçûrent leur nudité, & la couvrirent avec les feuilles de l'arbre même, qui leur avoit été une occasion de pécher. Quoiqu'il en soit, il est bien certain, que dez qu'ils eurent mangé de l'arbre ils se firent des habits, avant que Dieu les eût apellez pour leur reprocher leur perfidie, comme on le recueille du vs. 7. du Ch. 3. de la Gen. Mais laissons-là la digression & revenons à nôtre sujet.

*Pour reprendre la matiére des Etendards des Tribus, voici ce qu'en disent les Rabins. Dans le Drapeau de Juda il y avoit un Lion de trois couleurs différentes, avec cette inscription, *Leve toi, ô Eternel, & tes ennemis seront dissipez, & ceux qui te haïssent s'enfuiront devant toi.* C'est ce qu'affirment Rabbi *Jonathan* & *Abraham David Ben Levi* dans sa Cabale Historique. Tout cela fondé sur ce qu'au Ch. 49. de la Gen. Jacob apelle Juda un Lion. L'Etendard de la Tribu d'Ephraïm représentoit un Bœuf, ou un Veau, en mémoire de ces paroles de Moïse, *sa beauté est comme d'un premier-né des Taureaux*, Deut. 33. 17. Dans le Drapeau de la Tribu de Dan il y avoit un Aigle. Il semble qu'au commencement il avoit porté un Serpent, à cause que Jacob apelle Dan un Serpent. Pour unir ces deux choses ensemble, les Rabins disent que l'Aigle

* *Nomb.* 10. 35. *Ps.* 68.

de ſes Armes ténoit un Serpent dans ſes griffes. Voilà quelles étoient les quatre Enſeignes générales. Il eſt vrai qu'il en faut croire les Rabins, gens pour l'ordinaire ſujets à caution ; mais outre qu'on ne hazarde guére dans cette rencontre, il pourroit bien être qu'ils euſſent raiſon, car enfin leurs conjectures ſont aſſez raiſonnables, & fondées ſur l'Ecriture. Il pourroit bien ſe faire auſſi que Salomon auroit pris de-là le deſſein des figures qu'il fit faire à ſa grande *Mer de fonte*, qui fut placée dans le Veſtibule des Sacrificateurs. C'eſt, peut-être, encore à cela que les quatre Animaux myſtiques de la Viſion d'Ezéchiel font alluſion. On voit auſſi dans le Livre des Pſaumes que l'aſſemblée des fidéles eſt repréſentée ſous l'emblême de ces quatre Animaux. Ce ſont encore les mêmes Animaux que St. Jean vit autour du Trône de Dieu, crians jour & nuit, * *Saint, Saint, Saint, eſt le Seigneur, le Dieu Tout-puiſſant, qui étoit, qui eſt, & qui eſt à venir.* Ces Animaux repréſentent dans l'Apocalypſe toute l'aſſemblée des véritables fidéles, de l'Iſraël ſelon l'eſprit : comme on en voit une preuve bien claire au vſ. 9. du Chap. 5. où il eſt dit que les 4. Animaux ſe proſternérent devant l'Agneau, diſans, *Tu nous as rachetez à Dieu par ton ſang, de toute Tribu & Langue, & Peuple & Nation.* C'eſt de-là aparemment qu'eſt venuë cette repréſentation des quatre Evangeliſtes, qui eſt fort ancienne, & qui déſigne aſſez bien leurs différens Caractéres. On repréſente St. Matthieu ſous la forme d'un Homme

* *Apoc.* 4. 8.

me avec le visage d'un Ange: St. Marc sous la figure d'un vieux Lion: St. Luc sous l'emblême d'un Bœuf laborieux, & St. Jean sous l'image d'un Aigle, qui se perd dans les airs.

Les Rabins prétendent que dans chacune de ces quatre Enseignes, il y avoit trois lettres prises des noms des Patriarches *Abraham*, *Isaac* & *Jacob*. Dans la premiére étoient les trois premiéres lettres de ces trois noms. A. I. I. dans la seconde les trois secondes. B. TS. H. dans la troisiéme les trois suivantes R. CH. K. & dans la quatriéme enfin les derniéres M. K. B. ainsi il y avoit autant de lettres que de Tribus. Les lettres du Drapeau de Juda signifioient disoient-ils, *les Iles*, celles du Drapeau de Ruben veulent dire, *déchirer*, *briser*, *être avare*. Celles du Drapeau d'Ephraïm, signifient *éloigner*; enfin les lettres de l'enseigne de Dan marquent *un Maudit*. Voilà ce que disent les Rabins; cherchera qui voudra comment ils apliquent toutes ces choses à ces 4. Tribus. Je continuë ma matiére.

J'ai déja dit ci-dessus que les Lévites étoient campez entre le Tabernacle & l'Armée d'Israël: il ne faut pas oublier de remarquer que ce n'étoit qu'autour du Vestibule, tout de même qu'ils firent dans la suite, lorsque le Temple fût bâti, la garde dans le Vestibule des Gentils, pour empêcher qu'aucun Etranger, ou souillé, n'entrât dans le Sanctuaire. C'étoit pour la même raison qu'ils étoient campez si prez du Tabernacle, afin d'empêcher que la colére de Dieu ne s'embrasât contre son Peuple, pour quelque accident de cet-

te nature. Les Lévites étoient distinguez en quatre Classes, * les *Gersonites*, les *Kahathites*, les *Merarites*, & les *Aaronites*, ou les Sacrificateurs; chacun de ces Corps avoit son quartier à part, ils se campoient toûjours au même endroit, au côté du Tabernacle, que j'ai marqué ci-dessus, & chacun avoit son Chef, aussi bien que les Tribus; † *Eliazaph* fils de *Laël*, étoit celui des *Gersonites*; ils se campoient derriére le Tabernacle vis-à-vis du Saint des Saints, & ils étoient au nombre de sept mille cinq cens.

Les *Kahathites*, du nombre desquels étoient les enfans de *Moïse*, obéïssoient à *Elizaphan* fils d'*Uziël*: ils étoient au nombre de 8600. & se campoient au Midi du Tabernacle.

Les *Merarites*, sous la conduite de
7500 *Zuriël*, fils d'*Abihaïl*, se campoient au
8600 Nord du Tabernacle, ils étoient au
6200 nombre 6200. Tellement que les Lé-
22300 vites campez à l'entour du Tabernacle, faisoient en tout 22300. *Eleazar* fils d'*Aaron* étoit leur Général suivant l'ordre exprez de Dieu, Nomb. 3. 32. *Et le Chef des Chefs des Lévites sera Eleazar, il aura le commandement général sur ceux qui auront la charge du Sanctuaire.* Moïse & Aaron d'un autre côté étoient campez dans l'endroit marqué ci-dessus, selon ce qui est dit au vs. 38. *Moïse & Aaron & ses Fils aïant la charge du Sanctuaire, pour la garde des enfans d'Israël, camperont devant le Tabernacle d'assignation*

* *Nomb.* 1. 52. † *Nomb.* 3. 24.

ARBRE GÉNÉALOGIQUE DES SACRIFICATEURS & DES LEVITES. Exod. 6. 16. Nomb. 3. 18. &c.

JACOB.

LEVI.

GUERSON. — KEHATH. — MERARI.

Guersonites. *Leur nombre etoit de 7500. Leur office de porter les Courtines & les Couvertures du Tabernacle &c.*

Tous ces décendans ont été nommez Vieux que des jeunes alloit à 8600. & leur — Kahathites. *Leur nombre tant des office etoit deporter les meubles Sacrez du Tabernacle.*

Merarites. *Ils étoient au nombre de 6200. leur office étoit deporter les piéces du Tabernacle qu'on ne pouvoit mettre sur les Chariots.*

IZHAR. HEBRON. AMRAM. *Se maria avec sa Tante Jochebed.* UZIEL. *Oncle d'Aaron Lev. 10. 4.*

Isharites. *2. Cron. 24. 22.* — Hebronites *Nomb. 3. 27.* — Amramites. *Nomb. 3. 27.* — Uzielites. *Nomb. 3. 27.*

LIBNI. — SIMHI. — SICHRI. CORÉ. NEPHEG. *qui s'élevérent contre Moïse.* — SITHRI. MIZAEL. ELIZAPHAN. — MACHALI. — MUSI.

Libnites. *Nomb. 3. 22.* — Simhites. *Nomb. 3. 22.* — Corites. — Machalites. *Nomb. 3. 33.* — Musites. *Nomb. 3. 33.*

MARIE. *la Prophétesse, Sœur de Moïse & d'Aaron.* MOÏSE. AARON.

ABIASAPH. ASSIR. ELKANA.

Aaronites, *ou Sacrificateurs qui servoient dans le Sanctuaire.*

GUERSON. *Les Décendans de Moïse sont aussi Lévites sous la Cahathites.* ELEAZAR.

NADAB. ABIHU. *Ils furent tous deux consumez par le Feu. Lev. 10.* ELEAZAR. ITHAMAR. *Principaux Sacrificateurs de Levi.*

PHINÉES *qui tua Zimri & Cosbi. Nomb. 25. 7. 8.*

אלה ראשי אבות
הלוים לבית אבתם
Exod. 6. 24.

Voïez outre cela sur cette Genealogie. 1. Cron. 6. 24. Esdras 2. 36. & le Ch. 8. & Neh. 7. 39.

mb. 3. 18. &c.

RARI.

s. Ils étoient au
. leur office étoit
ces du Tabernacle qu'
ttre sur les Chariots.

MUSI.

Musites.
Nomb. 3. 33.

Exod. 6. 24.
Voïez outre cela sur cette
Genealogie. 1. Cron. 6. 24
Esdras 2. 36. & le Ch.
8. & Neh. 7. 39.

tion vers l'Orient, ſi quelque étranger en aproche, on le fera mourir. D'où je conclus évidemment, que le Saint des Saints regardoit l'Occident, & que l'entrée du Tabernacle étoit à l'Orient. L'Ecriture ne dit point de quel côté de la porte du Veſtibule Moïſe étoit campé, mais il y a aparence qu'étant le Généraliſſime du Peuple d'Iſraël, il avoit ſa Tente à main droite du côté d'Occident, & qu'Aaron & ſes Fils *Eleazar*, *Ithamar*, *Nadab* & *Abihu* étoient campez à main gauche du côté du Septentrion. Les Sacrificateurs firent dans la ſuite la garde aux Veſtibules intérieurs du Temple, car ils avoient le Sanctuaire en garde. Comme ce Tabernacle étoit fait uniquement pour le Peuple d'Iſraël, & que Dieu avoit traitté alliance avec lui, à l'excluſion de toutes les autres Nations, en conſéquence de ce privilége, dont tout le monde étoit exclus, excepté les Iſraëlites, Dieu ordonna qu'on fît mourir les étrangers qui auroient la hardieſſe d'aprocher de ce Lieu Saint. Il n'eſt pas néceſſaire que je parle ici de ces gens-là, ni que je repéte ce que j'ai déja dit de leurs différentes Claſſes, & des Sacrifices qu'il leur étoit permis d'offrir ſur l'Autel, j'en ai déja traité aſſez amplement, & j'y renvoïe mes Lecteurs.

Le Tabernacle étoit placé, comme il paroît, au milieu de * l'Armée d'Iſraël, environné d'ailleurs de celle des Lévites, qui le gardoient. Les Rabins apellent cette derniére, la petite Armée, & le Camp de l'Eternel, nom que l'Ecriture donne

* 2. *Chron.* 31. 2.

auſſi au Temple de Jéruſalem. Car l'Hiſtorien ſacré raconte que le Roi *Ezechias* rétablit les Lévites dans leurs fonctions, *pour chanter les loüanges de Dieu dans les portes du Camp de l'Eternel.* On ſait que les Rabins diviſent l'Armée d'Iſraël en trois Camps différens, dont le ſecond eſt celui des Lévites, autour duquel les douze Tribus étoient campées en bon ordre; ce dernier camp eſt ce qu'ils apellent *la grande Armée d'Iſraël.* Tous les Lépreux étoient bannis de ces trois Camps. Ceux qui étoient attaquez de quelque maladie, ou qui avoient quelque plaïe fluante étoient bannis du ſecond; & ceux qui avoient contracté quelque ſouillure de moindre conſéquence n'étoient exclus que du premier, ſavoir du Tabernacle. Vis-à-vis de Moïſe & d'Aaron étoit campée la Tribu de *Juda*, qui commandoit à *Iſſachar* & à *Zabulon*, tellement qu'elle occupoit le poſte d'honneur, qui étoit celui qui regardoit la porte du Tabernacle. Il lui avoit été aſſigné à cauſe qu'elle étoit la plus puiſſante de toutes les Tribus, ou, comme quelques Auteurs le conjecturent, en veuë du Sceptre, dont elle devoit être miſe un jour en poſſeſſion, ou, peut-être, en faveur de la promeſſe qui avoit été faite à Juda, que le Meſſie ſortiroit de ſes reins, & qu'il ſeroit un jour le Légiſlateur de ſon Peuple. Pour toutes ces raiſons, on avoit déféré à la Tribu de Juda le poſte d'honneur. Son Corps faiſoit en tout 186400. Combattans.

Jud.	74600
Iſſ.	54400
Za.	57400
	186400

La

La Tribu de *Ruben* étoit à la tête du ſecond Corps d'Armée, avec celles de *Simeon* & de *Gad* qui marchoient ſous ſa banniére. Ce Corps ſe campoit au Midi du Tabernacle.

Rub.	46500
Sim.	59300
Gad	45650
	151450

Ephraïm marchoit à la tête du troiſiéme Corps, aïant ſous ſa conduite les Tribus de *Manaſſé* & de *Benjamin*. Ils alloient ſe loger à l'Occident du Tabernacle, faiſant en tout 108100. Combattans.

Eph.	40500
Man.	32200
Benj.	35400
	108100

Dan, qui étoit à la tête du quatriéme corps d'armée, & qui avoit ſous lui *Aſer* & *Nephtali*, ſe campoit avec ſes troupes au Nord du Tabernacle. Ce Corps étoit compoſé de 157600. Combattans. Tellement que tout conté depuis l'âge de 20. ans & au deſſus, l'Armée étoit compoſée de 603550. Combattans, ſans conter les femmes & les jeunes gens au deſſous de l'âge de 20. ans, ſuivant le dénombrement qui fut fait en Sinaï, Nomb. 1. 2. 3. Le Peuple d'Iſraël étoit compoſé en tout, ſuivant le calcul des Rabins, de 2400000. ames. Ajoûtez à ce nombre les Egyptiens & les autres Etrangers qui ſuivoient l'Armée, ſans conter le bêtail & tout le reſte du bagage, tout cela joint enſemble faiſoit une ſuite prodigieuſe, qui occupoit un eſpace d'environ ſept à huit lieuës. Les Lévites ne furent point compris dans le premier dénombrement, mais on les conta ſéparément

Dan	62700
Aſer	41500
Nep.	53400
	157600

ſui-

ſuivant le commandement de Dieu, Nomb. 3. vſ. 15. Ils furent ſubſtituez à la place des premiers-nez du Peuple d'Iſraël ſuivant ce qui eſt dit au Liv. des Nomb. Ch. 3. vſ. 12. 15. & 45. comme nous le faiſons voir aſſez au long dans un autre endroit. Voilà ce que j'avois à dire touchant ces 4. grands Corps d'Armée, & touchant leurs campemens en général. Voïons à préſent en quel endroit chaque Tribu en particulier étoit campée, & quelles étoient les Enſeignes particuliéres de ces douze Tribus.

Juda étoit à l'avant-garde à deux mille coudées, ou, ſelon quelques Auteurs, à 4000. pas de diſtance du Veſtibule du Tabernacle. Chaque Chef avoit ſa Tente au milieu de ſa Tribu, avec ſon Drapeau particulier, qui flottoit ſur ſa Tente. Juda * avoit un Drapeau d'azur à un Lion d'or: il y avoit dans cette Tribu 74600. Combattans. *Iſſachar* campé au Midi de Juda portoit dans ſon Drapeau de couleur cendrée le Soleil, la Lune & les étoiles. Il y avoit 54400. Combattans ſous ce Drapeau. *Zabulon* qui étoit à l'autre aîle de *Juda* portoit d'argent avec un navire, il avoit 57400. Combattans. Ces trois Tribus campoient à l'avant-garde du Camp à l'Orient du Tabernacle.

Au Midi étoit le corps d'Armée que *Ruben* commandoit, campé de la même maniére que *Juda*. *Ruben* portoit de gueules avec la figure d'un homme: il y avoit 46500. Combattans dans cette Tribu. A ſa droite étoit *Simeon*. Il portoit d'or

* *Gen. 49. 9.*

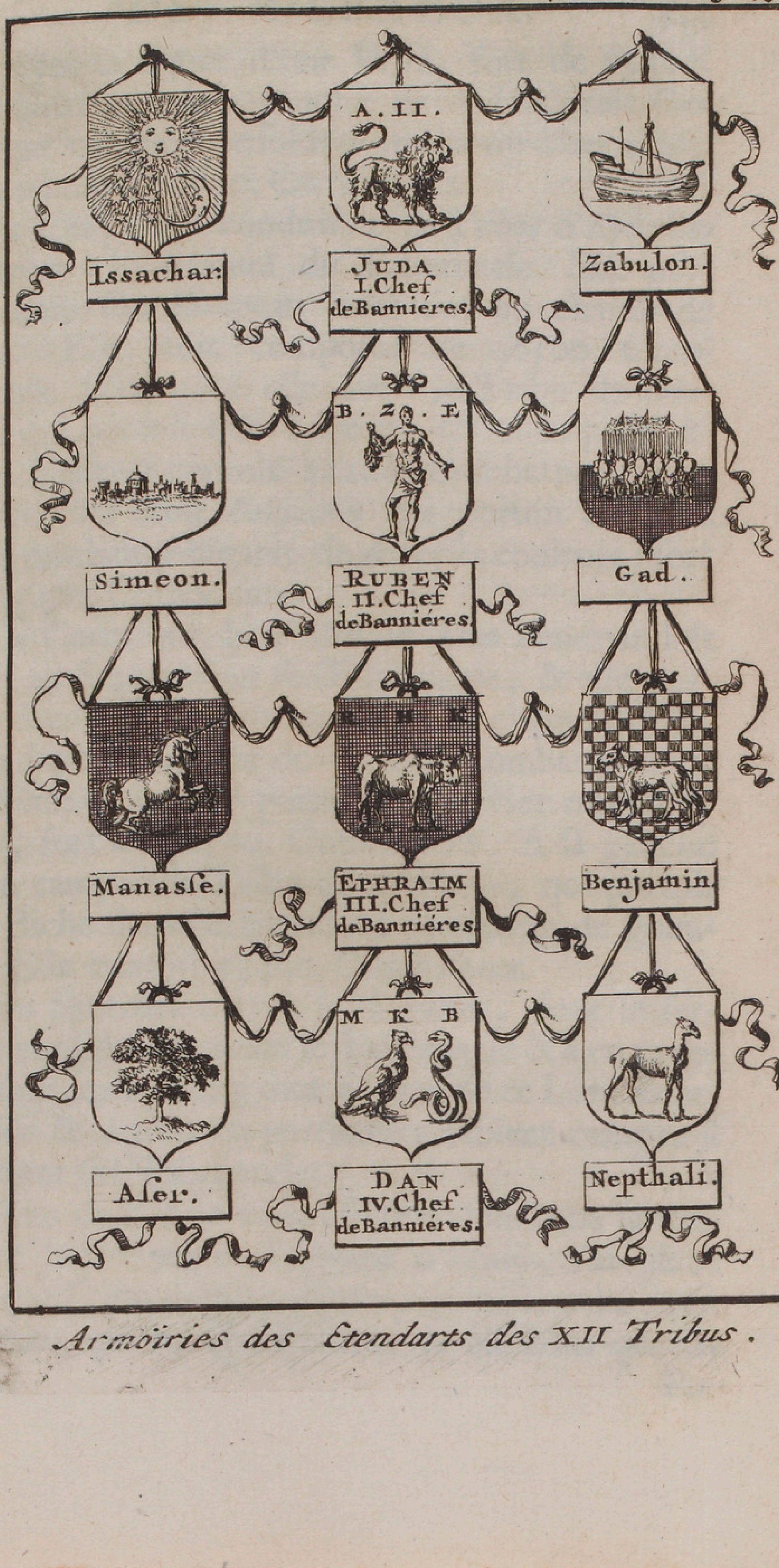

Armöiries des Etendarts des XII Tribus.

d'or avec la figure d'une Ville, fort de 59300. Combattans. A la gauche de *Ruben* étoit *Gad* portant un Corps de soldats en champ d'hermines. Il conduisoit 45650. Combattans.

Le Corps que conduisoit la Tribu d'*Ephraïm* campoit à l'Occident du Tabernacle. Elle portoit dans son Drapeau un bœuf en champ de sable. Elle étoit composée de 40500. Combattans. D'un côté elle avoit la Tribu de *Manassé* qui portoit une Licorne en champ de sable. Celle-ci contoit 32200. Combattans. De l'autre côté étoit *Benjamin* qui portoit un Lion dans un champ bigarré de diverses couleurs : fort de 35400. Combattans.

Le Corps que la Tribu de *Dan* commandoit étoit au Septentrion du Tabernacle, & elle portoit dans son Drapeau un Aigle en champ d'Asur. Elle étoit composée de 62700. Combattans. A sa droite étoit *Aser* portant un Olivier en champ d'or, fort de 41500. Combattans. A sa gauche enfin campoit la Tribu de *Nephtali*, qui portoit une Biche dans son Etendard en champ de gueules. Elle contoit 53400. Combattans.

Les Sacrificateurs & les Lévites, dont le service consistoit à garder le Tabernacle & à en prendre soin, campoient tout autour de ce Lieu Saint; Moïse & Aaron en particulier étoient campez à l'Orient du Tabernacle.

Dans ce que je viens de dire touchant la maniére de camper de l'Armée d'Israël, j'ai placé chaque Tribu commandante, au milieu des deux Tribus, qui lui obéissoient. Je sai bien que les

Ra-

Rabins les disposent autrement, mais il m'a semblé qu'il étoit plus convenable d'en user ainsi, que de suivre leur sentiment, qui ne me paroît pas juste. En effet, il est bien plus dans l'ordre de placer dans un campement le Général au milieu des Troupes qu'il commande, que de le mettre aux aîles. Ajoûtez à cela, que lorsque le Commandant est au milieu, il peut donner les ordres par tout avec la même promtitude. D'ailleurs, suivant la disposition du Camp, que j'ai donnée, les Chefs étoient tous également à portée d'aller au Tabernacle, pour y tenir conseil de guerre, ou pour y recevoir les ordres de Moïse: comme on le peut voir dans ma description. Ceux qui se mêlent du métier de la guerre, & sur tout de commander, observent avec soin de se camper de maniére qu'ils puissent avoir l'œil par tout; il est bien certain que supposé, que Juda ait été campé au milieu des deux Tribus qu'il conduisoit, il étoit bien plus à portée de savoir ce qui se passoit dans son Camp, que s'il eût eu son quartier à une des aîles. Un des flancs de son aîle auroit eu à l'oposite celui de l'aîle d'une autre Tribu, sur laquelle il n'avoit aucun empire: & suivant le sentiment de quelques Rabins, il auroit eu Ruben à son côté: tellement que ces deux Tribus commandantes auroient marché l'une à côté de l'autre, ce qui n'est point dans l'ordre: aussi y a-t'il des Rabins qui sont de mon sentiment, & qui placent Juda entre *Issachar* & *Zabulon*. Quoiqu'il en soit, voilà quelle est mon opinion là-dessus.

C'est-

C'eſt-là la diſpoſition de la grande Armée d'Iſraël ; pour ce qui eſt de celle des Lévites, elle étoit campée à l'entour du Tabernacle, comme je l'ai déja dit. Les *Kahathites*, qui étoient les principaux, car c'étoient eux qui avoient l'honneur de porter les uſtenciles du Sanctuaire & du Saint des Saints, campoient à côté du Tabernacle, au Midi de ce Lieu Saint. Ils étoient en tout 2750. ſelon le conte que Moïſe en fit.

A l'Occident étoient les *Gerſonites* au nombre de 2730. J'ai parlé ailleurs de leur emploi. Les *Merarites*, qui avoient pour leur partage les fonctions les plus viles & les plus baſſes du Tabernacle, campoient au Nord d'icelui au nombre de 3200. Pour s'inſtruire plus particuliérement de la diſpoſition du Camp, on n'a qu'à jetter les yeux ſur la Planche ſuivante.

A. *Juda* campé à l'Orient du Tabernacle vis-à-vis de l'entrée entre *Iſſachar* & *Zabulon*.
B. *Iſſachar* campé à la droite de *Juda*.
C. *Zabulon* à la gauche de *Juda*.
D. *Ruben* campé au Midi du Tabernacle, entre *Simeon* & *Gad*.
E. *Simeon* à l'aîle droite de *Ruben*.
F. *Gad* à la gauche.
G. *Ephraïm* à l'Occident du Tabernacle entre *Manaſſé* & *Benjamin*.
H. *Manaſſé* à ſa droite.
I. *Benjamin* à ſa gauche.
K. *Dan* au Septentrion du Tabernacle entre *Aſer* & *Nephtali*.
L. *Aſer* à la droite de *Dan*.
M. *Nephtali* à ſa gauche.

N. Les Tentes de Moïſe, d'Aaron & de leurs Familles à l'Orient du Tabernacle.
O. Les *Kahathites* au Midi.
P. Les *Gerſonites* à l'Occident.
Q. Les *Merarites* au Septentrion.
R. Le Tabernacle avec ſon Veſtibule.
S. Les Iſraëlites ramaſſans la Manne.

Tous ceux qui étoient * ladres, qui étoient affligez de plaïes fluantes, ou qui avoient touché un cadavre, étoient bannis du Camp, comme je l'ai déja dit, & cela en conſéquence des ordres de Dieu, que les Iſraëlites ont exactement obſervés dans le deſert. Cela eſt hors de doute; je ne dis pas la même choſe d'une particularité dont parlent les Rabins. Dans quelque endroit que l'Armée ſe campât, diſent-ils, on trouvoit immanquablement auprés du Veſtibule une ſource, dont on faiſoit une fontaine, qui ſe ſéparoit en diverſes branches, leſquelles formoient pluſieurs petits ruiſſeaux, qui couloient entre les Camps particuliers des Tribus. Cette eau miraculeuſe leur ſervoit de boiſſon, comme la Manne de viande. Mais le mal eſt, qu'elle eſt aparemment chimérique. Car qui pourroit s'imaginer que Moïſe eût négligé de faire mention d'une choſe ſi mémorable, ſi elle étoit vraie, lui qui raporte mille choſes, qui, comparées à celle-là, pourroient paſſer pour des minuties. C'eſt ce qui me fait croire que cette fontaine eſt une des imaginations des Rabins. Et ce qui en eſt

* *Nomb.* 5. 1.

Campement des XII. Tribus, et celui des Levites tout autour du Tabernacle.

eſt encore une marque c'eſt qu'ils en ſavent toutes les particularitez. L'eau de cette fontaine, diſent-ils, formoit un ruiſſeau, qui couloit tout autour du Tabernacle, & rempliſſoit des foſſez qu'on y creuſoit. Des quatre angles de ce foſſé naiſſoient quatre petites riviéres, qui environnoient le Camp des Lévites, & qui ſéparoient les Familles de la Tribu de Lévi l'une de l'autre. De-là cette eau s'accroiſſant inſenſiblement alloit faire le tour du Camp de l'Armée d'Iſraël, & par le moïen de ſes diverſes branches, qui couloient entre les Tribus, elle les ſéparoit l'une de l'autre. C'eſt ce qu'on peut voir dans la Planche ſuivante, où j'ai ſuivi l'hypothéſe de ces Rabins. Mais je n'ai garde, au reſte, de donner ceci pour véritable, on le prendra pour ce qu'il vaut.

Mais, dira-t'on, il faloit bien que cette Armée eût de l'eau, quel moïen de s'en paſſer? Je n'en diſconviens pas, mais je crois qu'il étoit pour le moins auſſi facile de faire des puits où la néceſſité le requéroit, que de creuſer tant de canaux ſi longs & ſi grands, & avec tant de ſimmétrie. Mais une choſe qui renverſe entiérement l'hypothéſe des Juifs, c'eſt qu'il eſt conſtant que les Iſraëlites manquérent quelquefois d'eau, même aprés l'érection du Tabernacle; témoin les eaux de *Mara*, que Moïſe rendit douces: ce qui eût été inutile, ſupoſé qu'ils euſſent toûjours la fontaine dont je viens de parler. Témoin encore ce qui eſt raporté au Ch. 20. des Nomb. de la diſette d'eau qu'il y eut dans le Camp d'Iſraël, au deſert de *Sin*, où Moïſe en fit ſortir du rocher qu'il

frappa. Témoin enfin la remarque que fait Moïſe touchant les fontaines que les Iſraëlites trouvérent en *Elim*. Exod. 15. Tout cela eſt arrivé vrai-ſemblablement aprés la conſtruction du Tabernacle. Mais, toute conteſtation miſe à part, voici le ſiſtéme des Juifs, repréſenté dans la Planche ſuivante.

A. L'entrée du Veſtibule du Tabernacle, d'où ſortoit la fontaine en queſtion.
B. Tentes de Moïſe & de ſa Famille.
C. Tentes d'Aaron & de ſa Famille.
D. Lévites *Kahathites* au Midi du Tabernacle.
E. Les *Merarites* au Septentrion.
F. Les *Gerſonites* à l'Occident.
G. Le Ruiſſeau qui rempliſſoit le foſſé, qui couloit tout autour du Veſtibule.
H. Les quatre branches qui ſortoient de ce ruiſſeau, qui environnoient l'Armée des Lévites, & qui ſéparoient les différens ordres de cette Tribu.
I. Le Ruiſſeau qui environnoit le Camp de l'Armée d'Iſraël, & qui ſortoit du foſſé de l'Armée des Lévites.
K. Petites branches qui ſéparoient les Tribus l'une de l'autre.
L. Les ponts qu'on dreſſoit ſur ces différens Canaux.
M. Eſpace deſtiné aux pâturages, &c.

Les Théologiens remarquent qu'une des principales veuës de Dieu, dans la diſtinction qu'il fit des douze Tribus, & qu'il conſerva dans la ſuite par ſa providence, roule ſur la manifeſtation du Meſſie, qu'il vouloit qu'on pût reconnoître. C'eſt pour cela qu'il a conſervé la Tribu de Juda juſ-

Occident

Midy

Septentrion

Orient

Camp, des Israëlites selon le sentiment des Juifs.

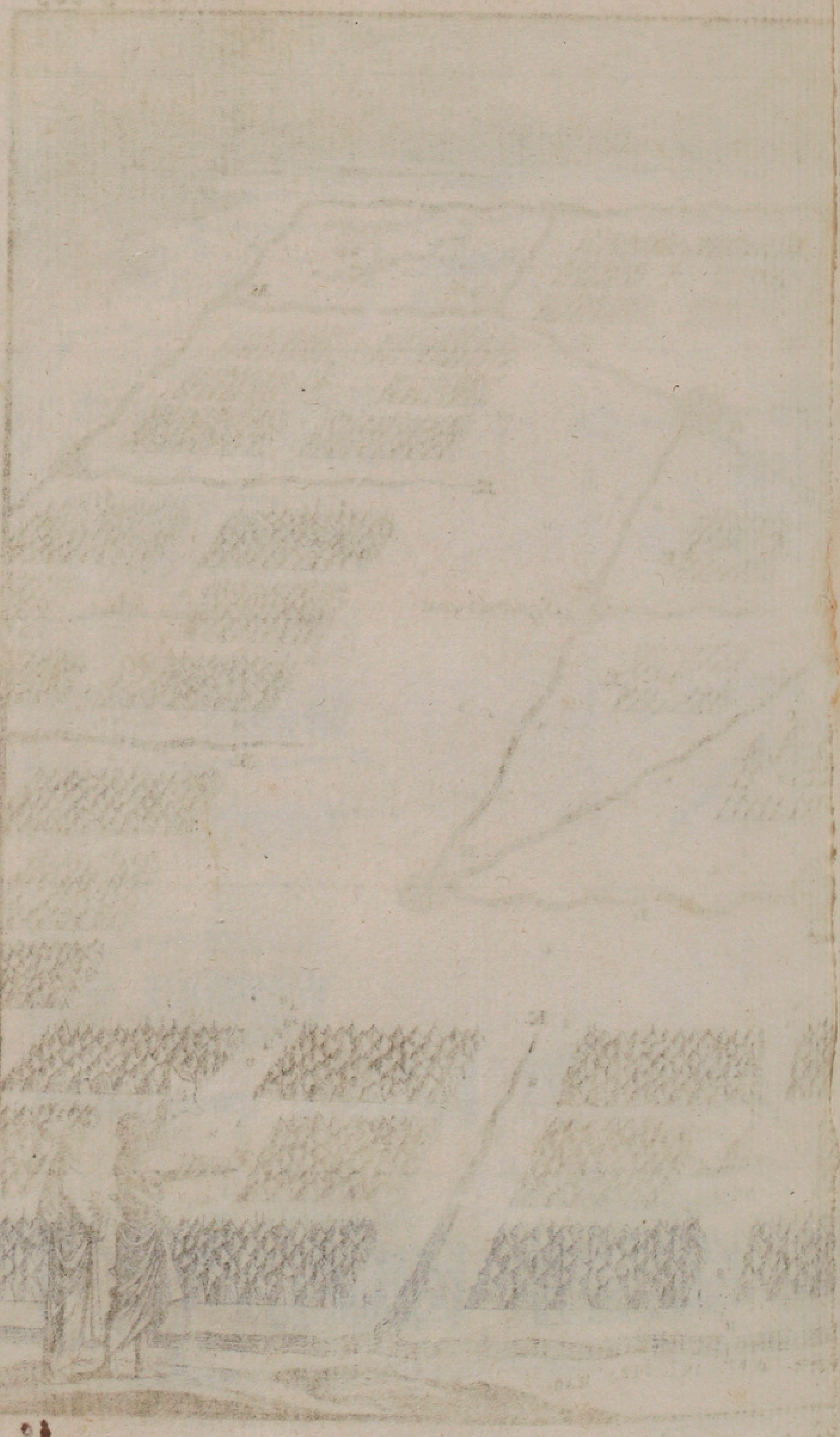

juſqu'à l'accompliſſement des tems, à cauſe que, ſelon l'Oracle du Ch. 49. de la Gen. le Sceptre ne s'en devoit point départir juſqu'à ce que le *Schilo* fût venu. Au reſte, le nombre des douze Tribus n'eſt pas ſans miſtére. Les douze Apôtres répondent préciſément aux douze Patriarches. Ce n'eſt pas auſſi pour rien que la Jéruſalem céleſte avoit douze portes, douze fondemens & douze perles, Apoc. 21. 12. &c. Mais je laiſſe aux Théologiens à faire des réfléxions ſur ces choſes.

CHAPITRE XIX.

Des décampemens de l'Armée d'Iſraël. Que l'Art militaire doit en partie ſon origine à Moïſe. Uſage des Trompettes. Du cri de guerre. De ceux qui avoient la charge d'empaquetter les Vaiſſeaux ſacrez. Remarque ſur la couverture de l'Arche. Comment on ôtoit les cendres de deſſus l'Autel des Holocauſtes. De l'office des Lévites. En quel rang ils marchoient. Recherche pour ſavoir ſi l'Arche étoit portée à la tête de l'Armée, ou bien ſi elle étoit au corps de bataille. Journées des Iſraëlites.

NOus venons de parler de la maniére de camper des Iſraëlites, & des diverſes Enſeignes des Tribus, il faut paſſer maintenant à l'ordre qu'ils obſervoient en leurs décampemens & en leurs marches. Cét article eſt aſſez circonſtancié dans l'Ecriture: Elle parle des Trompettes d'ar-

gent, avec lesquelles Moïse faisoit sonner la marche, & sur lesquelles les Israëlites se régloient pour faire leurs évolutions militaires. On trouve encore dans ce Chapitre un exemple circonstancié des décampemens, & de l'ordre qu'on observoit en ces occasions : on y voit en quel tems on plioit le Tabernacle, & en quel ordre marchoient les Lévites, qui le portoient. Tout cela exécuté suivant le commandement que Dieu en avoit fait à Moïse au Ch. 4. des Nomb. Ceci vaut bien la peine que nous nous y arrêtions un moment.

Pour peu qu'on fasse attention à la Loi de Moïse, & que sans préjugé on considére ce qu'elle contient, on ne sauroit disconvenir que la Politique & l'Art de gouverner ne tiennent leur origine de cette Loi divine. Bien plus, je croi que l'Art militaire vient à peu prez de la même source. Il seroit aisé de le faire voir, si le tems nous le permettoit ; mais comme cette question n'entre point dans le plan que je me suis fait, je me contenterai de donner ici en peu de mots la description des décampemens de l'Armée d'Israël, telle qu'on la trouve dans Moïse.

Dieu aïant retiré son Peuple hors d'Egypte, & ce Peuple s'étant engagé, par son ordre, dans ces vastes deserts, qu'il faloit traverser, en danger continuel d'être attaqué par les Nations qu'il trouvoit sur son passage, & qu'une si grande armée, dont elles ignoroient les desseins, inquiettoit extrémement, il faloit bien, pour pré-

prévenir tous inconveniens, que ce Peuple marchât en bon ordre, de peur d'être surpris. C'est pourquoi Dieu, qui l'avoit fait sortir d'Egypte, & qui lui avoit mis les armes à la main, pour aller s'emparer de la Terre de Canaan, ne dédaigna point de leur prescrire lui-même l'ordre qu'il faloit qu'ils observassent dans leurs Campemens, & dans leurs marches. Nous avons déja parlé de ce premier article, il est tems maintenant de traiter du second.

Comme il étoit impossible d'avertir de bouche, aussi vîte qu'il étoit nécessaire, une aussi grande multitude de peuple, que celle-là, qu'il faloit ou marcher, ou combattre, Dieu voulut que Moïse fît faire deux Trompettes, qui par leurs différens sons donnoient à connoître ce que Moïse & le Conseil de guerre avoient résolu de faire par ordre de Dieu. *Fais toi*, dit Dieu à Moïse, *deux Trompettes d'argent, elles te serviront pour convoquer l'assemblée, & pour faire marcher l'Armée.* Suivant les différens retentissemens des Trompettes, on avertissoit le Peuple de différentes choses: quand on ne sonnoit, par exemple, que d'une Trompette, cela signifioit qu'il faloit que les Commandans vinssent à la Tente de Moïse. Le Peuple & les Chefs à plus forte raison étoient faits à cét exercice & comprenoient d'abord dequoi il s'agissoit. Il faloit bien qu'ils connussent ces différens sons, car, comme dit l'Apôtre, * *Si la Trompette donne un son qu'on n'entende point, qui se préparera à la bataille ?* Ces Trompettes servoient

* 1. *Cor.* 14. 8.

voient à convoquer le Peuple, mais principalement à ſonner ou les marches, ou les alarmes. Quand les deux * Trompettes ſonnoient conjointement, mais *ſans retentiſſement bruïant*, & d'un ſon égal, alors c'étoit le ſignal que Moïſe convoquoit le Peuple, & qu'il faloit qu'il ſe rendît à la porte du Tabernacle. Quand on ne ſonnoit qu'une Trompette, c'étoit une marque qu'il aſſembloit le Conſeil de guerre, & qu'il ne demandoit que les Généraux. Mais quand les Trompettes faiſoient entendre un gros ſon entrecoupé, alors c'étoit le ſignal qu'il faloit décamper & marcher. Quand chaque Corps partoit, les Trompettes ſonnoient la marche, car ils ne pouvoient pas partir tous quatre à la fois, il faloit qu'ils vinſſent l'un aprez l'autre. Lors qu'il s'agiſſoit de ſonner la charge, ou l'alarme, on ſonnoit, diſent les Rabins, non ſeulement d'un ſon entrecoupé, mais auſſi d'un ſon extrémement vîte. Lors qu'il faloit ſe battre, & qu'on avoit ſonné la charge, on faiſoit retentir dans l'Armée un cri, par le moïen duquel les ſoldats s'animoient les uns les autres au combat. On en voit un exemple au Ch. 4. du 2. Liv. de Sam. Les Iſraëlites rangez en bataille contre les Philiſtins, jettérent à l'aproche de l'Arche des cris ſi perçans que les Ennemis en furent tout épouvantez: cependant le ſuccés du combat fut funeſte aux Iſraëlites. Cette coûtume de jetter de grands cris au moment de la mêlée, étoit autrefois fort en uſage: & les ſoldats y ajoûtoient le cliquetis des ar-

* *Nomb.* 10.

armes, pour marque de courage, & de l'impatience qu'ils avoient d'en venir aux mains. *Polybe* raconte que dans la bataille entre *Regulus* & *Xantippe*, les ſoldats de part & d'autre firent retentir l'air du choc de leurs armes, & qu'ils ſe mêlérent les uns avec les autres, en jettant des cris & des hurlemens épouvantables. Ces cris étoient particuliers aux combats, & ne ſe pratiquoient pas dans les décampemens, dont nous parlons. Si je voulois, je pourrois prouver que les Romains, tout belliqueux qu'ils étoient d'eux-mêmes, avoient emprunté des Iſraëlites pluſieurs régles de leur Art militaire. Ils faiſoient ſonner, à leur exemple, la marche dans leurs Armées par le moïen des Trompettes, comme on le voit à chaque pas dans les Hiſtoriens Romains, & comme *Joſephe* le raporte dans ſon 3. Liv. de la Guerre des Juifs. De même lors qu'ils étoient ſur le point d'en venir aux mains ils faiſoient crier aux armes, par le Camp; lorſqu'ils avoient deſſein de décamper ils ordonnoient qu'on eût à plier bagage. Joſué fit faire la même choſe par ſes Officiers ſur le point de paſſer le Jordain pour entrer dans la Terre de Canaan, Joſ. 1. 11. Cette coûtume s'obſervoit auſſi parmi les autres Nations comme *Schælius* le prouve par le témoignage de *Céſar*. Mais ceci n'eſt pas de mon ſujet. Pour ce qui eſt de l'uſage des Trompettes parmi les Iſraëlites, il eſt tout-à-fait circonſtancié au Chap. 10. des Nomb. Outre les uſages dont j'ai déja parlé, il eſt dit encore dans ce Ch. au vſ. 10. qu'il faloit que les Iſraëlites ſe ſerviſſent de ces inſtrumens

dans les tems de rejoüissance, dans les Fêtes solemnelles, & au commencement des mois. On faisoit aussi savoir au Peuple par ce moïen le moment auquel commençoit le jour du Sabbat & ceux des Fêtes anniversaires.

Les Israëlites donc n'entendoient pas plûtôt le son entrecoupé des Trompettes, que l'Armée commençoit à se mettre en marche en bon ordre. La Tribu de Juda conjointement avec *Issachar* & *Zabulon*, qui composoient le premier Corps d'Armée se mettoient en état de marcher: dez qu'ils étoient prêts à le faire la Nuée se levoit de dessus le Tabernacle, & les Sacrificateurs & les Lévites s'en aprochoient & le défaisoient, suivant le commandement que Dieu en avoit fait, Nomb. 4. 5. *Quand le Camp partira, Aaron & ses Fils viendront, & mettront bas le Voile de Tapisserie, & en couvriront l'Arche*, &c. Ensuite Dieu prescrit à Moïse la maniére qu'il vouloit qu'on observât en transportant toutes les piéces du Tabernacle. Mais avant que d'examiner tout cela, il ne sera pas hors de propos que je léve quelques difficultez qu'on pourroit me faire, afin de n'être pas obligé dans la suite d'interrompre le fil de mon discours.

*L'Auteur de l'Epître aux Hébreux déclare que le seul Souverain Sacrificateur avoit droit d'entrer dans le Saint des Saints, & cela une fois seulement tous les ans. Au Chap. 4. des Nomb. Dieu permet non seulement aux Sacrificateurs ordinaires, mais même aux Lévites, ce semble, d'en-

† *Heb. 9. 7.*

d'entrer dans ce Lieu Saint. Il veut que les enfans d'Aaron y entrent, qu'ils ôtent le Voile, & qu'ils en couvrent l'Arche. Cependant il eſt certain d'ailleurs que le ſeul grand Sacrificateur avoit droit de regarder l'Arche & de la toucher. Cela fait une eſpéce de contradiction, mais facile à concilier, quelque grande qu'elle paroiſſe à quelques Auteurs. Je laiſſe à part la raiſon générale, qu'il eſt toûjours permis à Dieu de diſpenſer de ſes Loix poſitives, & je dis qu'il eſt vrai que l'entrée du Saint des Saints étoit défenduë au commun des Sacrificateurs, lorſque le Tabernacle étoit dreſſé, & que la Nuée, ſymbole viſible de la préſence de Dieu, repoſoit ſur ce Lieu Saint. Mais que lors que cette Nuée, qui étoit à proprement parler le ſiége de la Majeſté & de la gloire du Dieu du Peuple d'Iſraël, ſe levoit de deſſus le Tabernacle, & qu'Aaron & ſes Fils avoient empaquetté l'Arche, alors il étoit permis aux Sacrificateurs de moindre rang d'entrer dans le Saint des Saints, pour emporter ce qui y étoit, ſelon ce qui eſt dit au Chap. 5. des Nomb. vſ. 15. Il y a des Interprétes qui croïent que ces paroles, *Aaron & ſes Fils viendront*, ſe doivent entendre du Tabernacle en général. Ils prétendent qu'Aaron entroit ſeul dans le Saint des Saints, qu'il détendoit le Voile, & qu'il en couvroit l'Arche, pendant que ſes Fils préparoient dans le Sanctuaire le Chandelier d'or, la Table, & le reſte des uſtenciles: & qu'en ſuite les *Cahathites* entroient, chargeoient ces paquets ſur leurs épaules & les emportoient. Ce ſenti-

ment paroît fondé ſur le vſ. 15. du Chap. 5. des Nomb. *Quand le Camp partira, & qu'Aaron & ſes Fils auront achevé de couvrir le Sanctuaire & tous ſes vaiſſeaux, les enfans de Cahath viendront pour les porter, & ne toucheront point aux choſes ſaintes, de peur qu'ils ne meurent.* Pour mieux entendre la maniére dont tout cela ſe faiſoit, il faut que nous comparions le recit du Chap. 10. avec le commandement que Dieu fait à Moïſe au Ch. 4.

Aprés qu'on avoit plié l'Arche avec le Voile, on la couvroit encore d'une couverture de peaux de blereau, pour empêcher que la pluïe & le mauvais tems n'endommageât l'autre. Il y a apparence que cette couverture étoit différente de celles du Tabernacle, puiſqu'il eſt dit au vſ. 15. que les *Guerſçonites* portoient ces derniéres. Par deſſus cette couverture on en mettoit encore une autre, de couleur de bleu céleſte, non pas tant contre le mauvais tems, que pour l'ornement & la pompe. On en faiſoit autant à l'égard du Chandelier & de la Table, afin que les Iſraëlites connoiſſant ces meubles ſacrez les regardaſſent avec reſpect. Toutes ces précautions que Dieu prit pour faire couvrir l'Arche & les autres ornemens ſacrez, n'étoient que pour rendre ces choſes plus vénérables, ſi ce n'eſt que toutes ces couvertures figuraſſent auſſi l'état de l'Egliſe de ce tems-là, qui avoit, à la vérité, les biens Evangeliques, mais couverts & cachez ſous l'enveloppe d'une infinité de figures & de types. C'eſt ce que marquoit auſſi le Voile que Moïſe, le Mé-

Médiateur de cette Alliance Légale, mettoit ſur ſa face, lorſqu'il parloit au Peuple, Exod. 34. 3. comme St. Paul le déclare expreſſément au Ch. 3. de la 2. Ep. aux Cor. vſ. 13. Au lieu de cette couverture bleue, dont je viens de parler, la vieille Verſion Flamande en met une jaune: Mais elle ſe trompe, car elle étoit à peu prez de couleur de Hiacynte. Il y avoit cette différence entre cette couverture & les deux autres, c'eſt que les deux premiéres ſervoient à empaquetter l'Arche, au lieu que celle-ci n'étoit que pour la couvrir, ſans être attachée, & qu'elle pendoit & flottoit ſur les côtez de l'Arche, comme un tapis traînant ſur une Table: C'eſt ce que l'Ecriture donne aſſez clairement à entendre, lorſqu'elle dit qu'on étendra la couverture bleue ſur l'Arche.

Il y a au vſ. 6. du Ch. 4. des Nomb. à la fin de l'ordre que Dieu donne touchant les Couvertures de l'Arche, deux ou trois mots un peu embarraſſans, il eſt dit que tout étant préparé, on devoit mettre les barres à l'Arche. Comment concevoir que ces barres pouvoient être de nouveau enchaſſées dans leurs anneaux, aprez que l'Arche avoit été pliée & repliée dans ſes couvertures? Cela ne s'accorde guére auſſi avec le vſ. 15. du Ch. 25. de l'Exod. où il eſt déterminé, qu'il faloit que les barres de l'Arche y fuſſent toûjours attachées. Pour ſe tirer de cét embarras, il y a des Interprétes qui traduiſent de cette maniére les paroles de l'Original, *on mettra les barres deſſus*, ſavoir, ſur les épaules des *Ka-*

ha-

bathites. Mais il y en a d'autres qui prennent un autre biais, lequel eſt, à mon avis, le meilleur; c'eſt en traduiſant ainſi ces paroles, *ils laiſſeront là les barres*, c'eſt-à-dire, qu'on ne devoit pas les ôter, mais couvrir l'Arche, les barres y étant attachées, en ſorte cependant que les bouts en fuſſent libres, afin qu'on pût s'en ſervir pour porter l'Arche. Peut-être auſſi que la couverture bleuë, dont nous avons parlé, ſervoit à cacher l'Arche, de peur qu'elle ne fût viſible par les trous que les plis des couvertures auroient pû faire. Il n'en étoit pas de même des barres qui ſervoient à porter * la Table d'or, on les ôtoit quand on le trouvoit à propos. Pour ce qui eſt de la maniére d'empaquetter la Table des pains de Propoſition, on la trouve aſſez circonſtanciée au Ch. 4. des Nomb. Premiérement on étendoit un drap bleu ſur cette Table, on mettoit deſſus tous les uſtenciles qui lui apartenoient, avec les pains de Propoſition; on plioit en ſuite le tout dans un drap d'écarlate, & on le couvroit enfin d'une peau de blereau. Pour les barres, les choſes ſe paſſoient de la même maniére que dans l'apareil pour le tranſport de l'Arche. Toute la différence qu'il y avoit, c'eſt qu'il n'y avoit point de tapis par deſſus la Table des pains de Propoſition, comme nous avons dit qu'il y en avoit pour l'Arche.

Enſuite, on prenoit le Chandelier d'or, & on le couvroit, auſſi bien que ſes lampes, ſes mouchettes &c. d'un drap bleu, par deſſus lequel on

* *Exod.* 25. 28. & 37. 15.

on mettoit une couverture de peaux de blereau, puis on posoit le tout sur *des leviers*, c'étoit aparemment une espéce de Brancart, sur lequel on mettoit le Chandelier pour le porter, car comme il n'y avoit point d'anneaux au Chandelier, on ne pouvoit pas aussi le porter avec des barres. Il faloit du moins quatre personnes pour le porter, car, sans conter les autres choses, le Chandelier seul pesoit un Talent. On empaquettoit les lampes, l'huile & tout le reste, avec le Chandelier, d'où il est aisé de conclure qu'on avoit trouvé le secret de les fermer si bien, qu'il n'en pût pas sortir une goute d'huile, autrement elle auroit taché & entiérement gâté les couvertures. Au reste, on peut remarquer ici en passant la vérité d'une chose dont j'ai parlé ailleurs, savoir, que les lampes n'étoient point attachées au Chandelier de maniére qu'on ne les en pût pas séparer.

Quand on avoit ainsi empaquetté le Chandelier, on passoit à l'Autel des Parfums, qu'on plioit aussi avec un drap bleu, & par dessus celui-là on mettoit une couverture de peaux de blereau, & puis on le portoit avec des barres passées dans les anneaux, qui y étoient attachez, comme il paroît par le vs. 11. du Chap. 4. des Nomb. *Ils prendront aussi*, ajoûte Moïse, *tous les ustenciles qui servent au Sanctuaire, & les mettront en un drap de pourpre, & les couvriront d'une couverture de peaux de blereaux, & les mettront sur des leviers, ou des brancards.* Ces paroles sont obscures & difficiles, car il ne paroît

pas

pas qu'il y eût dans le Sanctuaire d'autres uſtenciles que ceux qui étoient à l'uſage de la Table & du Chandelier, & ceux-là étoient déja empaquettez. Ce ne peuvent pas être auſſi les uſtenciles de l'Autel des Holocauſtes, car ceux-ci étoient d'airain, & d'ailleurs, on les empaquettoit avec l'Autel, & on les portoit enſemble. C'étoient aparemment quelques inſtrumens que nous ne connoiſſons pas, qui ſervoient, peut-être, à l'Autel des Parfums. On les tranſportoit de la même maniére que le Chandelier.

Toutes choſes étant ainſi aprêtées dans le Tabernacle, pour le tranſport, on paſſoit à l'Autel des Holocauſtes, dont on ôtoit les cendres: on ignore ce qu'elles devenoient, & il importe peu de le ſavoir. On peut ſe ſouvenir que j'ai dit en parlant de l'Autel des Holocauſtes, qu'aparemment il y avoit quelques chaudrons, dans leſquels on mettoit les cendres, qu'on tiroit de deſſus l'Autel, & qu'on avoit ſoin d'y conſerver le feu. Aprez qu'on avoit nettoïé l'Autel, on y étendoit un tapis d'écarlate, on mettoit deſſus tous les uſtenciles, enſuite on couvroit tout cela d'une couverture de peaux de blereau, & puis on le chargeoit ſur les épaules des Lévites, qui le portoient avec des barres. Tout étant ainſi préparé & bien empaquetté, le Voile d'ailleurs aïant été plié, les *Kahathites* entroient dans le Tabernacle, & chargeoient ſur leurs épaules ce qu'il y avoit à porter. Ils marchoient au milieu de l'Armée, Nomb. 10. 21. Tout ce qu'ils avoient à faire étoit de porter l'Arche & le reſte des uſten-

uſtenciles ſacrez, mais il leur étoit défendu d'y toucher, ſur peine de mort. Ce qui paroît par la punition que Dieu fit de ces Lévites qui portérent la main pour ſoûtenir l'Arche, de peur qu'elle ne tombât, & dont l'hiſtoire ſe trouve au Ch. 6. du 2. Liv. de Samuel. Mais il ſemble que cette loi ne regarde que l'intérieur du Tabernacle, car d'ailleurs il paroît qu'ils avoient permiſſion de toucher l'Autel des Holocauſtes, & d'entrer dans le Veſtibule. Il faut remarquer, que ce ne fut que par néceſſité qu'on fut obligé d'emploïer les *Kahathites* à porter l'Arche, à faute de Sacrificateurs. Aaron ſe trouvoit ſeul avec * ſes deux fils *Eleazar* & *Ithamar*, le feu de l'Eternel avoit conſumé *Nadab* & *Abihu* dans le deſert. Mais il eſt certain que lorſqu'il y avoit aſſez de Sacrificateurs, c'étoit à eux qu'apartenoit l'honneur de porter l'Arche. C'eſt pour cela, qu'il eſt dit au vſ. 9. du Ch. 31. du Deuter. *Moïſe écrivit cette Loi, & la donna aux Sacrificateurs Fils de Lévi, qui portoient l'Arche.* Il eſt d'ailleurs aſſez connu par l'Hiſtoire ſainte, qu'aprez que le nombre des Sacrificateurs ſe fut accru, ils portérent toûjours l'Arche, & cela par l'ordre de Dieu, comme il paroît par † pluſieurs paſſages de Joſué. *Hophni* & *Phinées*, Fils du grand Prêtre *Heli*, portoient l'Arche dans le combat qui ſe donna contre les Philiſtins, 1. Sam. 4. vſ. 4. Lorſqu'on transféra l'Arche de la maiſon d'*Obed-Edom* à Jéruſalem, ce furent les

* *Levit.* 10. 2. † *Joſ.* 3. 6. 8. & 14. *Ch.* 6. 6. *Ch.* 8. 33.

les Sacrificateurs qui la portérent, quoiqu'il ſemble pourtant que l'Auteur du 1. Livre des Chron. détermine que c'étoient les Lévites: car il dit que les enfans de Lévi portérent l'Arche. Mais il faut prendre ce terme de Lévites, ou d'enfans de Lévi, dans un ſens étendu, dans lequel les Sacrificateurs ſe trouvent renfermez, & non pas dans le ſens limité, de même qu'au vſ. 9. du Ch. 31. du Deut. Cét Auteur parle des Lévites ſans diſtinction, parce que tous y aſſiſtoient Sacrificateurs & Lévites, ces derniers chantans, danſans & joüans des inſtrumens, comme il paroît par le Ch. 15. de ce Livre.

Quelques Auteurs prétendent que les *Kahathites* ont toûjours porté l'Arche, mais couverte, lorſque l'Armée d'Iſraël marchoit, au lieu que les Sacrificateurs la portoient dans les occaſions extraordinaires, ſavoir, lorſqu'elle étoit ſans couverture, & que c'eſt dans cét état qu'elle étoit lorſque les Fils d'*Heli* la portoient &c. Mais je m'en tiens à mon ſentiment, ſavoir, que les *Kahathites* ne portoient l'Arche qu'au défaut des Sacrificateurs. On la portoit quelquefois en proceſſion, comme par exemple, au ſiége de Jéricho, & alors, aparemment, elle n'étoit pas pliée dans le Voile, autrement le Saint des Saints ſeroit demeuré ouvert, & expoſé à la veuë des Sacrificateurs, qui ſervoient au Sanctuaire, auxquels il étoit défendu de jetter les yeux dans ce Lieu Saint. Il n'y a pas d'aparence non plus qu'on la portât à découvert, car puiſque que ceux qui la voïoient en devoient mourir, il n'eſt pas pro-

probable qu'elle fût entiérement découverte, au moins le drap bleu-céleſte y étoit étendu par deſſus en forme de tapis. On pourroit dire à cela, qu'il y a eû auſſi des Curieux qui ont été punis pour avoir regardé l'Arche, mais il eſt vraiſemblable que leur curioſité les avoit portez à s'en aprocher, & à lever quelque coin du drap, pour voir ce qui étoit deſſous, & qu'à cauſe de cela ils ont été punis. C'eſt-là au moins mon ſentiment. Il y a auſſi aparence que les *Philiſtins* la renvoïérent découverte, & que les *Bethſémites* furent châtiez, non pas pour avoir vû l'Arche de cette maniére, mais pour avoir eu la témérité d'en ôter le Propitiatoire, afin de voir ce qui étoit dedans. Peut-être étoit-ce pour ſavoir ſi les Philiſtins en avoient ôté les Tables de la Loi, ou s'ils n'y avoient rien mis d'extraordinaire. Les Auteurs Juifs, comme *Cunéus* le prouve trezbien, diſent qu'il étoit défendu aux Lévites, ſur peine de mort, de s'ingérer à faire aucune fonction ſacerdotale. Si un Sacrificateur empiétoit ſur celle d'un Lévite, il péchoit, à la vérité, mais il n'étoit pas puni de mort. Il peut bien ſe faire que les Lévites ont eu quelquefois la hardieſſe de faire l'office de Sacrificateurs, mais j'ignore quel étoit le genre de mort dont on les puniſſoit. Peut-être les Rabins en parlent-ils, mais je ne me ſouviens pas d'avoir rien vû là-deſſus. De peur que les *Kahathites* ne ſe mêlaſſent des fonctions qui auroient pû leur coûter la vie, Dieu recommande à Moïſe & à Aaron d'y avoir l'œil, & de prendre garde

qu'ils n'attiraſſent ſa colére ſur eux. C'eſt ce qu'il recommande expreſſément par ces paroles. * *Faites ceci aux Kahathites, afin qu'ils vivent & ne meurent point, quand ils aprocheront des choſes trés-ſaintes, Aaron & ſes Fils viendront, qui les rangeront un chacun à ſon ſervice & à ce qu'il doit porter. Ils n'entreront point pour regarder, quand on envelopera les choſes ſaintes, afin qu'ils ne meurent.*

Les *Kahathites* n'avoient donc autre choſe à faire qu'à porter l'Arche & les autres choſes ſacrées, aprez que les Sacrificateurs les avoient enveloppées. Dieu donne auſſi dans le vſ. 16. de ce Chap. 4. à Eleazar fils d'Aaron, la ſurintendance & l'inſpection ſur l'huile du Chandelier, ſur le parfum, ſur les pains de Propoſition &c. C'étoit à lui à prendre garde qu'il y eût toûjours de bonne huile, & que toutes les autres choſes fuſſent prêtes à point nommé, afin que tout fût exécuté ſuivant l'ordre que Moïſe en avoit donné de la part de Dieu. Tous ces offices furent changez du tems de David, & les Lévites en furent revêtus, comme il paroît par le Ch. 9. du 1. Liv. des Chron.

Dans les décampemens l'emploi des *Gerſonites* conſiſtoit, ſuivant le Chap. 4. des Nomb. à prendre garde aux Voiles du Tabernacle, aux Couvertures, & aux Courtines du Veſtibule, & à les porter dans les marches. Les *Merarites* portoient ce qu'il y avoit de plus peſant, ſavoir les planches, les bazes, les pilaſtres, les barres, & les

* *Nomb.* 4.

les autres piéces du Tabernacle, une partie sur leurs épaules, mais ils chargeoient le reste sur des Chariots, dont les Chefs des Tribus avoient fait un préſent, comme nous l'avons vû ci-deſſus. On ne ſauroit prouver qu'ils aïent eu d'autres Chariots que ceux-là; je tiendrois pourtant volontiers pour l'affirmative, parce qu'il me paroît que ſix Chariots ne ſuffiſoient pas pour tranſporter tout cét attirail ſi peſant, & par des routes ſi longues & ſi difficiles.

Le Tabernacle étant plié de la maniére dont je viens de le dire, ceux qui le portoient ſe mettoient en marche, à la ſuite du premier Corps d'Armée, compoſé des Tribus de *Juda*, d'*Iſſachar* & de *Zabulon*. * Enſuite décampoit *Ruben*, qui commandoit le ſecond Corps, aïant à ſa droite & à ſa gauche *Simeon* & *Gad*. Il ſemble, à ſuivre l'ordre de l'Ecriture, que l'Armée des Lévites marchoit avec le Tabernacle, entre les Corps que *Juda* & *Ruben* commandoient. Mais ceci n'eſt pas ſans difficulté : ce ſentiment ſuit aſſez naturellement de ce qui eſt raporté au Ch. 10. des Nomb. mais il paroît d'ailleurs par le verſ. 17. du Chap. 2. que le *Tabernacle d'aſſignation* devoit marcher au milieu de l'Armée, aprez le Corps d'Armée à la tête duquel étoit la Tribu de *Ruben*. Comment accorder cela avec le vſ. 17. du Ch. 10. où les *Gerſonites* & les *Merarites* ſont placez immédiatement derriére le Corps que *Juda* commandoit ? Pour lever cette difficulté, il n'y a qu'à diſtinguer les *Kahathites* d'avec les

* *Nomb.* 10. 17.

autres Lévites. Ceux-ci venoient immédiatement aprez le premier Corps; mais les *Kahathites*, qui portoient l'Arche, le Chandelier, la Table &c. marchoient au milieu de l'Armée derriére *Ruben*. Il eſt bien vrai qu'il eſt dit au Chap. 2. *Enſuite partira le Tabernacle, avec la Compagnie des Lévites* &c. mais le Tabernacle eſt nommé dans ce paſſage en un ſens figuré, où le contenant eſt pris pour le contenu, comme parlent les Rhétoriciens, ce qui eſt une figure aſſez ordinaire. Les *Kahathites* n'avoient autre choſe à faire qu'à porter les Vaiſſeaux ſacrez, & comme ils les chargeoient ſur les épaules, ils ſe relaïoient de tems en tems. Voici donc quel eſt mon ſentiment ſur la marche de l'Armée: *Juda* marchoit à l'avant-garde avec ſon Corps d'Armée: aprez lui les *Gerſonites* & les *Merarites*, enſuite le Corps d'Armée que *Ruben* commandoit, & aprez lui les *Kahathites*. Les Rabins diſent auſſi que Moïſe & Aaron ſe tenoient auprez de l'Arche, & ne la perdoient pas de veuë. Qu'ordinairement ils étoient au milieu de l'Armée, mais que lorſque l'Arche marchoit à ſa tête, ce qui arrivoit quelquefois, Moïſe, Aaron & ſes Fils la ſuivoient avec une eſcorte de Lévites. Pour revenir à mon ſujet, je dis que les *Kahathites* marchoient pour l'ordinaire derriére le Corps à la tête duquel étoit la Tribu de Ruben: aprez cela ſuivoient les ſix autres Tribus en bon ordre. Tellement que les Vaiſſeaux ſacrez étoient *préciſément au milieu de l'Armée. Voilà de quel-

* *Nomb.* 2. 17.

quelle maniére je croi qu'on doit lever cette contradiction aparente. Dans le fond cette ſolution eſt bien probable. Car enfin l'ordre ſemble demander que les *Gerſonites* & les *Merarites* aillent devant avec l'enceinte du Tabernacle. Qu'ils ſoient plus prez de la Nuée, qui conduiſoit l'Armée, & plus à portée de dreſſer le Tabernacle, dez que la Nuée ſeroit arrêtée. Et qu'enſuite viennent les *Kahathites*, qui trouvant le Tabernacle tout dreſſé, n'avoient qu'à porter les uſtenciles ſacrez chacun en ſon lieu. On peut recueillir cette hypothéſe aſſez probablement du vſ. 21. du Chap. 10. des Nomb. *Lors partirent les Kahathites portans le Sanctuaire: cependant on dreſſoit le Tabernacle pendant que ceux-ci venoient.* Quand donc il s'agiſſoit de camper, les *Merarites* arrivoient les premiers, & dreſſoient les bazes, les colomnes, les planches & les barres: Enſuite venoient les *Gerſonites*, qui tendoient les Tapiſſeries, les Couvertures, & les Voiles, puis on portoit l'Arche toute couverte dans le Tabernacle; enfin les *Kahathites* arrivoient avec les vaiſſeaux ſacrez tous pliez, puis ſortoient avant qu'on dépliât rien. Aprez cela venoient les Sacrificateurs, qui tendoient le Voile, ſéparoient le Sanctuaire d'avec le Saint des Saints, & plaçoient chaque choſe en ſon lieu.

Pluſieurs Théologiens croient qu'il n'y avoit que le Souverain Sacrificateur à qui il fût permis de déplier l'Arche, qu'en attendant que cela fût fait les autres Sacrificateurs ſe tenoient à la porte, & n'entroient dans le Tabernacle,

qu'aprez que l'Arche étoit dépliée, & que le Voile qui ſéparoit le Sanctuaire d'avec le Saint des Saints avoit été tendu; qu'aprez cela venoit leur tour d'arranger le reſte. Ainſi, l'ordre qu'on obſervoit en défaiſant le Tabernacle, étoit tout contraire à celui qu'on tenoit en le dreſſant. Comme on le peut voir ſi on veut ſe donner la peine d'en faire la comparaiſon.

Pour revenir à l'ordre de la marche, je dis qu'aprez que les *Kahathites* s'étoient poſtez derriére *Ruben*, *Ephraïm*, qui commandoit le troiſiéme Corps d'Armée, ſuivoit, couvrant les *Kahathites* par derriére, comme *Ruben* le faiſoit par devant. Enſuite venoit la Tribu de *Dan* qui avec *Aſer* & *Gad* faiſoit l'arriére-garde, & fermoit la marche, comme il paroît par le vſ. 25. du Chap. 10. des Nomb. C'eſt-là l'ordre que les Iſraëlites obſervoient dans leurs marches. Les Rabins prétendent que derriére l'Armée il y avoit un autre Corps compoſé des Etrangers, des Egyptiens, & des déſerteurs, qui les avoient ſuivis, & qui s'étoient échapez de l'Armée du Roi Pharaon. Mais il n'y a point de fonds à faire là-deſſus. Il eſt bien ſûr qu'il y avoit dans l'Armée d'Iſraël des Egyptiens & des Etrangers, & cela eſt clair par les Loix que Dieu donne ſur leur ſujet. Mais il n'y a pas grande aparence qu'on les eût raſſemblez en un Corps qui marchoit derriére l'Armée. Il étoit à craindre que s'ils euſſent ainſi marché en Corps d'Armée, il ne leur fût venu quelque ſaillie, qui les eût portez à attaquer l'Armée en queuë. Il eſt bien

plus

plus croïable qu'ils étoient diſperſez çà & là dans l'Armée, & qu'on ſe ſervoit d'eux à conduire le bêtail, & à dreſſer des Tentes pour l'Armée.

Mais, dira-t'on, d'où vient qu'on plaçoit les malades & les impotens derriére l'Armée, & qu'on les laiſſoit ainſi expoſez au premier choc des ennemis de ce côté-là? Je répons à cela, qu'aprez la ſubmerſion des Egyptiens dans la Mer Rouge, les Iſraëlites n'eurent rien à craindre de ce côté-là, tellement que le tout conſiſtoit à ſe bien précautionner à l'avant-garde. Les diſpoſitions des Armées varient ſelon les circonſtances. Suivant la diſcipline militaire moderne, quand on décampe, qu'on léve le ſiége d'une Place, par exemple, comme dans la marche, on craint plus les aſſiégez, que toute autre choſe, on ſe précautionne contr'eux. On place le bagage à l'avant-garde, & on ne ſe met pas fort en peine de la rendre bien forte. On fortifie bien plus le Corps de bataille, & on y met le Canon, & toutes ſes dépendances: mais l'arriére-garde eſt ce qu'il y a de plus fort. La raiſon en eſt, qu'on a bien plus à craindre des ſorties, que d'autre choſe. C'eſt pourquoi on ne s'embarraſſe-là, ni de femmes, ni d'enfans, ni de bagage, on ne ſonge qu'à ſe mettre en état de repouſſer l'ennemi, s'il s'aviſoit de venir charger l'Armée en queuë. Si on avoit à craindre du côté de l'avant-garde, on placeroit le bagage à l'arriére-garde. Ainſi, les Iſraëlites n'aïant rien à craindre par derriére,

l'ordre vouloit qu'ils plaçaſſent à l'arriére-garde les malades, qui ne pouvoient point faire de défenſe. On voit dans l'Ecriture, que les *Amorrhéens* & les *Cananéens*, contre leſquels ils eurent affaire, vinrent toûjours au devant d'eux pour s'opoſer à leur paſſage. Il étoit donc à propos que le bagage fût à l'arriére-garde.

Il étoit impoſſible qu'avec un auſſi grand attirail que celui que les Iſraëlites traînoient avec eux, les traites de l'Armée puſſent être fort longues. Ils ſuivoient * la Nuée, qui les précedoit toûjours, & campoient dans l'endroit où elle s'arrêtoit. Il n'eſt pas poſſible de déterminer au juſte, combien de chemin ils faiſoient par jour, aparemment que c'étoit tantôt plus tantôt moins, ſelon les chemins qu'ils rencontroient. En général on peut dire qu'en un jour & demi ils ne faiſoient que la valeur d'une lieuë. Car l'Ecriture dit que les Iſraëlites partis de Sinaï, vinrent en *Kibrotht-aava*, lieu ainſi nommé à cauſe qu'ils y avoient été punis de mort, pour avoir convoité de la chair, comme tout le monde ſait. Or ſelon la ſuputation de pluſieurs Auteurs, il n'y a pas plus de deux lieuës, de Sinaï à ce lieu-là.

Il y a dans le Ch. 10. des Nomb. une particularité aſſez embarraſſante touchant l'Arche. Il eſt dit au vſ. 33. que l'Arche de l'Eternel alloit devant les Iſraëlites. Or comment accorder cela avec ce que nous avons dit ci-deſſus? Prétendre, comme font quelques Rabins, qu'il y avoit deux Ar-

* *Nomb.* 9. 17.

Arches, l'une qui alloit devant l'Armée, & l'autre qui marchoit au milieu du Corps des *Cahathites*, c'eſt avancer une choſe que j'ai déja refutée. Il y a des Interprétes qui donnent ce ſens aux paroles de l'Original, *Et l'Arche de l'Eternel marchoit, eux la voians.* Ainſi, ce paſſage voudroit dire que l'Arche, dont les *Cahathites* avoient ſoin, étoit toûjours à la portée de la veuë des Iſraëlites. Selon eux la Nuée ſeule alloit à la tête de l'Armée. Cette explication ſeroit aſſez commode, mais par malheur la ſuite du paſſage la détruit, car il y eſt remarqué expreſſément que l'Arche marchoit *pour chercher un lieu de repos pour l'Armée.* Auſſi la Paraphraſe Chaldaïque, la Vulgate, les Verſions Flamande & Angloiſe, & la plûpart des Interprétes ſupoſent que ces paroles ſignifient que l'Arche marchoit à la tête de l'Armée. Pour chercher un lieu propre à camper il faut marcher à la tête & non pas au milieu, ou à la queuë de l'Armée. Les Lévites ſuivoient donc la Nuée pas à pas & faiſoient alte à l'endroit ſur lequel elle s'arrêtoit. Là on dreſſoit le Tabernacle en diligence, & l'Armée s'y campoit en bon ordre. Les Juifs prétendent que la Nuée aplaniſſoit toutes les éminences, & rempliſſoit tous les valons par deſſus leſquels elle paſſoit, mais cela me paroît fabuleux. Si cela étoit, qu'étoit il beſoin de chercher un lieu commode pour camper? On pourroit dire pour ſoudre la difficulté dont je viens de parler, que l'Arche étoit portée quelquefois à la tête, & quelquefois au milieu de l'Armée; l'une & l'autre de

ces choſes paroît fondée dans l'Ecriture. Quoiqu'il en ſoit, il eſt bien certain qu'au paſſage du Jordain l'Arche étoit à l'avant-garde ; & que cela arriva auſſi quelquefois lorſque les Iſraëlites marchoient à la rencontre des ennemis, comme il paroît par l'Hiſtoire ſainte. *Joſephe* confirme ce ſentiment dans ſon Hiſtoire. Moïſe ne dit point dans quel éloignement de la Nuée l'Arche venoit lorſqu'elle marchoit à la tête, ni à quelle diſtance l'Armée ſuivoit l'Arche. Au paſſage du Jordain il y avoit un eſpace de 2000. pas entre l'Arche & l'Armée. Mon ſentiment eſt qu'il n'y avoit rien de fixe pour la place que l'Arche occupoit dans les marches, & que les circonſtances régloient cela. Les Juifs ne produiſent que deux exemples où l'Arche ait marché à la tête de l'Armée. Les meilleurs Rabins qui aïent écrit ſur cette matiére prétendent que les marches ſe faiſoient dans le même ordre que les Campemens. Suivant cela il ne ſeroit guére vraiſemblable que l'Arche marchoit toûjours à la tête de l'Armée. La premiére Trompette, diſent-ils, n'avoit pas plûtôt ſonné, que *Juda*, qui étoit campé à l'Orient du Tabernacle, avec *Iſſachar* & *Zabulon*, partoit ; les *Gerſonites* & les *Merarites* avec tout leur attirail les ſuivoient de prez. Dez que ce Corps étoit en marche, *Ruben*, *Gad* & *Simeon*, qui ſe tenoient tous prêts, partoient au ſecond ſignal que la Trompette donnoit, couvrans par derriére les *Gerſonites* & les *Merarites*, comme le premier Corps le faiſoit par devant. Immédiatement aprez ce Corps venoient les *Ka-*

ha-

hathites, qui portoient l'Arche, le Chandelier, la Table & le reſte des uſtenciles du Sanctuaire, ſe relaïans les uns les autres. Ainſi, les *Kahathites* étoient au milieu de l'Armée. A la troiſiéme fois que la Trompette ſonnoit, partoit *Ephraïm* avec *Manaſſé* & *Benjamin*, & couvroit la queuë des *Kahathites*, comme le Corps que *Ruben* commandoit couvroit leur front. Il ſemble que David faſſe alluſion à cette ſituation du Camp au vſ. 3. du Pſ. 80. *Mets en évidence ta puiſſance au devant d'Ephraïm, de Manaſſé, & de Benjamin, & vien pour nôtre délivrance.* Apparemment que le Pſalmiſte entend par cette *puiſſance*, l'Arche qui étoit le ſigne viſible de la préſence de Dieu. Enfin, la Trompette aïant ſonné pour la quatriéme & derniére fois, venoit le tour des Tribus de *Dan*, d'*Aſer* & de *Nephtali*; elles marchoient & faiſoient l'arriére-garde. C'étoit à ce Corps d'Armée à avoir ſoin des malades, des impotens, & des vieillards, qui ſuivoient l'Armée, comme on l'a pû voir dans ce que j'ai dit ci-deſſus. On pourra, peut-être, s'éclaircir davantage de l'ordre dont je viens de parler, par la Planche qui ſuit, & dont je vais donner l'explication.

1. C'eſt l'Arche bien & dûment couverte, qui marche à la tête de l'Armée, pour chercher un lieu propre à camper.
2. *Moiſe* & *Aaron* qui conduiſent l'Arche.
3. Garde de Prêtres & de Lévites, qui ſuivent l'Arche en bon ordre.

4. La

4. La Tribu de *Juda*, qui conduit l'avant-garde de l'Armée, aïant ſous ſoi *Iſſachar* & *Zabulon*.
5. *Iſſachar* dont le poſte eſt à la droite de *Juda*.
6. *Zabulon* à la gauche de *Juda*.
7. Les femmes, les enfans, le bêtail, & le bagage particulier du premier Corps d'Armée.
8. Les Chariots donnez par les 12. Chefs des Tribus, & ſur leſquels étoient chargées les planches du Tabernacle, &c.
9. L'aîle droite & l'aîle gauche, qui couvroit le bagage du premier Corps.
10. Les *Gerſonites* & les *Merarites*, qui portoient le reſte des piéces du Tabernacle, & qui ſe relaïoient de tems en tems.
11. *Ruben* à la tête du ſecond Corps d'Armée, aïant ſous ſoi *Simeon* & *Gad*.
12. *Simeon* à la droite de *Ruben*.
13. *Gad* à la gauche de *Ruben*.
14. Le bagage de ce ſecond Corps, rangé derriére les Tribus à qui il apartenoit.
15. Les aîles qui couvroient le bagage du ſecond Corps.
16. Les *Kahathites*, qui portoient les uſtenciles ſacrez du Tabernacle bien empaquettez.
17. Eſpace vuide, qui marque la place qu'occupoit l'Arche lors qu'elle marchoit avec les autres uſtenciles du Tabernacle, au milieu de l'Armée. Moïſe & Aaron s'y poſtoient dans cette occaſion.
18. Pluſieurs pelottons de *Kahathites*, qui marchoient en bon ordre, & qui portoient à leur tour.
19. *Ephraïm* à la tête du troiſiéme Corps d'Armée, aïant ſous ſa conduite *Manaſſé* & *Benjamin*.
20. *Manaſſé* à la droite d'*Ephraïm*.
21. *Benjamin* à ſa gauche.
22. Bagage de ce troiſiéme Corps.

23. Les

Marche de l'Armée d'Israël sous les quatre grandes Bannières.

23. Les aîles qui couvroient ce bagage.
24. La Tribu de *Dan*, avec *Aſer* & *Nephtali*, qu'elle commandoit.
25. *Aſer* à la droite de *Dan*.
26. *Nephtali* à ſa gauche.
27. Bagage de ce quatriéme Corps.
28. Les aîles qui couvroient ce bagage.
29. Suite des vieillards, des malades, des impotens, & de ceux qui étoient hors d'état de marcher.
30. Les Etrangers qui ſuivoient l'Armée, &c.
31. La Colomne de Nuée qui marchoit à la tête de l'Armée, & qui la conduiſoit.

Suivant cét ordre il y avoit toûjours trois Tribus qui marchoient de front, je conçois pourtant qu'en certaines occaſions il faloit changer l'ordre de la marche, comme, par exemple, dans les défilez, où tous ne pouvoient pas marcher de front. Car de dire, comme font les Juifs, que les montagnes s'aplaniſſoient, & que les chemins s'élargiſſoient d'eux-mêmes à l'aproche de la Nuée, c'eſt aparemment une fable; quelle aparence y-a-t'il que Moïſe n'eût rien dit d'un miracle ſi grand & tant de fois réïteré? Il eſt tout-à-fait probable que chaque Tribu étoit diviſée en Régimens & en Compagnies, mais avec tout cela l'Ecriture n'en dit rien. Il y a des Auteurs cependant qui prétendent que cette diviſion eſt renfermée dans le vſ. 18. du Chap. 13. de l'Exod. Mais quel prodigieux eſpace cette grande multitude ne devoit-elle pas occuper, ſi l'on vouloit le ſuputer, la choſe paroîtroit

troit incroïable. Quelque ſerrez qu'on ſupoſe les rangs, on ne ſauroit donner à un homme qui marche en ordre moins de trois pieds de terrain. Quelle prodigieuſe quantité n'en faloit-il donc pas à tout ce peuple?

Lorſque l'Arche étoit ſur le point de marcher, Moïſe s'adreſſoit à elle comme au ſymbole viſible de la préſence de Dieu : *Léve toi*, diſoit-il, *ô Eternel, & tes ennemis ſeront diſperſez & ceux qui te haïſſent s'enfuiront de devant toi.* Il tenoit, à la vérité, ſes yeux tournez du côté de l'Arche, mais il s'adreſſoit cependant au Dieu inviſible, qui étoit préſent ſur l'Arche, ſachant bien que l'Arche ſeule n'étoit rien. David fait alluſion à cette priére de Moïſe, Pſaum. 68. 1. C'eſt dans la perſuaſion que Dieu étoit toûjours préſent dans le lieu où l'Arche ſe trouvoit, que les Iſraëlites la menoient avec eux lorſqu'ils marchoient contre leurs ennemis. Quand il étoit queſtion de faire repoſer l'Arche, Moïſe ſe ſervoit de ce formulaire, *Reviens, ô Eternel, vers les dix mille milliers d'Iſraël.* Les Juifs d'aujourd'hui ſe ſervent de ces priéres lorſqu'ils tirent le Livre de la Loi de l'Armoire où ils la mettent, qu'ils montent en Chaire pour la lire, & qu'ils vont la remettre en ſon lieu.

Preſque tous ceux qui ont écrit ſur cette matiére ont oublié les femmes, les enfans, le bagage, & les troupeaux, & ne ſe ſont nullement mis en peine de leur aſſigner un lieu dans lequel ils puſſent marcher en ſûreté. Cependant il eſt cer-

certain que les Iſraëlites ayant amené avec eux du païs d'Egypte, une grande quantité de bêtail, il faloit bien qu'ils le plaçaſſent dans leurs marches, en quelque lieu un peu aſſûré: car ce bêtail leur étoit fort néceſſaire. Il n'y a pas d'aparence que le bagage de toute l'Armée ait été ramaſſé tout en un corps. Comme elle occupoit un ſi grand eſpace, ceux qui marchoient du côté opoſé au bagage, auroient eu trop de peine à retrouver leurs femmes & leurs enfans. Je croirois donc volontiers que le bagage particulier de chaque Corps d'Armée marchoit au milieu du Corps, ou bien dans les entre-deux des Tribus qui le compoſoient. Les femmes avoient ſoin du ménage & de la batterie de cuiſine, & les enfans un peu grandets touchoient les troupeaux devant eux & les faiſoient marcher. On pourroit bien les mettre auſſi derriére chaque Corps d'Armée, mais en ce cas il faloit qu'ils euſſent une bonne eſcorte, pour veiller à ce qu'il n'y arrivât pas de déſordre. Aparemment qu'on ſe ſervoit du gros bêtail à tranſporter le plus peſant du bagage, & à tirer les Chariots, ſur leſquels on le portoit. Car quoique l'Ecriture ne parle que des ſix Chariots, que les Chefs de Tribus donnérent pour le ſervice du Tabernacle, on ne ſauroit pourtant pas diſconvenir qu'il n'y en eût une grande quantité d'autres, pour le tranſport du bagage de chaque Tribu. Moïſe ne parle que de ces ſix parce qu'il n'y avoit que ceux-là qui fiſſent à ſon ſujet. Le reſte

eſt

eſt de trop peu d'importance afin qu'il fût néceſſaire que l'Hiſtorien ſacré le fît entrer dans ſa narration. Car on ſait aſſez qu'un Hiſtorien ne dit pas tout, & qu'il omet bien des choſes, lorſqu'elles ne ſont pas de conſéquence.

Fin du premier Livre de la Continuation de la République des Hébreux.

TABLE

TABLE

Des Noms Propres, & des Matiéres contenues dans ce ſecond Volume.

A.

Aaron, ſa Verge comment pouſſa des feuilles & des fruits entre celles des 12. Tribus, Pag. 152. *& ſuiv.*

Aaron, ſa Verge a donné lieu aux Juifs de débiter beaucoup de fables, 155

Aaron, comment & quand confirmé dans la Charge de ſouverain Sacrificateur, 152. 154

Aaron, ſi ſa Verge eſt demeurée dans l'Arche de l'Alliance, 158. 159

Aaron, & ſes Fils comment devoient ſe comporter à l'égard du Sanctuaire, quand on démontoit le Tabernacle, 361. 362

Abraham, appellé du milieu des Gentils, & de l'Idolatrie, 7

Agrippa, Fils d'Hérode, a fait publiquement la lecture de la Loi au raport des Juifs, 146

Alliance de grace, 297

Amandier, ſi la Verge d'Aaron étoit de ce bois, 155

Amandier, ſa nature & l'origine de ſon nom en Hébreu, 162

Ame des Bêtes pourquoi eſt dans le ſang, 13

Anges ont toûjours aparu vêtus, 67, 68

Anges n'ont pas rendu les Oracles du haut du Propitiatoire, 132

Année Sabbatique depuis quand inſtituée, 144

Anneaux d'or, comment & où étoient mis à l'Autel des parfums, 209

Anneaux, quels étoient ceux de la Table d'or, 233

Anneaux d'or de l'Arche de l'Alliance, 123

Anneaux de l'Autel d'airain des Holocauſtes, 259

Arche de l'Alliance, quel gage c'étoit aux Hébreux, 108

Arche de l'Alliance combien riche & magnifique, 109

Arche de l'Alliance, s'il y en a eu deux autrefois, 109, 119

Arche n'a pas été faite par Moïſe, comme ſe l'imaginent quelques Juifs, 109

Arche de l'Alliance ſi elle étoit poſée ſur un pied, 112

Arche de l'Alliance ſi c'eſt par la longueur, ou par la largeur qu'on la portoit, 114, 115

Arche de l'Alliance comment étoit placée dans le Saint des Saints. 132

TABLE.

Arche de l'Alliance étoit un ſigne de la préſence de Dieu, 135
Arche de l'Aalliance, comment il y avoit en elle une particuliére ſainteté, *ibid.*
Arche de l'Alliance comment étoit pliée lors qu'on défaiſoit le Tabernacle, 369
Arche de l'Alliance comment étoit portée 370
Arche de l'Alliance étoit portée par les Sacrificateurs ſubalternes, 372
Arche de l'Alliance ſi elle étoit toûjours enveloppée lors qu'on la portoit, 373
Arche de l'Alliance, ſi elle marchoit toûjours au milieu de l'Armée, 372, 378
Armée d'Iſraël comment étoit diviſée en trois Camps, 12
Armée d'Iſraël diviſée en trois diverſes Armées, 346
Armées d'Iſraël en quel ordre marchoient, 371 *& ſuiv.*
Armée d'Iſraël en quelle ordonnance campoit, 335, 336
Armée des Etrangers, ce que c'étoit 374
Armoiries & Inſcriptions des Etendarts des Hébreux, 343, 344
Arts Militaire & Politique viennent de Moïſe, 356
Aunes quelles ont été emploiées dans la conſtruction du Tabernacle, 44
Autel des Holocauſtes décrit, 255, *& ſuiv.*
Autels de pierres & de terre pourquoi & quand ordonnez, 264, 265
Autels, comment & quand permis ou défendu d'en faire, 266
Autels, pourquoi il fut commandé au commencement de les faire de terre, 268
Autel des Holocauſtes où étoit placé, 292
Autels, leurs uſtenciles recherchez exactement, 293, 294
Autel des Holocauſtes, comment il pouvoit être de bois, 258, 259
Autel d'airain des Holocauſtes, comment le bois à brûler y devoit être emploïé, 256
Autel des Holocauſtes comment placé, 255
Autel d'or des parfums comment étoit fait, 204
Autel des Holocauſtes, ſa ſanctification, 295
Autel d'airain des Holocauſtes, comment on en ôtoit les cendres pour l'empaqueter, 366
Autel des Parfums combien diverſement nommé, 203
Autel des Parfums extrémement précieux, 205
Autel des Parfums où il étoit placé dans le Tabernacle, 210
Autel des Parfums, comment on l'empaquetoit, 365
Autel de pierres comment devoit être bâti, 265

TABLE.

B.

Barres du Tabernacle de quelle fabrique & uſage, 48
Barres du Tabernacle comment étoient partagées & placées, 49, 50
Barres pour porter la Table d'or comment étoient placées, 236
Batême, comment figuré par les lavemens des Hébreux, 308
Bâton du pain comment apartient à Dieu ſeul, 188
Bazes des Colomnes au Parvis, 88
Bedolah ou *Bdellion* ce que c'eſt, 197
Bêtes ne devoient pas être tuées hors du Parvis du Tabernacle, 11
Bethſémites punis pour avoir regardé dans l'Arche, 369
Bethſaléel, pourquoi il eſt remarqué qu'il fit l'Arche, 108
Bible, on a mal repréſenté les choſes qu'elle contient, 241
Bleu céleſte requis pour le Tabernacle, quel, 33
Bois du Tabernacle, s'il avoit été aporté d'Egypte, 39
Bois, & ceux qui le choiſiſſoient pour l'Autel des Holocauſtes, 282
Brodure des Tapiſſeries du Tabernacle, 62

C.

Cabaliſtes, leur maniére de conter les préceptes de la Loi, ſelon le nombre des Lettres qui ſe trouvent dans le mot *Thorah*, qui ſignifie Loi, 138
Caleçons des Sacrificateurs quand & pourquoi ordonnez, 272
Capitation des Iſraëlites à quelle ſomme monta, 310
Chandelier avec ſept lampes de quelle grandeur, & à quoi ſervoit, 217
Chandelier où étoit placé, 331
Chandelier, comment étoit empaqueté dans les marches, 364
Chandelier d'or comment étoit fait, & de quel uſage, 215. 216
Chandelier d'or, ſes mouchettes quelles étoient, 222
Chandelier d'or, quelle étoit ſa grandeur, 222. 223
Chandeliers d'or que figuroient, 230
Chandelier d'or, quelle étoit ſa place dans le Tabernacle, 229
Chapiteaux ſur les Colomnes du Veſtibule, 55
Chapiteaux, comment poſez ſur les Pilaſtres, 55, 56
Chapiteaux, ou colomnes du Veſtibule, 89
Chariots des 12. Princes, comment faits, 323
Chariots des Lévites ne pouvoient pas porter tout ce qui apartenoit au Tabernacle, 324
Chefs d'Iſraël, comment firent leurs offrandes pour la conſécration du Tabernacle, 322

TABLE.

Chenix, quelle mesure de bled c'étoit pour les Esclaves, 184
Cherubins, ce que c'étoit, 65
Cherubins, s'ils étoient vêtus, ou bien nuds, 67
Cherubins n'ont pas été vus parles Sacrificateurs subalternes, 68
Cherubins, comment il y en avoit d'artistement ouvragez & brodez sur les Tapisseries du Tabernacle, 69
Chérubins ont été des représentations de jeunes hommes nuds, *ibid.*
Chérubins, pourquoi il y en avoit deux sur le Propitiatoire, 124
Chérubins, ce qu'ils ont représenté sur les Tapisseries, 122
Chérubins, combien étoient grands ceux qui étoient sur le Propitiatoire, 126
Chérubins, comment ils étoient placez sur le Propitiatoire, 122, *& suiv.*
Chevilles des aix ou des planches du Tabernacle, comment devoient s'ajuster au-dessous, 44
Christ, son incarnation figurée par le Tabernacle, 101
Christ, comment étant encore fort jeune il a pû aller à Jérusalem, 25
Christ nous a délivrez de la puissance de la Mort, non comme homme seulement, mais comme Dieu & homme tout ensemble, 4
Chûte de l'homme de l'état d'innocence, 2
Coffre, voiez Arche de l'Alliance,
Colomnes du Tabernacle, comment étoient faites selon l'Ordre Corinthien, 57
Colomnes du Vestibule, leur nombre n'est pas facile à déterminer, 91
Colomnes selon l'Ordre Dorique, ce que c'étoit, 234 235
Commandement de batir le Tabernacle, 9
Conseil de guerre comment étoit convoqué, 358
Convocation du Peuple comment se faisoit, 357
Cornes de l'Autel d'or des Parfums, quelles, 204
Cornes de l'Autel d'airain des Holocaustes, 257
Côté Oriental du Tabernacle comment réglé, 99
Couronnement d'or de l'Autel des parfums, 209
Couronnement d'or au-dessus de l'Arche quel, 112
Couronnement de la Table des pains de proposition, 232
Courtines qui régnoient tout à l'entour de l'enceinte du Tabernacle, 85 86
Courtines du Vestibule comment jointes ensemble, *Cour-*

Courtines du Veſtibule comment attachées, 333
Courtines du Tabernacle comment jointes enſemble, 60
Couverture de peaux de blereau comment étoit faite, & à quoi ſervoit, 72. 80
Couvertures de peaux de blereau, comment requiſes pour le Tabernacle, 38
Couvertures de poil de chévres comment étoient faites, 69
Couvertures du Tabernacle ce qu'elles figuroient, 79
Création du Ciel & du Monde décrite moins au long que la fabrique du Tabernacle, 31
Cri de Guerre, comment & quand on avoit accoutumé de le faire, 358
Crochets aux Chapiteaux pour y pendre les Tapiſſeries & les Voiles, 55
Crochets & lacets pourquoi il y en avoit aux Tapiſſeries du Tabernacle. 61
Crochets & agraffes à quelle diſtance étoient les uns des autres, 62
Cruche d'or avec la manne, quelle étoit ſa figure, 171
Cuve dans le Parvis du Tabernacle de quelle fabrique, 298. 299
Cuve, où étoit placée dans le Parvis du Tabernacle, 301
Cuve comment étoit poſée dans le Tabernacle, 305

D.

Degrez s'il y en a eû à l'Autel des Holocauſtes, 271
Degrez de l'Autel des Holocauſtes vraiſemblablement décrits, 273
Dénombrement du peuple dans le deſert, 347
Dieu comment a fait le monde, 2
Dieu eſt ſeul digne de toute ſorte de ſervices & d'adorations, *ibid.*
Dieu, comment peut être dit habiter dans quelque endroit, 101
Dieu, comment parloit à Moïſe, 106
Dieu n'habite point proprement dans des Tabernacles ni dans des Temples, 133
Dieu, comment parloit à Moïſe dans le Tabernacle, 129
Dieu, comment eſt dit parler d'entre les Cherubins, *ibid.*
Dieu, ſa liberté à donner des loix, & à en diſpenſer, 15
Dieu, ſa ſageſſe dans l'ordonnance de l'Armée d'Iſraël, 372
Dîmes ne pouvoient pas être mangées hors de Jéruſalem, 14
Double portion de la Manne, le ſixiéme jour, quelle étoit & pourquoi, 189

TABLE.

Drap bleu céleſte qui étoit éténdu ſur l'Arche dans les Voïages & les marches, 369
Dudaim, quelle plante, & quel fruit c'étoit, 343

E.

E *Carlate* ou Cramoiſi requis pour le Tabernacle, 32
Egliſe conſervée dans l'Arche de Noé, 9
Egliſe a été d'abord toute dans la Famille de Sem, *ibid.*
Egliſe, comment s'eſt encore corrompue aprez le déluge, *ibid.*
Election & Réprobation par quoi montrée, 4
Encens comment & pourquoi étoit mis ſur les pains de Propoſition, 250
Encens, ſon Vaſe quel & de quel uſage, 207
Entrée du Veſtibule fermée par une Courtine, 93
Entrée du Tabernacle pourquoi étoit à l'Orient, 99
Entrée du Veſtibule pour aller dans le Tabernacle, quelle, 333
Etendards des 12. Tribus décrits, 337 *& ſuiv.*
Etoffes de poil de chévre, de quelle nature & de quel ſervice 36.70
Etoffes & couleurs differentes requiſes pour le Tabernacle, 32 *& ſuiv.*
Etrangers, il y en avoit de trois ſortes chez les Hébreux, 18
Evangeliſtes comment & pourquoi repréſentez par 4. Animaux, 344
Exemplaires du Livre de la Loi, combien il en a été fait, 139
Exemplaires du Livre de la Loi ont été en grand nombre, 141

F.

F *Emmes* pouvoient auſſi aller entendre lire la Loi, quoi qu'elle ne les y obligeât pas, 148
Femmes, s'il leur étoit permis de paroître, ſans ordre, à Jéruſalem les jours de Fêtes, 24
Feu ſacré ce qu'aprenoit aux Hébreux, 284
Feu ſacré que les Païens conſervoient dans leurs Temples, 286
Feu ſacré comment devoit continuellement brûler ſur l'Autel, 274
Feu & Parfum n'étoient pas mis immédiatement ſur l'Autel, 207
Feu, avec combien de ſoin on l'allumoit ſur l'Autel des Holocauſtes, 208
Feu, comment il devoit brûler continuellement ſur l'Autel, 282. 284
Feu ne pouvoit pas demeurer ſur l'Autel, lors que l'Armée d'Iſraël marchoit, 281
Feu comment étoit regardé par les Romains comme un ſigne de la félicité & des bons ſuccez de la République, 288
Feu ſur l'Autel des Holoçauſtes quel, 293

TABLE.

Feu ſacré des Payens comment porté en proceſſion, 283
Fidelles du Vieux Teſtament par quel moïen ont été ſauvez, 5
Fins Lins, quels & de quelle nature étoient requis pour le Tabernacle, 36
Foi d'Abraham, 7
Foi a été l'ame de la Religion Judaïque, 171
Fontaine qui couloit à l'entrée du Veſtibule, 352, 353
Foyer de l'Autel des Holocauſtes, 261

G.

Gera des Hébreux quelle monnoïe c'étoit, 311
Gerſonites, quel étoit leur office lors qu'il faloit démonter le Tabernacle, 370
Gomer des Hébreux, quelle meſure, & quelle portion c'étoit, 184
Gomer de Manne, ſi ce peut avoir été la meſure de la nourriture néceſſaire pour un jour, tant aux grands qu'aux petits, 185
Goût, ſi la Manne en avoit toutes ſortes, 198
Grille, quelle étoit celle qui étoit à l'Autel des Holocauſtes, 260. 261. 262

H.

Habits, comment ſont devenus néceſſaires depuis le péché, 67
Hauts-lieux, quand il a été permis & défendu d'y ſacrifier, 17
Holocauſtes de quoi étoient la figure, 284
Hommes au deſſus de l'âge de 20. ans, obligez d'aller trois fois l'année à Jéruſalem, 24
Homme ne peut tirer ſon origine que de Dieu, 2
Homme, ſa conduite & ſa converſation pourquoi exprimée par les mains & par les pieds, 307
Huile pour le Luminaire quelle devoit être, 224

I.

Jacob, ſa Prophétie touchant ſes Enfans, 8
Japhétites comment & quand ont été appellez dans l'Egliſe, 6
Immolation des Victimes quand a ceſſé de ſe faire hors du Tabernacle, 11
Impureté de l'homme naturel comment repréſentée par les ablutions légales, 307
Inſtrumens du Tabernacle quels étoient, 95
Inſtrumens pour les Sacrifices étoient dans le Tabernacle, 84
Joug & ſervitude, quand Iſraël en a été delivré, 11
Iſraël opprimé, & naiſſance de Moïſe, 8
Iſraël demeure 40. ans dans le deſert, ſelon la prédiction de Moïſe, 172

TABLE.

Israël, ſes perpétuels murmures dans le deſert comment punis, 177
Israël, pourquoi partagé en 12. Tribus, 355
Israël comment diviſé ſous 4. Généraux qui commandoient chacun un Corps d'armée, 327
Juda, pourquoi entre les 12. Tribus il fit ſon offrande avant Ruben, 325
Juda, quelles Armoiries il portoit dans ſon Etendart, 341
Juifs, leur état préſent comment prédit par Oſée, 16
Juifs Proſélytes ce qu'ils avoient de commun avec les autres Juifs, 20
Juifs Proſélytes comment ont été faits tels, & quels, 21
Juifs fort enclins à débiter de fauſſes gloſes, & des fables, 120
Juifs, leur ſentiment ſur ce que le Tabernacle repréſentoit, 100
Juifs, leur ſentiment ſur la maniére dont la Manne tomboit, 177. 179
Juifs, leur témoignage ſur la clarté de l'Ecriture, 130
Juifs, leur fiction ſur le goût de la Manne, 199
Juifs, leurs monnoïes comment trouvées, 315

K.

Kaathites, ou Kahatites, & leur office, 361. 366

L.

Lacets & Crochets, où les Courtines du Tabernacle étoient attachées enſemble, 60
Laine & Lin, comment il étoit défendu aux Hébreux de les mêler enſemble, 35
Lampes, comment étoient poſées ſur le Chandelier, 219. 226
Lampes du Chandelier, ſi elles étoient allumées le jour & la nuit, 226
Largeur du Veſtibule, 211
Largeur du Tabernacle, meſurée & marquée par les planches, 44
Lavemens des Sacrificateurs comment ſe faiſoient hors de la Cuve à laver, 299
Lavement des Sacrificateurs, ce qu'il pouvoit apprendre aux Iſraëlites, 303
Lecture de la Loi comment & quand ſe faiſoit, 142
Lettre des Juifs de Jéruſalem à leurs Compatriotes d'Egypte,
Lévi pourquoi n'eſt pas conté parmi les 12. Tribus, 160
Lévites comment ont ſuivi en ordre l'Armée, 371
Lévites comment étoient campez autour du Tabernacle, 344. 345
Liens ou Lacets qui attachoient enſemble les couvertures de poil

poil de chévres pour couvrir le Tabernacle, 71
Lieu deſtiné & conſacré à la Religion, 11
Lin d'Egypte combien beau & précieux, 36
Livre de la Loi s'il a tout été dans le Sanctuaire, 138
Livre de la Loi qui devoit être gardé dans le Sanctuaire comment & par qui a été écrit, 139
Livre de la Loi combien de fois a été écrit par Moïſe, 141
Livre de la Loi pourquoi n'a pas été nommé par l'Apôtre au nombre des choſes ſacrées qui étoient dans le Sanctuaire, 150
Loi, ſa lecture ſe faiſoit tous les jours, de tout tems, 147
Loi, qui étoit obligé de l'aller ouïr tous les ans, 148
Loi donnée, & conſécration du Vieux Teſtament, 9
Loi, combien de fois le peuple l'a entendu lire, 142
Loi, ſa lecture comment ſe faiſoit ſur une Chaire élevée, 145
Loi de Moïſe ſi elle a été toute lüe devant le peuple, ou ſeulement en partie, 144
Loi de Moïſe, dans combien de temps elle étoit lüe, 145
Loi de Moïſe a été auſſi lüe par les Rois & Princes, devant le Peuple, 145. *& ſuiv.*
Lumiére des ſept lampes ſur le Chandelier quelle étoit, 221
Lumiére du Chandelier d'or étoit une figure de Jéſus-Chriſt, 230
Lumiére du Chandelier, ſi elle brûloit auſſi pendant le jour, 226

M.

M *Agiſtrats* doivent bien ſavoir les Loix & les Ordonnances de Dieu & s'en enquérir ſoigneuſement, 146
Manne pourquoi on en gardoit une cruche pleine dans le Sanctuaire, 168
Manne, quand a ceſſé de tomber, 173
Manne, quand a été envoïée, 174
Manne, pourquoi eſt appellée pain, 175
Manne, comment tomboit & étoit amaſſée, 177
Manne, pourquoi étoit donnée tous les jours, 176
Manne tomboit hors du Camp des Iſraëlites, 178
Manne, quelle étoit ſa figure, 179
Manne étoit inconnue aux Hébreux, 180
Manne, ce qu'elle ſignifioit proprement, 181. 182
Manne, pourquoi les Iſraëlites l'appelloient MAN, 180
Manne, combien on en devoit amaſſer pour chaque famille, 183. 184
Manne, comment chacun en amaſſoit une portion égale, 185
Manne étoit véritablement partagée avec ordre, 186

TABLE.

Manne, pourquoi ne pouvoit pas être gardée pour le lendemain, 187
Manne se fondoit sur le dessus de la terre, 188
Man, ou Manne, sa figure, sa couleur & son goût décrits, 196
Marche de l'Armée d'Israël comment on la sonnoit, 357
Marche de l'Armée d'Israël, qui la commençoit. 360
Matin, pourquoi choisi anciennement pour faire la priére, 212
Mesure, quelle a été emploïée dans la fabrique des Vases sacrez, 111
Métaux qui furent emploïez pour faire les Vaisseaux sacrez du Tabernacle, 32
Meurtre, comment celui qui immoloit une Victime hors du Vestibule du Tabernacle, s'en rendoit coupable, 11. 13
Miracles que les Juifs racontent aprez la construction du Tabernacle, 104
Miséricorde de Dieu combien néceſſaire à l'homme tombé, 3
Moïse, s'il avoit toûjours la permiſſion d'aller dans le Sanctuaire, 107
Moïse, où & comment parloit avec Dieu, 129. 130
Moïse a été plus d'une fois l'an dans le Saint des Saints, 131. 132
Moïse a véritablement écrit le Livre de la Loi, 136
Moïse a, selon le sentiment des Juifs, copié 13. fois le Livre de la Loi, 141
Moïse, combien a lui-même écrit du Livre de la Loi, 149
Moïse a pû aller tous les jours dans le Saint des Saints, 159
Moïse raporte diverses choses sans garder l'ordre des tems, 168
Moïse, sa mort n'a pas été cause de ce que la Manne a cessé, 173
Moïse & Aaron où étoient campez, 344
Monnoïes & poids comment étoient nommez de la même maniére chez les Hébreux, 316
Montée, ou degrez de l'Autel des Holocaustes, quels ont été, 273
Mort, qui a été seul capable de détruire sa puissance, 4
Mur mitoïen de séparation quand a été bâti, 6
Murmure par quoi causé, 201

N.

NAtions qui contractoient alliance avec les Juifs, en quoi différoient d'eux, 20
Noé, ses sept Préceptes, 18
Noms des mesures & des poids des Grecs, comment se trouvent dans la Bible, 313
Noms des Tribus d'Israël par qui écrits sur les 12. Verges, 158

Nuée

Nuée de Dieu, ce quelle ſervoit au Peuple Juif, 106

O.

Obligation par laquelle les anciens fidelles reconnoiſſoient que la propitiation de leurs péchez n'étoit pas encore faite, 5
Offrande pour la conſtruction du Tabernacle quelle, 31
Offrandes & Victimes, ce que ſignifioit la cérémonie d'impoſer les mains ſur elles, 5
Offrandes, il étoit permis de les faire par tout, avant la conſtruction du Tabernacle, 11
Offrandes, comment il faloit les aporter devant la porte du Tabernacle d'aſſignation, *ibid.*
Offrandes, comment & par qui faites hors du Tabernacle, 14
Offrandes des Péres, comment il a paru qu'elles étoient agréables à Dieu, 15
Offrandes des Hébreux ſont différentes de celles des Gentils 286
Offrandes des 12. Princes d'Iſraël quelles, 323
Offrandes des 12. Tribus par qui faites, 327
Offrir hors du Tabernacle, ce que cela faiſoit connoître principalement, 16
Oliviers, combien abondoient au Païs de Canaan, 225
Ombres n'étoient que des repréſentations des choſes à venir, 228
Or, argent & cuivre ce qu'ils ont de commun enſemble par deſſus les autres métaux, 32
Or qui couvroit les barres, & les aix quel étoit, 51
Ordre de la marche de l'Armée des Iſraëlites, 374

P.

Pain, étendue de la ſignification de ce mot, 175
Pains, quels étoient ceux qu'on mettoit ſur la Table d'or, 246. *& ſuiv.*
Pains de propoſition qui en faiſoit la dépenſe, 243. 244
Pains de propoſition de quelle figure, 243
Pains de propoſition comment préparez, *ibid.*
Pains de propoſition comment poſez ſur la table, 244
Pains de propoſition pourquoi ainſi apellez, 246
Pains de propoſition de quelle grandeur, 247
Pains de propoſition devoient toûjours être ſur la Table, 250
Pains de propoſition quand & comment on en metoit de frais, 251
Pains de propoſition ont été faits le matin du jour du ſabbat, *ibid.*
Pains de propoſition par qui mangez, 252
Pain quotidien ſignifié par la Manne, 175
Païs de Canaan comment pouvoit aux Fêtes ſolemnelles être, ſans aucun péril, abandonné de tous les hommes, 26

Palladium, ce que c'étoit chez les Payens, 289.290
Parfum quand étoit offert, 212
Parfum comment on le faiſoit fumer ſur l'Autel, 208. *& ſuiv.*
Parfum figuroit les priéres des Saints; 214
Parfum, pourquoi ordonné ſelon l'opinion des Juifs, 214. 215
Partage de la Manne par qui fait, 183
Peaux de mouton pour couvrir le Tabernacle, 32
Peaux de mouton teintes en rouge, qui couvroient le Tabernacle, 71. 80
Péres de l'ancien Teſtament ont eu certains temps deſtinez pour le ſervice divin, 193
Peuple d'Iſraël, pourquoi n'entendoit pas toûjours quand Dieu parloit à Moïſe, 106
Peuple, combien il devoit être éloigné, lors qu'on faiſoit le ſervice dans le Saint des Saints, 78
Peuple, s'il pouvoit entrer en foule dans le Veſtibule 98
Piéces des Tables rompues de la Loi, où ſont reſtées, 118
Pieds d'airain aux Piliers du Veſtibule, 88
Pie-deſtaux de la Table d'or, 234
Pieux du Veſtibule du Tabernacle comment faits, & de quel uſage, 94. 95
Pieux d'airain du Tabernacle comment faits, & de quel uſage, 94. 96
Pilaſtres ou Colomnes pour l'entrée du Saint des Saints, 52
Pilaſtres combien étoient éloignez les uns des autres, 53
Piliers du Tabernacle n'ont pas été tout-à-fait ronds, 52
Piliers du Veſtibule, quel étoit leur nombre, & comment étoient faits, 87
Piliers du Veſtibule n'étoient pas d'airain, 88
Planches, ou aix, du Tabernacle, quelles devoient être, 41. 42
Planches du Tabernacle comment tenoient ferme, 42
Planches du Tabernacle n'avoient point d'enchaſſures pour s'emboîter les unes dans les autres, 43
Planches du Tabernacle eſtimées par quelques uns d'un bois trop peſant, 325
Plats pour les Pains de propoſition, 238. 239
Poëles de l'Autel des Holocauſtes, 95
Poids du Sanctuaire quel étoit, 320
Poils de Chévres comment néceſſaires pour ſervir de couverture au Tabernacle, 36
Pourpre, lequel étoit requis pour le Tabernacle, 33
Premiére promeſſe. Voïez promeſſe,
Priéres comment comparées à l'encens, 214

TABLE.

Princes nourriciers de l'Egliſe comment repréſentez par le Couvercle du Tabernacle, 81
Promeſſe de Dieu, laquelle eſt la premiére & la plus grande, 4
Promeſſe comment s'eſt conſervée parmi les anciens Péres, 6
Propitiatoire comment fait, 120.121
Propitiatoire comment poſé ſur l'Arche, 121
Proſélytes Juifs ne pouvoient rien poſſéder dans le Païs de Canaan, 20

R.

Refuge à l'Autel quel étoit, 258
Repréſentation du Tabernacle pourquoi montrée à Moïſe ſur la Montagne, 41
Retranchement du milieu de ſon peuple, ce que cela ſignifie, 13
Rois, Princes, & Principaux du Peuple Hébreu, s'ils ont lû publiquement la Loi, 142

S.

Sabbat, le ſeptiéme jour paroît évidemment avoir été ignoré des Principaux d'Iſraël, 190
Sabbat où & quand établi, 192
Sabbat a été ignoré juſqu'au tems que la Loi a été donnée, 193
Sabbat combien il étoit permis de voïager ce jour-là, 335
Sacrificateurs ſubalternes quand il leur étoit défendu d'entrer dans le Saint des Saints, 361
Sacrificateurs comment offroient le parfum chacun à leur tour, 211
Sacrificateurs ou Lévites mangeoient les pains de propoſition qu'on ôtoit de deſſus la Table, 252.253
Sacrificateurs, s'ils ſont entrez dans le Saint des Saints lors qu'on défaiſoit le Tabernacle, 360.361
Sacrificateurs & Lévites ne devoient pas confondre leurs fonctions, 304
Sacrificature pourquoi confirmée par un amandier qui fleurit tout à coup, 152
Saint des Saints pourquoi étoit ſitué à l'Occident & ſon entrée à l'Orient, 99
Sainteté de l'Autel quelle, 295
Sainteté de l'Arche de l'Alliance en quoi conſiſtoit, 129
Salomon, ſon Autel des Holocauſtes, quels degrez avoit, 272
Salomon, ſon Autel des Holocauſtes, 263
Sanctuaire & Saint des Saints, quelle étoit leur proportion dans le Tabernacle, 73
Sang de la Victime pourquoi devoit être mis ſur l'Autel, 13
Sang, comment l'aſperſion s'en faiſoit ſur l'Arche, 135

TABLE.

Semence de Dieu & du Demon, comment ſéparée, 5
Semence de la Femme, 5
Séparation des Fidelles & des Infidelles, 4
Septiéme, jour s'il a été anciennement ſanctifié comme jour de repos, 191
Sépulcres de Convoitiſes, 202
Service divin des Hébreux combien différent de celui des Payens, 269
Service divin dans le Saint des Saints du Tabernacle, ce que le peuple en pouvoit voir, 77
Service des Lévites lors qu'on tranſportoit le Tabernacle, 324
Sicle des Hébreux combien il faiſoit, 313
Side des Hébreux, de combien de ſortes il y en a eû, 314
Significatiõn des Lavemens parfaitement déclarée par le Sauveur, 307
Signification du Chandelier d'or, 229
Sittim quel bois c'étoit, 38
Soubaſſemens du Tabernacle, 44
Statues des Divinitez Payennes étoient auſſi habillées pompeuſement, 291
Supputation de l'or & de l'argent emploïé pour l'Autel & pour ſes meubles, 309.310

T.

Tabernacle, quand a eu un lieu fixe, ou non, 17
Tabernacle a été conſtruit pour l'unité de la Religion, 29.30
Tabernacle, pourquoi fait de diverſes matiéres, 31.32
Tabernacle, pourquoi décrit par Moïſe d'une maniére ſi circonſtanciée, 31
Tabernacle, ſa conſtruction décrite, 41
Tabernacle devoit être fait ſelon le commandement & le patron que Dieu en avoit donné, *ibid.*
Tabernacle comment ſéparé en deux Apartemens, 76
Tabernacle figure du Temple, 79
Tabernacle des Juifs naturellement expliqué, 100
Tabernacle figure de l'humanité de Jeſus-Chriſt, 101. 102
Tabernacle, combien de tems on a mis à le faire, 103
Tabernacle, s'il avoit un pavé, *ibid.*
Tabernacle, la matiére pouvoit en être préparée par le commun peuple, mais il ne pouvoit pas le conſttuire, 104
Tabernacle a procuré de grands avantages aux Juifs par ſa préſence, 104.105
Tabernacle avec quel ordre conſtruit, 329. 330
Tabernacle, ſa figure extérieure expliquée, 330

TABLE.

Tabernacle, ſa conſécration par les Chefs des 12. Tribus, 321
Tables de la Loi étoient dans l'Arche, 118
Tables de la Loi pourquoi n'étoient pas expoſées aux yeux des hommes, 117
Tables de la Loi briſées par Moïſe, où ont été miſes enſuite, 118. 119
Table d'or, remarque conſidérable ſur la maniére dont ſes pieds étoient faits, 235. 236
Tables de Delphes ce que c'étoit, 236
Table d'or des pains de propoſition, décrite, 231. 232
Table des pains de propoſition, où elle étoit, 243
Table d'or n'a pas été faite, à la maniére des Gentils, 237
Table, d'or ſes Uſtenciles & ſes Vaiſſeaux, 240
Table des Pains de propoſition comment étoit empaquettée. 364
Talent combien vaut, 310
Tapiſſeries du Tabernacle de quelle matiére & longueur, 59
Tapiſſeries qui couvroient le Tabernacle, quelles, 61
Tapiſſeries du Tabernacle étoient d'un ouvrage exquis, 62
Témoignage, pourquoi ce nom étoit donné aux Tables de pierre & à l'Arche, 116. 117.
Temple de Jéruſalem comment répondoit au Camp d'Iſraël, 13
Temple de Jéruſalem comment prédit par Moïſe comme un lieu fixe où l'on offriroit des Sacrifices,
Temple, ou lieu des Sacrifices, comment devoit, ſelon la prédiction de Jacob, être bâti dans la Tribu de Benjamin, 21
Temple comment étoit en partie dans la Tribu de Juda, & en partie dans celle de Benjamin, 22
Temple, de Jéruſalem comment a été le lien de la Réligion & de la République, 23. 24
Temple a été repréſenté par le Tabernacle, 29
Temple, ſa conſtruction eſt une des 3. principales promeſſes, 40
Teſtamens de Dieu ont leur fondement dans la premiére promeſſe, 3
Treillis tout autour de l'Autel des Holocauſtes, s'il a été tel qu'on le repréſente, 260
Tribus d'Iſraël, ſi l'on en doit compter 12. ou 13., 160
Tribus d'Iſraël comment étoient campées, 336. 343. 344
Trompettes d'argent quelles & de quel uſage, 357

V.

Vaiſſeaux à huile comment devoient être empaquettez avec le Chandelier, 365
Vaiſſeau de Manne, pourquoi gardé dans le Saint des Saints, 170

TABLE.

Vaisseau avec la Manne. comment & dans quel endroit a été dans le Saint des Saints. *ibid.*
Vaisseau de Manne, comment étoit vraisemblablement répréſenté sur les Monnoïes des Juifs, 171
Vaisseaux qui servoient à la Table des pains de proposition, 238. *& suiv.*
Vaisseaux offerts par les 12. Princes des Tribus pour la consécration du Tabernacle, 322. *& suiv.*
Vases sacrez qui étoient dans le premier Apartement, ou dans le Sanctuaire du Tabernacle, 76
Vases du Tabernacle par qui étoient portez dans les Voïages, 366
Vases sacrez comment ont été portez dans le Tabernacle, 331
Verge d'Aaron, comment en fleurissant elle exclut du Sacerdoce tous ceux qui y prétendoient, 161
Verge d'Aaron, les Juifs débitent sur son sujet beaucoup de fables, 155
Verge d'Aaron où elle fut mise, 158
Verge d'Aaron est toûjours demeurée verte, selon toutes les apparences, 166
Verges mises pour les Tribus, afin de terminer la dispute au sujet du Sacerdoce, 152. 153
Vesta quelle Déesse c'étoit, 286. 287
Vestibule du Tabernacle ce que c'étoit, & comment il a été, 82. *& suiv.*
Vestibule du Tabernacle, s'il y en a eu plus d'un, 83. 84
Vestibule, avec les Colomnes & ses Voiles, il paroît assez difficile de l'accorder avec Moïse, 90. *& suiv.*
Vestibule du Tabernacle, sa largeur & ses côtez décrits, *ibid.*
Vestibule du Temple, ce que David en a prophétizé, 84
Vestibule du Temple ce qui pendoit au devant, 86
Vestibule, de quelle hauteur a été sa muraille, 97
Viande, pourquoi les Israëlites en ont désiré dans le desert, 200
Voile du Saint des Saints comment pendoit, 73
Voile du Tabernacle au côté extérieur à l'entrée, 72. 75
Voile du Tabernacle, appellé le second Voile, 73
Voile, ce que son nom signifie, *ibid.*
Voile déchiré à la mort de Jésus-Christ; 74
Voile sans Chérubins, 76
Voile, s'il a eu quelque étoffe pour le conserver, 77
Voile du Saint des Saints mistiquement expliqué, 81. 82
Voiles à l'entrée du Vestibule, 93
Voiles, il y en a eu trois, 94

FIN.

Guyon de Sardiere

BIBLIOTHEQUE DE L'ARSENAL

8 T
1,730

REIPVBL

DES

HEBREV

TOM II